

Université Catholique de Louvain
PUBLICATIONS DE L'INSTITUT D'ÉTUDES MÉDIÉVALES

FÊTE-DIEU (1246-1996)

2. VIE DE SAINTE JULIENNE DE CORNILLON

Édition critique par
Jean-Pierre DELVILLE



LOUVAIN-LA-NEUVE
1999

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	VII
Bibliographie	XVII

Vita

<i>Prologue</i>	3
<i>Livre I</i>	11
<i>Livre II</i>	105
Table des chapitres de la <i>Vita</i>	269
Index des citations bibliques	275
Index onomastique	277
Table des illustrations	281

INTRODUCTION

Le texte de la *Vita* de Julienne de Cornillon présente un intérêt tout particulier. D'une part, il s'agit d'un texte d'une bonne valeur historique¹, proche des événements et rédigé à partir de témoignages directs de personnes contemporaines. D'autre part, il est écrit avec une attention particulière pour l'argumentation hagiographique : l'auteur veut prouver la sainteté de Julienne et utilise pour cela au mieux les ressources de la Bible et de la spiritualité; le prisme par lequel il fait connaître Julienne à son lecteur est construit avec soin et mérite aussi d'être apprécié pour sa valeur littéraire et spirituelle. Pour connaître la vie de Julienne de Cornillon, on ne peut dès lors pas se contenter d'une biographie reconstituée; la lecture du texte original de la *Vita* est indispensable.

Ce texte est présenté ici en deux versions : édition critique du texte latin du manuscrit le plus ancien et traduction française avec notes explicatives.

1. Le texte latin de la *Vita*

La version latine connue jusqu'ici était celle des bollandistes; on la trouve dans les *Acta sanctorum aprilis*, t. 1, Anvers, 1675, p. 443 à 477; les auteurs affirment utiliser trois manuscrits : un de l'Hospice de Saint-Mathieu à la Chaîne à Liège, un des Chartreux à Liège, et l'*Hagiologium Brabantinorum* de Jean Gielemans, prieur du Rouge-Cloître en Brabant. Ces manuscrits datent tous du 15^{ème} siècle.

Or un manuscrit plus ancien de la *Vita* a été redécouvert et décrit par Cyrille Lambot². Ce manuscrit se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris sous le n° 945 (Bibliothèque Nationale : 1168 A)³. C'est un volume sur parchemin, de 70 feuillets, mesurant 254 x 178 mm. La *Vita* occupe les folios 1-56 v°, sous le titre *Vita venerabilis Iulianae de Corelion*. Les feuillets restants ont été employés pour la transcription d'un sermon de Fulbert de Chartres *In nativitate beatae Mariae Virginis* (f. 57-58; cf. *Patrologia latina*, 141,

¹ Cf. S. BALAU, *Etude critique des sources de l'histoire du pays de Liège au Moyen-Age*, Bruxelles, 1902-1903, p. 438-442.

² C. LAMBOT, "Un précieux manuscrit de la vie de sainte Julienne du Mont-Cornillon", dans *Miscellanea historica in honorem Alberti De Meyer*, Louvain-Bruxelles, 1946, p. 602-612; et dans *Revue bénédictine*, 79 (1969), p. 223-231.

³ Cf. H. MARTIN, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal*, t. II, 1886, p. 188-189.

c. 320-324), et de l'opuscule du pseudo-Jérôme (Paschase Radbert) *De nativitate Mariae* (f. 59-70; cf. *Patrologia latina*, 30, c. 126-152).

Il peut être daté de 1280 environ d'après l'écriture et les miniatures⁴. On y trouve en effet au f. 2 v°, au début du Livre I de la *Vita*, une grande initiale en or et en couleur, représentant Julienne revêtue d'un voile noir, en prière devant un calice posé sur un autel; un visage la regarde, suspendu en l'air dans un ovale à fond blanc, qui représente la lune à laquelle manque un morceau (cf. *Vita*, II, 6). Au f. 24, au début du Livre II, on voit une autre lettrine : elle représente Julienne couverte de son voile blanc de prieure (II, 38) et présentant le livre de l'Office de la Fête-Dieu. Ce manuscrit n'est pas l'original, mais il en est peut-être une copie directe. En effet, on constate la particularité suivante: en II, 16 on lit : *Stephanus oriundus* (*Étienne originaire*) suivi d'un blanc, destiné à être rempli par un mot que le scribe n'a pas pu lire dans l'original, ou qui y manquait également. Le mot absent est *a Cathalaunis* (*de Châlons*). Nous le savons par une note marginale ajoutée ultérieurement et basée sur les archives de la Collégiale Saint-Martin. Dans les manuscrits ultérieurs, le blanc disparaît et la phrase reste lacunaire.

Il semble bien que ce manuscrit B.N. 1168 soit l'exemplaire conservé jadis à l'hospice de Cornillon, où vécut Julienne; en effet, comme l'a montré C. Lambot, cet exemplaire fut envoyé à Paris vers 1590 par Lambert Le Ruitte, aumônier de la léproserie, pour y être publié chez l'imprimeur Chesneau et disparut suite à la mort impromptue de l'éditeur. On le retrouve en 1785 à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Il nous a paru opportun de le publier aujourd'hui, parce qu'il présente un état du texte proche de l'original. De plus, il s'agit d'un manuscrit très propre, même s'il laisse passer quelques coquilles. Quand on le compare à l'édition des bollandistes, basée sur des manuscrits ultérieurs, on constate les différences notables introduites dans ces manuscrits. Ils apportent beaucoup de corrections stylistiques et grammaticales; et un certain nombre de corrections portant sur le sens, qu'elles soient dues à de mauvaises lectures, ou qu'elles soient intentionnelles et destinées à mitiger certains passages, considérés comme trop audacieux. On trouvera ces corrections dans les notes de notre édition.

Un autre manuscrit, le II 2759 de la Bibliothèque Royale de Belgique, date de 1475. Il a été copié par une religieuse de Valduc⁵, sur base d'un

⁴ Cf. J. OLIVER, *Gothic manuscript illumination in the Diocese of Liège (c. 1250-c. 1330)*, Leuven, 1988, t. 1, p. 163, et t. 2, p. 462.

⁵ Cf. E. BROUETTE, "Un manuscrit de la vie de sainte Julienne de Cornillon à Valduc", dans *Leodium*, 47 (1960) p. 5-13.

manuscrit conservé à Villers-la-Ville, cité déjà en 1309. La toute grande majorité des leçons de ce manuscrit de 1475 correspond à celles du manuscrit de l'Arsenal. Quand elles s'écartent de celui-ci, nous le faisons apparaître en note dans notre édition. Quand les leçons de B.R. II 2759 coïncident avec celles des Bollandistes et s'écartent du Manuscrit de l'Arsenal, cela peut signifier que le manuscrit de l'Arsenal comporte une leçon moins bonne.

Un manuscrit de la *Vita* existait donc à Villers avant 1309⁶. Il est perdu. Le ms. B.R. II 2759 en est une copie.

Un manuscrit de 1436, provenant de l'Hospice Saint-Matthieu *Ad Catenam*, situé dans les dépendances de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, est aujourd'hui perdu; il a servi à l'édition de la traduction française⁷ de la *Vita* par le Ruitte qui l'avait recopié en 1591 pour suppléer à la perte du manuscrit de Cornillon⁸. Dans un passage (II, 50), cette traduction donne un texte absent de tous les autres manuscrits et provenant sans doute de celui de Saint-Matthieu. Nous l'avons reproduit en note.

Un manuscrit de la Chartreuse de Liège, aujourd'hui perdu, a servi à l'édition des Bollandistes⁹.

Le manuscrit 9363 de la Bibliothèque nationale de Vienne est l'*Hagiologium Brabantinorum* de Jean Gielemens¹⁰, prieur du Rouge-Cloître. Il date de 1482-1484. Le deuxième tome, 63e opuscule, contient la *Vita* de Julienne. Les bollandistes se sont servis de cette version également.

Un manuscrit, aujourd'hui perdu, était conservé à l'abbaye d'Averbode et est mentionné par les Bollandistes¹¹.

Un manuscrit du 16^e siècle est conservé à Cologne, aux Archives de l'Etat, sous la cote Wallraff 172. Il s'agit d'un manuscrit de 124 feuillets de papier, qui comprend diverses vies de saintes femmes : *Vita venerabilis Iulianae de Corelion* (f. 1-43); *Vita et doctrinae Angelae reclusae de Fulgineo* (f. 43 v^o-89); *Vita admiranda admirabilis virg. Margaretae contractae* (f. 89 v^o-123 v^o); *Revelatio Petrisae ancillae Dei de situ purgatorii* (f. 123 v^o-124 v^o).

⁶ Cf. H. SCHUERMANS, "La bibliothèque de Villers", dans *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, VI (1898), p. 201.

⁷ Lambert Le RUITTE, *Histoire mémorable de sainte Julienne vierge*, Liège, 1598, Jean Voes, 310 p.

⁸ Cf. B. FISEN, *Origo prima festi corporis Christi*, Liège, 1628, p. 252.

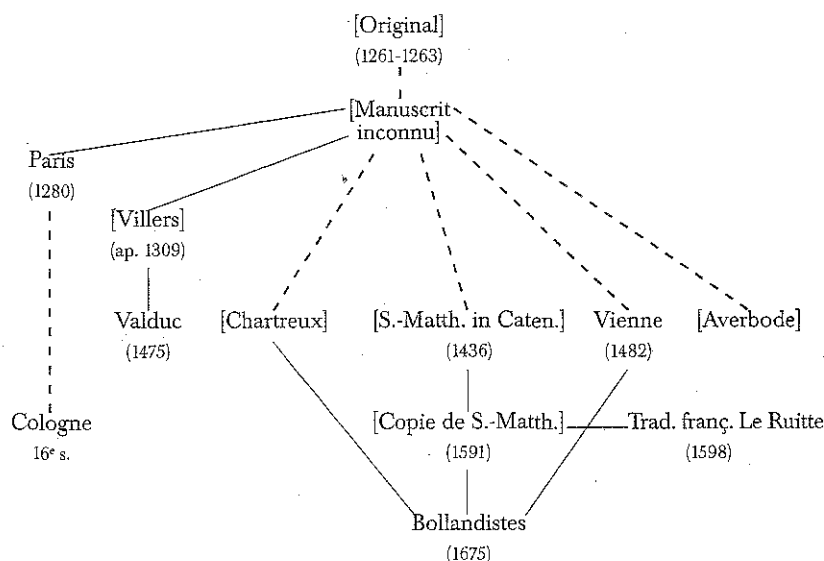
⁹ *De Beata Iuliana Virgine*, dans *Acta sanctorum*, op. cit., p. 437.

¹⁰ Cf. *Analecta bollandiana* 14 (1895), pp. 60-61.

¹¹ *De Beata Iuliana Virgine*, dans *Acta sanctorum*, op. cit., p. 437.

Deux extraits significatifs de la *Vita* sont reproduits dans des manuscrits anciens. Le livre II, ch. 6 à 20, se trouve dans un manuscrit du 14^e siècle conservé actuellement par les bollandistes¹². De larges extraits du livre II sont reproduits dans la Bible de Saint-Laurent de Liège¹³ (1456), t. 2, f. 1-7 (Bibliothèque Royale, 9160).

Voici les filiations qu'on peut établir entre les différents manuscrits complets (j'indique entre crochets les manuscrits perdus) :



2. Principes de l'édition

Nous avons pris le parti de publier intégralement le texte du Manuscrit de l'Arsenal (B.N. 1168 A). Nous avons respecté l'orthographe ancienne, en particulier l'utilisation du *e* au lieu de *ae*. De même, nous avons gardé l'utilisation des majuscules là où elles apparaissaient et pas ailleurs. Nous avons résolu toutes les abréviations.

Nous indiquons en note les corrections ou ajouts introduits dans le texte. Nous indiquons entre [] les éléments ajoutés par nous même pour la facilité de la lecture, en particulier la pagination des folios ou la numérotation des chapitres quand elle manque dans le manuscrit.

¹² Cf. R. LECHAT, "Note sur un manuscrit ascétique et hagiographique", dans *Analecta bollandiana*, 43 (1925) p. 326-329.

¹³ J. VAN DEN GHEYN, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique*, t. 1, Bruxelles, 1901, n° 35.

Pour la ponctuation, nous avons utilisé le système suivant. Le point reste un point; le point-virgule (qui se présente comme un point surmonté d'un 7) reste un point-virgule; la virgule (qui se présente comme un point surmonté d'une virgule) est transcrite par une simple virgule; le point légèrement surhaussé a été reproduit tel quel et n'a pas été remplacé par une virgule, parce qu'il est parfois suivi de majuscule et a alors valeur de point-virgule.

Nous avons reproduit dans la marge le N avec un jambage prolongé, signifiant « note », que le copiste a introduit pour mettre en valeur les passages les plus frappants de la *Vita*. Un scribe un peu postérieur a ajouté quelquefois le mot *nota* dans le même but ; nous le reproduisons aussi. C'est dans la marge également que nous signalons la foliotation du manuscrit.

Nous avons introduit les caractères italiques dans le texte pour faire ressortir les citations repérées, essentiellement celles de la Bible.

Le manuscrit de 1165 A présente, outre la division en deux livres, une division en courts chapitres, avec un titre pour chacun de ceux-ci. Ces titres ont disparu de l'édition de 1675. Nous les avons systématiquement insérés dans le texte. Pour éviter de surcharger les notes, nous n'avons pas indiqué que les sous-titres sont absents de l'édition des bollandistes.

La division en courts chapitre est soulignée par des lettrines ornées; mais leur numérotation a été ajoutée au 16^e siècle dans la marge. Nous l'insérons entre parenthèses avant chaque titre. Jusqu'au chapitre 34 du premier livre, cette numérotation est faite en chiffres romains, ensuite, en chiffres arabes; nous avons respecté cette particularité. Dans le deuxième livre, la numérotation manque totalement; nous l'avons indiquée entre crochets.

Nous avons reporté en note les leçons propres à l'édition de 1675 des Bollandistes. Comme cette référence est systématique, nous ne l'indiquons pas, sauf dans les cas où nous signalons aussi des variantes d'autres sources. Pour uniformiser le système des notes, nous avons fait en sorte que chaque appel de note s'applique uniquement au mot qui le précède. Ainsi :

- Quand un mot n'est pas présent dans l'édition de 1675 alors qu'il est dans le manuscrit, on trouve à ce mot un appel de note et, en note, le signe –.
- Quand plusieurs mots sont absents en 1675, on trouve un appel de note au premier et au dernier de ces mots dans le manuscrit; en note, on trouve le signe – → à la première note; et le signe – à la seconde note pour indiquer que tout ce qui sépare ces deux appels de notes manque en 1675.
- Quand l'édition de 1675 remplace un mot du manuscrit par un autre, on trouve à cet endroit en note le mot utilisé en 1675.

- Quand l'édition de 1675 ajoute un ou plusieurs mots à un endroit, on trouve un appel de note au mot qui précède l'ajout, et on trouve en note ce mot complété par les autres.
- Quand le manuscrit B.R. II 2759 s'écarte du manuscrit de l'Arsenal et rejoint l'édition des bollandistes, nous avons ajouté à la leçon en note la mention : (BOLLANDISTES et B.R. 2759); quand le B.R. II 2759 donne une leçon qui lui est propre, nous indiquons (B.R. 2759) après cette leçon.

Dans les notes, nous avons cité la référence des sources identifiées, en particulier celles des citations bibliques. Nous avons ajouté le texte biblique de la Vulgate, d'après l'édition critique¹⁴, pour qu'on puisse se rendre compte de la fidélité ou de la liberté de l'auteur par rapport à sa source. Nous introduisons aussi en note l'édition du mandement de Robert de Thourotte instituant la Fête-Dieu en 1246, qui est cité dans la *Vita*, mais non publié (II, 13); et nous comparons le mandement de Hugues de Saint-Cher de 1251 sur le même sujet, publié dans la *Vita* en II, 15, avec le diplôme original, qui est conservé.

3. Auteur et date

L'oeuvre peut être datée avec précision; elle cite en effet Jacques de Troyes (II, 7) comme pape sous le nom d'Urbain IV, ce qui situe la composition après le 29 août 1261; mais elle ne mentionne pas la bulle du 11 août 1264, par lequel ce pape a étendu la célébration de la Fête du Saint-Sacrement à l'Eglise universelle. La *Vita* a donc été rédigée entre 1261 et 1264, à peine trois à six ans après la mort de Julienne, le 5 avril 1258.

Si l'auteur reste anonyme, il cite néanmoins régulièrement les sources qu'il a consultées :

Ceci a été mis par écrit en langue française par la diligence d'une personne fort religieuse afin que certains fragments ne périssent pas; et a été approuvé par le seigneur Jean de Lausanne, chanoine de l'église Saint-Martin de Liège, homme d'une admirable sainteté (*Vita*, Prologue).

Cette «personne fort religieuse» est vraisemblablement Ève de Saint-Martin, amie intime de Julienne; la *Vita* cite en effet plusieurs événements dont Ève est l'unique témoin. Or celle-ci vivait encore lors de la composition de la *Vita*, puisqu'elle reçut du pape Urbain IV une lettre datée du 8 septembre 1264, qui lui annonçait la publication de la bulle. Les notes

¹⁴ *Biblia sacra iuxta Vulgatam versionem*, éd. par R. WEBER, Württembergische Bibelanstalt, Stuttgart, 1969, 2 vol. - Pour les différentes versions du psautier, nous avons utilisé J. LEFÈVRE d'ÉTA- PLES, *Quincuplex Psalterium. Fac-similé de l'édition de 1513*, Genève, Droz, 1979.

d'Ève avaient été rédigées en langue romane, à la demande de Jean de Lausanne, chanoine de Saint-Martin à Liège et protecteur d'Ève. Le même chanoine demanda à l'auteur de la *Vita*, qu'il comptait parmi ses amis, de composer ce texte en latin. Utilisant ces témoignages de première main, l'auteur de la *Vita* y a ajouté d'autres éléments provenant de personnes ayant connu Julienne de près (*Vita*, Prologue). On pourrait croire que l'auteur est un cistercien de Villers-la-Ville; en effet, il mentionne saint Bernard avec un éloge prononcé; il pourrait avoir rédigé la *Vita* pour valoriser la présence du corps de Julienne à Villers. Cependant cette hypothèse ne semble pas pouvoir être retenue parce que l'abbaye de Villers (II, 50, 51, 53) n'est pas citée comme «notre maison», contrairement à l'usage des *vitae* des saints de Villers¹⁵. L'auteur doit donc plutôt être un liégeois, commandité par le chanoine Jean de Lausanne; il se présente comme plus jeune que Julienne (II, 51) et indigne d'un tel travail. En fait, derrière cette modestie, se cache une personne qui maîtrise très bien le latin. Le style de cette *Vita* est beaucoup plus travaillé que celui de la *Vita* de sainte Lutgarde, par exemple, qui est presque contemporaine¹⁶. On remarquera que l'auteur structure son oeuvre de manière précise.

Prologue

Livre I : les qualités de sainteté de Julienne

chapitres 1-7 : jeunesse de Julienne

chapitres 8-20 : piété de Julienne

chapitres 8-9 : en général

chapitres 10-13 : piété pour l'eucharistie

chapitres 14-20 : par rapport aux saints et au Christ

chapitres 21-34 : Julienne comme prophète

chapitres 35-42 : Julienne réalise des miracles

Livre II : Julienne et l'institution de la fête du Saint-Sacrement

chapitres 1-33 : historique des événements

chapitres 34-45 : Julienne comme prophète

chapitres 46-51 : Julienne comme martyr

Miracles accomplis après sa mort

Une telle construction ne peut provenir que d'une personne de grande culture théologique. On pourrait dire la même chose pour ce qui est de

¹⁵ Cf. S. ROISIN, *L'hagiographie cistercienne dans le diocèse de Liège au XIII^e siècle*, Louvain-Bruxelles, 1947; et E. de MOREAU, *L'abbaye de Villers en Brabant aux XII^e et XIII^e siècles*, Bruxelles, 1909.

¹⁶ Guido HENDRIX, "Thomas van Cantimpré's Vita Lutgardis", dans *Ontmoetingen met Lutgard van Tongeren, benedictines en cisterciënzerin (1182-1246-1996)*, Leuven, 1997.

l'utilisation impressionnante de la Bible¹⁷. Le nombre de citations ou d'allusions est étonnant. L'application de celles-ci à Julienne suggère qu'elle est l'égale des grands personnages de la Bible. Le procédé est assez subtil, mais renforce l'idée de sainteté que le lecteur doit se faire à propos de Julienne. De plus celle-ci est présentée aussi comme une nouvelle sainte Agnès, la patronne des martyres¹⁸.

4. La traduction française

Nous avons établi la traduction française à partir du manuscrit B.N. 1168 A. Elle intègre les sous-titres indiqués dans ce manuscrit avant chaque chapitre. Elle tente de rendre le texte sans chercher à coller à la syntaxe latine; mais elle essaie de garder les métaphores du texte latin et de maintenir une certaine constance dans la traduction du lexique latin.

À cet égard, nous avons pris le parti de rendre certains lexèmes latins par un même lexème français, chaque fois que c'était possible. Voici les lignes que nous avons adoptées pour certains mots-clés¹⁹:

<i>affectio</i> , <i>affectiones</i> :	<i>mouvement(s) intérieur(s)</i> (et non <i>affection</i> ; il s'agit en effet d'un terme typique de la spiritualité, qui signifie les mouvements intérieurs de l'âme ²⁰)
<i>affectus</i> :	<i>sentiment(s)</i> (et non <i>affection</i>)
<i>amor</i> :	<i>amour</i> (qui a souvent une connotation sensuelle en latin; cf. par comparaison <i>caritas</i> et <i>dilectio</i>)
<i>anima</i> :	<i>âme</i> (ou <i>vie</i> , quand une citation biblique l'emploie en ce sens)
<i>animus</i> :	<i>facultés</i> (et non <i>âme</i> , car il s'agit d'un terme plus ambivalent, parfois péjoratif ²¹ ; nous avons écarté <i>esprit</i> pour éviter la confusion avec <i>spiritus</i>)
<i>angustia</i> :	<i>embarras</i> ou <i>détresse</i>
<i>caritas</i> :	<i>amitié</i> (pour éviter le mot <i>charité</i> , qui a pris un sens trop précis et trop condescendant; et pour éviter <i>amour fraternel</i> , qui est trop long, mais exact, puisque <i>caritas</i> recouvre ici le sens du grec <i>agapè</i> ; et compte tenu du fait que le mot <i>amicitia</i> n'intervient pas dans notre texte)

¹⁷ Cf. J.-P. DELVILLE, "Les citations de l'Ancien Testament dans la *Vita* de sainte Julienne de Cornillon", dans *Lectures et relectures de la Bible. Festschrift P. M. Bogaert*, B.E.T.L. 144, Louvain, 1999.

¹⁸ Cf. J.-P. DELVILLE, "Julienne à la lumière de son biographe", in *La Fête-Dieu (1246-1996)*, t. 1.

¹⁹ En particulier sur base de A. BLAISE, *Dictionnaire latin-français des auteurs du Moyen-Âge. Lexicon latinitatis Medii Aevi, praesertim ad res ecclesiasticas investigandas pertinens*, Corpus christianorum, Turnhout, Brepols, 1975.

²⁰ Cf. "Affection", in *Catholicisme hier, aujourd'hui, demain*, Paris, 1948, c. 177-179.

²¹ Cf. II, 4 : *frenesim animi*.

<i>dilectio</i> :	<i>affection</i> (de manière à réserver <i>amour</i> à la traduction d' <i>amor</i>)
<i>dilectus</i> :	<i>bien-aimé</i> ou <i>cher</i>
<i>honestus</i> :	<i>respectable</i> (et non <i>honnête</i>)
<i>humanitas</i> :	<i>nature humaine</i>
<i>innocens</i> :	<i>vertueux</i> (et non <i>innocent</i>)
<i>mens</i> :	<i>intelligence, pensée, mental</i> (et non <i>esprit</i> , réservé à <i>spiritus</i>)
<i>pietas</i> :	<i>pitié, bonté</i> (pas <i>piété</i>)
<i>spiritus</i> :	<i>esprit</i>
<i>tribulationes</i> :	<i>épreuves</i>

5. Citations bibliques et notes explicatives

J'ai indiqué en italique les citations bibliques que j'ai pu repérer; on trouvera leur référence en note selon la Vulgate latine. La référence est précédée de *cf.* lorsqu'il s'agit d'une citation implicite; le *cf.* est absent s'il s'agit d'une citation explicite. Les citations ont été traduites en français d'après la dernière traduction complète de la Bible latine en français, celle de L. C. Fillion²². Il faut remarquer à cet égard que l'utilisation des bibles récentes en français est contre-indiquée puisque ces bibles ne traduisent pas le texte latin, mais le texte hébreu de l'Ancien Testament et le texte grec du Nouveau Testament (ou des livres de l'Ancien qui ne sont pas en hébreu).

Les notes explicatives identifient les noms de lieu, de personnes, de choses ainsi que les événements. Elles tentent aussi de dater au mieux les faits mentionnés dans la *Vita*. On dispose ainsi d'une biographie avec tout l'éclairage des publications récentes, tout en lisant le texte original de la *Vita*.

6. Index et bibliographie

Un index reprend à la fin de l'ouvrage tous les noms propres de lieux et de personnes cités dans la *Vita* ou dans les notes explicatives. Il renvoie au livre et au chapitre concerné. Ainsi II, 3 signifie : livre II, chapitre 3. On trouvera aussi dans cet index, en lettres capitales, tous les noms des auteurs cités en note. Pour la bibliographie, outre la liste qui suit, on se reportera à la bibliographie systématique parue dans le volume *Fête-Dieu (1246-1996)*.

JEAN-PIERRE DELVILLE

²² L. C. FILLION, *La Sainte Bible (texte latin et traduction française) commentée d'après la Vulgate*, 8 vol., Paris, Letouzey, 1903-1904.

BIBLIOGRAPHIE

- *Acta sanctorum aprilis*, I, "De beata Juliana", Anvers, 1675, p. 443-477.
- *Acta sanctorum augusti*, IV, "De beato Goberto", Anvers, 1739, p. 384-395.
- *Acta sanctorum octobris*, IX, "De beata Ursula", Bruxelles, 1858, p. 242-243.
- AIGRET, N. J., *Histoire de l'église et du chapitre Saint-Aubain de Namur*, Namur, 1881.
- AMPE, A., "Een oud florilegium eucharisticum", dans *Ons geestelijk Erf*, 31, 1957, p. 301-324, et 32, 1958, p. 56-90.
- ANSLAUX, P., *Les prieurs des frères prêcheurs en la cité de Liège (1232-1796)*, Liège, 1946.
- BADOT, C., *Jambes, autrefois... et aujourd'hui*, Namur, 1948.
- BAILLIEN, H., *Tongeren : van Romeinse stad tot middeleeuwse stad*, 1979.
- BAIX, F. et LAMBOT, C., *La dévotion à l'eucharistie et le VIIe centenaire de la Fête-Dieu*, Gembloux-Namur, 1946.
- BALAU, *Etude critique des sources de l'histoire du pays de Liège au Moyen-Age*, Bruxelles, 1902-1903.
- BERNARD (saint), *Oeuvres complètes*, éd. par les abbés Charpentier et Dion, Paris, Louis Vivès, 1865-1867, 8 vol.
- BERNARD (saint), *Oeuvres complètes*, t. X, *Sermons sur le Cantique*, dans *Sources chrétiennes*, 414, Paris, Cerf, 1996.
- BERTHOLET, J., *Histoire de l'institution de la Fête-Dieu*, Liège, 1746; Liège, 1846.
- [Bible latine] *Biblia sacra iuxta Vulgatam versionem*, éd. par R. WEBER, Württembergische Bibelanstalt, Stuttgart, 1969, 2 vol.
- [Bible française] voir : FILLION.
- BLAISE, A., *Dictionnaire latin-français des auteurs du Moyen-Age. Lexicon latinitatis Medii Aevi, praesertim ad res ecclesiasticas investigandas pertinens*, Corpus christianorum, Turnhout, Brepols, 1975.
- BOEREN, P. C., "Guiard de Laon", dans *Dictionnaire de Spiritualité*, VII (1967), c. 1127-1131.
- BOGAERT Pierre-Maurice (éd.), *Les Bibles en Français. Histoire illustrée du Moyen Âge à nos jours*, Turnhout, Brepols, 1991.
- BONENFANT-FEYTMANS, A.-M., "Aux origines du Grand-Hôpital de Namur", dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, LX (1980), p. 23-65.
- BORGNET, J. et BORMANS, S., *Cartulaire de la commune de Namur*, 6 vol., Namur, 1876-1924.
- BORGNET, J., "Les «Grands malades»", dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, I (1849), p. 31 sv.

- BORMANS, S. et SCHOOLMEESTERS, E., *Cartulaire de l'Eglise Saint-Lambert de Liège*, Bruxelles, 1895.
- BROUETTE, E., *Recueil des chartes et documents de l'abbaye du Val-Saint-Georges à Salzinnes (Namur) 1197-1300*, Achel, 1971.
- BROUETTE, E., "Un manuscrit de la vie de sainte Julienne de Cornillon à Valduc", dans *Leodium*, 47 (1960) p. 5-13.
- CHAPEAUVILLE, J., *Qui gesta Pontificum Leodiensium scripserunt auctores*, Liège, 1613.
- CHOT-STASSART, S., *Le chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège au Moyen Âge. Nationalité, conditions juridique, sociale et intellectuelle des chanoines*, Mémoire de licence en histoire, Université de Liège, 1954-1955.
- COENEN, "Le persécuteur de sainte Julienne", dans *Bulletin de la Société royale le Vieux Liège*, 68 (1946), p.127-133.
- COTTIAUX, J., *L'office liégeois de la Fête-Dieu. Sa valeur et son destin*, Louvain-Liège, 1963, 155 p.
- COTTIAUX, J., *Sainte Julienne de Cornillon*, Liège, Carmel de Cornillon, 1991.
- COTTINEAU, L. H., *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, Mâcon, 1932.
- COURTOY, F., "Les reliques de la passion dans le comté de Namur au XIII^e siècle", dans *Mélanges F. Rousseau*, Bruxelles, p. 181-189.
- DAVY, M., *Les sermons universitaires parisiens de 1230-1231*, Paris, 1931.
- de MARNEFFE, E., "Tableau chronologique des dignitaires du chapitre S.-Lambert à Liège", dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, XXV, p. 472-473; XXVI, p. 403.
- de MOREAU, E., *Histoire de l'Eglise en Belgique*, Bruxelles, 1940-1945.
- de MOREAU, E., *L'abbaye de Villers en Brabant aux XII^e et XIII^e siècles*, Bruxelles, 1909.
- DE SPIEGELER, P., *Les hôpitaux et l'assistance à Liège (XI^e-XV^e siècle)*, Société d'édition "Les Belles Lettres", Paris, 1987.
- de Tervarent, G., *La Légende de sainte Ursule dans la littérature et l'art du Moyen Âge*, Paris, 1931.
- DELESCLUSE, *Catalogue des actes de Henri de Gueldre*, Bruxelles, 1900.
- DELVILLE, J.-P. et COTTIAUX, J., "Ève, Julienne et la Fête-Dieu à Saint-Martin", dans *Saint-Martin, Mémoire de Liège*, Editions du Perron, Liège, 1990, p. 31 à 54.
- DELVILLE, J.-P., "Jean de Lausanne", dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, XXV (1998), c. 214-216.
- DELVILLE, J.-P., "Julienne de Cornillon à la lumière de son biographe", dans *La Fête-Dieu (1246-1996)*, t. 1, Louvain-la-Neuve, 1999.
- DELVILLE, J.-P., "Les citations de l'Ancien Testament dans la Vita de sainte Julienne de Cornillon", in *Festschrift Pierre-Maurice Bogaert*, Louvain, Peeters, 1999.
- DENIS, E., *Sainte Julienne et Cornillon*, Liège, 1927.

- DESPY, G., "La carrière lotharingienne du pape Etienne IX", dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, XXXI (1953), p. 955-972.
- DIERKENS, A., "Premières structures religieuses : paroisses et chapitres jusqu'au XIIe siècle", dans *Namur. Le site. De l'époque romaine au XVIIIe siècle*, Crédit communal, Liège, 1988.
- DOYEN, "Documents relatifs à la paroisse de Jambes", dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, XI (1874), p. 280-286.
- DUVAL, A., "Hugues de Saint-Cher", dans *Catholicisme*, 5 (1962), c. 1040.
- *Fête-Dieu (1246-1996). Actes du Colloque de Liège*, Louvain-la-Neuve, 1999.
- FILLION, L. CL., *La Sainte Bible (texte latin et traduction française) commentée d'après la Vulgate*, 8 vol., Paris, Letouzey, 1888-1898.
- FISEN, B., *Origo prima festi corporis Christi*, Liège, 1628.
- FORGEUR, R., "Les Prémontrés à Liège : les abbayes de Cornillon et de Beaufort", dans *Grand Séminaire de Liège, 1592-1992*, Liège, Dricot, 1992, p. 237-239.
- GEORGE, P., "Diplôme d'institution de la Fête-Dieu", in *Saint-Martin, Mémoire de Liège*, Ed. du Perron, Liège, 1990, p. 41 et 47.
- GEORGE, P., "Le culte des saints", dans *Saint-Martin. Mémoire de Liège, op. cit.*, p. 89-120.
- GILLARD, M. J., *Aspects de la vie religieuse à Namur au Moyen Age*, Mémoire de licence, U.C.L., 1964.
- GRÉGOIRE LE GRAND, "Homélies sur Ezéchiel", dans *Sources chrétiennes*, 327, Paris, 1986.
- GUYOT, J.-Cl., *Le souvenir du mémorial de la Passion selon Julienne de Cornillon*, Mémoire de licence, Université catholique de Louvain, 1985.
- GY, P.M., "L'office du Corpus Domini et saint Thomas d'Aquin. Etat d'une recherche", dans *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 64 (1980), p. 491-507.
- HANKART, R., "Les quatre couvents de Cornillon", dans *Neuf cents ans de vie autour de Saint-Remacle-au-Pont*, Liège, 1979, p. 35-45.
- HANKART, R., "L'hospice de Cornillon à Liège", dans *La Vie wallonne*, 40 (1966), p. 5-49, 93-135 ; 41 (1967), p. 79-112.
- HANSEZ, M., *Sainte Julienne de Cornillon : historiographie, iconographie et culte*, Mémoire de licence, Université catholique de Louvain, 1985.
- HENDRIX, G., "Thomas van Cantimpré's Vita Lutgardis", dans *Ontmoetingen met Lutgard van Tongeren, benedictines en cisterciënzerin (1182-1246-1996)*, Leuven, 1997.
- HOPMAN, V., *Die Legende der Heilige Ursula*, Cologne, 1963.
- HOUSSIAU, A., "Comme il nous a dit de le faire", dans *L'eucharistie*, Bruxelles, 1999, p. 1 à 20.
- JACQUES, F., *Le rétablissement du culte catholique à Namur après la Révolution. Les paroisses de la ville et de la banlieue*, Gembloux, 1962.

- JADIN, L., "Capocci (Pietro)", dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, XI (1949), c. 874-877.
- *Köln, Stadt und Bistum in Kirche und Reich des Mittelalters. Festschrift für Odilo Engels*, Cologne-Weimar-Vienne, 1993.
- KUPPER, J.-L., "Les origines de la collégiale Saint-Martin", dans *Saint-Martin. Mémoire de Liège*, Liège, 1990, p. 15-22.
- L'HERMITTE-LECLERCQ, P., "La réclusion volontaire au Moyen Âge", dans *La condicion de la mujer en la Edad Media*, Madrid, 1986, p. 140.
- LAHAYE, L., "Les paroisses de Liège", dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 46 (1921), p. 159-161.
- LAMBOT, C. et FRANSEN, I., *L'office de la Fête-Dieu primitive. Textes et mélodies retrouvés*, Maredsous, 1946, 130 p.
- LAMBOT, C., "Ève de Saint-Martin et les premiers historiens liégeois de la Fête-Dieu", dans *Revue bénédictine*, 79 (1969), p. 232-254.
- LAMBOT, C., "L'office de la Fête-Dieu. Aperçus nouveaux sur ses origines", dans *Revue bénédictine*, 54 (1942), p. 61-123.
- LAMBOT, C., "La bulle d'Urbain IV à Ève de Saint-Martin", dans *Revue bénédictine*, 79 (1969), p. 223-231.
- LAMBOT, C., "Un précieux manuscrit de la vie de sainte Julienne du Mont-Cornillon", dans *Miscellanea historica in honorem Alberti De Meyer*, (Recueil de travaux d'histoire et de philologie, troisième série, 23), Louvain, 1946, p. 602-612; et dans *Revue bénédictine*, 79 (1969), p. 216-231.
- LAUWERS, M., "Expérience béguinale et récit hagiographique. A propos de la «Vita Mariae Oigniacensis» de Jacques de Vitry (vers 1215)", dans *Journal des Savants*, (1989), p. 61-103.
- LECHAT, R., "Note sur un manuscrit ascétique et hagiographique", dans *Analecta bollandiana*, 43 (1925) p. 326-329.
- LECLERCQ, J., *Saint Bernard et l'esprit cistercien*, Paris, 1966.
- LECOMTE, F., *Regestes des actes de Jean d'Eppes, prince-évêque de Liège (1229-1238)*, Bruxelles, 1991.
- LE RUITTE, L., *Histoire mémorable de sainte Julienne vierge*, Liège, 1598, Jean Voes, 310 p.
- *Liber usualis missae et officii*, Desclée, Paris - Tournai - Rome, 1953, p. 918.
- *Liège, Histoire d'une Eglise*, sous la direction de J.-P. Delville, M. Laffineur et A. Henry de Hassonville, 6 vol., Liège, 1990-1995.
- MANGENOT, E., "Hugues de Saint-Cher", dans *Dictionnaire de théologie catholique*, VII (1922), c. 221-239.
- MARCHANDISSE, A., *L'obituaire de la cathédrale Saint-Lambert de Liège (XIe-XVe siècle)*, Bruxelles, 1991.
- MARCHANDISSE, A., *La fonction épiscopale à Liège, aux XIIIe et XIVe siècles*, Genève, 1998.

- MARCHANDISSE, A., "Guillaume de Savoie. Un *monstrum spirituale et belva multorum capitum* sur le trône de saint Lambert?", dans *Bulletin de la société royale Le Vieux Liège*, 13 (1997), p. 657-670, 681-693.
- MARCHANT, D., "Les pairs de Saint-Lambert de Liège (XIIIe-XVe siècles)", dans *Le Moyen Âge* 81 (1975), 63-95.
- MONCHAMP, G., "La Fête-Dieu à Liège en 1251", dans *Leodium*, 1 (1902), p. 3-6.
- MONCHAMP, G., "Le diplôme original de l'institution de la Fête-Dieu pour l'Allemagne, la Dacie, la Bohême, la Moravie et autres lieux", dans *Semaine religieuse de Liège*, 1906, p. 193-201.
- MUZZARELLI, P., *La bienfaisance à Namur au Moyen Âge*, Mémoire de licence de l'U.L.B., 1978.
- OEDIGER, F. W., *Die Regesten der Erzbischöfe von Köln im Mittelalter*, Bonn, 1954.
- OLIVER, J., *Gothic manuscript illumination in the Diocese of Liège (c. 1250-c. 1330)*, Leuven, 1988.
- *Orfèveries du trésor de la cathédrale de Namur*, Namur, 1969.
- PARAVICINI-BASLIANI, A., *Cardinali di Curia e «familiae» cardinalizie dal 1227 al 1254*, Padoue, 1972.
- QUETIF, J., *Scriptores ordinis praedicatorum*, Paris, 1729.
- RAFFIN, R., "Jacques de Voragine", dans *Dictionnaire de Spiritualité*, VIII, c. 62-64.
- RENARDY, C., *Le monde des maîtres universitaires du diocèse de Liège. 1140-1350*, Paris, 1979.
- RENARDY, C., *Les maîtres universitaires dans le diocèse de Liège (1140-1350). Répertoire biographique*, Paris, 1981.
- REUSENS, E., "Un document très important établissant l'origine liégeoise des béguines", dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 20 (1886), p. 127.
- "Robert de Thourotte", dans *Biographie nationale de Belgique*, XIX (1907), p. 482-485.
- ROISIN, S., "Ève de Saint-Martin", dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, XVI (1967), c. 114-117.
- ROISIN, S., *L'hagiographie cistercienne dans le diocèse de Liège au XIIIe siècle*, Louvain-Bruxelles, 1947.
- ROTUREAU, G., "Augustinisme", dans *Catholicisme*, I (1948), c. 1038-1046.
- *Saint-Martin. Mémoire de Liège*, Liège, 1990.
- SCHOOLMEESTERS, E., "Le diplôme de Hugues de Saint-Cher instituant la Fête-Dieu", dans *Leodium*, 5 (1906), p. 42-43.
- SCHOOLMEESTERS, E., "Les actes du cardinal légat Hugues de Saint-Cher en Belgique durant les années de sa légation, 1251-1253", dans *Leodium*, 6 (1907), p. 150-166, 172-176.

- SCHOOLMEESTERS, E., "Regestes de Robert de Thourotte", dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, 15 (1905), p. 1-126.
- SCHOONBROODT, G., *Inventaire analytique et chronologique des chartes du chapitre de St-Martin à Liège*, Liège, 1871.
- SCHUERMANS, H., *Abbaye de Villers. Les reliques de la B. Julienne de Cornillon*, 1899.
- SCHULTEN, W., "Kölner Reliquien", dans *Ornamenta Ecclesiae. Kunst und Künstler der Romanik in Köln*, éd. par A. LEGNER, Cologne, 1985.
- SIMENON, G., "Urbain IV à Liège", dans *Revue ecclésiastique de Liège*, 26 (1934-1935), p. 84-94.
- SIMENON, G., "La Fête-Dieu et sa signification dans la vie eucharistique de l'Eglise", dans *Cours et conférences des Semaines liturgiques*, Louvain, 1935, p. 103-120.
- *Sint Servatius, bisschop van Tongeren-Maastricht. Het vroegste christendom in het Maasland. Handelingen van het colloquium te Alden-Biesen*, Borgloon, Rijkel, 1986.
- SOSSON, P. et NICKERS, J., *Le trésor de l'église cathédrale de Saint-Aubain à Namur*, Namur, 1906.
- THORAU, P., "Das lütticher Schisma von 1238", dans *Festschrift H. Zimmerman*, 1991, p. 523-536.
- VAN DEN GHEYN, J., *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique*, Bruxelles, 1901.
- VAN RENSCH, T. J., *Parochies in Middeleeuws Maastricht*, dans *Munsters in Maasgouw. Archeologie en kerkgeschiedenis in Limburg. Bundel aangeboden aan Pater A. J. Munsters*, Maastricht, 1986.
- VANDERMAELEN, M., "Margaretha von Konstantinopel", dans *Lexikon des Mittelalters*, 6 (1993), c. 239-240.
- VERCAUTEREN, F., *Luttes sociales à Liège (XIII^e et XIV^e siècles)*, Bruxelles, 1946.
- *Villers, une abbaye revisitée. Colloque pour le 850^e anniversaire de la fondation*, Villers-la-Ville, APTCV, 1996.
- WERNER, Matthias, *Der lütticher Raum in frühkarolingischer Zeit*, Göttingen, 1980.
- WILMET, "Les béguinages de Namur", dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, VI, p. 43.
- WIMMER, E., "Ursula", dans *Lexikon des Mittelalters*, 8 (1997), c. 1332-1333.
- ZANANIRI, G., "Nicolas de Myre", dans *Catholicisme*, 9 (1982), c. 1225-1229.

Vita venerabilis virginis christi
Juliane de corelion

Vie de la vénérable vierge du Christ,
Julienne de Cornillon

*Ici commence le prologue de la vie de la vénérable vierge du Christ,
Julienne de Cornillon*

Parmi tous les moyens visibles grâce auxquels la nature humaine se tourne facilement vers le bien ou vers le mal, l'exemple semble être le principal. En effet comme la cire reçoit l'empreinte du sceau, ainsi la moralité de la vie est formée par l'exemple. Il en ressort que, si le mal surabonde à notre époque, c'est à cause de la foule innombrable des gens qui se font imiter dans leurs actions perverses ; et que, si l'amitié de beaucoup se refroidit et meurt, c'est parce qu'on trouve aujourd'hui très peu de personnes qui montrent dans leurs actes une ardeur communicative. C'est donc la multitude des pécheurs qui suscite l'habitude d'être pécheur. La fragilité des hommes, en effet, les conduit étonnamment à imiter ceux dont ils regardent fréquemment l'œuvre, bonne ou mauvaise.

C'est pourquoi, il a toujours été précieux d'écrire les actes des saints et des saintes et ainsi de rappeler au présent, par la mémoire des écrivains, les exemples de ceux, qui ont déjà été emportés de ce monde. Ainsi, comme l'homme mortel peut trouver de quoi trébucher dans les vices des gens dépravés, il pourra aussi tirer profit de la lecture et de l'audition de l'exemple des saints, si la grâce de Dieu lui accorde de vivre encore ; et s'il est déjà tombé, il y trouvera de quoi se relever. S'il est vrai que la vie des saints et des saintes du temps passé, inculquée aux oreilles des fidèles, doit toujours inciter à la vertu, je sais cependant que les exemples des saints de notre temps, plus ils sont récents, plus ils sont motivants. Car les choses qui ont été vues et fréquentées par l'homme moderne paraissent aussi plus appropriées et plus utiles. Et si le saint paraît être absent de la terre à cause de la trop grande rareté de personnes parfaites, il ne doit cependant faire aucun doute que notre époque a compté et compte encore beaucoup de saints et de saintes qui doivent être imités non seulement par les femmes, mais aussi par les hommes, pour leur pratique et leurs progrès en matière de vertus.

Bien sûr, quelqu'un dira peut-être : si aujourd'hui il y a une telle absence d'hommes saints, *la femme sainte qui la trouvera*¹ ? Je vais dès lors proposer, si vous le permettez, une vierge que notre siècle *a fait germer comme un lys*² : *vierge*, comme le dit l'Apôtre, *sainte de chair et d'esprit*³. Il

¹ Cf. Pr 31, 10.

² Cf. Os 14, 6.

³ Cf. 1 Co 7, 34.

s'agit de Julienne qui, emportée de ce monde mauvais il y a, quelques années, est digne d'être rappelée à la mémoire pour l'édification des fidèles. Oubliant sa fragilité physique, par laquelle la plupart de nos contemporains couvrent leur inertie et leur tiédeur comme d'un bouclier, et oubliant le sexe auquel elle appartenait, elle courut vers les sommets de la perfection et les atteignit. Elle courut avec une très profonde humilité et atteignit la perfection suprême dans un corps faible et devenu presque inutile. Cette vierge, je vais donc, dans un style tout simple, la remettre à l'honneur en parlant de sa vie et de son existence sainte.

Je ne mettrai par écrit que bien peu de choses, concernant sa pratique et ses progrès en matière de vertus, ses mouvements intérieurs et les révélations qui lui furent faites, comme si, de l'abondance d'un champ fertile béni par le Seigneur, je cueillais quelques épis ; de l'arbre chargé de fruits, je recueillais quelques pommes ; ou de la vigne féconde, je choisissais quelques raisins. La raison de cette brièveté est que certaines personnes qui furent les compagnes de cette vierge en temps de paix ou de persécutions ont quitté ce monde avant elle, comme elles l'avaient souhaité ; elles ne laissèrent personne au courant des nombreux faits susceptibles d'être relatés qu'elles connaissaient mieux que quiconque à propos de la servante du Christ ; d'ailleurs cette vierge ne leur avait jamais révélé ni à elles ni à d'autres la plénitude des grâces qu'elle avait reçues. En effet, l'humilité lui était tellement amie dès ses premières années qu'elle serrait en un perpétuel silence dans la clôture de son cœur tout ce qui aurait paru merveilleux aux oreilles des auditeurs, si elle le leur avait dit ; quelquefois cependant, la liberté de l'Esprit Saint relâchait le frein de sa bouche pour communiquer quelque chose. Parmi les faits connus, j'en ai omis beaucoup ; j'ai cru qu'une partie d'entre eux suffirait pour démontrer la sainteté de notre vierge, voulant en cela être attentif aux lecteurs difficiles.

Les faits qui sont écrits ici sont connus et ont été racontés par des personnes vénérables et dignes de foi : beaucoup de ces personnes l'ont fréquentée, si pas toute sa vie, du moins pendant longtemps ; certaines cependant, ayant obtenu la grâce spéciale de son affection, ont fort bien connu sa vie et ses vertus et les ont racontées, sans aucun ferment de fausseté, à ceux qui cherchaient à savoir.

Ces choses ont même été mises par écrit en langue française par la diligence d'une personne fort religieuse⁴ afin que certains fragments ne

⁴ Il s'agit vraisemblablement d'Ève de Saint-Martin, principale confidente de Julienne (voir *Vita*, I, 22-23, 28-30 ; II, 20). Cf. S. ROISIN, "Ève de Saint-Martin", dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, t. 16, col. 114-117, Paris, 1967. Et J.-P. DELVILLE et J. COTTIAUX, "Ève, Julienne et la Fête-Dieu à Saint-Martin", dans *Saint-Martin, Mémoire de Liège*, Editions du Perron, Liège, 1990, p. 31 à 54. Fête le 4 juin.

périssent pas ; et ont été approuvées par le seigneur Jean de Lausanne⁵, chanoine de l'église Saint-Martin⁶ de Liège, homme d'une admirable sainteté. Sa vie et sa précieuse mort – qui est déjà survenue – mériteraient non un bref éloge, mais une œuvre propre, si quelqu'un pouvait l'entreprendre. La seule chose qui a pu déplaire à un tel homme lorsqu'on lui lisait ce qui avait été rassemblé par la dite personne, c'est qu'aucun langage ne pouvait dignement expliquer la sainteté, la pureté, l'amitié et le zèle pour la justice de notre vierge que lui-même connaissait mieux que quiconque. Et comme il me suppliait tout spécialement (moi qu'il comptait au nombre de ses amis, quoique je fusse indigne et sans mérite), j'entrepris enfin un jour, tout malhabile et ignorant que j'étais, de traduire en latin ce qui avait été fait en français⁷. Et c'est surtout parce que lui, ainsi que d'autres personnes (qui me poussaient aussi à écrire et auxquelles il me paraissait impossible de ne pas obéir) me demandaient un récit simple, sans ornement, que je fus forcé de dévoiler mon incompetence, lorsque je tentai de mettre ceci en œuvre, ce qui convenait certes à un esprit meilleur.

⁵ Jean de Lausanne (Lausanne, sur le Lac Léman ? ou Lauzanne, commune du Rhône, arrondissement de Villefranche-sur-Saône ?), chanoine de Saint-Martin, fut le protecteur fidèle de Julienne tout au long de sa vie. C'est lui qui la mit en contact avec les autorités religieuses, lui accorda asile et commanda sa biographie (cf. II, 7, 22, 25, 37, 45). Il mourut après 1258 (c'est-à-dire après la mort de Julienne) et avant 1263 (date extrême de la composition de la *Vita*, qu'il n'a pas vue réalisée). J.-P. DELVILLE, "Jean de Lausanne", in *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, 25, c. 308-309, Paris, 1998.

⁶ Collégiale fondée en 969 par l'évêque Eracle. Cf. J. L. KUPPER, "Les origines de la collégiale Saint-Martin", dans *Saint-Martin, Mémoire de Liège*, Editions du Perron, Liège, 1990, p. 15. Le rôle de cette collégiale dans toute l'histoire de l'institution de la Fête du Saint-Sacrement n'est pas négligeable. Deux protagonistes en font partie : Jean de Lausanne comme chanoine, et Ève, comme recluse. Julienne appréciait beaucoup cette église et sa communauté (cf. II, 19), qui l'accueillit parfois (II, 22). C'est là qu'Isabelle eut la vision qui la convainquit du bien-fondé du projet de Julienne (II, 8). C'est là que Hugues de Saint-Cher célébra solennellement la fête en 1251 (II, 14). Un des chanoines, Etienne de Châlons, fit un legs pour la célébration de la fête dès 1250 ; sa sœur était une amie de Julienne (II, 16). Un autre chanoine, Jean de Laon, légua la moitié de sa maison dans le même but (II, 19).

⁷ L'auteur de cette *Vita* reste inconnu. Ce qui est sûr, c'est qu'il est ami de Jean de Lausanne et qu'il n'a pas connu personnellement Julienne, parce qu'il était trop jeune (cf. II, 51) ; par contre, il a rencontré différents témoins et a lu les papiers d'Ève de Saint-Martin. Il écrit entre 1261 (date de l'élection d'Urbain IV, cité en II, 7) et 1264 (Extension de la Fête-Dieu à l'Église universelle par la bulle *Transiturus* d'Urbain IV, qui n'est pas citée dans la *Vita*). Malgré ses protestations d'incompétence, l'auteur est un bon latiniste, bon connaisseur de l'Écriture, grand admirateur de saint Bernard. Il pourrait être cistercien de Villers-la-Ville, où Julienne fut enterrée (II, 50-51) ; mais on ne voit pas à quel moine de Villers de cette époque il pourrait correspondre. De plus, les *Vita* écrites à Villers mentionnent toujours cette abbaye comme «notre» maison, ce qui n'est pas le cas ici. (Cf. E. de MOREAU, *L'abbaye de Villers en Brabant aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles*, Bruxelles, 1909, p. 105). Peut-être l'auteur est-il d'origine liégeoise, puisqu'il est si familier avec le milieu de Julienne. Cependant on est frappé de voir aussi le nombre d'informations qu'il a recueillies de l'abbaye de Salzinnes, où Julienne résida de 1247 à 1256.

Mais je supplie les lecteurs ainsi que les auditeurs, si l'un d'eux est pourvu de qualités littéraires, de ne pas tarder, et de ne pas considérer vain d'exercer les forces de leur intelligence à cette tâche et de revêtir cette digne matière d'une digne élocution. En effet, bien que la vérité dite purement et simplement mérite d'être reçue, je sais cependant qu'un accès à la vérité, convenablement orné, lui confère beaucoup de grâce et de faveur. Et je ne considérerai pas comme une injure si la vérité de mon grossier récit était remise en forme par quelqu'un de valeur ; ou même si elle était entièrement renouvelée par une façon de parler plus décente.

L'opuscule présent est divisé en deux livres⁸. Le premier présente la naissance de notre vierge, sa jeunesse, les progrès de ses sentiments et de ses vertus et la sublimité de ses contemplations. Le second met en lumière les tribulations et les persécutions qu'elle a subies pour le zèle de la justice ; les outrages et la douleur qu'elle subit pour la solennité spéciale du Saint Sacrement ; et il manifeste aussi sa bienheureuse mort.

Fin du Prologue.

⁸ Sur le plan de la *Vita*, cf. *Fête-Dieu (1246-1996). Actes du Colloque de Liège*, t. 1, Louvain-la-Neuve, 1999, J.-P. DELVILLE, *Julienne de Cornillon à la lumière de son biographe*.

Livre I

*Ici commence la vie de la vénérable Julienne de Cornillon,
très sainte vierge du Christ.*

1. – Les parents et le lieu d'origine de cette vierge

Dans l'évêché de Liège⁹, au village de Retinne¹⁰, vivait un homme plein de mérite pour ses vertus, de famille bien connue et pourvue de richesses. Son nom était Henri et celui de son épouse, Frescende. Comme ils avaient vécu de nombreuses années ensemble sans aucune descendance, ils priaient incessamment le Seigneur, personnellement ou par l'intermédiaire de certains fidèles, par des oraisons et des aumônes, pour qu'il daigne – lui qui peut tout – leur accorder des enfants qui naîtraient par ordre divin. Et Dieu bon et miséricordieux, qui a l'habitude d'exaucer les prières de ceux qui crient vers lui, principalement lorsque le travail d'une pieuse action aide l'efficacité de l'oraison, décida de ne pas priver les prières et les actions de ses fidèles du résultat de leur demande et leur accorda une double descendance. Ils procréèrent deux filles ; ils les éduquèrent avec grand soin et sollicitude : ils donnèrent à l'aînée le nom d'Agnès et à la plus jeune celui de Julienne¹¹.

2. – Comment elles furent privées de leurs parents et confiées à la communauté des sœurs du Mont-Cornillon

Mais elles furent privées dès l'âge tendre de la consolation de leurs parents qui achevèrent une bonne vie par une bonne fin. Cependant, les amis et la famille des petites filles, dont la plus jeune n'avait que cinq ans,

⁹ Le diocèse de Liège couvrait au 13^{ème} siècle (et depuis sa fondation au 4^{ème} siècle) une étendue bien plus vaste qu'aujourd'hui. Il couvrait tout le sud des actuels Pays-Bas (avec Bergen-op-Zoom, Breda, Tilburg, Bois-le-Duc, Venlo, Maastricht), l'est du Brabant (avec Louvain, Nivelles, Villers-la-Ville), les provinces actuelles de Limbourg, de Liège, de Namur, une partie du Hainaut actuel (Fleurus, Thuin, Chimay) et du Luxembourg (Bastogne, Saint-Hubert, Bouillon, Rochefort), ainsi qu'Aix-la-Chapelle. Cf. E. de MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*, t. 3 (1122-1378), et *Cartes*, Bruxelles, 1945, et *Liège, Histoire d'une Église*, sous la direction de J.-P. Delville, M. Laffineur et A. Henry de Hassonville, 6 vol., Liège, 1990-1995. Toutes les villes où Julienne s'est rendue d'après la *Vita* relevaient du diocèse de Liège, sauf Cologne, qui en était la métropole, puisque le diocèse de Liège était suffragant de celui de Cologne.

¹⁰ Retinne : village situé à 12 km à l'est de Liège.

¹¹ Si l'on se fie aux indications fournies en IL, 50, suivant lesquelles Julienne est morte le vendredi 5 avril 1258 dans sa soixante-sixième année, on placera sa naissance entre le 5 avril 1192 et le 5 avril 1193.

prenant soin, par la volonté de Dieu, de conserver leur innocence, les firent conduire à la maison du Mont-Cornillon¹², près de Liège, qui était alors une nouvelle implantation, et ils veillèrent à les faire recevoir dans la communauté des sœurs résidant là-bas. En effet il leur semblait qu'il serait digne de pallier à la pauvreté de cette maison par la richesse¹³ des petites filles. Par un seul et même fait, ils pourvoyaient à la pauvreté de la maison et prenaient soin de l'innocence et du salut des petites filles. Cependant les sœurs supérieures de la maison, prises de compassion pour le jeune âge de celles-ci, les envoyèrent à la ferme, non loin de la maison, pour qu'elles soient nourries et instruites par une sœur spirituelle, appelée Sapience¹⁴ qui demeurait au même endroit. Les enfants soumièrent donc leurs jeunes cous au joug de Dieu, sous l'égide de Sapience, à la fois nourrice et maîtresse. En effet, elle prenait soin de leurs corps en tant que nourrice et formait leurs intelligences comme maîtresse, en leur enseignant la loi de vie et de conduite. En outre, Sapience abreuvait ses protégées de l'eau de « sapience » salutaire ; les enfants puisaient à cette sagesse, d'un cœur assoiffé, en fonction de leur âge et du moment. Or la sœur aînée grandissait dans une louable simplicité de vie et dans une grande sainteté de corps et d'âme ; cependant la plus jeune la dépassa dans la sainteté *de l'un et l'autre homme*¹⁵. Le Christ qui peut faire tout ce qu'il veut, la couvrit plus amplement de grâce et de vertu. Mettons de côté le récit de la vie et de la conduite louable d'Agnès, qui en vivant pieusement et simplement, se montra vraiment une agnelle (il serait indigne en effet que la chose ne corresponde pas au mot) et orientons la suite de ce récit vers le déroulement de l'histoire de notre jeune Julienne, vers qui le présent travail tourne ses yeux.

¹² Cornillon : hospice situé à la sortie de Liège, le long de la route d'Aix-la-Chapelle, au pied d'une colline où les prémontrés avaient leur abbaye (cf. II, 27). La fin du 12^{ème} siècle voit la fondation de nombreux hospices aux abords des villes, qui sont alors en pleine croissance. La première attestation date de 1176. Julienne et sa sœur y sont conduites en 1197 ou 1198. Le fonctionnement de la maison est décrit en II, 1 : il y avait quatre communautés, une d'hommes malades et une d'hommes sains, une de femmes malades et une de femmes saines. Julienne deviendra la prieure des femmes, succédant à sœur Sapience (II, 2). Un prêtre est aussi le prieur (II, 21-24). L'hospice fonctionnera jusqu'à la Révolution française. Les bâtiments existent toujours. Cf. R. HANKART, *L'hospice de Cornillon à Liège*, dans *La Vie wallonne*, 40, 1966, p. 5-49, 93-135 ; 41, 1967, p. 79-112. Voir aussi P. DE SPIEGELER, *Les hôpitaux et l'assistance à Liège (XI^{ème}-XV^{ème} siècle)*, Société d'édition « Les Belles Lettres », Paris, 1987, p. 57-60. Cf. aussi II, 23.

¹³ La dot apportée par Julienne et sa sœur devait consister en 205 bonniers de terre (environ 250 hectares), d'après les archives de Cornillon. Cf. E. DENIS, *Sainte Julienne et Cornillon*, Liège, 1927, p. 49.

¹⁴ Cf. aussi I, 3, 4, 7, 10. Cette sœur deviendra prieure : cf. II, 1-2.

¹⁵ Cf. la doctrine paulinienne de « l'homme intérieur » et de « l'homme extérieur », par exemple suivant Rm 7, 22.

3. - Les vertus qui la fortifiaient durant sa jeunesse

Julienne, donc, soumise à sa maîtresse, ne rejetait pas l'autorité, ne fuyait pas la discipline et même ne prenait pas goût aux jeux, ce que cet âge cependant considère d'habitude comme doux et familier ; en effet elle transcendait son âge par sa conduite, ne connaissant pas l'insolence ou l'enjouement des enfants. Elle était jeune de corps, mais d'âge vénérable par son intelligence ; elle aimait demeurer seule, fort simple et tranquille, et respectueuse plus qu'on ne peut le croire. Il parut bon à sa maîtresse de lui enseigner les lettres, pour qu'elle connaisse et aime Dieu. Aspirer à son amour semblait être la disposition naturelle de cet enfant. Julienne donc, assise aux pieds de sa maîtresse, apprenait d'elle les lettres ; elle répondait à son enseignement par des progrès quotidiens car elle était dotée d'un bon esprit qui la rendait très docile. En peu de temps, elle parvint non seulement à lire les psaumes, mais aussi à les retenir par cœur. En effet Dieu lui donnait une intelligence vive et une mémoire tenace : si à cet âge elle lisait ou entendait quelque chose qui sentait la grâce de la vertu, elle le retenait en son cœur et souhaitait l'accomplir par son action.

4. - Elle jeûna deux fois sans la permission de sa maîtresse et fit pénitence

Un jour, comme les sœurs accomplissaient leur jeûne habituel, Julienne se souvint de ce qui est écrit dans la vie du bienheureux Nicolas¹⁶, qui, le mercredi et le vendredi, ne suçait le sein qu'une seule fois ; elle décida de jeûner pareillement. Elle aurait réalisé ce projet si la sévérité de sa maîtresse n'eût résisté à ses efforts enfantins. Julienne avait entrepris un jeûne pieux mais présomptueux et elle ne put le cacher à sa maîtresse. Celle-ci, simulant la colère, la conduisit hors de la ferme et la projeta, à sa grande frayeur, dans la neige. Or c'était l'hiver. Elle lui dit : « comme tu as osé jeûner sans permission, tu feras ici ta pénitence » ; et la laissant dans la neige, elle retourna à la maison. Mais Julienne ne s'emporta pas dans des paroles de murmure ou d'impatience, comme font d'habitude la plupart des enfants de son âge à la moindre offense ; mais elle resta immobile là où

¹⁶ Saint Nicolas, évêque de Myre au 3^{ème} siècle, dont le culte se développa beaucoup en Occident au 11^{ème} siècle. Cf. G. ZANANIRI, "Nicolas de Myre", dans *Catholicisme*, t. 9, c. 1225-1229. On retrouve la même phrase chez Jacques de VORAGINE, *Aurea legenda sanctorum. Legenda tertia : De sancto Nicolao*, qui a été rédigée entre 1264 et 1267. Cf. R. RAFFIN, "Jacques de Voragine", dans *Dictionnaire de Spiritualité*, 8, c. 62-64.

elle avait été mise et prit le visage et l'attitude d'une pénitente. Peu de temps après, sa maîtresse, revenue vers elle, lui enjoignit d'aller directement à l'église et de ne pas différer sa confession à propos de sa faute. Se levant de cet endroit glacé, elle obéit immédiatement à ce qu'on lui demandait et se confessa humblement de ce qu'elle avait osé faire et de ce qu'elle avait dérangé sa maîtresse. Le prêtre entendant une confession d'une telle pureté, lui enjoignit, parce qu'elle avait péché par un jeûne présomptueux, d'expier son péché une fois revenue à la maison par la consommation d'un œuf ! Quand elle fut rentrée, elle accomplit ce qui lui avait été ordonné. Qu'on n'impute pas le jeûne de Julienne à son enfance ou à quelque légèreté : qu'on y discerne plutôt un prélude au très long jeûne qui allait suivre.

5. - Son humble obéissance et son travail

Lorsqu'elle eut atteint un âge un peu plus avancé, désirant construire l'édifice qui *touche le ciel*¹⁷, elle prit soin d'en jeter les fondements dans le retranchement de l'humilité. Ne voulant pas en effet manger son pain dans l'oisiveté et désirant plutôt *servir qu'être servie*¹⁸, elle choisit une charge, humble et méprisée, dont le fruit profiterait à la communauté, et qui mettrait néanmoins en œuvre son humilité. Elle demanda ainsi aux supérieures de la maison - et obtint par ses prières pressantes - que lorsque le bétail retournerait de son lieu de pâture, les mammelles pleines, elle en traitait elle-même le lait. Julienne faisait ce travail d'autant plus pieusement, qu'elle savait que beaucoup utiliseraient le lait extrait par ses mains. Elle estimait par une pieuse dévotion de l'intelligence qu'elle participerait à la souffrance des malades et à tous les bienfaits qui se réaliseraient dans la communauté qui utiliserait le lait. Mais il arrivait souvent, lorsqu'elle trayait le lait du bétail, qu'elle fût gravement frappée par un coup de sabot de la vache et fût jetée à terre : mais elle, par amour du silence, ne proférait pas un mot de plainte, pas même un cri, pas un son de doux reproche. Sa sœur Agnès arrivée entretemps sur le lieu pour voir ce que sa sœur Julienne

¹⁷ Cf. Gn 28, 12 (l'échelle de Jacob) et Gn 11, 4 (la tour de Babel).

¹⁸ Cf. Mt 20, 28.

faisait, la trouvant étendue sur le sol, lui disait tristement : « Ô ma pauvre Julienne, pourquoi es-tu tombée ? Je sais, malheureuse sœur, je sais que tu vas mourir sur ce fumier ! » Mais entendant la voix de sa sœur, elle était plus attristée pour le lait répandu que pour sa blessure corporelle. Prise de honte, rougissante, elle confessait humblement cela, comme si c'était arrivé par sa propre négligence. N'insistons pas sur tout ce qui a honoré la bonne disposition de la jeunesse de Julienne : venons-en rapidement à un âge élevé et à des œuvres plus grandes.

6. – Son mépris pour elle-même et son utilité pour ses proches *

En effet dès son adolescence, commença à apparaître avec clarté ce qu'il y avait dans cette vierge, et qu'en elle *la grâce du Christ n'apparaissait pas stérile*¹⁹. *Les œuvres qu'elle accomplissait lui rendaient témoignage*²⁰ et cela pouvait être reconnu à l'évidence dans ses activités. Car on voyait cette vierge adolescente plus attentive à ce que pouvait l'*esprit* qu'à ce que voulait la *chair*²¹, entreprenant non seulement ce que l'obéissance exigeait, mais ce que l'utilité induisait ou ce que l'amitié conseillait. On la voyait, dis-je, attentive à tous, mais négligente pour elle-même ; très obéissante à toutes ses sœurs, mais ne se souciant pas plus d'elle-même que d'un vase perdu. Manifestant peu d'estime pour ses premières activités, elle en réalisait de plus grandes pour ne pas épargner son corps et être au service de tous : elle mettait sans arrêt sa santé en péril par des jeûnes et des veilles multiples, de fréquentes prières et surtout des travaux assidus. Et quand par excès de travail elle sentait ses forces défaillir et qu'il lui était donné de demeurer quelque peu dans le silence qu'elle affectionnait, il semblait – ô merveille – que ses forces se réparaient et se renouvelaient. Elle n'arrêta pas l'exercice corporel jusqu'au jour où les travaux extérieurs, tout comme les mouvements intérieurs, eurent épuisé complètement les principales forces de son corps, et où l'infirmes animal de chair tomba au point *qu'il ne s'applique pas à se relever*²².

¹⁹ Cf. 1 Co 15, 10.

²⁰ Cf. Jn 5, 36.

²¹ Cf. Ga 5, 17.

²² Ps 40, 9.

Mais lorsqu'elle était libre de tout travail, elle se tournait sans cesse vers les exercices spirituels et priait, lisait, méditait : elle fut toujours étonnamment méditative. Une fois qu'elle eut appris à lire couramment toute l'Écriture en latin et en français²³, elle lut avec beaucoup de sentiment les livres de saint Augustin²⁴ ; elle aimait beaucoup ce saint. Mais parce que les écrits du très bienheureux Bernard²⁵ lui paraissaient terriblement enflammés et plus doux que le miel et le gâteau de miel, elle les lisait et les embrassait d'une fort grande dévotion, et honorait ce saint du privilège d'une immense affection. Elle consacra ses facultés à l'éloquence du saint ; et elle retint consciencieusement par cœur et confia à sa sûre mémoire plus de vingt sermons de la dernière partie de sa production sur le *Cantique des Cantiques*²⁶, dans lesquels le bienheureux semble avoir surpassé la science humaine.

Pourquoi Julienne n'aurait-elle pas lu volontiers et n'aurait-elle pas appris le chant nuptial du Christ et de l'Église, du Verbe et de l'âme ? Elle affectionnait certes plus ardemment les cantiques d'amour, puisque le langage d'amour ne lui était ni inconnu ni rébarbatif, à elle qui aimait. Dès les premières années de son adolescence, elle consacra tout son amour au Christ, elle, vierge, à un vierge, fils d'une vierge. Ainsi donc cette bienheureuse et véritable vierge, avant d'être flétrie par les embrasements du monde, fut unie au Christ par amour : elle se voua à lui d'autant plus heureusement qu'elle le fit promptement. Quand Julienne parlait avec ses sœurs, elle consacrait son discours à Dieu, parlant d'abondance du cœur. Quand elle recevait un ordre de ses supérieures, elle acquiesçait de toute façon, afin que cela lui soit enjoint au nom du Seigneur, pour que son obéissance soit fondée sur un si grand et un tel nom.

²³ Des traductions françaises de la Bible (souvent partielles) sont réalisées au 13^{ème} siècle en particulier pour répondre à la demande de laïcs, hommes et femmes. Cf. BOGAERT Pierre-Maurice (éd.), *Les Bibles en Français. Histoire illustrée du moyen âge à nos jours*, Turnhout, Brepols, 1991, p. 16-30.

²⁴ Au début du 13^{ème} siècle, l'influence de saint Augustin (354-430) est prépondérante dans la théologie et la spiritualité occidentales. Cf. G. ROTUREAU, "Augustinisme", dans *Catholicisme*, t. 1, c. 1038-1046.

²⁵ Bernard de Clairvaux (1090-1153), moine de Cîteaux, fondateur de l'abbaye de Clairvaux et de l'ordre des cisterciens, est à la fois un mystique, un théologien et un homme d'action. Son rayonnement spirituel fut énorme (Cf. J. LECLERCQ, *Saint Bernard et l'esprit cistercien*, Paris, 1966). C'est lui qui fonda en 1146 l'abbaye de Villers-la-Ville, où Julienne sera enterrée en 1258 (Cf. E. de MOREAU, *L'abbaye de Villers-en-Brabant*, Bruxelles, 1909). L'influence de saint Bernard sur le milieu féminin se manifeste surtout au 13^{ème} siècle, en particulier par la fondation de très nombreuses abbayes de cisterciennes (*ibid.*, p. 105-114).

²⁶ Œuvre la plus célèbre de saint Bernard, cet écrit introduit le lecteur à une relation personnelle aimante avec le Christ. On en a retrouvé des fragments de traductions françaises à l'usage des femmes religieuses. Cf. *Œuvres complètes de Saint-Bernard*, éd. par les abbés Charpentier et Dion, Paris, Louis Vivès, 1865-1867, 8 vol., et *Œuvres complètes de saint Bernard de Cîteaux*, t. X, *Sermons sur le Cantique* (*Sources chrétiennes*, 414), Paris, Cerf, 1996.

**7. - Sa nourrice Sapience l'admirait beaucoup
pour sa discipline et ses mœurs.**

Son progrès dans les vertus et ce qu'elle révéla à quelques-uns

Sapience, la nourrice, évaluant donc attentivement, avec une vigilante habileté et une habile vigilance, cette discipline des mœurs et ces progrès en vertus, était prise de stupeur et d'immense admiration ; elle se réjouissait immensément des progrès de son élève. Comment en effet Sapience n'exulterait-elle pas de joie, lorsqu'elle voyait Julienne toute enflammée, mais non de *la sagesse de ce monde, qui est folie devant Dieu*²⁷ ; charmée, mais non de la sagesse de la chair, qui est œuvre de mort ? Elle était revêtue de cette sagesse céleste et divine qui est tirée du profond des secrets. Sapience n'imputait pas à son enseignement religieux les progrès continuels des vertus de son élève : car *ce n'est pas celui qui plante, qui est quelque chose, ni celui qui arrose, mais Dieu, qui donne la croissance*²⁸. Elle savait que Julienne courait pour atteindre les sommets de la perfection, avec comme maîtresse non sa nourrice mais l'onction. Et elle ne put s'empêcher de révéler à certaines personnes les traits remarquables de sa vie et de sa conduite, pour que, à la connaissance de ce que le *Tout-puissant opérât*²⁹ en elle, les auditeurs en tirent utilité pour leur édification. Comme cela suscitait révérence et stupeur dans son entourage, Julienne n'en devenait pas plus insolente pour la cause, comme cela arrive d'habitude ; au contraire on la trouvait toujours plus douce et humble en toute chose et vis-à-vis de tous.

**8. - La réputation de sa vie louable se répandit partout.
Comment elle se comportait lorsqu'elle était contactée
par certaines personnes**

C'est ainsi que commença peu à peu à grandir la renommée de sa vie louable, à se répandre de long en large l'odeur de sa réputation ; et dès lors, des personnes de haute ou d'humble condition commençaient à la fréquenter. Mais elle, qui désirait se cacher et se *mettre sous le boisseau*³⁰ de son humilité, supportait très mal l'arrivée de ceux qui venaient à elle, se considérant indigne d'être visitée par qui que ce soit. C'est pourquoi, si elle pouvait savoir qu'un de ces hauts personnages allait venir à elle, elle se

²⁷ 1 Co 3, 19.

²⁸ 1 Co 3, 7.

²⁹ Cf. Lc 1, 49.

³⁰ Cf. Mt 5, 15.

cachait et gagnait un refuge à cause de sa grande humilité et de sa pudeur, de sorte qu'elle refusait ainsi la rencontre sans offenser personne ; et cela principalement pendant sa jeunesse ; encore que durant toute sa vie elle supporta difficilement la visite de personnes de très haute condition. Et si à un âge plus avancé, elle était contrainte de parler avec les visiteurs, pour éviter le scandale, elle le faisait avec une telle pudeur et un tel embarras qu'elle comparait cela à la peine du purgatoire. Dans sa jeunesse, s'il lui arrivait d'être prise de vitesse par de grands personnages, de sorte qu'elle ne pouvait leur échapper, et que ceux-ci la priaient de dire quelque chose sur Dieu, elle leur répondait en toute humilité et modestie : « Moi je suis chargée de la cuisine, servante des sœurs, et vous voulez entendre de moi de divines conversations ? Je sais, je l'avoue, je sais traire le lait des vaches, nourrir les poulets et faire un tas de menus travaux ; que voulez-vous savoir de plus de moi ? Mais vous qui savez parler de Dieu bien plus et plus parfaitement, je vous en prie, parlez de lui et moi je vous écouterai avec attention. Voilà ce qu'exige surtout la juste raison. » Ainsi parlait Julienne aux grands personnages à l'époque de sa jeunesse. Du reste, elle s'entretenait plus abondamment avec les personnes humbles et petites, à qui elle parlait plus volontiers de Dieu et du salut des âmes ; sa conversation s'adaptait à ce que l'intelligence, l'âge et le progrès de chacune semblaient exiger.

9. - La contrition qu'elle manifestait pour les péchés du genre humain

Elle manifestait une telle contrition de l'esprit pour les péchés de tout le genre humain, qu'elle considérait comme peu de chose, bien plus comme quasi rien, toute sa douleur et ses gémissements - fort nombreux - pour les péchés de ce genre. Ainsi elle se reprochait sévèrement d'avoir trop peu pleuré et se voyait coupable à ses propres yeux de tous les péchés. Ajoutons dès lors un exemple pour mieux mettre en lumière ce que nous venons de dire. Lorsqu'une personne de très haut rang venait à elle et commençait à l'interroger pour qu'elle raconte une bonne chose que Dieu lui avait apprise, elle répondait en toute humilité qu'elle savait peu de bonne chose et affirmait qu'elle était une grande pécheresse. Et comme ce visiteur énumérait une série de péchés dont Dieu avait toujours préservé sa servante, il lui demanda si elle se considérait coupable de ces péchés-là. Elle répondit : « Monsieur, il se peut bien que je sois coupable de tous les péchés. » Mais le visiteur, ne comprenant pas de quelle source émanaient de telles paroles, s'en alla plein d'indignation. En effet, il avait estimé, à

mon avis, qu'il allait entendre des choses sublimes ; il pensait peut-être que la vraie religion consiste *dans la sublimité du discours*³¹. Les sœurs furent embarrassées et tristes de cet incident, elles demandèrent avec reproche à Julienne avec quelle conscience d'elle-même elle avait pu avancer une telle phrase ; elles reçurent cette réponse : « C'est parce que je n'ai pas une immense douleur et une anxiété de cœur aussi grandes que je devrais pour les péchés du genre humain, par lesquels Dieu est constamment offensé, que je me considère coupable de tous les péchés. » Oui vraiment, vierge, figure de la religion parfaite ! Modèle de la perfection religieuse ! Mais, hélas ! comme elle a laissé peu d'imitateurs de sa vertu, peu d'émules de sa religion ! Car ils sont peu nombreux jusqu'à ce jour, semble-t-il, ceux qui se lamentent dignement pour les blessures de leurs péchés et encore moins nombreux ceux qui s'évertuent à imiter Julienne en pleurant les fautes des autres.

10. – Le sentiment qu'elle avait et la douceur qu'elle ressentait
durant la messe au moment du sacrement
du corps et du sang du Christ

Depuis le temps où Julienne avait été amenée à la ferme pour y demeurer avec sa nourrice Sapience, celle-ci la conduisait à l'église suivant l'habitude des sœurs, quand cela pouvait se faire commodément. Ainsi Dieu a prévenu sa servante Julienne même dès sa tendre enfance, *des plus douces bénédictions*³², lorsqu'il lui arrivait d'assister à la célébration de la messe, mais principalement et avec une dévotion plus abondante au moment du sacrement. À l'égard de cet admirable sacrement, elle commença à concevoir dès son enfance des sentiments non enfantins. Sentant qu'une étonnante douceur et une intime suavité se répandaient en son esprit à l'heure du sacrifice, elle commença *à répandre son cœur comme de l'eau et à prier devant le Très-Haut*³³ pour pouvoir être amenée à une grâce plus grande encore que la douceur qu'elle avait goûtée. Et comme, de jour en jour, son violent désir l'avait rendue plus capable d'atteindre ce qu'elle désirait, la ferveur de sa dévotion s'accrut tellement que lorsqu'elle s'adonnait à l'oraison au moment du sacrement, on pouvait à peine l'extraire *du torrent des ses*

³¹ 1 Co 2, 1.

³² Ps 20, 4.

³³ Lm 2, 19.

*délices*³⁴. Car rien ne lui faisait plus plaisir que de recevoir, à cette heure-là, la permission de s'attarder plus longtemps dans son oraison tant savourée.

Mais sa nourrice et les sœurs, plus attentives à son âge tendre qu'à son heure de dévotion, l'extrayaient de sa prière, de bonne intention, et l'obligeaient d'arrêter de goûter aux délices spirituelles (ce qu'elle supportait difficilement). Et comme elles lui demandaient ce qu'elle voulait manger, celle-ci cachait autant que possible l'abondance de son banquet spirituel et, à sa manière un peu enjouée, elle disait qu'elle voulait manger quelque chose de plus beau et de meilleur. Mais elle voulait parler du repas spirituel dont elle venait d'être nourrie quelques instants plus tôt, sans en être rassasiée. En effet il est écrit : *Ceux qui me mangent auront encore faim*³⁵. Mais ses sœurs comprenaient qu'il s'agissait de la nourriture terrestre et lui apportaient à l'heure du repas la meilleure nourriture qu'elles pouvaient avoir ! Or elle dédaignait la nourriture corporelle, sinon en paroles du moins en actes. Elle montrait que ce n'était pas une telle nourriture qu'elle désirait manger et qu'elle avait suggérée sous les mots de « plus beau et meilleur ». Cependant pour apaiser les sœurs elle y goûtait un peu, mais à contre-cœur ; elle en mangeait si peu que les sœurs en la voyant affirmaient fermement qu'une créature humaine ne pouvait subsister naturellement en consommant si peu de nourriture. Mais à la vierge du Christ, retournée vers les lieux d'un *pâturage plus fertile*³⁶, il était donné une telle abondance de repas spirituel que même son corps en était repu et *son âme en était rassasiée comme de moëlle et de graisse*³⁷.

**11. - À l'heure de la messe, elle s'adonnait à la prière
où qu'elle fût. Elle évita toujours de scandaliser son prochain
et de faire ostentation d'elle-même**

Le mouvement intérieur que Julienne éprouvait pour le sacrement vivifiant du Corps et du Sang du Christ grandissait énormément de jour en jour. Son esprit n'était pas en repos tant qu'elle n'était pas forcée de faire une de ces deux choses : assister à la célébration de la messe ou vaquer à la

³⁴ Ps 35, 9.

³⁵ Eccli 24, 29.

³⁶ Ez 34, 14.

³⁷ Ps 62, 6.

prière à ce moment-là, à l'endroit le plus commode ; la première était son désir fervent, la seconde était sa consolation. Lorsqu'elle assistait au sacrement de la messe, elle puisait tellement à la douceur céleste qu'elle désirait, avec un sentiment des plus hauts, y retourner chaque jour ; mais puisqu'il n'était pas dans l'habitude des sœurs d'entendre la messe tous les jours, elle se faisait violence et suivait leur coutume pour ne susciter ni l'indignation des unes, ni l'admiration des autres. Car si elle avait essayé d'assister à la messe tous les jours, contre leur habitude, certaines sœurs moins zélées auraient pu s'indigner de cette singulière prérogative ou de ce pouvoir qu'elle semblait avoir au-dessus d'elles ; mais les plus parfaites auraient pu l'admirer pour cette fréquentation inhabituelle et pour la manifestation de son violent désir. Ces deux réactions – indignation ou offense des sœurs d'une part, admiration ou ostentation d'elle-même d'autre part – elle les évita toute sa vie tant qu'elle le put, cherchant à la fois la paix des sœurs et sa propre humilité. Elle faisait ce qu'elle pouvait et lorsqu'il ne lui était pas permis d'entendre la messe, elle vaquait à l'oraison, à ce moment-là, là où elle le pouvait le mieux. Remarquant cela, sa nourrice Sapience lui donna satisfaction dans un pieux sentiment et pourvut en partie à sa dévotion : en effet, elle lui fit édifier un oratoire à la ferme même. Accueillant l'opportunité de ce lieu secret, Julienne y entrait au moment de la messe et participait mentalement au sacrement de l'autel puisqu'elle ne pouvait y assister en personne ; elle y consacrait donc la partie la plus digne d'elle-même. Mais elle s'adonnait à la prière avec une piété d'autant plus grande qu'elle le faisait en secret et elle se consolait de l'absence physique par une présence mentale. Ainsi le Seigneur miséricordieux et compatissant considérait d'un œil clément le désir de sa servante et la préparation de son cœur et la remplissait copieusement à ce moment-là de l'infusion de sa grâce.

12. - Comment elle se comportait
en recevant le corps du Christ
et après l'avoir reçu

Lorsqu'elle recevait le très saint Corps du Christ, son seul bien-aimé et son seul élu, non seulement parmi des milliers, mais parmi tous ceux qui sont au ciel et sur la terre, elle était remplie d'une si grande et si abondante rosée de grâce et moëlle de dévotion que son âme fondait comme cire au feu et que son esprit défaillait en elle-même. Lorsqu'elle recevait le don d'une si grande grâce, elle *goûtait et voyait combien le Seigneur est doux*³⁸. Elle sentait dans l'aliment du Corps sacré *tous les délices et la douceur de toutes les saveurs*³⁹. En effet ce qui arriva en figure au peuple d'Israël avec *la manne pleuvant*⁴⁰ du ciel, était réalité pour Julienne lorsqu'elle consommait *le pain vivant qui est descendu du ciel*⁴¹, dont la manne était l'ombre. Mais ce pain avait un goût doux et savoureux au cœur de Julienne : c'était pour elle un pain spirituel et suave plus que ne l'était la manne *à la bouche du peuple charnel et à la nuque raide*⁴². Notre vierge, après avoir reçu le Corps du Christ, voulait rester en silence au moins pendant une semaine, supportant très difficilement, ces jours-là, la visite de qui que ce soit, si ce n'est pour une grande nécessité ou pour une urgence.

Ne pense pas cependant que ce laps de temps lui semblait suffisant pour fêter celui qu'elle avait reçu, car elle disait souvent aux sœurs qui lui apportaient les vivres qu'elles ne devraient absolument pas lui servir de nourriture terrestre pendant tout un mois ; qu'ainsi elles ne devraient pas venir à elle et qu'elles devraient la défendre contre la visite de toute autre personne. Elle sentait en effet qu'il y avait une telle force dans l'aliment de ce pain sacré qu'elle ne craignait pas de pouvoir subsister même corporellement pendant tout ce temps grâce à la force de cette nourriture ; et cela eût été facilement prouvé si parmi les sœurs qui la servaient, n'avait manqué celle qui l'aurait mise à l'épreuve.

Mais comme on n'accordait pas à Julienne le long temps de repos et de silence qu'elle désirait, elle-même cependant restait toute absorbée en esprit par celui-là seul qu'elle avait reçu et qu'elle aimait et elle vaquait à lui comme l'épouse à l'époux. Dans l'abondance de la lumière intérieure et

³⁸ Ps 33, 9.

³⁹ Sg 16, 20.

⁴⁰ Ps 77, 24.

⁴¹ Jn 6, 41.

⁴² Cf. Ex 32, 9.

dans la plénitude de la ferveur, d'une manière admirable et ineffable, elle s'attachait à lui en union d'esprit ; et changée en sentiment divin, elle ne pouvait rien sentir, ni savourer si ce n'est Dieu seul.

Bref pour te donner une idée de la prérogative extraordinaire de la grâce par laquelle le Christ visitait sa servante lorsqu'elle recevait son Corps et son Sang, j'estime qu'il ne faut pas cacher que, bien des années avant sa mort, chaque fois qu'elle recevait le Corps du Christ (ce qu'elle désirait ardemment faire souvent à cause de son immense amour), le Christ lui révélait un nouveau secret de ses arcanes célestes. Ces secrets, elle les cachait avec une humilité si indiscreète (si l'on peut dire) qu'elle pouvait, semble-t-il, s'exclamer à juste titre avec le prophète : « *Mon secret est à moi, mon secret est à moi*⁴³ ! » Ces secrets, non seulement, elle les cachait aux étrangers, mais elle n'en révélait même rien à ses proches ou à ses amis chers, sauf de manière rarissime, à moins qu'enivrée spirituellement, elle ne puisse plus du tout se taire. C'est au point que dès ses tendres années, elle s'exerça à une très profonde humilité, de sorte qu'elle couvrait de son silence, si possible, tout ce qui pouvait lui conférer une réputation de sainteté ; cela, pour que personne ne l'estime au-delà de ce qu'elle ne s'estimait elle-même. Elle se dépréciait intérieurement, se considérant comme rien dans la chambre de son cœur et elle ne voulait pas que les gens de l'extérieur l'estiment à une autre valeur que ce qu'elle-même avait décidé.

13. - Le Seigneur choisit l'humble Julienne pour instituer sur terre la fête du Sacrement c'est-à-dire de son corps et de son sang

Mais voilà ! *Comme le roi était sur sa couche, le nard de sa servante répandit son odeur*⁴⁴. Quelle agréable et plaisante odeur de suavité, le nard de l'humilité de Julienne donnait au Christ - roi dans sa couche, c'est-à-dire couché *dans le sein du Père*⁴⁵ ; en cela tu pourras connaître avec évidence que *le Seigneur très haut lui-même, qui regarde ce qui est humble et qui de loin connaît ce qui est haut*⁴⁶, a daigné révéler sa volonté par une grâce particulière à sa servante plutôt qu'à tous les mortels. Pour instaurer une fête spéciale que

⁴³ Is 24, 16.

⁴⁴ Ct 1, 11.

⁴⁵ Jn 1, 18.

⁴⁶ Ps 137, 6.

*Jésus-Christ, puissance de Dieu et sagesse de Dieu*⁴⁷, voulait faire célébrer sur terre, en l'honneur du sacrement de son très saint Corps et Sang, il ne décida pas *de choisir les nombreux nobles et puissants de ce monde*⁴⁸, revêtus du pouvoir civil et de la dignité ecclésiastique ; mais, *lui qui avait choisi ce qui est faible en ce monde pour confondre ce qui est puissant*⁴⁹, choisit étonnamment l'humble Julienne pour réaliser cela en lui montrant d'avance un signe et en lui révélant sa signification divine. Elle pria instamment en présence du Seigneur pour qu'une chose aussi ardue et sublime soit confiée à une autre personne, qui par son autorité aurait pu mener rapidement à bien cette affaire, et à la perfection ; mais elle reçut comme réponse qu'il fallait de toute façon que cette fête soit instaurée par elle et que, même par la suite, elle soit promue par des personnes humbles. Mais comment cela lui fut montré et se réalisa, nous le raconterons plus loin en long et en large, s'il plaît à Dieu. Nous avons dit ceci par anticipation parce que dans les chapitres précédents, nous avons fait mention du sacrement vivifiant du Corps et du Sang du Christ auquel la vierge du Christ était admirablement attachée, et afin que les lecteurs connaissent plus clairement de quel don de son affection le Christ voulut la gratifier spécialement.

14. – Comment elle se montra à la fois Marthe et Marie par les exercices du corps et de l'esprit

Mais quelle force physique pourrait subsister plus longtemps face à de tels mouvements intérieurs ? En effet, si selon le mot du sage : « *la fréquente méditation est une fatigue pour le corps*⁵⁰ », comment un mouvement intérieur large et fréquent, ajouté à une très fréquente méditation, ne serait-il pas destruction ou mortification de la chair et épuisement des forces ? Mais qu'en sera-t-il, si après les inépuisables méditations et mouvements intérieurs, l'exercice physique est à son tour considérablement augmenté ? Ces deux exercices, celui du corps et celui de l'esprit, Julienne y tint, tant qu'elle put, avec la ferveur de ses facultés ; c'est admirable : elle se montrait à la

⁴⁷ 1 Co 1, 24.

⁴⁸ 1 Co 1, 26.

⁴⁹ 1 Co 1, 27.

⁵⁰ Eccl 12, 12.

fois *Marthe et Marie*⁵¹ en une unique personne. Depuis son adolescence, elle s'adonnait à tous les travaux, répondant à toute demande et prenant le rôle de Marthe ; et après les œuvres d'obéissance et de pitié, portant son attention sur elle-même et vaquant à Dieu seul, elle se montrait une vraie Marie. Mais une seule de ces attitudes n'aurait-elle pas suffi pour affaiblir et abattre son corps virginal ? La force de Julienne *n'était pas la force des pierres et sa chair n'était pas de bronze*⁵². Aussi il ne faut pas s'étonner si son tendre corps fut rapidement vaincu par l'assaut d'un double ennemi : les labeurs dominant à l'extérieur, les mouvements de l'âme prévalant à l'intérieur.

C'est ainsi que Julienne, encore jeune pourtant, tomba dans une grande faiblesse physique ; elle devait traîner celle-ci toute sa vie et c'est donc cette maladie qui l'obligea à s'abstenir de travaux manuels. Si on croit que la vierge du Christ a cédé à l'exagération, cette sorte d'excès suscitera certes le respect dans les intelligences les esprits pieux. Qu'en serait-il en effet si elle avait voulu ajouter le travail d'un corps fragile à la plénitude des vertus qu'elle tenait de la grâce ? Elle ne laissa pas à la postérité l'exemple de l'exagération mais de la ferveur, et elle n'a jamais *consumé par la chair, ce qu'elle avait commencé par l'esprit*⁵³ ; mais quand la chair fit défaut, l'esprit s'affermir ; et lorsque l'activité se dessécha, le sentiment fleurit. Julienne était ainsi vaillante par l'esprit, dans une chair faible et infirme, pour qu'on puisse dire justement avec l'Apôtre : « *Quand je suis faible, c'est alors que je suis fort et puissant* »⁵⁴. Ne vois-tu pas que l'infirmité du corps augmente les forces de l'esprit, qu'elle donne des forces ? Et au contraire, tu sais que la force de la chair entraîne la faiblesse de l'esprit. S'il faut que je m'affaiblisse au-dedans ou au dehors, que ce soit dans la chair que je défaille pour que je me fortifie dans l'esprit ; car avoir une force parfaite de l'un et de l'autre est très difficile : ils *sont opposés l'un à l'autre*⁵⁵ et, la plupart du temps, lorsque l'un est renversé, l'autre est élevé. Et nous ne disons pas cela parce qu'il s'agirait avant tout d'excuser Julienne pour son exagération, car nous croyons qu'elle a abouti à cette faiblesse non pas tant par des exercices physiques que par les mouvements de son intelligence et les traits de son amour. Et si tu veux lui reprocher ceci également, sache que dans ton reproche, tu accuses peut-être le Seigneur, à qui elle pouvait dire avec le

⁵¹ Lc 10, 40.

⁵² Jb 6, 12.

⁵³ Ga 3, 3.

⁵⁴ 2 Co 12, 10.

⁵⁵ Ga 5, 17.

prophète : « *Tu m'as séduite Seigneur, et j'ai été séduite ; tu as été plus fort que moi et tu as vaincu*⁵⁶. »

Que dire en effet, s'il plut à Dieu de la retirer entièrement des activités extérieures pour qu'elle soit entièrement vouée aux activités intérieures et attachée plus largement à lui ? Peut-être le Christ ne voulait-il pas que chez sa servante les exercices spirituels soient interrompus par l'exercice physique, qui vaut peu de chose ; il voulait ainsi qu'elle vague totalement à lui. D'autre part, *Dieu est Esprit*⁵⁷ et il rend spirituels ceux qu'il veut plus spécialement s'attacher ; c'est pareille vie spirituelle que mena Julienne tout le temps de son infirmité et de sa faiblesse, pour que non seulement son esprit, mais aussi son corps, soient le reflet d'une certaine manière de vivre spirituellement. Qui donc pourrait croire qu'elle ait pu observer les jeûnes des sœurs dans un corps affaibli et presque inutile ? Et pourtant elle ne se contenta pas d'observer leurs jeûnes, mais elle abonda toujours plus que les autres dans la pratique du jeûne et des veilles.

**15. – Durant trente années avant sa mort,
elle jeûna continuellement jusqu'au soir.
La nourriture qu'elle prenait le soir. Son sommeil.
Comment le diable la tourmentait**

Je vais taire entretemps ces jeûnes que Julienne prolongeait depuis son adolescence sans suivre l'exemple de ses sœurs ; je pense ne pas devoir taire que durant plus de trente années avant sa mort⁵⁸, elle célébra à tout moment un jeûne continu. Le moment de son repas était le soir. Mais ce qu'elle prenait à l'heure du repas était si maigre, voire souvent pratiquement nul, que les personnes qui apprenaient cela pouvaient croire fermement que la demeure de son corps allait rapidement s'écrouler par manque ou par ténuité de sustentation corporelle ; à moins qu'elles n'ignorassent pas également que le Saint-Esprit habitait en elle, en soutenant son corps ainsi que son âme par une force invisible.

Cependant certaines personnes qui connaissaient en partie la grâce que le Seigneur lui avait donnée, supportaient très péniblement son jeûne long et ininterrompu lorsqu'il arrivait que Julienne passe chez elles comme à l'accoutumée. Cela les ennuyait très fort parce que à l'heure du repas elle

⁵⁶ Jr 20, 7.

⁵⁷ Jn 4, 24.

⁵⁸ Ceci nous situe avant 1228.

semblait ne pas manger, mais seulement goûter ce qu'on lui servait. Et comme souvent les personnes qui la recevaient lui demandaient qu'elle mange comme elles deux fois par jour, elle répondait qu'elle ne pouvait le faire. Mais sur leur insistance importune, elle souffrit une fois par amitié qu'on lui serve une nourriture pour le second repas, afin qu'on ne croie pas que, en refusant, elle voulait résister par une certaine obstination mentale à la volonté de ceux qui la priaient. Mais après avoir mis en bouche la nourriture préparée à son intention, elle la broyait avec les dents, la roulait par-ci par-là sous le palais au moyen de la langue et ne pouvait rien en avaler, pas même une infime partie. Tôt ou tard, les personnes qui l'avaient forcée finirent par croire en ses paroles selon lesquelles elle ne pouvait violer son jeûne habituel. À mon avis, ou bien l'habitude fut changée chez elle en nature, ou bien l'Esprit-Saint voulait qu'il en soit ainsi, afin que celle qu'il avait lui-même remplie soit considérée comme vivant autant de lui-même que de l'usage commun de la nature.

Mais comme toutes ces personnes se plaignaient du peu de nourriture de son unique repas et croyaient qu'elle devait ou pouvait en consommer une plus grande quantité si la nourriture était préparée avec plus de soin, on lui apporta un jour un poulet préparé très soigneusement avec une garniture. Elle détacha et mangea un petit peu de peau et ne goûta pas au reste. On lui apporta séparément la même garniture pour qu'au moins elle soit obligée de se refaire des forces : par souci de paix et d'amitié pour ceux qui la lui offraient, elle la broyait avec ses dents, mais comme elle ne réussissait pas à l'avaler, elle la rejetait en secret de sa bouche et la cachait sous sa serviette. Quand on enlevait la serviette, on retrouvait la garniture, simplement broyées par les dents, dans une quantité égale à ce qu'elle avait consommé.

Que dire encore d'une autre fois où en visite chez une personne dont elle était familière, elle apporta avec elle son propre repas ? Elle emporta, en effet, avec elle je ne sais combien de petits pois, mais en quantité telle que vous la jugeriez insuffisante pour le repas d'un pigeonneau ; on les lui amena, à l'heure du repas, cuits à l'eau, comme elle l'avait demandé : pour elle, tel était un festin en sa sainte compagnie, telles furent ses délices. Du reste, si je racontais dans ce récit une série de choses semblables qui ont été découvertes et relatées par des personnes dignes de foi, elles paraîtraient incroyables à certains, si je ne me trompe.

Mais elle avait obtenu de Dieu par ses prières de pouvoir consommer ce qu'elle consommait. Comme en effet son appétit n'était aiguisé par aucun plaisir, mais qu'elle était rassasiée par la seule évocation de la nourriture, souvent elle demandait au Seigneur de pouvoir prendre au moins un petit peu de nourriture pour ne pas attirer l'admiration de tout le monde si on disait qu'elle vivait sans nourriture terrestre. Ainsi, le peu qu'elle consommait ne lui apportait pas tant le soutien du corps qu'une certaine communion à la nature humaine ; d'où l'on pouvait dire effectivement qu'elle utilisait la nourriture corporelle, quoique de manière trop frugale et trop maigre. Elle avait d'ailleurs l'habitude de dire à ses fidèles que manger, boire et parler, choses dont – nous le savons – l'humanité mortelle se délecte amplement, lui étaient choses coûteuses plus que tout.

Son alimentation très ténue et pratiquement nulle était accompagnée d'un sommeil aussi ténu et presque nul, qui ne pourrait apporter à quelqu'un d'autre qu'un repos infime. Aux fêtes des saints elle restait toute la nuit ou presque sans dormir. Et alors en effet, elle ajoutait à la dévotion le poids des veilles. Ses veilles étaient pleines de zèle spirituel et de saintes méditations, de mouvements intérieurs, de prières et de contemplation. Mais si, à la fin, elle voulait quelque peu somnoler en posant la tête sur l'oreiller, l'esprit malin le retirait de dessous sa tête, ou bien agitait son lit de mouvements répétés : il saisissait l'occasion de la déranger et de l'approcher plus sûrement quand elle se reposait et relâchait son esprit de la prière. Mais Julienne, se réveillant légèrement, reprenait ses armes familières de l'oraison qui repoussaient très puissamment son ennemi. De fait il faut savoir que cet esprit malin, regardant d'un mauvais œil les inclinations heureuses de Julienne, s'était efforcé de la pertruber visiblement et sensiblement dès sa jeunesse ; il la persécutait souvent et de différentes façons ; finalement, considérant que ses efforts étaient vains et qu'il n'en tirait aucun profit, il suscita par ses ministres, de la haine et des persécutions contre la vierge du Christ, sévissant invisiblement et méchamment : nous parlerons de ces persécutions plus tard ; entretemps poursuivons les autres affaires.

16. - Elle vénérât avec beaucoup de dévotion
les saints de Dieu et surtout la bienheureuse Vierge Marie

Julienne vénérât avec une grande ferveur les saints de Dieu en tant qu'amis de son époux et citoyens de la Jérusalem céleste, jusqu'à ce qu'elle aussi puisse un jour s'associer à leur compagnie. Le jour de leur fête, elle goûtait d'avance leur bonheur avec intensité par une grande douceur intérieure, bien qu'elle fût placée encore dans la région de dissemblance⁵⁹. Mais elle aimait d'un sentiment plus élevé et d'une vénération plus forte la vierge Marie en tant que Mère de Dieu, celle qui donna naissance à l'époux et engendra son unique bien-aimé.

Elle commençait l'année de ses mouvements intérieurs - pour ainsi dire - au jour de l'Annonciation du Seigneur, et elle suivait à pas fervents et spirituels l'accomplissement que le Christ a porté dans sa chair, ainsi que la Sainte Église ; ainsi parcourait-elle d'une admirable façon tout le cours de l'année liturgique. Au fur et à mesure des temps et des solennités comme, par exemple, l'Annonciation, la Noël, la Circoncision, la Passion, la Résurrection et l'Ascension du Christ et les autres fêtes comme celles de la bienheureuse Vierge et de beaucoup de saints que notre Mère l'Église vénère en différents lieux chaque année, la disposition de Julienne était touchée et elle était affectée à chaque solennité, d'une manière non seulement ineffable, pour nous qui ne ressentons pas ce qu'elle éprouvait, mais aussi indicible pour elle-même qui le ressentait. D'abord quand arrivait l'Annonciation du Seigneur, elle sentait en elle beaucoup de joie et de consolation dans cette conversation de l'ange avec Marie et dans la réponse de l'humble mais sage Vierge. Et de même que le Christ la gratifiait d'une connaissance et d'un amour admirable dans la considération de son corps et de son sang, ainsi la Vierge Marie illuminait très dignement du feu de l'amour et de la lumière de l'intelligence celle qui contemplait l'incarnation du Seigneur.

À propos de cette salutation de la bienheureuse Vierge, qu'elle avait très souvent à la bouche, elle avait l'habitude de dire à ses amis proches que cela plaisait beaucoup à la Vierge glorieuse qu'on ajoute à la salutation la réponse exprimant son consentement, à savoir : « *Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon ta parole*⁶⁰. » Ainsi elle exhortait affectueusement les personnes en qui elle avait confiance à dire cela comme elle, à l'ensei-

⁵⁹ « Région de dissemblance » : terme utilisé par saint Bernard pour signifier la vie sur terre.

⁶⁰ Lc 1, 38.

gner ainsi, et à annoncer que cela plaît beaucoup à la Vierge Marie. Elle disait en effet que cet ajout était l'accomplissement de la salutation de la bienheureuse Vierge parce que le mystère de l'Incarnation ne fut célébré en elle parfaitement que lorsqu'elle répondait : « *Voici la servante du Seigneur* » et qu'elle présenta son consentement. Car qui pourrait douter que la Vierge Marie se délecte non pas autant, mais bien davantage, d'entendre ceux qui disent : « *Voici la servante du Seigneur* » et qui renouvellent la joie que lui causa la parfaite incarnation du Christ en elle, que d'entendre ceux qui lui répètent la joie du salut de l'ange ? Quand Julienne se souvenait de *Mon âme exalte le Seigneur*⁶¹, ce cantique que Marie avait prononcé en présence d'Elisabeth, cela charmait son « homme intérieur » d'une douceur intime et d'une saveur inestimable. Mais apportons maintenant à ce sujet un témoignage car elle avait l'âge et l'autorité d'un esprit puissant quand *elle porta témoignage* de cette manière et *nous croyons* fermement que *son témoignage fut vrai*⁶².

17. – Une parole proférée sans précaution sur ce qu'elle ressentait
à propos du cantique de la sainte Vierge, le Magnificat.
Et pourquoi elle demanda pardon

Quelque temps avant sa mort⁶³, quand Julienne demeurait à Salzinnes⁶⁴, abbaye de moniales de l'ordre de Cîteaux, elle s'entretint une fois avec la vénérable abbesse⁶⁵ de ce lieu à propos de la douceur de ce cantique. Et comme l'abbesse elle-même la pressait de dire quelque chose sur cette douceur suave qu'elle sentait, Julienne fut soudain comme *enivrée, non pas de vin mais d'Esprit*⁶⁶ – à moins que l'Esprit ne soit un *vin enivrant et admirable*⁶⁷. Celle-ci, dirais-je, disposait cette fois ses paroles avec moins de jugement (ce qu'elle était cependant toujours habituée de faire). De fait, le Saint-

⁶¹ Lc 1, 46.

⁶² Cf. Jn 19, 35.

⁶³ Julienne quitta Salzinnes peu avant le pillage de l'abbaye (cf. II, 43), qui eut lieu en 1256.

⁶⁴ L'abbaye de Salzinnes est située aux portes de Namur le long de la Sambre. Les traditions de l'abbaye la faisaient remonter au 12^{ème} siècle et elle aurait été affiliée à l'ordre cistercien en 1154 ; mais, plus vraisemblablement, elle a été fondée par le comte Philippe de Namur entre 1196 et 1212. Cf. *Monasticon belge*, t. I, p. 101-110, et E. BROUETTE, *Recueil des chartes et documents de l'abbaye du Val-Saint-Georges à Salzinnes (Namur) 1197-1300*, Achel, 1971. Cf. *infra* II, 32-43.

⁶⁵ L'abbesse est alors Hymène de Looz : cf. II, 32.

⁶⁶ Ep 5, 18.

⁶⁷ Cf. Ps 22, 5.

Esprit relâcha le frein de sa bouche, si bien qu'elle lança ces paroles : « C'est peu de chose, Madame, dit-elle à l'abbesse, ce que j'en sens, mais pour tout l'or que pourrait contenir l'abbaye dans laquelle nous sommes, je ne voudrais pas cesser de goûter ce que je goûte, cesser de sentir ce que je sens au sujet de ce cantique, dans la mesure où cela m'a été donné par la Vierge Marie. » Il n'est pas étonnant que l'abbesse, entendant cela, fut pleine d'admiration. Mais en vérité, quand Julienne, servante du Christ, ruminait ensuite dans son cœur ce qu'elle avait dit dans un moment de ravissement, elle commença à se repentir d'avoir proféré des paroles aussi remarquables. Ainsi le lendemain, quand elle eut l'occasion de parler avec l'abbesse, elle demanda humblement pardon pour les paroles prononcées la veille et la supplia de ne pas être accusée pour ce qu'elle avait dit sans précaution.

Julienne avait l'habitude de réciter ce cantique⁶⁸ neuf fois par jour, en l'honneur des neuf mois où la Vierge sans pareille avait porté en son sein l'auteur de notre salut à tous, le Fils unique de Dieu. Elle invitait aussi les personnes qui lui étaient chères et bienaimées à le réciter autant de fois chaque jour, avec leurs autres prières. En effet elle disait qu'il lui semblait impossible que la personne qui se trouvait en état de grâce ne soit pas exaucée par l'intercession de la Vierge glorieuse pour une demande concernant le salut de son âme ; mais cette personne devait renouveler quotidiennement en la Vierge la joie qu'elle éprouva lorsqu'elle proféra d'une voix joyeuse : « Mon âme exalte le Seigneur » et tout ce qui suit et cela, autant de fois que le Fils de Dieu reposa de mois dans son sein béni. Et Julienne demandait affectueusement que cela fût rapidement diffusé partout et spécialement dans les communautés de moniales et de béguines, n'ignorant pas sans aucun doute le profit retiré par ceux qui le diraient, et désirant l'avancement spirituel de tous.

**18. - Julienne se conformait par un mouvement intérieur
aux solennités des saints. Les signes du Christ souffrant
et mourant furent toujours présents à son cœur**

Ce n'est pas notre petitesse et notre faiblesse qui expliqueront avec quel amour et quelle dévotion Julienne pratiquait les principales solennités de l'année ; et avec quelle douceur intime elle célébrait la fête de la Vierge glorieuse et de tous les autres saints et saintes. En effet, pour me

⁶⁸ Il s'agit du *Magnificat*.

taire sur le reste, qui pourrait fournir les mots permettant de raconter avec quelle joie spirituelle et quel amour fervent elle prenait dans ses bras le Christ, petit enfant nouveau-né, lors de la solennité de sa nativité ? Qui pourra dignement concevoir – pour ne pas dire exprimer – la manière dont les holocaustes de ses méditations et de ses prières *étaient nourris et engraisés*⁶⁹ par sa dévotion, lorsqu'elle considérait le Christ à sa naissance, quand il était allaité ou quand il répandait son sang très pur à la circoncision ? De même qui pourra expliquer avec des phrases cette forte douleur et ces sentiments de compassion que Julienne éprouvait en souvenir de la Passion du Christ ? Pour expliquer les sentiments qu'elle avait à chacun de ces moments et à d'autres semblables, le génie d'Origène⁷⁰ y succomberait et le torrent de l'éloquence de Cicéron⁷¹ s'y épuiserait. Elle affectionnait tout ce partage que la grandeur extraordinaire de Dieu a manifesté en notre chair. En méditant souvent cela et en le conservant en elle dès les premières années de sa vie, elle l'imprimait très profondément en son cœur.

Quand la Sainte Église commémorait une chose de ce genre au temps opportun, Julienne se conformait en tout à ce temps. Ainsi au temps où l'Église chante la passion du Christ, elle était émue d'une telle compassion qu'elle pouvait à peine se contenir de douleur. Quand elle était à l'office divin, elle était toute en larmes : ainsi s'écoulait de ses propres yeux une pluie de larmes provenant du pressoir de la croix et mouillant abondamment le lieu de l'Église où elle était. Et quand elle entendait qu'on entamait l'hymne *Vexilla regis prodeunt*⁷², alors se renouvelait en elle subitement la passion du Christ. Parfois elle émettait de grands cris et on devait très rapidement la porter hors de l'église. Elle fondait ensuite au souvenir de la passion, elle ne pouvait se retenir d'exhaler, au moins un peu, des cris semblables. Toutefois ceux-ci ne provenaient pas d'un mouvement de ses facultés, mais jaillissaient de son cœur affectueux en des mouvements subits. On dit même qu'elle a souhaité de nombreuses fois endurer la mort de la croix à la place du Christ en vue de tous les vivants afin de pouvoir

⁶⁹ Cf. Ps 62, 6 et Pr 11, 25.

⁷⁰ Origène, célèbre Père de l'Église, né à Alexandrie vers 185, décédé en 354, exégète et théologien. Les déviations imprimées à sa pensée au 6^{ème} siècle rendirent son nom suspect. Il est remis à l'honneur au 12^{ème} siècle par saint Bernard et Guillaume de Saint-Thierry. Cf. H. CROUZEL, "Origène", dans *Catholicisme*, 10, c. 255.

⁷¹ Cicéron, homme d'état, orateur et philosophe romain (106-43 avant J.-C.). Sa mention ici montre la culture de l'auteur de la *Vita*.

⁷² *L'étendard du roi s'avance* : hymne de procession composée par Venance Fortunat (530-607 env.), utilisée comme hymne pour les vêpres pendant le temps de la Passion.

ainsi au moins contre-balancer à son tour un tant soit peu l'amitié que le Christ a montrée en mourant sur la croix. Mais comme elle ne pouvait atteindre physiquement cette mort de la croix qu'elle désirait, souvent elle s'étendait en esprit avec une ferveur d'affection incroyable sur la même croix que celle sur laquelle le Christ avait souffert. Dans cet état il lui semblait que si on permettait à son esprit, pour l'amour du Christ, de progresser tant qu'il voulait dans ce qui lui était montré et donné de sentir spirituellement, cette progression ne supporterait pas le retour aux choses humaines. Depuis sa jeunesse dans ses saintes et fréquentes méditations, elle contemplait de l'œil de sa pensée *le roi Salomon avec le diadème dont sa mère l'a couronné*⁷³. Elle l'apercevait lié, flagellé, plein de crachats, harcelé d'opprobres et fixé par des clous. Elle apercevait ce *serpent de bronze*⁷⁴, élevé sur le tronc de la croix au désert de cet exil, abreuvé de *myrrhe*⁷⁵ et *le côté transpercé par une lance*⁷⁶. Ces signes de la passion et de la mort du Christ furent toujours présents au cœur de Julienne.

Et voyez maintenant si elle ne pouvait pas chanter justement ce passage du Cantique des cantiques : « *Mon bien-aimé est un bouquet de myrrhe ; il demeure entre mes seins*⁷⁷. » Eh oui, justement ! Comme de petits rameaux de myrrhe odorante, elle avait récolté un petit fardeau de toutes les angoisses et les amertumes de son bien-aimé, qui sont désignées ici par la myrrhe, et ce qu'elle avait rassemblé, elle l'avait placé entre ses seins. Elle faisait reposer ainsi au creux de sa poitrine ces événements amers mais porteurs de salut, que notre Sauveur a daigné souffrir pour le salut du monde. Et elle confiait à sa mémoire le mémorial de la passion et de la mort du Christ. Leur mémoire avait transformé son cœur en un cœur de chair si tendre que pendant longtemps elle ne pouvait entendre personne parler de la passion du Christ ou en parler elle-même sans être aussitôt remuée par une incroyable douleur du cœur, à cause de sa compassion prodigieuse.

Selon le témoignage de personnes qui ont connu Julienne intimement, il y a trois motifs qui justifient l'épuisement de ses forces dès sa jeunesse : le premier fut l'énorme travail et l'exercice physique qu'elle accomplit à la ferme ; un autre fut le fréquent souvenir de la passion du Christ et le dernier, le sentiment d'amour intense et passionné envers son créateur.

⁷³ Cf. Ct 3, 11.

⁷⁴ Nb 21, 9 et Jn 3, 14.

⁷⁵ Cf. Mc 15, 23.

⁷⁶ Cf. Jn 19, 34.

⁷⁷ Ct 1, 12.

19. — Le jour de l'Ascension du Seigneur
elle se fit amener au grand air pour regarder le ciel :
il lui semblait voir le Christ pénétrer le ciel.
La bouche close, on entendait dans sa poitrine,
une voix provenant de la surabondance de la grâce

À la solennité de l'Ascension du Seigneur, Julienne ne pouvait quelque fois souffrir d'être enfermée à la maison, mais il fallait la conduire ou la porter en plein air pour qu'elle contemple le ciel. Il lui semblait alors qu'elle voyait le Christ en notre forme humaine, élevé par ses propres forces, *monter* comme jadis *sous les regards de ses disciples*⁷⁸ et pénétrer les hauteurs du ciel. On disait que cette vision extraordinaire la réjouissait prodigieusement. C'est ainsi qu'un jour lors de cette solennité, comme elle se rendait en visite chez une personne qui lui était chère, elle fut si remplie et emportée par la grâce, que son corps fragile ne pouvait pas soutenir cette plénitude et que celle chez qui Julienne était arrivée craignait très fort que le petit vase de son corps ne soit rompu et que sa visiteuse ne soit déchirée par le milieu. En assistant celle qui était ainsi émue, elle entendait la voix de Julienne (c'est mystérieux à dire) sans que celle-ci ouvre la bouche mais en provenance de sa seule poitrine. Pour saisir en fait quelque émanation de l'ardeur qu'elle ressentait en elle, son amie l'interpella pour qu'elle émette la voix intérieure, affirmant que personne n'allait l'entendre. Mais elle s'exclama et dit : « Mon Seigneur s'est retiré. » Ne te semble-t-il pas que c'est comme si elle avait dit : « *Dieu est monté dans la réjouissance*⁷⁹ ? » Aussi comme l'office de l'Ascension était terminé quand elle fut revenue à elle, ainsi était-elle affectée d'une grande tristesse comme si elle était seule et orpheline abandonnée. Mais par après, elle trouvait une grande consolation dans le Sacrement de l'Autel et dans cette parole consolante que le Christ a laissée à ses disciples et pareillement à tous les fidèles : « *Voici, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation du monde*⁸⁰. »

⁷⁸ Cf. Ac 1, 9.

⁷⁹ Ps 46, 6.

⁸⁰ Mt 28, 20.

20. - Le ravissement où elle vit la sainte Trinité.
 Comment elle contemplait en extase la bienheureuse Trinité,
 les esprits bienheureux et les âmes des saints dans le ciel

Une personne de vie vénérable aime raconter que Julienne était venue un jour la visiter comme à l'accoutumée et qu'elle commença à réciter avec l'autre personne je ne sais quelle heure du jour. Et quand elle avait dit l'hymne attribuée à cette heure, jusqu'à : « Accomplis, Père, par le Fils, accomplis, Père, par l'Esprit vivifiant », les yeux fixés au ciel, elle ne put rien dire de plus mais elle défaillit à la vue de la Trinité et fut enlevée en extase pour contempler des choses sublimes. Elle fut admise à connaître d'ineffables secrets de *la cité céleste que le cours d'un fleuve réjouit*⁸¹. Et cela arrivait même très souvent grâce à la pureté excellente de son intelligence et à la sainteté de son corps. Dans sa bienheureuse extase, elle contemplait l'état, la joie et la gloire de cette Jérusalem céleste, et goûtait à l'avance en abondance et par un attrait intérieur la béatitude du plaisir et de la joie de ceux qui festoyent et se réjouissent à la face de Dieu et se délectent dans l'allégresse.

En parcourant les lieux et les *demeures de cette maison qui n'est pas faite de main d'homme* (lesquels sont nombreux et variés à cause de la diversité des mérites)⁸², elle parvenait jusqu'à cette suprême Divinité que son âme aimait. Elle contemplait ainsi par les yeux d'un cœur pur la Trinité dans l'Unité et l'Unité dans la Trinité : la Trinité dans la propriété des personnes et l'Unité dans la simple substance, essence et nature. Elle regardait et dans son regard, elle admirait la manière dont cette Dêité dans les personnes ne nie pas la division qui, en sa très simple substance, essence et nature, ne reçoit aucune séparation. Elle voyait comment cette souveraine Dêité, à l'Incarnation du Fils unique du Père, était totalement descendue sur la terre et néanmoins totalement restée au ciel. Elle voyait les esprits bienheureux et les âmes des saints, comment ils existent en eux-mêmes et comment ils sont en Dieu et comment Dieu est en eux. Elle voyait comment le Christ se manifeste tout entier et parfaitement en nourriture à chacun de ceux qui le consomment pour leur salut ; elle le voyait néanmoins demeurer en lui-même entier et parfait. Elle contemplait cela et beaucoup d'autres choses sur l'excellence de la Divinité et la gloire des saints dans sa bienheureuse extase ; et elle comprenait la plupart de ces choses par une intelligence si pure et si limpide qu'il semblait que la vérité pure de la connaissance future était de la partie en elle, partiellement du moins, lorsqu'elle était ainsi en contemplation.

⁸¹ Ps 45, 5.

⁸² Cf. Jn 14, 2 ; 2 Co 5, 1.

*Instruite par celui qui enseigne la science à l'homme*⁸³, elle fut si pleinement instruite de tous les articles qui touchent la foi catholique, qu'elle ne devait consulter à ce propos ni les docteurs ni les Ecritures. Ainsi instruite par l'onction, elle avait reçu un fondement si inébranlable de la foi orthodoxe, qu'elle disait quelquefois que, quoi qu'il puisse advenir, elle ne pourrait jamais dévier de la rectitude de sa propre foi, même si les pièges de quelques hérésies étaient jetés devant elle. Elle n'était donc pas touchée par cette sentence du sage : « *Ceux qui scrutent la majesté seront accablés de sa gloire*⁸⁴. » « Ceux qui scrutent la majesté » : ici je pense qu'il s'agit de ceux qui y font irruption, non de ceux qui sont ravis en elle, mais de ceux qui s'y précipitent. En vérité, elle-même n'avait pas fait irruption par sa propre témérité afin de scruter les secrets de la majesté, mais elle avait été ravie et admise par la grâce du Fils de Dieu. Ainsi elle n'était pas écrasée par la gloire, mais était imprimée par elle, était admise en elle, sous la conduite du Christ, pour qu'elle se glorifie et se délecte dans la vraie gloire.

Pour le reste, quand, sortant de cet heureux état, elle revenait à elle, il lui restait entretemps un rayon de clarté céleste, qui illuminait son intelligence. Elle ne connaissait pas moins clairement ou moins lucidement beaucoup de biens spirituels avec la pure intelligence de sa pensée que nous lorsque nous connaissons par la vue les choses corporelles et terrestres.

21. - Julienne brillait par son esprit de prophétie. Comment il faut comprendre la connaissance prophétique

Parmi les autres dons de *charismes*⁸⁵ que Julienne recevait des trésors de son époux le Christ, elle resplendissait intensément par son esprit de prophétie. Mais pour faire connaître la prophétie aux lecteurs, - et non en raison de leur sottise, - nous estimons qu'il vaut peut-être la peine de dire brièvement quelques éléments.

Selon l'étymologie du mot, on parle de « prophétie » parce qu'il s'agit de prédire les choses futures et en ce sens, elle ne relève que du futur ; mais en vérité, comme le prouve clairement le bienheureux Grégoire⁸⁶ dans son explication du prophète Ezéchiel, dans la première homélie⁸⁷, la pro-

⁸³ Ps 93, 10.

⁸⁴ Pr 25, 27.

⁸⁵ Cf. 1 Co 12, 31.

⁸⁶ Grégoire le Grand, pape et docteur de l'Eglise (504-604). Élu pape en 590, il laisse une importante œuvre écrite, essentiellement pastorale, qui sera une référence constante au Moyen Âge.

⁸⁷ Cf. GRÉGOIRE LE GRAND, "Homélie sur Ezéchiel", dans *Sources chrétiennes*, 327, I, 1-3.

phétie inclut le temps passé, présent et futur. Ainsi, pour que l'explication de ce mot « prophétie » puisse convenir à ces trois temps, on parle à juste titre de prophétie non parce qu'elle prédit des choses futures, mais parce qu'elle met à jour des choses cachées.

La prophétie concerne donc le futur lorsque certaines choses sont prédites qui sont cependant cachées dans le temps futur.

La prophétie concerne le passé quand les choses qui ont eu lieu et qui ne furent pas mises sous les yeux de celui qui prophétise ni rapportées par personne, sont rapportées comme connues.

Et la prophétie concerne le présent quand sont *manifestés les secrets du cœur*⁸⁸ : ainsi en effet, comme une chose est cachée dans le futur, ainsi la pensée et le sentiment sont cachés dans le secret du cœur. D'une autre façon, la prophétie concerne le présent quand une réalité est cachée non par les facultés, mais par le lieu et qu'elle est mise à nu par l'Esprit, de sorte que les facultés de celui qui prophétise sont là où son corps n'est pas présent. Tout cela pourrait être facilement prouvé par des témoignages de l'Écriture Sainte ; mais afin de ne pas trop nous éloigner du sujet traité, laissons ces démonstrations de côté.

Nous avons dit cela pour que, dans les chapitres suivants, il apparaisse manifestement aux lecteurs que Julienne brillait en tout genre de prophétie. Ainsi, elle a prédit dans un esprit prophétique beaucoup de choses futures avant que celles-ci ne surviennent ; elle a, par ce même esprit, révélé beaucoup de choses qui étaient déjà survenues et qu'elle n'avait ni vues ni entendu rapporter ; elle a annoncé plusieurs choses au moment où celles-ci se passaient dans un endroit éloigné. Elle a connu par l'esprit l'état de nombreuses personnes et, en outre, elle déclara connaître, par des indices manifestes, les secrets des cœurs.

Mais nous nous proposons de ne raconter que quelques unes de ces choses qui suffiront à démontrer clairement son esprit de prophétie. Nous voulons cependant que les lecteurs soient avertis, pour qu'ils apprennent par eux-mêmes à être attentifs aux moments de la prophétie ; en effet, nous n'entendons pas répéter dans chacun des chapitres qui contiendrait des choses dites par prophétie les moments de la prophétie elle-même. Qu'ils sachent aussi que tous les chapitres qui contiennent des prophéties ne sont pas reliés entre eux, et que d'autres chapitres, qui contiennent autre chose, sont souvent intercalés entre eux. En effet, si nous voulions lier ces chapitres entre eux, nous dirions en dernier lieu ce qui doit être dit dès le début et nous bouleverserions l'ordre des choses. Après ces préalables, poursuivons, vérité en tête, ce que nous devons raconter.

⁸⁸ 1 Co 14, 25.

22. – Julienne chassa par ses paroles puissantes une sotte crainte du cœur de la recluse de Saint-Martin à Liège et elle l'encouragea par ses exhortations à accomplir son projet. Par son esprit de prophétie, elle annonça un jour que le corps du Christ était absent dans l'église de ce saint après la messe

Julienne, la servante du Christ, venait quelquefois chez Ève⁸⁹, recluse⁹⁰ du Mont Saint-Martin à Liège, femme d'une vie louable. Elles étaient très proches l'une de l'autre de sorte qu'elles étaient liées entre elles par un *lien indissoluble d'amitié*⁹¹. Cette Ève, au temps de sa belle jeunesse, fut touchée par l'amour de la réclusion, sous l'inspiration du Christ. Mais néanmoins, en fonction de la fragilité humaine, elle fut effrayée par la grandeur de son projet. Julienne, qui en avait connaissance, chassa du cœur d'Ève cette crainte vaine par des paroles puissantes et l'encouragea par ses exhortations efficaces à accomplir son projet ; car désormais une affection mutuelle dans le Christ avait commencé entre elles ; il s'accrut constamment dans la suite, grâce à la croissance de leur engagement religieux. Ève entra dans son étroite recluserie, afin de soumettre plus librement son « Ève », c'est-à-dire

⁸⁹ Ève est probablement née entre 1205 et 1210. Elle est plus jeune que Julienne, qui la dirige spirituellement. Mais bientôt, c'est Ève elle-même qui deviendra la confidente de Julienne et sa protectrice dans les situations difficiles. L'amitié des deux femmes est un élément moteur de tout le projet de Julienne, d'autant plus qu'Ève, quoique recluse, est en lien avec de nombreuses personnalités d'Eglise, grâce à son implantation à Saint-Martin (cf. I, *Prologue*). Les éléments essentiels de sa vie sont connus par ces chapitres-ci (I, 22, 23, 28, 29, 30 ; et peut-être s'agit-il d'elle en I, 20 et 26). On remarquera que la narration de ces expériences très personnelles suppose un contact direct de l'auteur avec Ève (cf. I, *Prologue*). L'action de soutien qu'elle mena en faveur de l'établissement de la Fête-Dieu est décrite dans la seconde partie de la *Vita* : II, 5, 19, 20, 22, 25, 26, 38. Son activité en faveur de l'extension de la fête après la mort de Julienne est connue en particulier par la lettre *Scimus o filia* que le pape Urbain IV lui adressera en lui communiquant la bulle *Transiturus* le 8 septembre 1264 (cf. C. LAMBOT, "La bulle d'Urbain IV à Ève de Saint-Martin", dans *Revue bénédictine*, 79, 1969, p. 261-270 ; traduction dans F. BAIX et C. LAMBOT, *La dévotion à l'eucharistie et le VIIe centenaire de la Fête-Dieu*, Gembloux-Namur, 1946, p. 136-138 ; C. LAMBOT, "Ève de Saint-Martin et les premiers historiens liégeois de la Fête-Dieu", dans *Revue bénédictine*, 79, 1969, p. 232-254 ; S. ROISIN, "Ève (bienheureuse)", dans *D.H.G.E.*, 16, c. 114-117). Elle serait morte un 21 juin, si l'on en croit le martyrologe de Villers. Cf. H. SCHUERMANS, *Abbaye de Villers. Les reliques de la B. Julienne de Cornillon*, Nivelles, 1899, p. 29.

⁹⁰ La recluserie se développe spécialement au 13ème siècle dans le milieu féminin, comme un mode de vie religieuse (cf. P. L'HERMITTE-LECLERCQ, "La recluserie volontaire au Moyen Age", dans *La condición de la mujer en la Edad Media*, Madrid, 1986, p. 140). La femme s'enferme dans une cellule qui est souvent contiguë à une église. Les chapitres consacrés à Ève dans la *Vita* font bien percevoir le mode de vie d'une recluse. De nombreux autres cas sont connus à Liège à la même époque : Alide (S.-Remacle), Gertrude (Ste-Madeleine), Marie (S.-Étienne), Marie (S.-Adalbert), Oudon (Saint-Jean-Baptiste) (cf. L. LAHAYE, "Les paroisses de Liège", dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 46 (1921), p. 159-161). Ajoutons Hedwige à S.-Remacle et la recluserie de Fosses (*infra*, I, 34 et II, 44).

⁹¹ Cf. Col 3, 14.

la chair, à l'esprit et de multiplier plus librement les fruits des biens spirituels. Elle y entra, dis-je, mais conclut le pacte que son exhortatrice bien-aimée devrait la visiter au moins une fois l'an.

Ainsi un jour, Julienne était venue comme promis chez la recluse et était entrée de nouveau dans la recluserie. Comme elle s'adonnait à la prière dans le grenier, — car c'était dans ses habitudes de prier fréquemment en tout lieu, — elle sentit par l'esprit qu'après la célébration de la messe, le Corps du Seigneur n'était pas resté dans l'église Saint-Martin. Sa prière terminée, elle descendit du grenier et, le visage triste, elle dit à la recluse : « Le Corps du Seigneur, ma recluse, n'est pas conservé après la messe dans cette église, ce qu'on fait cependant d'habitude dans d'autres églises. » Or, il en était bien ainsi. Je ne sais pas si cela était arrivé par oubli ou par habitude. Une autre fois, cette même vierge du Christ, Julienne, se rendit chez la recluse et tomba en prière. Elle connut en esprit que le Corps du Seigneur était alors conservé dans la même église, avant et après la célébration de la messe. Montrant alors la joie intérieure de ses facultés, elle dit, avec un visage serein, à la recluse : « Vraiment, ma recluse, votre église est maintenant plus riche que de coutume, parce qu'elle est contiente le Corps du Christ qui y reste continuellement avant et après la messe. » Et la recluse elle-même apprit par une enquête fiable que son amie Julienne avait annoncé deux fois par esprit prophétique l'exacte vérité à propos du Corps du Christ.

**23. — Une autre fois elle se mit à exprimer les pensées
et les nombreuses choses cachées du cœur de cette recluse.**

Une autre fois, elle vint au même endroit ; elle fut accueillie par la recluse avec toute la gaieté du dévouement. Mais Julienne, pensant toujours aux choses de Dieu, vaquait à l'oraison, s'adonnait aux divines louanges, ou bien même conférait avec la recluse en des conversations salutaires et spirituelles. Au cours de leur entretien, elle se mit un jour à demander à la recluse si celle-ci voulait bien lui révéler *les secrets de son cœur*⁹². Celle-ci fut stupéfaite par la nouveauté de cette demande. Elle commença à hésiter quelque peu à ce sujet, par respect humain. Mais Julienne, la servante du Christ, lui dit : « Qu'y a-t-il, ô recluse, penses-tu me cacher les secrets de ton cœur ? Je sais, dit-elle, je sais aussi bien tout ce que tu penses que si je voyais de mes yeux de chair toutes tes pensées écrites à la lettre sur la paume de ma main » (elle passait son doigt sur la paume de sa main). Pour

⁹² Cf. Ps 43, 22.

donner foi à ces paroles étonnantes, elle se mit à dévoiler un grand nombre de choses cachées de son cœur. La recluse, tournant son regard sur elle-même, comprit par ce signe évident que Julienne prophétisait vraiment : elle annonçait à l'extérieur ce que la recluse ne connaissait qu'en elle-même. Ainsi, cette dernière entendit exposer au grand jour par son hôte ce qu'elle-même hésitait antérieurement à expliquer. Dis-moi, lecteur : Puisqu'elle racontait si lucidement les secrets du cœur d'autrui, ne pouvait-elle pas aussi scruter les profondeurs de son propre cœur ? Et cependant, il est écrit : « *Le cœur de l'homme est pervers et insondable*⁹³. » Il paraît clair qu'elle n'avait pas reçu l'esprit de ce monde, mais l'Esprit de Dieu⁹⁴, qui ne sonde pas seulement les profondeurs de l'homme, mais aussi celles de Dieu⁹⁵.

24. - Julienne connaissait bien souvent en esprit le vice dont étaient atteintes de nombreuses personnes

Bien souvent, quand Julienne s'entretenait avec l'une ou l'autre personne qui venait à elle, son esprit connaissait de quel vice elles étaient atteintes. Lorsqu'elle sentait que certaines de ces personnes étaient infectées de péchés criminels, elle supportait péniblement leur présence. Mais comme Dieu déteste par-dessus tout le vice de l'orgueil - à cause duquel *il n'épargne*⁹⁶ *pas le sceau de sa ressemblance*⁹⁷, *mais l'a renversé*⁹⁸, au point qu'il ne s'applique pas à le relever⁹⁹ -, ainsi, la vierge du Christ, Julienne elle-même, avait ce genre de vice en horreur de manière indicible, partout où elle le repérait. Car son esprit doux et humble détestait avec véhémence l'esprit gonflé et enflammé par l'orgueil. Ainsi, quand elle connaissait de cette manière, par une révélation de l'esprit, des personnes infectées par cette peste mortelle, elle pouvait difficilement s'empêcher de s'éloigner ; à peine pouvait-elle s'asseoir avec de tels gens. Voulant éviter soigneusement le scandale, elle se faisait violence à elle-même et elle leur lançait des avertissements à propos de leur salut, dans la mesure où elle savait que c'était utile. Mais elle n'osait déclarer ouvertement ce qu'elle sentait en eux, car

⁹³ Jr 17, 9.

⁹⁴ 1 Co 2, 12.

⁹⁵ Cf. 1 Co 2, 10.

⁹⁶ Lm 2, 2.

⁹⁷ C'est-à-dire l'être humain ; Ez 28, 12.

⁹⁸ Lm 2, 2.

⁹⁹ Cf. Ps 40, 9 ; Is 24, 20 ; Am 5, 1.

elle craignait, par ce genre de révélation, de dévoiler des choses cachées, de sorte qu'ils ne la croiraient pas ou n'accepteraient pas de recevoir son blâme, si elle citait le vice dont ils étaient atteints. Cependant, par des paroles obscures pour les intelligences faibles, mais assez claires aux sens bien exercés, elle les incitait à se débarrasser de ce détestable vice de l'orgueil. « Purifiez-vous, leur disait-elle, *purifiez-vous du vieux levain*¹⁰⁰ ! » Par ces paroles, elle entendait le vice de l'orgueil et voulait qu'on entendît ainsi, avertissant de le chasser des limites du cœur. L'orgueil est réellement *un levain*, qui, par sa présence, tend à *corrompre toute la masse des vertus*¹⁰¹. Mais l'orgueil n'est-il pas un vieux levain, lui qui prend son commencement au ciel ? En effet, comme l'atteste l'Écriture : *le début de tout péché est l'orgueil*¹⁰². Inversement, lorsqu'il arrivait que la vierge du Christ, Julienne, parlât avec des gens qu'elle ne connaissait pas auparavant, son esprit trouvait parfois en eux une telle douceur et un tel repos qu'elle ne doutait pas que l'Esprit-Saint avait choisi d'habiter dans le cœur de ces personnes.

25. – Comme Julienne priait pour une sœur malade du Mont-Cornillon, le Seigneur lui révéla que sa prière était exaucée

Un jour, une des sœurs du Mont-Cornillon était gravement malade, de sorte qu'elle ne pouvait en rien recevoir de nourriture corporelle ; elle demanda cependant qu'on lui apporte le Corps du Seigneur. Mais les sœurs craignaient qu'elle ne puisse le consommer, vu qu'elle ne pouvait rien avaler, ou presque rien. Désirant pourtant satisfaire à la volonté de la malade, elles firent apporter le viatique comme elle l'avait demandé. Julienne se trouvait alors avec une autre sœur en un autre endroit situé loin de la malade. Quand elle entendit la cloche qu'on avait l'habitude de sonner, lorsqu'on portait le Corps du Christ aux malades, aussitôt elle se prosterna à terre, se répandant en prière au Seigneur. Elle pria que le Christ lui-même daigne accorder assez de force à la malade pour que cette sœur puisse le recevoir pour son salut. Le Seigneur exauça de suite le désir de celle qui le suppliait et, pour ajouter au comble de sa grâce, il lui révéla qu'elle avait été exaucée. Et comme elle se relevait de sa prière, elle dit à sa compagne : « Ma sœur, rendez grâce à notre Sauveur, parce que sœur Ozile – car tel était son nom – vient de le recevoir entièrement. »

¹⁰⁰ 1 Co 5, 7.

¹⁰¹ Cf. 1 Co 5, 6.

¹⁰² Eccli 10, 15.

26. – Une jeune fille fut enflammée de la grâce de l'Esprit Saint à la prière de Julienne. Comment elle eut connaissance de la mort d'un de ses proches en l'absence corporelle de celui-ci et sans que personne l'annonce. Par ses mérites, l'on trouva dans une pomme une admirable saveur

Un jour, Julienne était couchée dans le dortoir de la maison et brûlait admirablement de l'amour divin ; elle pouvait vraiment dire à tous *les spirituels*¹⁰³ ce passage du *Cantique des Cantiques* : « *Je vous en conjure, filles de Jérusalem, si vous trouvez mon bien-aimé, annoncez-lui que je languis d'amour*¹⁰⁴. » Elle était couchée au lit sans autre raison pourtant qu'une langueur d'amour divin, mais les sœurs de la maison croyaient qu'elle souffrait d'une douleur physique. Sur ces entrefaites arriva une jeune fille qui avait obtenu la grâce de la familiarité avec Julienne ; elle commença à s'informer à son sujet auprès des sœurs de la maison ; celles-ci lui répondirent que celle qu'elle cherchait était alitée depuis trois jours, souffrant d'une grave maladie. Mais elle dit : « Allez lui annoncer mon arrivée. » Elles firent ainsi et pour faire la volonté de la malade, on l'introduisit à son chevet. Et comme elles se saluaient par devoir d'amitié mutuelle, la vierge du Christ dit à la jeune fille : « Approchez ici pour que nous parlions ensemble de Dieu. Demandons d'abord à la sainte Trinité qu'elle ordonne aux forces célestes de venir à nous pour nous combler de joie et pour que, par leur présence, *notre joie soit complète*¹⁰⁵. » Ô qu'elle est vraie la phrase du prophète : « *Les yeux du Seigneur sont tournés vers les justes et ses oreilles vers leurs prières*¹⁰⁶. » Car si, au témoignage du prophète lui-même, *il fera la volonté de ceux qui le craignent et exaucera leur prière*¹⁰⁷, combien plus le fera-t-il pour ceux qu'il aime ? Le Seigneur exauça donc la prière de sa servante, brève certes, mais fervente ; en effet, la visiteuse était imprégnée d'une telle suavité de douceur intime, pleine d'une telle onction de dévotion, enflammée d'une si grande ferveur spirituelle qu'elle sentit elle-même par cette heureuse expérience que ces forces célestes étaient arrivées grâce aux prières de cette vierge. Après un moment, Julienne lui dit : « Prions le Seigneur, ma chère, sachez qu'en cette heure, un de mes amis a quitté ce monde. » Et elles se mirent en

¹⁰³ 1 Co 3, 1.

¹⁰⁴ Ct 5, 8.

¹⁰⁵ Jn 16, 24.

¹⁰⁶ Ps 33, 16.

¹⁰⁷ Ps 144, 19.

prière. Après qu'elles eurent commencé leur prière, la visiteuse commença à se demander en elle-même, comment la vierge du Christ avait pu connaître ce qu'elle avait dit ; et elle ne put différer plus longtemps de lui demander comment elle avait pu savoir la mort d'un proche, en l'absence corporelle de celui-ci, et sans que personne ne le lui annonce. Mais elle lui répondit : « À cette heure, mon corps a été envahi d'une douleur spéciale qui m'est inconnue autrement, si ce n'est lorsqu'un de mes amis va quitter l'exil de cette vie présente ; cette douleur est telle que je peux à peine la supporter. Et lorsqu'on m'annonce la mort et l'heure du décès d'un de mes amis, je me rappelle que c'était à cette heure-là que j'ai souffert, comme je viens de le dire, une passion spéciale dans mon corps. »

Lorsqu'elles s'étaient récréées par leur conversation mutuelle et par cette immense douceur spirituelle, la visiteuse demanda la permission de partir. Alors la vierge du Christ, en guise de bénédiction, lui donna une pomme pour le retour. Elle la prit avec gaieté et la rapporta à la maison. Elle voulut — non sans la volonté divine, je pense — goûter la saveur de la pomme qu'elle avait emportée ; et quand elle en eut mangé, elle trouva que le fruit était d'une saveur extrêmement douce et agréable. S'étonnant de goûter pareille douceur, elle fut convaincue que cette douceur procédait moins du fruit que d'elle-même qui y goûtait ; en effet, peu auparavant, elle avait été envahie d'une douceur si grande qu'elle pouvait croire que le fruit d'aucun arbre ne pouvait avoir une aussi douce saveur. Voulant recevoir une certitude sur ce point, elle partagea la pomme avec ses camarades pour voir si, en la dégustant, elles y trouveraient la même douceur. Ainsi elle saurait si elle devait attribuer cette douceur à la pomme elle-même, ou bien si elle ne devait pas plutôt l'imputer à elle-même. Elles la goûtèrent et elles trouvèrent dans la pomme elle-même une telle douceur et une telle saveur qu'elles affirmèrent unanimement qu'elles n'en avaient jamais goûté une pareille dans un fruit d'arbre. La jeune fille fut donc convaincue, et non à tort, je pense, que cette douce saveur n'avait pas grandi dans la pomme depuis son origine et sa naissance, mais qu'elle s'était accrue tout récemment par les mérites de Julienne ; s'était accrue, dis-je, pour faire connaître de quelles douceur et suavité le Christ avait rempli son élue et sa bien-aimée en son « homme intérieur », lui qui avait fait résider, par sa grâce, une telle douceur dans une pomme visible.

**27. - L'âme d'un défunt suppliait avec dévotion Julienne
de lui accorder la faveur de ses prières.
Elle connaissait par révélation le décès de quelqu'un**

Ce n'est pas seulement la mort de ses amis que Julienne, vierge du Christ, connaissait par cette douleur spéciale du corps, comme je viens de le dire, mais il arrivait même que l'esprit d'une personne qui décédait à un endroit où elle passait la suppliait avec dévotion de lui accorder la faveur de ses prières. Quelque fois, elle connaissait par une révélation de l'Esprit-Saint le départ d'un être cher. Une fois, elle apprit par l'esprit la mort d'une femme qui lui était très chère ; elle se mit alors immédiatement à réciter les vigiles des défunts pour cette âme, dans une grande abondance de larmes. Or celle qui était décédée apparut, avec la permission de Dieu, à sa sœur et lui annonça que Julienne, la vierge du Christ, avait récité les vigiles pour elle et que celles-ci lui avaient été étonnamment utiles. La sœur de la défunte ne tarda plus à rendre visite à la vierge du Christ et à lui annoncer le décès de sa sœur. Mais Julienne lui dit : « Je savais bien qu'elle était décédée ; c'est pour elle que j'ai dit les vigiles, en fondant en larmes ; si j'étais une bonne chrétienne, ces larmes devraient être très utiles. » C'est alors que la femme se rappela les paroles de sa sœur défunte qui lui était apparue, lui disant que les vigiles récitées par la vierge du Christ lui avaient été extrêmement utiles.

**28. - La recluse de Saint-Martin à Liège entendit Julienne
en état d'extase parler avec les deux apôtres Pierre et Paul**

Un jour, Julienne rendit visite à celle dont nous avons déjà parlé, qui est recluse de l'église Saint-Martin et qui la reçut sous ses sentiments de dévouement. Comme la recluse voyait son hôte très faible et malade, elle l'installa dans la chambre haute, sur le lit. Or c'était la vigile de la dédicace¹⁰⁸ de cette église, mais cela, celle qui venait d'arriver l'ignorait. Cependant, peu après, elle sentit et connut l'importance de la solennité imminente, simplement par la révélation de l'Esprit-Saint et par le don de sa grâce qui l'envahissait, au point qu'elle oublia toute faiblesse et maladie. Elle se leva donc rapidement et, à toute vitesse, comme une personne complètement *ivre, non de vin mais d'esprit*¹⁰⁹, elle descendit l'escalier de la chambre haute où elle était couchée et se dépêcha d'entrer dans le temple, en

¹⁰⁸ La Dédicace de Saint-Martin se faisait le 8 juillet, le jour de la fête de saint Kilian (cf. P. GEORGE, "Le culte des saints", dans *Saint-Martin. Mémoire de Liège, op. cit.*, p. 103).

¹⁰⁹ Cf. Ep 5, 18.

passant par la fenêtre de la recluserie, comme si elle volait. Elle était donc entraînée dans un fort élan spirituel par l'amour du lieu où elle savait qu'on allait célébrer le mystère d'une telle solennité. Venant à sa rencontre, la recluse lui dit : « Non, Madame ! Aidez-moi plutôt à orner convenablement mon autel pour notre fête de la Dédicace qui est imminente. » Alors elle lui répondit : « Volontiers ! » Mais lorsque la recluse eut ouvert sa Véronique¹¹⁰, la vierge du Christ fixa les yeux sur l'image du Sauveur et, prise aussitôt d'une douleur aiguë, à la mémoire de la passion du Christ, elle s'écroula à terre et défaillit. La recluse la prit dans ses bras et la coucha sur son lit. Voulant apaiser sa douleur ou la calmer, elle lui dit : « Reposez-vous, Madame, car la passion du Christ est passée et déjà loin. » Mais elle lui répondit : « C'est vrai qu'elle est passée, mais il dut quand-même endurer cette passion. » Après quelque temps, comme elle entendait tinter la cloche de fête de l'église en question, qu'on appelle Bénédicte, elle fixa les yeux au firmament du ciel à travers la fenêtre voisine et tomba en extase par l'action admirable de l'Esprit, de sorte qu'on aurait pu croire qu'elle venait vraiment d'expirer, car il ne restait en elle aucun signe de vie ; si ce n'est que ses lèvres qui peu auparavant étaient légèrement colorées, étaient maintenant d'une blancheur éclatante comme les lys, ses joues étaient d'un rose florissant, et ses yeux, comme deux cristaux, rayonnaient d'une lumière radieuse. Elle les tint longtemps immobiles, fixés sur le firmament du ciel, puis les ferma sans bouger aucun membre de son corps. Alors la recluse, qui témoignait d'un respect familial à celle qui était ainsi émue, l'entendit converser avec les bienheureux apôtres Pierre et Paul. Ensuite, elle ouvrit les yeux restés clos et, voyant la recluse assise près d'elle, s'étonna et dit : « Allons-y ! » « Mais où irons-nous, Madame ? » dit la recluse. Elle répondit : « À Rome, chez les apôtres. » S'éveillant alors de son sommeil extraordinaire, comme Pierre qui autrefois lors de la transfiguration du Sauveur voulait *construire trois tentes*, elle *ne savait pas ce qu'elle disait*¹¹¹. Était-elle donc saoule ? Saoule, oui, mais d'esprit ; elle parlait en effet comme si, tout en restant dans son corps mortel, elle pouvait atteindre les tombeaux des apôtres avec la même facilité que celle avec laquelle eux, tout en ayant quitté leur corps, pouvaient la visiter en esprit.

¹¹⁰ Il s'agit d'un retable dont le panneau central porte la représentation de la tête du Christ à la Passion, selon la tradition qui veut que la vraie image du Christ, la « *veron-icon* », se soit imprimée sur le linge porté par une femme de Jérusalem, à qui l'on a alors donné le nom de *Véronique*.

¹¹¹ Cf. Lc 9, 33.

29. - Au cours de sa sainte prière, Julienne, animée d'un esprit prophétique, prédit à la recluse souffrante qu'elle recouvrerait la santé du corps. Elle manifesta aussi à cette recluse l'état mental où elle se trouvait et celui où elle se trouverait plus tard

La dite recluse souffrait quelque fois de nombreuses maladies parmi lesquelles une fièvre aiguë dont elle était gravement atteinte. Ces maladies avaient tellement augmenté que ses proches et ceux qui la connaissaient bien désespéraient qu'elle retrouve la santé. Lorsque Julienne apprit la situation, elle se hâta d'aller lui rendre visite. Dès son arrivée, elle entra dans l'oratoire et commença à prier ; lorsqu'elle se fut relevée de sa prière, Julienne parla à la recluse et lui dit : « Vous guérirez de toutes vos maladies car vous retrouverez bientôt une santé totale ». Et cela, elle le proféra en ce qui concerne « l'homme extérieur » de la malade. Mais en ce qui concerne son « homme intérieur », elle n'en parla pas moins de façon admirable : elle manifesta l'état mental dans lequel était la recluse elle-même, ainsi que celui dans lequel elle se trouverait plus tard. De tout cela, il n'est rien qui tomba dans le vide, mais tout arriva en son temps, exactement comme elle l'avait dit dans son esprit prophétique, de sorte qu'on la trouve fidèle en tout. La recluse retrouva la santé du corps ; elle affirme qu'elle a retrouvé l'état mental prédit par Julienne.

30. - Julienne prédit à cette recluse qu'elle serait libérée des tracas qu'elle avait

La recluse expliqua alors à sa chère Julienne les nombreux tracas qui tourmentaient grandement ses facultés, mais Julienne la consola avec douceur prévoyant que la divine Providence interviendrait : « Le Seigneur vous délivrera, lui dit-elle, de tous vos tracas » : c'est ce qui se produisit. En effet, par la grâce de Dieu, invoquée pour elle par les mérites et les prières de Julienne, elle en fut effectivement libérée ; la recluse elle-même en témoigne encore jusqu'à ce jour avec beaucoup d'admiration.

31. - Par les prières de Julienne, un malade retrouva ses esprits,
la santé du corps et la volonté de bien faire

Un homme malhonnête fréquentait de manière importune une femme d'un ordre religieux¹¹² que la vierge du Christ, Julienne, aimait beaucoup. Celle-ci connaissait l'état d'esprit de cet homme et désapprouvait cette fréquentation ; il en allait de même de la femme, qui avait perçu la méchanceté du cœur de cet homme. À plusieurs reprises, la femme fit des remarques à l'homme pour qu'il s'abstienne de cette fréquentation excessive, mais celui-ci fit la sourde oreille à ses remarques. Un jour, qu'il s'était de nouveau présenté et qu'il refusait de s'en aller, bien qu'on le lui eût demandé, la femme poussée par son zèle religieux appela deux personnes qui l'obligèrent à se retirer en lui faisant reproche de son effronterie et de sa bêtise. Celui-ci supporta mal d'avoir été chassé. Plein de colère, il commença à accuser cette religieuse de malhonnêteté et d'indignité et la diffama de façon mensongère. Alors qu'il s'en allait, en répandant son mensonge d'une bouche sacrilège comme un venin de vipère, il fut frappé par la vengeance de Dieu et tomba à terre, saisi d'une maladie grave, d'un malaise soudain ; et ayant perdu connaissance et mémoire, il fut transporté chez lui, inanimé. Lorsque la femme en question entendit ce qui était arrivé, elle commença à s'attrister et resta inconsolable de ce qui était arrivé à ce malheureux. Même si ce n'était pas de sa faute, c'était à cause d'elle que cela lui était arrivé. Et surtout, elle pensait que cet homme avait été saisi par la maladie alors qu'il n'était pas en état de salut. Avec l'audace de la familiarité, elle envoya donc quelqu'un à la vierge du Christ, Julienne, et lui demanda avec tout son sentiment d'implorer la divine Providence afin qu'elle daigne accorder à cet homme ainsi puni une connaissance telle qu'il puisse faire pénitence. Sinon, elle savait qu'elle ne retrouverait jamais la paix du cœur.

Lorsqu'elle entendit ces propos, la vierge du Christ, les entrailles toutes remplies de tendresse, prit part à la peine de son amie affligée. Dans sa prière, elle cria vers le Seigneur avec la force de sa prière et elle reçut ce qu'on lui avait demandé d'obtenir. Le Seigneur, apaisé par les prières de sa servante, rendit à celui qui avait été frappé la mémoire et la connaissance, non seulement comme il l'avait eue auparavant mais il lui conféra une connaissance vraie et éclairée avec, en cadeau, une meilleure volonté. À cause des dons reçus, il se repentit en son cœur affirmant publiquement que tout ce qu'il avait dit sur cette brave femme n'était que mensonge. Il

¹¹² Cf. aussi I, 37.

promit que s'il guérissait, il irait lui demander pardon de ses mensonges coupables. Afin de *chasser le vieil homme et ses œuvres*¹¹³, il fit venir un vicaire du Christ et se confessa ; il désirait vraiment changer sa mentalité. En peu de temps, après la purification et la guérison de son mental, la santé du corps lui fut rendue aussi ; il ne l'avait d'ailleurs perdue que parce qu'il avait perdu la santé mentale. Complètement guéri, il voulut retourner chez la femme en question et reprendre ses anciennes démarches. Mais la religieuse prévoyant ce qui pourrait arriver, bien qu'elle espérât que l'homme à partir de son ancienne situation soit changé en un autre homme, craignit cependant qu'avec le temps, il ne reprenne ses anciennes mauvaises habitudes. Elle envoya donc de nouveau quelqu'un chez Julienne lui demandant et la suppliant qu'elle prie le Seigneur de préserver l'homme de toute volonté mauvaise et de le garder dans la bonne situation qu'elle lui avait donnée par sa propre pitié.

Pourquoi traînerai-je encore en longueur ? Julienne leva ses mains très pures pour la prière vers le Seigneur et elle obtint ce qu'elle demandait. Le Seigneur, qui avait rendu la santé à cet homme puni et lui avait accordé, une fois guéri, la volonté de bien agir, lui enleva pour plus de sécurité pratiquement toute possibilité de faire le mal. En plus, le Seigneur lui ôta la connaissance de presque toutes les choses qui favorisaient très peu son propre salut.

**32. - Julienne eut connaissance par l'esprit du péril
où se trouvait un clerc. Elle l'annonça à ses proches et,
par ses prières, le libéra de ce péril**

Un jour, Julienne avait envoyé un clerc dans une région assez éloignée pour y arranger quelques affaires, mais la neige avait recouvert toute la surface de la terre si bien qu'il ne pouvait retrouver ni chemin ni sentier. À cause de cela, s'étant perdu, il tomba dans des endroits très dangereux. Mais elle, qui l'avait envoyé, connaissait en esprit la situation où il se trouvait. Et elle donna l'ordre à certains de ses proches d'implorer le Seigneur afin qu'il arrache ce clerc aux dangers dans lesquels il se trouvait. Elle-même se mit aussi en prière devant le Seigneur. Le Seigneur exauça les prières de ceux qui criaient vers lui et il arracha rapidement cet homme aux dangers dans lesquels il était tombé. La vierge du Christ en fut avertie à l'instant même. En effet, elle annonça que le clerc avait été délivré et elle rendit grâce à Celui qui l'avait délivré. À son retour, le clerc raconta dans

¹¹³ Cf. Col 3, 9.

l'ordre le jour et l'heure où il était tombé dans ces dangers, exactement de la même façon que la servante du Christ l'avait elle-même prédit. Il affirma fortement qu'il croyait que sans la faveur de ses prières, il n'aurait pu échapper à de si grands dangers.

**33. - Julienne sut par l'esprit qu'un prêtre malade
irait bientôt mieux**

Un jour, un de ses amis fut atteint d'une très grave maladie si bien que tous ceux qui venaient le voir disaient que la mort était à ses portes. Lorsque Julienne apprit la nouvelle, elle vint lui rendre visite par devoir d'amitié mutuelle. Et comme elle était restée près du malade pendant un certain temps et que finalement elle allait repartir, elle lui dit : « Je vais retourner ; mais je ne le ferais certainement pas si je ne savais pas que vous iriez bientôt mieux ; mais je vous demande, tant que vous êtes aussi faible et que vous ne pouvez pas célébrer la messe (en effet, il était prêtre), de recevoir au moins une fois par semaine le Corps du Christ. » L'homme donc, bien qu'il ne fût pas en état de comprendre grand chose à cause de sa maladie, comprit cependant la recommandation de Julienne et s'y conforma en toute piété.

**34. - Julienne prédit de nombreuses choses
par esprit de prophétie à la recluse de Saint-Remacle,
en particulier que sa mère et sa sœur mourraient avant elle.**

Hedewige, recluse¹¹⁴ de Saint-Remacle¹¹⁵ près de Liège, femme d'une grande ferveur et d'une excellente réputation, a l'habitude de raconter que sœur Julienne lui a prédit beaucoup de choses par son esprit prophétique. Alors que la mère et la sœur de cette recluse étaient encore vivantes, Julienne lui avait prédit que sa mère mourrait en premier lieu et que sa sœur la suivrait de peu mais que la recluse resterait en vie. L'avènement des faits prouva l'exactitude de ces propos.

¹¹⁴ Cf. supra I, 22.

¹¹⁵ Paroisse de Liège toute proche de l'hospice de Cornillon.

35. — Elle prenait sur elle les épreuves et les tentations de l'humanité et les présentait au Seigneur comme les siennes

Julienne avait grande compassion pour ses proches qui étaient submergés par les tempêtes des tentations ou qui étaient accablés par les épreuves du cœur et du corps, si bien qu'elle pouvait dire vraiment avec l'Apôtre : « *Qui est faible sans que je sois faible ? Qui trébuche sans que cela me brûle ?*¹¹⁶ » Ainsi, des personnes venaient la trouver pour un entretien familial ou par désir de libération et lui révélaient d'un cœur sincère, humblement et sans hypocrisie, leurs tentations et leurs souffrances. Elle-même, utilisant la grâce du discernement des esprits qu'elle avait reçue du Seigneur, savait bien qu'il en était ainsi. Elle assumait dans sa grande compassion toutes ces difficultés et les portait au Seigneur comme si elles étaient siennes. Alors elle ne se présentait pas vide devant le Seigneur, mais *elle répandait son cœur devant lui comme de l'eau*¹¹⁷, dans un esprit humilié et contrit, avec le don de sa prière fervente et d'une copieuse effusion de larmes ; et pour pousser plus vite les entrailles de la tendresse divine à montrer sa miséricorde envers ceux qui étaient dans l'épreuve et dans l'affliction, elle affligeait sans pitié son corps tendre de coups très durs ; et son esprit n'était pas en repos aussi longtemps que ces personnes n'avaient pas obtenu du Seigneur la libération de leurs tentations et de leurs épreuves ou au moins un allègement de leur souffrance, s'il n'était pas utile qu'elles en soient libérées totalement. Une journée ne me suffirait pas pour expliquer les tentations et les épreuves pour lesquelles de nombreuses personnes avaient obtenu le bienfait de la consolation divine par ses prières instantes. Mais puisqu'il faut épargner aux lecteurs des choses fastidieuses, tentons de dire beaucoup en peu de mots.

36. — Par ses prières, Julienne délivra une béguine d'une horrible dépression. Grâce à l'esprit, elle eut connaissance de cette libération plus vite que la malade. Elle soigna la même personne d'un mal de tête dû à un rhume grâce à son bonnet

Une terrible dépression avait accablé l'esprit d'une béguine¹¹⁸ et l'amenait à être épuisée par les nombreuses bonnes œuvres qu'elle avait l'habitude de faire. Toutes choses l'ennuyaient et elle était pour elle-même une

¹¹⁶ 2 Co 11, 29.

¹¹⁷ Lm 2, 19.

¹¹⁸ La naissance du mouvement des béguines peut être située à la fin du 12ème siècle. La ville de Liège semble être à la tête de ce mouvement. Le curé de S.-Christophe, Lambert le Bègue, contri-

véritable charge. Cette personne vint trouver la servante du Christ, Julienne, et elle lui exposa la misère qui accablait fortement son esprit. Mais la vierge du Christ prit part à sa peine et, dans l'affliction de l'esprit et du corps, elle pria le Seigneur pour qu'il la délivre. Grâce à sa prière, elle ne fut pas déçue plus longtemps, mais elle obtint ce qu'elle demandait. À sa prière, en effet, le Seigneur dans sa miséricorde chassa la dépression de l'esprit de la béguine et Julienne eut connaissance en esprit de cette libération, aussitôt et avant même que la béguine en personne ait pu la constater par sa propre expérience. Julienne la fit venir près d'elle et lui expliqua avec un sentiment maternel la vraie vie religieuse comme elle l'aurait fait à une fille spirituelle, que le Seigneur grâce à ses prières avait fait sortir du puits de la mort. En plus, la béguine souffrait d'un grand mal de tête, qui entraînait un rhume continu. Comme elle s'en était plainte à Julienne, la vierge du Christ lui donna en guise de bénédiction un bonnet qu'elle avait l'habitude de porter sur la tête. Dès que la béguine le mit sur sa propre tête, elle fut guérie si bien qu'elle ne ressentit plus du tout la force de cette ancienne douleur.

37. - Par ses conversations et ses consolations, Julienne libéra une autre religieuse d'une forte douleur et d'un chagrin de cœur

Une femme d'un ordre religieux¹¹⁹ endurait en son cœur une telle tristesse et une telle peine à cause de la mort d'un de ses amis qu'elle croyait en avoir perdu la raison et en devenir folle ; et personne ne parvenait à la consoler de cette douleur et de cette tristesse. Finalement, elle vint trouver la servante du Christ, Julienne, et se plaignit devant elle de la blessure qu'elle avait au cœur ; elle lui demandait si elle pouvait peut-être par la grâce qu'elle avait reçue lui apporter quelques consolations. Mais la vierge du Christ dit à la plaignante : « Chassez tout cela de vos facultés, Madame, et tournez tout votre cœur vers le Seigneur et celui-ci éloignera de vous toutes les épreuves que vous subissez. » En lui disant ce genre de choses

bua à son lancement. En juillet 1216, Jacques de Vitry obtenait l'approbation des béguines par le pape (Cf. M. LAUWERS, "Expérience béguinale et récit hagiographique. À propos de la « Vita Mariae Oigniacensis » de Jacques de Vitry (vers 1215)", dans *Journal des Savants*, 1989, p. 61-103). En 1246, Jacques de Troyes, l'archidiacre de Campine, futur Urbain IV, rédigeait un règlement pour les béguines, insistant sur leur regroupement en béguinages (cf. E. REUSENS, "Un document très important établissant l'origine liégeoise des béguines", dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 20 (1886), p. 127). On comptait à Liège au 13ème siècle 24 béguinages sur les 47 repérés en Wallonie. D'autres mentions de béguines apparaissent dans la *Vita* en I, 38, 41 ; II, 8 (Huy), 32 (Namur), 53.

¹¹⁹ Cf. *supra* 1, 36.

avec un grand sentiment de compassion et des paroles de consolation, elle rétablit de façon merveilleuse la fermeté de son cœur qu'elle avait presque complètement perdue. Et la femme, avant même de rentrer chez elle, fut tellement consolée, qu'elle témoignait que toute sa douleur avait disparu et qu'elle croyait qu'il ne pouvait se produire de plus grand miracle vu qu'une si grande douleur et une si grande tristesse avaient été chassées en un temps si court.

**38. - Par ses prières, elle libéra une autre béguine
tourmentée par un esprit malin dans son âme et son corps**

Un jour, une béguine se présente chez la servante du Christ, Julienne ; elle était tourmentée constamment et cruellement en son âme et son corps par un esprit malin. Après qu'elle eut raconté à Julienne la pénible série de tentations qui l'écrasait et l'oppressait, elle lui demanda humblement de l'aider par le secours de son intercession. La vierge du Christ se mit en prière et rapidement, elle obtint l'effet de la faveur divine. Et il semblait à la béguine lorsqu'elle partit qu'une grosse et lourde pierre était tombée de ses épaules et aussitôt, elle se sentit complètement libérée du poids de tous les tourments qui l'avaient assaillie.

39. - Le diable était plein de jalousie envers la vierge sainte

Comme Julienne veillait continuellement à arracher des âmes du pouvoir de l'esprit malin et à les tourner vers le Christ, elle provoquait plus vivement la colère et la haine du diable à son égard. Du coup, le Pêcheur devenait enragé, grinçait des dents et se consumait quand il voyait combien d'âmes qu'il croyait avoir acquises par les tempêtes des tentations ou qu'il croyait anéanties irrémédiablement sous le poids insupportable des péchés étaient arrachées de l'abîme infernal par les prières efficaces de la sainte. Voilà pourquoi il sévissait avec la plus grande malice contre la servante du Christ et ne lui laissait aucun répit, qu'elle dorme ou qu'elle veille. Quelquefois, il lui apparaissait sous une forme visible prenant des formes de fantômes, sans doute pour la forcer à arrêter la libération des âmes qu'il avait capturées ; et même il l'accablait de souffrances aussi grandes qu'il pouvait pour la punir. Mais plus il continuait ses attaques, plus elle essayait de délivrer les âmes de leurs chaînes. En effet, plus elle savait que cette action plaisait au Christ, plus elle appréciait que l'esprit malin en devenait fou. Pourtant, elle craignait toujours ses pièges et elle se tenait constam-

ment sur ses gardes pour éviter qu'il ne réussisse à l'attaquer et à la supplanter même dans de menues choses. Grâce au bouclier de la prière, elle émoussait la dent de l'Envieux et, intrépide, elle résistait aux assauts de son persécuteur qui la cernait de droite et de gauche, de l'intérieur et de l'extérieur. C'est dans le sacrement de l'autel qu'elle puisait principalement ce courage extraordinaire. C'est par cela qu'elle parvenait à lutter infatigablement contre lui malgré ses nombreux artifices malicieux. Comme il avait tourmenté Julienne pendant longtemps et de façon visible, on aurait pu croire qu'il avait fait conjuration contre elle. Bien au contraire, il fut livré lui-même entre les mains de la sainte de façon visible et sensible en recevant lui-même les tourments qu'il lui avait infligés.

40. - Le combat que Julienne menait contre le démon

Des sœurs du Mont-Cornillon racontent qu'elles ont entendu un jour l'attaque tumultueuse de Julienne contre le démon. Le tenant dans ses mains, elle le frappait de toutes ses forces, l'écrasait avec ses pieds et lui faisait des reproches en l'insultant. Oui, oui, celui qui avait désiré se faire l'égal du Tout-Puissant était écrasé par une faible femme. Et celui-là même qui avait voulu l'attaquer était confondu et couvert d'une confusion double : les coups et la honte. Ecrasé alors qu'il voulait s'enfuir, il ne le pouvait pas, si bien qu'il parla ainsi à la servante du Christ : « Laisse-moi, va chez tes sœurs qui ont écouté à la porte de ta chambre et qui ont préparé pour toi des embûches ; elles vont t'accuser de ce que tu voulais cacher. » Après avoir dit ces mots, elle le renvoya et en arrivant à la porte de la chambre, elle y trouva quelques sœurs montant la garde comme l'avait dit le démon qui voulait prendre la fuite. Lorsqu'elle eut constaté cela, elle fut attristée parce qu'elles étaient au courant de l'affaire.

Dans cette maison, il y avait deux sortes de personnes qui regardaient avec curiosité l'épouse du Christ. Les unes la haïssaient, les autres voulaient l'imiter : ce qu'on peut retrouver, si je ne me trompe, dans n'importe quel groupe de jeunes filles ; les unes applaudissent aux progrès quotidiens de Julienne, les autres calomniaient tout ce qu'elle faisait de bien et dénigraient ses vertus. Les unes glorifiaient le travail du Seigneur dans sa

servante et montaient sur le chemin de la perfection, les autres s'enfonçaient misérablement et se décomposaient aux tourments de leur propre jalousie. Quant à elle, fleurissant comme le lys, elle attirait ces deux sortes de personnes par l'avantage des services qu'elle pouvait leur rendre et par la sainteté de sa vie.

**41. - Par les mérites et les prières de Julienne,
l'œil d'une béguine fut guéri d'une très grave maladie**

Il y avait une béguine qui souffrait depuis deux ans et demi d'une grave maladie à l'œil. Il lui poussait dans l'œil une excroissance carnée de la forme d'une noix qui provoquait l'horreur de ceux qui la regardaient. Elle souffrait donc de deux peines : la honte et la douleur. Et à mesure que le temps s'écoulait, l'une et l'autre augmentaient. Animée d'une sage résolution, elle vint trouver à deux reprises la servante du Christ, Julienne, et elle se plaignait en lui exposant la grande douleur qu'elle avait à l'œil depuis fort longtemps. Encline à la compassion, elle prit part à la peine de celle qui souffrait. Elle signa l'œil malade et elle lui donna en signe de bénédiction un morceau de linge avec lequel elle avait l'habitude d'essuyer les larmes qui coulaient de ses yeux. La femme fit ses adieux, partit et emporta avec elle le morceau de linge qu'elle avait reçu. Le lendemain, comme cette béguine assistait à la messe et priait, elle tomba dans un léger sommeil non sans la volonté divine, pense-t-on, et voilà qu'une révérende personne envoyée par Julienne venait de l'autel jusqu'à elle. En touchant l'œil, elle enlevait doucement l'excroissance carnée et la guérissait ; cela fait, celle-ci sortit de son sommeil. Lorsqu'elle mit les mains sur son œil, elle ne ressentit plus rien de son ancienne douleur et elle s'aperçut qu'elle avait reçu le soulagement longtemps attendu. Elle s'en réjouit grandement et

rendit grâce au Christ, son guérisseur. Ses camarades et ses connaissances étaient très étonnés de cette guérison si rapide. Elles voyaient en effet que l'œil était guéri de façon subite et parfaite. Comme on lui demandait quoi, elle raconta exactement ce qui s'était passé et tous rendaient gloire à Dieu, qui avait voulu montrer par un miracle si agréable les mérites de sa bien-aimée Julienne. Il n'y a pas d'autres motifs, je pense, à cela sinon que le Christ désirait que cette béguine voie que la personne qui était venue vers elle et qui lui avait rendu la santé lui avait été envoyée par Julienne, sa servante ; elle devait ainsi clairement reconnaître qu'elle avait obtenu la guérison de son œil grâce aux mérites et aux prières de Julienne.

**42. - Julienne distinguait, par une grâce de l'Esprit Saint,
les bons esprits des mauvais et les vraies reliques des fausses**

De même que Julienne, la vierge du Christ, discernait par l'Esprit les bons et les mauvais esprits des hommes, ainsi savait-elle admirablement reconnaître, par la grâce de Dieu, les vraies et les fausses reliques. Il arriva donc qu'un grand prince et un ami personnel de la vierge furent incités par des discours persuasifs et pleins de faux espoirs, à partir pour la Terre Sainte¹²⁰ ; on leur avait dit en effet qu'une vision avait révélé ceci : s'ils entreprenaient ce voyage, ils agiraient courageusement et puissamment contre une nation perfide et ils trouveraient même la colonne où le Sauveur du monde fut lié ainsi que le fouet avec lequel il avait été battu et beaucoup d'autres reliques très précieuses. Ils avaient presque cédé à cette grande mais vaine promesse et étaient presque persuadés de ce qu'on leur avait faussement affirmé. Mais, - ô bonté du Sauveur - quoique sa main généreuse puisse selon son bon vouloir gratifier largement dans le présent ou dans le futur, ceux-là même qui se sont laissés entraîner par de vaines paroles, néanmoins elle refusa qu'ils s'épuisent dans de tels déplacements par terre ou par mer, avec une confiance fallacieuse en des promesses irréalisables. Il parut bon à l'autre que le prince, de demander conseil à la compagne du Christ, Julienne, et de ne pas entreprendre une telle expédition sans l'accord et la conviction de celle dont il avait acquis la familiarité et dont il connaissait partiellement la sainteté. Il vint la trouver, avec la

¹²⁰ Le développement des croisades rend la Terre Sainte beaucoup plus accessible. Les éléments de la vie historique de Jésus prennent une importance toute nouvelle au 13ème siècle. Les reliques qui y sont liées prennent le pas sur les reliques des saints.

volonté de Dieu, et lui dévoila ce dont le prince et lui avaient été convaincus. Mais elle le persuada aussitôt de ne pas croire les conseils reçus et expliqua ouvertement que toutes ces paroles n'étaient que fictions et mensonges. Et elle lui défendit de prendre la route et de prêter foi à ces fausses visions. Quant à lui, il choisit aussitôt de croire la vierge plutôt que d'adhérer avec ténacité à des convictions séduisantes. Le prince ne crut pas non plus entièrement à ces choses et refusa de se rendre personnellement là-bas. Il envoya cependant des messagers au-delà des mers pour savoir ce qu'on pourrait y trouver. Quand les envoyés revinrent, ils annoncèrent au prince que la colonne était si grande qu'on ne pouvait pas l'amener à cause de la distance si longue. Quant au fouet, dont le Sauveur avait été frappé, ils dirent en un mensonge effronté qu'ils l'avaient apporté. Et quand on l'apporta à la vierge du Christ, il ne provoqua pas en elle plus de dévotion ou de suavité intérieure, que la vue d'un vulgaire fouet – ce dont il s'agissait en réalité. Elle reconnut en effet, tout comme l'autre personne, que c'était un simple fouet, auquel il ne fallait attacher aucune vénération et aucun honneur. Lorsque la vierge du Christ eut déclaré ce qu'elle savait au sujet de ce fouet, le prince fit une enquête diligente et l'on identifia les personnes qui avaient essayé, par leurs interventions et leurs frauduleux conseils, de l'entraîner au-delà des mers avec l'ami de la vierge et avaient osé se jouer d'eux avec ces fausses reliques.

Mais maintenant, il faut déjà fermer ce premier livre et suspendre momentanément le cours de ce récit, pour prendre un peu de repos. À la louange et la gloire de notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit, Dieu, pour les siècles des siècles. Amen.

Fin du premier livre de la vie de Julienne, vierge de Cornillon.

Livre II

Ici commence la préface du second livre de la vie de Julienne, vierge de Cornillon

À présent il faut parler des tribulations et des persécutions que Julienne a endurées par zèle pour la justice et par amour du Christ, avant le terme de sa bienheureuse dormition. Car elle aussi *a porté sa croix et suivi le Christ*¹²¹. Elle l'a vraiment suivi, non par la mort sur la croix, mais par la souffrance du crucifiement. N'a-t-elle pas été crucifiée en supportant la persécution des gens de sa maison, en souffrant de multiples affronts, en devant fuir sa maison, forcée de trouver divers refuges dans la pauvreté ? Donc, respirons un peu, comme lorsqu'on interrompt un régime, pour nous relever avec vigueur et rapporter – sinon endurer – ces persécutions et ces tribulations, avec d'autres faits dignes de mémoire. Fin de la préface.

Ici commence le second livre de la vie de Julienne, vierge de Cornillon

1. – L'institution et l'organisation de la maison du Mont-Cornillon

Pour mieux comprendre ce qui va être expliqué, nous croyons opportun de relater brièvement et succinctement l'institution et le fonctionnement de la maison du Mont-Cornillon¹²². Il faut savoir que cette maison, située non loin de Liège, a été fondée par les citoyens de Liège pour que, dit-on, les Liégeois des deux sexes atteints par la contagion de la lèpre puissent y trouver une demeure et être entretenus par les possibilités de cette maison. On y admet également des hommes et des femmes, en bonne santé, pour répondre valablement aux besoins des malades des deux sexes également par l'envoi de personnes en bonne santé, des deux sexes, assignées aux différentes fonctions nécessaires. À chaque sexe a été assigné son propre fonctionnement. Les hommes en bonne santé tout comme les malades sont appelés frères ; les femmes, en bonne santé ou malades, sont appelées sœurs. À la tête des sœurs se trouve une prieure, à laquelle elles sont obligées d'obéir suivant l'ordonnance de leur vie religieuse. À la tête de tous les frères et sœurs de la maison est installé un prieur ; tous doivent lui obéir, comme à leur supérieur. Avec le prieur se trouvent dans la maison quelques frères clercs et prêtres, qui célèbrent l'office divin. Et comme cette maison a été fondée, on l'a dit, par les citoyens de Liège, ceux-ci ont

¹²¹ Cf. Lc 14, 27 ; Mt 10, 38.

¹²² Cf. I, 1 et II, 21-24.

coutume d'instituer parmi eux, pour un temps, deux ou trois proviseurs, qui doivent pourvoir au temporel de cette maison. Dans cette maison, donc, la vénérable Sapience avait occupé avec courage la fonction de prieure pendant de nombreuses années. Devant recevoir de Dieu *son salaire pour ses travaux*¹²³, elle fut libérée de sa chair. C'était elle qui avait été la nourrice de Julienne, lorsque celle-ci avait dédié les débuts de son enfance et de son innocence au Souverain Roi. Sous la direction de cette maîtresse, elle courut vers les sommets de la perfection, oubliant son âge et oubliant le sexe auquel elle appartenait, et les atteignit ensuite avec l'aide du Christ.

2. - Comment Julienne est devenue prieure de la maison du Mont-Cornillon et comment elle exerça cette fonction et y fut utile

Après la mort de cette Sapience¹²⁴, le nombre de gens sages de cette maison diminua à cause de différents décès tandis que le nombre de jeunes frères et sœurs augmenta. Ceux à qui il revenait de pourvoir au choix d'une prieure de la maison reconnurent que les jeunes sœurs désiraient ardemment qu'on mette à leur tête une bonne prieure ; ils veillèrent donc à en élire une dont elles pourraient profiter au mieux par sa manière de vivre et ses conseils. Et comme Julienne, la vierge du Christ, dépassait toutes les sœurs de la maison par le mérite d'une vie admirable et le privilège de la sainteté, il apparut que nulle autre n'était plus digne qu'elle d'être à leur tête, elle qui depuis ses premières années, instruite par l'onction spirituelle, avait appris à être soumise et être en communauté. Les votes des sœurs se concentrèrent sur elle et elle fut installée prieure de la maison, non sans la Providence divine. Car le Christ ne voulait pas que cette *lampe ardente et brillante*¹²⁵ restât plus longtemps *cachée sous le boisseau, mais qu'elle fût mise sur le candélabre pour éclairer tous ceux qui étaient dans la maison*¹²⁶ de Dieu. Quant à Julienne, elle désirait plutôt vivre cachée, être soumise même, plutôt qu'être à la tête ; craignant cependant par-dessus tout

¹²³ Cf. Sg 10, 17.

¹²⁴ La date du décès de Sapience et de l'élection de Julienne comme prieure se situe au cours des années 1230 ; elle est manifestement bien antérieure à l'arrivée de Robert de Thourotte comme évêque de Liège (1240) (Cf. II, 4, 5, 13). Elle se situe sous l'épiscopat de Jean d'Eppes. Elle se situerait un 31 mars, si l'on en croit le martyrologe de Villers. Cf. F. LECOMTE, *Regestes des actes de Jean d'Eppes, prince-évêque de Liège (1229-1238)*, Bruxelles, 1991 et H. SCHUERMANS, *Abbaye de Villers. Les reliques de la B. Julienne de Cornillon*, Nivelles, 1899, p. 29.

¹²⁵ Jn 5, 35.

¹²⁶ Cf. Mt 5, 15.

d'encourir le reproche de désobéissance, elle accepta la fonction qu'on lui enjoignait d'assumer, mais purement pour Dieu et pour le bien de l'obéissance. Qui pourrait dignement raconter comment la vierge du Christ exerça cette fonction de direction et surtout combien elle y fut utile ? Elle dirigea de manière profitable, elle dirigea dans l'humilité, elle *dirigea aussi dans la sollicitude*¹²⁷, elle *montra à tous l'exemple de bonnes œuvres*¹²⁸, ne cherchant pas son intérêt mais celui du Christ¹²⁹. Elle s'attribua les soins et le travail de prieure, non la domination ou le prestige. *Tout ce qui est saint, tout ce qui est aimable, tout ce qui est de bonne réputation*¹³⁰ et de bonne vie religieuse, elle le disait et l'encourageait. De tout son sentiment, elle cherchait à augmenter l'amour du Christ, là où il était présent ; et là où il était absent, elle cherchait à l'y provoquer par des avertissements salutaires. Elle exhortait le troupeau de sœurs qui lui était confié à pratiquer tous les genres de vertus, suivant ce qu'elle estimait convenir à la capacité et à l'intelligence de chacune. Et les sœurs qui étaient de bonne volonté se délectaient à ses conseils et son enseignement, *courbant leurs nuques*¹³¹ avec reconnaissance sous le magistère d'une si affectueuse prieure ; elles *croyaient en ses paroles, soutenaient son projet et n'oubliaient pas ses œuvres*¹³². La servante du Christ, avec l'*appui*¹³³ de ce dernier travaillait à leur salut en les invitant avec une amitié empressée à progresser vers *les charismes les meilleurs*¹³⁴. Elle ne se montrait pas maîtresse, mais servante, mère, nourrice.

Comment n'aurait-elle pas attiré à elle les bons sentiments des sœurs bienveillantes ? Car lorsque celles-ci couraient à elle pour leurs tracas et leurs besoins, elle leur tendait *des seins* maternels d'aide et de consolation¹³⁵, des seins d'où coule la rosée, des seins pleins, venant du ciel. Le *Père de toute consolation*¹³⁶ avait mis dans la bouche de Julienne une parole de soulagement spirituel de sorte qu'elle pouvait *consoler* par cette grâce reçue *celles qui étaient dans la tristesse*¹³⁷ ou les tracas. *Elle confortait les faibles*¹³⁸,

¹²⁷ Cf. Rm 12, 8.

¹²⁸ Tt 2, 7.

¹²⁹ Cf. 1 Co 13, 5 ; Ph 2, 21.

¹³⁰ Ph 4, 8.

¹³¹ Cf. Rm 16, 4.

¹³² Cf. Ps 105, 12-13.

¹³³ Cf. Est 16, 20.

¹³⁴ 1 Co 12, 31.

¹³⁵ Cf. Is 66, 11.

¹³⁶ 2 Co 1, 3.

¹³⁷ Cf. 2 Co 1, 4.

¹³⁸ Cf. Is 35, 4.

applaudissait à qui progressait, *se réjouissait avec*¹³⁹ les parfaits. *Elle était jalouse d'elles toutes d'une jalousie de Dieu*¹⁴⁰, s'évertuant de toutes ses forces et désirant montrer au Christ des vierges chastes. Pour offrir au Christ, dans une sainteté de corps et d'esprit, les brebis qu'il lui avait confiées, elle cherchait par tous les moyens à conserver leur innocence, et, dès lors, la sienne également.

Julienne n'était-elle pas innocente ? Son confesseur, qui connaissait sa conscience à la perfection, a attesté aussi audacieusement que sincèrement qu'elle n'avait jamais commis de péché criminel. N'était-elle pas innocente, comme une agnelle immaculée ? Elle qui ne s'est jamais permis de sentir les premiers mouvements de la chair châtouillée par le désir. Ainsi lorsque des personnes se plaignaient de subir de fortes tentations de séduction charnelle, elle s'étonnait beaucoup en elle-même de ce genre de choses parce que qu'elle n'avait jamais rien éprouvé de semblable dans sa propre vie. Elle a révélé à certains de ses proches qu'elle n'avait jamais été plus tentée par la volupté du désir charnel qu'elle n'avait été tentée de manger les os des morts ! Ô virginité vénérable ! Ô pureté admirable ! C'est le fait d'un oiseau rare sur terre que de ne pas perdre l'innocence de la chair, ou au moins, de l'esprit, et, en même temps, de ne pas exclure la sainteté par cette double humilité ; cependant Julienne, par un privilège spécial de la grâce, garda toujours l'innocence du corps et de l'esprit et ne perdit pas l'humilité, la garde des vertus. À juste titre était-elle digne et méritait-elle de s'entendre dire par le Christ, son époux : « *Tè voilà, tu es belle, mon amie ; voilà tu es belle*¹⁴¹ ». C'est à bon droit qu'elle est appelée belle, celle chez qui ce n'est pas la perte de la sainteté, mais la conservation de celle-ci, qui a amené l'humilité. Et pour cause, notre vierge s'entend constamment appeler belle par son époux, qui lui donna de se glorifier d'une double beauté : celle de la chair et celle de l'esprit.

Ainsi donc, par cette *épouse de l'Agneau*¹⁴² et cette agnelle de l'Epoux, les brebis du Seigneur, c'est-à-dire les sœurs de bonne volonté du Mont-Cornillon, étaient *conduites aux pâturages*¹⁴³ d'éternelle verdure ; grâce à cet agriculteur, les *nouvelles plantes*¹⁴⁴, plantées dans le champ du Seigneur, *grandissaient* en vertu et *se multipliaient*¹⁴⁵.

¹³⁹ Cf. 1 Co 12, 26.

¹⁴⁰ Cf. 2 Co 11, 2.

¹⁴¹ Ct 1, 14.

¹⁴² Cf. Ap 22, 17.

¹⁴³ Cf. Ps 22, 2.

¹⁴⁴ Ps 143, 12.

¹⁴⁵ Cf. Ac 12, 24.

3. - La diligence avec laquelle Julienne gardait de nuit comme de jour les sœurs qui lui étaient confiées

Mais qu'en penses-tu ? La vierge du Christ n'a-t-elle pas trouvé de quoi travailler dans le champ du Seigneur son Dieu ? Et combien ! Même si la prieure qui l'avait précédée y avait beaucoup travaillé, elle n'avait cependant pas tout achevé. En effet la nouvelle prieure trouva des arbres stériles dans le champ du Seigneur, ce qui lui causa pas mal de douleurs : je parle des sœurs qui étaient des arbres dépourvus de fruit, sauf peut-être *de glands* ou de gousses *que mangent les porcs*¹⁴⁶. Elle trouva, dis-je, des sœurs immatures, désobéissantes, répugnant à l'ordre par leurs mœurs et leurs actes, et participant à des petits groupes très dangereux avec des hommes - ce qui déplut profondément à cette amoureuse de la pureté. *Elles étaient celles qui passaient sur le chemin*¹⁴⁷ ; tout ce qui était en elles, *elles le vendangeaient et le démolissaient, comme les petits renards dans la vigne*¹⁴⁸ du Seigneur Sabaoth. Julienne les aborda d'abord dans un esprit de douceur pour qu'elles réfrénent leurs fréquentations des hommes. Mais comme elles faisaient la sourde oreille à ses avertissements (car il ne leur plaisait pas de cesser ce qu'elles prenaient plaisir à répéter souvent), il parut bon à la vierge du Christ d'utiliser un médicament plus fort. Enflammée du *zèle de Phinées*¹⁴⁹, elle commença à leur reprocher durement leurs vices, à percer les germes des vices et non à les palper. Elle entremêlait cependant les temps aux temps, les doux compliments aux dures apostrophes. Elle mettait tant de diligence et de sollicitude à les protéger, qu'elle ne prenait plus de repos, ni le jour, ni la nuit. Elle se faisait un souci incroyable pour que les sœurs qui lui étaient confiées n'agissent pas au péril de leurs âmes comme elles en avaient l'habitude. Bien des fois quand elle croyait qu'elles allaient se reposer en paix et qu'elle-même voulait accorder un peu de repos à ses membres fatigués, l'esprit malin la réveillait et lui annonçait que les sœurs ne se reposaient pas mais s'étaient enfuies ! Bien sûr, il ne faut pas croire qu'il lui annonçait cela par zèle pour leur salut, lui qui a si soif du sang des âmes. Lorsque la vierge du Christ se dépêchait de se lever pour savoir si les sœurs se reposaient, elle découvrait parfois qu'elles étaient sorties et avaient laissé les portes ouvertes. Entretemps l'esprit malin, réveillant Julienne, lui racontait

¹⁴⁶ Lc 15, 16.

¹⁴⁷ Cf. Ps 79, 13.

¹⁴⁸ Ct 2, 15.

¹⁴⁹ Cf. Nb 25, 11.

des mensonges à propos des sœurs ; car l'esprit est menteur, même s'il est parfois forcé de dire la vérité. Ainsi lorsqu'un jour elle s'était réveillée et levée en entendant fuir les sœurs, elle les trouva en train de dormir tranquillement !

4. - Les mauvaises sœurs et leurs comparses persécutaient Julienne la vierge vénérable

Comme la vierge du Christ agissait constamment de cette manière et empêchait ses brebis d'emprunter les routes de la faute, elle apprit par expérience ce que dit l'Écriture : « *Tous ceux qui veulent vivre pieusement dans le Christ subissent la persécution*¹⁵⁰ ». En effet, elles n'étaient plus des brebis mais des louves féroces, qui méprisaient tout genre de médecine spirituelle et désiraient plutôt favoriser que rejeter la maladie de leurs vices. Entraînées par la frénésie de leurs facultés, elles repoussaient la main et l'activité de celle qui les soignait. Julienne était ainsi *haïe de haine odieuse*¹⁵¹ par ces sœurs-là et par ceux qu'elles fréquentaient en de petits groupes d'où elle essayait de les écarter. *Ils ne pouvaient plus avoir avec elle une conversation paisible*¹⁵². Ils *grinçaient des dents*¹⁵³ contre elle et la poursuivaient de leurs dénigrements, murmures, méchancetés et moyens de toutes sortes. Quelle honte ! À l'égard de la servante du Christ, *ils rendirent le mal pour le bien, la haine pour son affection*¹⁵⁴. Ils *parlaient contre elle avec une langue perfide, ils l'assiégeaient par leurs discours haineux*¹⁵⁵, elle qui était plutôt digne d'être entourée *de fleurs de rose et de lys des vallées*¹⁵⁶. Par-dessus le marché, ils *s'affermirent dans leur résolution perverse*¹⁵⁷ de guetter constamment les faits et gestes de la servante du Christ pour la prendre sur le fait et la reprendre en public au sujet de quelque crime. Mais *ces guetteurs échouèrent dans leur guet*¹⁵⁸. Car Julienne, qui avait été polie à la perfection par l'art du Christ, se comportait si pieusement et justement en toutes choses que l'on ne trouvait rien qui mérite d'être relevé par la malignité des guetteurs. Ils ne revinrent pas

¹⁵⁰ 2 Tm 3, 12.

¹⁵¹ Ps 24, 19.

¹⁵² Cf. Gn 37, 4.

¹⁵³ Lm 2, 16 ; Ps 111, 10.

¹⁵⁴ Cf. Ps 108, 5.

¹⁵⁵ Ps 108, 3.

¹⁵⁶ Cf. Eccli 50, 8.

¹⁵⁷ Cf. Ps 63, 6.

¹⁵⁸ Ps 63, 7.

pour autant à des sentiments plus cordiaux (car *leur cœur en folie était aveugle*¹⁵⁹ par la colère et la fureur), mais ils montaient tout qui ils pouvaient dans la maison contre la vierge du Christ, par des conversations envenimées. Et ils trouvaient des gens pour y croire, plus enclins au mal qu'au bien. C'est ainsi que s'est développée terriblement la haine à son encontre. Jamais cependant *cette maison exaspérante*¹⁶⁰ ne put éliminer, malgré sa persécution et sa fureur, l'onction de l'Esprit dont la vierge du Christ était imprégnée ; car elle persévérait dans sa bienveillance, au milieu des tribulations et des injures qu'elle subissait. *En effet, elle était pacifique, avec ceux qui haïssaient la paix*¹⁶¹, souffrant tout *en toute patience*¹⁶², à l'exemple de Job. Et elle ne rendait pas coup sur coup à ceux qui la persécutaient, mais elle réfutait les malfaisants en temps opportun avec le zèle de l'amitié, poursuivant les vices, non les personnes. En ces jours-là, présidait la maison un prieur de vie vénérable, du nom de Godefroid¹⁶³, qui confortait beaucoup, avec l'aide divine, la servante du Christ dans ses épreuves.

5. - Les révélations qui lui furent faites et les prophéties qui lui furent montrées

Durant la vie de ce prieur, Dieu révéla à sa servante beaucoup d'événements qui se produisirent après la mort du prieur¹⁶⁴. Ainsi, la recluse de Saint-Martin, dont nous avons déjà parlé, a l'habitude de raconter que, lorsque Julienne vint un jour chez elle, du vivant de ce prieur, elle lui dit : « Les esprits malins, ma recluse, qui m'ont maltraitée visiblement jusque maintenant se sont éloignés de moi ; mais les esprits malins qui règnent invisiblement dans les cœurs des hommes et des femmes, vont se lever plus largement contre moi et se déchaîner plus malignement à mon encontre. Ils vont même, dit-elle, se déchaîner contre l'Église du Christ et ceux qui veulent l'exalter ; mais ils m'attaqueront d'abord. » Elle prononçait cette dernière phrase à propos de la solennité du Sacrement, qui devait être propagée dans le monde grâce à elle, selon la volonté du Seigneur. À

¹⁵⁹ Cf. Is 6, 10.

¹⁶⁰ Cf. Ez 2, 5.

¹⁶¹ Ps 119, 7.

¹⁶² 2 Tm 4, 2.

¹⁶³ Godefroid est cité également en II, 5 et 21. On n'en connaît pas d'autre mention.

¹⁶⁴ La mort du prieur Godefroid doit se situer vers 1240, durant la période d'anarchie qui régna entre la mort de l'évêque Jean d'Épbes le 12 mai 1238 et l'arrivée de Robert de Thourotte le 26 décembre 1240 (cf. II, 10 et 13).

cause de cette fête, la vierge du Christ *endura beaucoup de maux*¹⁶⁵. Elle en premier lieu et principalement, mais aussi beaucoup de fidèles qui tentèrent dès le début de la promouvoir. Après quoi, elle continua à parler avec la recluse et dit : « Dom Godefroid¹⁶⁶, notre louable prieur, va quitter ce monde dans le courant de l'année. Il y a un frère de notre maison qui lui succédera au priorat, sous lequel des esprits malins vont se déchaîner contre moi, au point qu'il me faudra fuir la face de ce faiseur de troubles. Il y a dans la maison aussi un autre frère, jeune et vertueux, qui m'aidera à supporter le poids des épreuves. Pourtant, je serai obligée de fuir. » Et toute en larmes, elle dit : « En ce temps, ô ma recluse, vous me serez nécessaire. Recevrez-vous la réfugiée dans votre hospice ? » Alors, la recluse lui dit : « Toute consolation et tout bien que je pourrai vous dispenser, vous savez que je vous les accorderai de toute ma volonté. » De toutes les prédictions de la vierge du Christ, rien ne tomba par terre, mais tout arriva en son temps. Car tous ces faits, le Seigneur lui avait révélé qu'ils allaient arriver ; mais c'est spécialement à l'heure du Sacrement de l'autel, plus qu'à d'autres moments, que Dieu lui révélait *les secrets et les mystères de sa sagesse*¹⁶⁷ et de sa volonté. De tout cela, nous croyons qu'il faut raconter une chose éminente par laquelle on pourra connaître ouvertement la prérogative de notre vierge. Laissons-là un moment les problèmes que nous venons de traiter à l'instant ; nous les reprendrons en temps opportun.

6. — Comment Julienne reçut les premières révélations sur la solennité du corps et du sang du Seigneur

Au temps de sa jeunesse¹⁶⁸, chaque fois que la vierge du Christ, Julienne, vaquait à la prière, un signe lui apparaissait, grand et étonnant. Lui apparaissait, dis-je, la lune dans sa splendeur, mais avec une toute petite fraction de son corps sphérique : comme elle apercevait cela depuis longtemps, elle s'étonnait beaucoup, ignorant ce que cela présageait. Elle ne pouvait assez s'étonner de ce fait, car, chaque fois qu'elle était en prière, ce signe se présentait incessamment à son regard. Comme elle s'efforçait de

¹⁶⁵ Cf. Mc 5, 26.

¹⁶⁶ Cf. II, 21.

¹⁶⁷ Ps 50, 8.

¹⁶⁸ Aux environs de 1210, lorsque Julienne avait environ 18 ans. Elle en parlera vingt ans plus tard, soit vers 1230 (II, 7).

toutes ses forces de l'écarter – ce qu'elle voulait mais ce à quoi elle ne parvenait pas –, elle commença à être terriblement tourmentée de crainte et d'effroi à cause de cela et à estimer qu'elle était l'objet de tentation. Elle pria le Seigneur et le faisait prier à son intention par des personnes fidèles pour qu'il daigne l'arracher à une certaine tentation dont elle disait souffrir. Mais comme aucun effort, aucune prière ni personnelle ni offerte par d'autres fidèles ne pouvait éloigner d'elle ce signe importun, elle finit un jour par penser qu'elle ne devait peut-être pas tant travailler à écarter ce signe qu'à y chercher quelque chose de mystique. Elle s'engagea donc à prier le Seigneur en toute dévotion pour qu'il ne dédaigne pas lui révéler le mystère de cette signification, si ce qu'elle voyait signifiait quelque chose.

Alors le Christ lui révéla que la lune figurait l'Église présente mais que la fraction de la lune figurait l'absence dans l'Église d'une solennité qu'il voulait désormais voir célébrer par ses fidèles sur la terre. Sa volonté, en effet, était que, pour l'augmentation de la foi, qui devait s'affaiblir à la fin du siècle, et pour le progrès et la grâce des élus, l'institution du Sacrement de son Corps et de son Sang fût célébrée *une fois par an plus solennellement et plus spécialement que lors de la Cène du Seigneur, quand l'Église est généralement occupée au lavement des pieds et à la mémoire de sa passion*¹⁶⁹. En cette même solennité, il faudrait *réparer avec diligence ce qui a été omis au sujet de la mémoire* de ce sacrement soit par négligence soit les autres jours habituels, où la dévotion est moindre¹⁷⁰.

Comme le Christ avait fait cette révélation à sa vierge, il lui enjoignit de mettre elle-même sur pied cette solennité et d'annoncer aussitôt au monde qu'elle devait avoir lieu. Mais Julienne pesa et évalua la sublimité de cette affaire ainsi que son humilité et sa fragilité : elle fut frappée de stupeur au-delà de ce que l'on peut dire, et répondit qu'elle ne pouvait faire ce qui lui était demandé. Cependant chaque fois qu'elle vaquait à la prière, le Christ l'exhortait à assumer l'affaire demandée, car il l'avait choisie à cet effet de préférence à tous les mortels. Mais elle répondait toujours : « Seigneur, renvoie-moi : ce que tu me demandes, demande-le plutôt à de grands clercs, qui resplendissent de la lumière de la connaissance, qui sauront et pourront promouvoir une telle affaire. En effet, comment y arriverais-je ? *Je ne suis pas digne, Seigneur*¹⁷¹, d'annoncer au monde une chose si ardue et si

¹⁶⁹ Cf. II, 15, *Décret* de Hugues de St-Cher, 1252.

¹⁷⁰ *Ibidem*.

¹⁷¹ Cf. Mt 8, 8.

élevée et je ne saurais ni ne pourrais tant soit peu l'accomplir. » Il lui fut répondu qu'il fallait que cette solennité soit à tout prix mise sur pied par ses soins et qu'elle soit promue dorénavant par des personnes humbles. Un jour, comme elle continuait à prier, suppliant de toutes ses forces le Seigneur qu'il choisisse une autre personne pour cette œuvre, elle entendit une voix disant : « *Je te rends gloire Père, Seigneur du ciel et de la terre parce que tu as caché ces choses aux sages et aux prudents de ce monde et que tu les a révélées aux tout petits*¹⁷². » Mais elle ne se tranquillisa pas immédiatement et répondit : « Éveille-toi, Seigneur, et éveille de grands clercs et *laisse-moi m'en aller en paix*¹⁷³, moi, ta minuscule créature. » Une seconde fois une voix lui dit : « *Il a mis dans ma bouche un cantique nouveau, un chant pour notre Dieu*¹⁷⁴. *Je n'ai pas caché ta justice en mon cœur, j'ai dit ta vérité et ton salut. Je n'ai pas caché ta miséricorde et ta vérité devant l'assemblée nombreuse*¹⁷⁵. »

7. – Julienne ne se précipita pas mais avec un maximum de maturité et de délibération, elle éprouva personnellement (et fit éprouver par d'autres personnes compétentes) la vision d'une si grande solennité

Depuis le moment de cette vision, plus de vingt ans s'écoulèrent, durant lesquels Julienne, vierge du Christ, insistait, dans sa très grande humilité, en prières et en *gémissements ineffables*¹⁷⁶, afin que le Christ désigne pour cette affaire une autre personne qu'elle, mais elle ne put obtenir cela, ne fût-ce que pour un certain temps. Sentant qu'*il lui serait dur de regimber contre l'aiguillon de la volonté de Dieu*¹⁷⁷, elle soumit sa volonté à la sienne : elle avait tellement insisté par ses prières et ses pleurs, qu'elle avait épuisé ses larmes et que ses yeux ne laissaient plus couler que du sang pur au lieu de larmes. Que personne ne s'offense du fait que la vierge du Christ a semblé acquiescer si tard à l'avertissement divin, car ceci ne procède pas de quelque négligence ou d'une trop faible dévotion envers ce Sacrement, mais seulement de sa très profonde humilité ; elle affirmait toujours en présence du Seigneur qu'elle était totalement indigne de faire connaître

¹⁷² Lc 10, 21.

¹⁷³ Lc 2, 29.

¹⁷⁴ Ps 39, 4.

¹⁷⁵ Ps 39, 11.

¹⁷⁶ Rm 8, 26.

¹⁷⁷ Cf. Ac 9, 5.

une telle solennité au monde et s'excusait cependant pour son inexpérience et son incapacité. Mais autant elle se considérait elle-même indigne, autant le Christ, qui aime et enseigne l'humilité, la jugeait digne.

Aquiesçant donc, quoique tardivement, à l'avertissement tant de fois répété, elle s'en ouvrit d'abord entièrement et clairement à un homme de vie vénérable, le seigneur Jean de Lausanne¹⁷⁸, chanoine de l'église Saint-Martin à Liège – bénie soit sa mémoire. Elle l'appréciait beaucoup pour l'excellence de sa sainteté ; elle lui demanda, comme il était connu par de nombreux et de grands clercs et par de pieuses personnes qui venaient à lui se recommander à sa prière, de leur exposer tout ce qu'elle lui avait rapporté, en veillant cependant à taire son nom. Ainsi il connaîtrait l'avis de grands théologiens sur une solennité de ce genre. Vois cette vierge sage : elle n'agit pas précipitamment, elle ne s'attaque à rien sans prendre conseil ; mais elle fait tout avec beaucoup de maturité et de réflexion, cherchant à savoir par elle-même ou par d'autres si les esprits sont de Dieu. Qu'ils entendent cela les gens des deux sexes qui sont sages à leurs propres yeux, ceux qui croient à n'importe quel esprit, ceux qui considèrent comme révélation divines tout ce qui leur passe peut-être par la tête. À Julienne est montré un signe, est révélé un mystère, est même enjointe et inculquée une affaire ; et tout cela par celui qui ne peut tromper ni être trompé ; et pourtant elle demande que tout cela soit reconsidéré par des hommes instruits de la loi divine et ayant l'esprit de Dieu. Mais si l'exemple de notre vierge ne compte pour rien à leurs yeux, qu'ils considèrent l'œuvre de Paul. Ne pensait-il pas qu'il devait partager avec les gens son évangile, qu'il *n'avait pas reçu d'un homme*¹⁷⁹ mais du Christ, *pour ne pas courir ou avoir couru en vain*¹⁸⁰ ? Or ici, si lui-même n'est pas sûr de lui, Julienne, la servante du Christ, non plus ; et si quelqu'un l'est, qu'il voie que cette attitude ne doit pas être jugée assurance mais témérité.

Tout cela fut donc exposé au seigneur Jacques de Troyes¹⁸¹, alors archidiacre de l'Église de Liège, homme à la fois très érudit dans la loi divine et revêtu des mérites de la sainteté. Celui-ci s'était toujours montré *fidèle* devant Dieu dans les choses modestes qu'il avait reçues de lui ; par la

¹⁷⁸ Cf. *Prologue*. D'après II, 20, c'est d'abord à Ève de Saint-Martin que Julienne ouvrit son cœur à ce sujet.

¹⁷⁹ Ga 1, 12.

¹⁸⁰ Ga 2, 2.

¹⁸¹ Jacques de Troyes naquit vers 1190 à Troyes. Il fut ordonné prêtre en 1215. En 1220, il devint docteur en théologie à Paris et chanoine de Laon. En 1243, il fut nommé archidiacre de Campine, au diocèse de Liège, par son ami le nouvel évêque Robert de Thourotte, et le resta jusqu'en 1249. C'est donc entre ces deux dates qu'il fut consulté au sujet de la Fête-Dieu. Il devint ensuite légat du pape en Silésie et en Pologne. En 1252 il est nommé évêque de Verdun ; en 1255, patriarche de

suite il mérita d'être établi sur beaucoup¹⁸². Ainsi plus tard il fut fait évêque de l'Église de Verdun ; de là, il fut élevé au patriarcat de Jérusalem ; enfin Dieu l'a promu admirablement et élevé au souverain pontificat après le pape Alexandre IV ; il prit le nom d'Urbain IV.

Tout cela fut également exposé au frère Hugues¹⁸³, alors prieur provincial de l'Ordre des frères prêcheurs, qui, par la suite, poussé par ses mérites, mérita d'être promu cardinal de l'Église de Rome, et au révérend père, le seigneur Guyard¹⁸⁴, évêque de Cambrai¹⁸⁵. En ces jours-là tous deux

Jérusalem. Élu pape le 29 août 1261, il prendra le nom d'Urbain IV et résidera toujours à Orvieto. C'est là qu'il apprendra la nouvelle du miracle de Bolsène : le sang du Christ se serait écoulé d'une hostie au cours de la messe célébrée par un prêtre qui ne croyait pas en la présence réelle du Christ dans l'hostie consacrée. Le linge avec le précieux sang fut transporté à Orvieto, où il est encore conservé aujourd'hui. Cet événement a dû contribuer à décider Urbain IV en 1264 à étendre à toute l'Église la fête du Saint-Sacrement, célébrée à Liège depuis 1246 environ. Il mourra le 2 octobre 1264. Cf. G. SIMENON, "Urbain IV à Liège", dans *Revue ecclésiastique de Liège*, 26, 1934-1935, p. 84-94 ; et C. LAMBOT, "La bulle d'Urbain IV à Ève de Saint-Martin", dans *Revue bénédictine*, 79, p. 261-270 ; et C. RENARDY, *Les maîtres universitaires dans le diocèse de Liège (1140-1350). Répertoire biographique*, Paris, 1981, p. 320-321.

¹⁸² Cf. Mt 25, 21.

¹⁸³ Né à Saint-Cher (Isère) vers 1195, Hugues entre dans l'ordre dominicain en 1225 après ses études de philosophie et de théologie à Paris. Il est provincial de France de 1227 à 1230 et professeur à l'université de Paris en 1230. C'est à cette époque qu'il rédige, avec l'aide d'une équipe de dominicains, l'œuvre énorme qui l'a rendu célèbre : un commentaire de toute la Bible et une correction de son texte latin. En 1236, il est nommé une seconde fois provincial ; c'est durant ce mandat, et avant sa nomination comme vicaire général de l'ordre en 1240, qu'il visita sans doute le couvent dominicain de Liège, fondé en 1232, et approuva l'idée de Julienne. Il devint cardinal en 1244. Il revint à Liège comme légat du pape en 1251, il approuva la rédaction de l'office de la fête et fit célébrer celle-ci (II, 14). En 1252, il est de retour et étend la fête à tout le territoire de sa légation (II, 10, 15, et 17). Il meurt à Orvieto en 1263, le 19 mars, à la cour d'Urbain IV. Cf. A. DUVAL, "Hugues de Saint-Cher", dans *Catholicisme*, 5, Paris, 1962, c. 1040. E. MANGENOT, *id.*, dans *Dictionnaire de théologie catholique*, 7, Paris, 1922, c. 221-239. E. SCHOOLMEESTERS, "Les actes du cardinal légat Hugues de Saint-Cher en Belgique durant les années de sa légation, 1251-1253", dans *Leodium*, 6, 1907, p. 150-166, 172-176. *Id.*, "Le diplôme de Hugues de Saint-Cher instituant la Fête-Dieu", dans *Leodium*, 5, 1906, p. 42-43. C. RENARDY, *Le monde des maîtres universitaires du diocèse de Liège. 1140-1350*, Paris, 1979, p. 278, 383-389.

¹⁸⁴ Guyard est né à Laon vers 1170. En 1212, il est chapelain de l'évêque de Laon ; de 1215 à 1221, archidiacre de Troyes ; il devient alors professeur à Paris. En 1237, il est chancelier de l'Église de Paris et de l'Université. C'est en 1238 qu'il est élu évêque de Cambrai. La même année, il est envoyé à Liège par le pape pour résoudre le problème de l'élection de l'évêque de Liège. Il orientera le choix des chanoines sur Robert de Thourotte, son compatriote et ami. C'est peut-être alors qu'il est consulté pour l'institution de la fête du Saint-Sacrement. Il revient à Liège en 1242 pour consacrer l'église des dominicains : accompagné de Robert de Thourotte, il visite alors Ève de Saint-Martin, qui les envoie chez Julienne (II, 25). En 1247 ou 1248, il conseillera Julienne durant son exil à Namur (II, 33). Il est connu pour avoir été un excellent pasteur, spécialiste de la pastorale des sacrements, mettant en valeur les effets et les fruits spirituels de l'eucharistie. Il voulut mourir sous l'habit cistercien à Affligem (1248). Cf. P. C. BOEREN, "Guiard de Laon", dans *Dictionnaire de Spiritualité*, t. 7, Paris, 1967, c. 1127-1131. C. RENARDY, *Le monde..., op. cit.*, p. 278. Concernant ses sermons, voir : M. DAVY, *Les sermons universitaires parisiens de 1230-1237*, Paris, 1931, p. 130, 218-242 ; et A. AMPE, "Een oud florilegium eucharisticum", dans *Ons geestelijk Erf*, 31, 1957, p. 301-324, et 32, 1958, p. 56-90.

brillaient en l'Église, comme deux grands luminaires du ciel, par leur vie et leur science.

Tout cela fut, par-dessus le marché, exposé à un homme très érudit, le chancelier de Paris¹⁸⁶, ainsi qu'aux frères Gilles, Jean et Gérard¹⁸⁷, lecteurs des frères prêcheurs de Liège ; et en plus à beaucoup d'autres personnes dont la vie et la science brillent comme des astres.

Quand donc l'Esprit-Saint serait-il d'un autre avis que lui-même ? Quand dirait-il des choses contraires à lui-même ? Il n'a rien dit de différent par la bouche de sa servante Julienne que par la bouche de ses fidèles serviteurs : *on n'a pas trouvé en eux « oui et non », mais « oui » seulement*¹⁸⁸.

Ainsi toutes ces personnes écoutèrent, examinèrent et comprirent avec diligence les mérites de cette affaire ; elle déclarèrent dans un seul esprit, qu'on ne pouvait trouver dans la loi divine de raison efficace pour qu'une fête spéciale du révérend Sacrement ne puisse être instaurée ; et qu'il serait très digne et juste¹⁸⁹, à l'honneur de Dieu, et en faveur du progrès et de la grâce des élus, si notre mère l'Église célébraît une fois chaque année la mémoire de l'institution de ce Sacrement d'une manière plus solennelle et plus spéciale que ce qu'on avait fait jusqu'à présent. Lorsque la vierge du Christ connut cette sentence concordante, elle rendit grâce à Dieu parce qu'il avait déposé la réponse de sa volonté dans la bouche de si grands et de tels personnages.

¹⁸⁵ Le diocèse de Cambrai couvrait jusqu'en 1559 le tiers central de la Belgique actuelle. Il dépendait de l'archidiocèse de Reims. Sa frontière ouest suivait la rive droite de l'Escaut ; Anvers en faisait donc partie. Vers l'est, ce diocèse comprenait les villes de Binche, Mons, Bruxelles et Turnhout.

¹⁸⁶ Le chancelier de Paris est le chanoine de Notre-Dame qui supervise l'université et homologue ses diplômes. Celui qui est cité ici ne peut être Guyard de Laon, qui est cité comme évêque de Cambrai et non comme chancelier. Il doit s'agir de son successeur, Odon de Châteauroux, chancelier de 1238 à 1244. Cf. *Dictionnaire de théologie catholique*, 11, c. 935-936.

¹⁸⁷ Ces trois lecteurs sont des professeurs dominicains de Liège. Leur maison est ouverte depuis 1232. L'identification des trois personnages est incertaine. Il y eut un Gérard de Liège, nommé aussi Gérard de Rheims, prédicateur renommé, cité entre 1246 et 1273 ; il se vit confier différentes missions par Robert de Thouroutte. Gilles et Jean sont plus difficiles à identifier. Il pourrait s'agir de Gilles de Liège, qui prononça des sermons aux béguines de Paris en 1273. Jean semble pouvoir être identifié au dominicain Jean de Villers, cité en 1256. Cf. P. ANSIAUX, *Les prieurs des frères prêcheurs en la cité de Liège (1232-1796)*, Liège, 1946 ; J. QUETIF, *Scriptores ordinis prædicatorum*, 1, Paris, 1729, p. 248-249 ; et C. RENARDY, *Les maîtres...*, *op. cit.*, p. 234-235, 243-244 et 248.

¹⁸⁸ 2 Co 1, 19.

¹⁸⁹ Cf. le début des préfaces de la prière eucharistique.

**8. - Julienne désira ardemment avoir une compagne
pour l'institution de cette sainte solennité
et elle trouva Isabelle de Huy**

Mais Julienne, la servante du Christ, désirait de tout son cœur qu'une autre personne attache son nom à la nouvelle solennité qu'il fallait mettre sur pied ; elle désirait avoir une personne proche qui ressentirait ce qu'elle ressentait, avec qui elle pouvait partager ses désirs et à laquelle elle pouvait communiquer ne fût-ce qu'un peu ce que, entre-temps, elle ne pouvait cacher tant elle en était emplie. Elle entendit alors parler de la réputation et de la célébrité d'une certaine béguine, du nom d'Isabelle¹⁹⁰, habitant Huy, qui était très estimée par les personnes religieuses qui la connaissaient. Elle était en effet d'une admirable patience, d'une humilité parfaite, d'une amitié immense, bref douée de beaucoup de grâce et de vertu. Le Seigneur, dans sa pitié, lui *qui frappe de verges tout fils qu'il reconnaît comme sien*¹⁹¹, l'avait élevée à cette éminente perfection à travers de nombreuses détresses ; et par d'immenses tourments corporels, il l'avait rendue digne du don de si grands charismes. Ayant entendu cette réputation, Julienne, la servante du Christ, s'arrangea pour que cette Isabelle soit reçue comme sœur dans la maison du Mont-Cornillon.

Comme la vierge du Christ s'était aperçue au cours d'entretiens qu'Isabelle avait une pensée éclairée par le Seigneur pour comprendre les choses spirituelles et divines, elle voulut cependant un jour vérifier si elle n'avait pas reçu de Dieu quelque secret céleste sur l'institution de la nouvelle solennité du Sacrement. Et comme elles parlaient quelque peu ensemble des merveilles de ce sacrement, sœur Julienne lui demanda ce qu'elle pensait d'une fête spéciale à promulguer pour ce Sacrement, en action de grâce, en son honneur et pour sa gloire. Mais elle qui n'avait pas encore eu le bonheur spécial de sentir à ce sujet ce que Julienne sentait, fut cette fois, moins capable de tirer *le miel de la pierre et l'huile du rocher très dur*¹⁹² ; pour parler plus clairement, elle ne fut pas en mesure de tirer de celle qui l'interrogeait quoi que ce soit et qui cachait, par excès d'humilité, un grand mys-

¹⁹⁰ Isabelle de Huy n'est connue que par le texte de cette *Vita*. Née à Huy, elle y devient béguine. Julienne l'incite à devenir religieuse à Cornillon, sans doute après 1230, lorsqu'elle commence à parler de ses visions (II, 8 et 28) et qu'elle devient prieure (II, 2). Isabelle connaît aussi personnellement Ève (II, 8). Lors de la persécution qui touchera Julienne, Isabelle l'accompagnera en exil avec deux autres religieuses. En 1252, Isabelle convainc Julienne de s'installer à l'abbaye de Salzinnes, chez les cisterciennes (II, 33). Elle meurt là-bas entre 1252 et 1257 (II, 37). Cf. "Isabelle de Huy", dans *Catholicisme*, 6, c. 129-130, Paris, 1967.

¹⁹¹ He 12, 6.

¹⁹² Dt 32, 13 ; cf. aussi Ps 80, 17 : *cibavit eos*.

tère dans la caverne de son cœur ; elle répondit simplement : « Et de quoi, Madame, les cœurs pieux font-ils quotidiennement la fête si ce n'est de ce sacrement ? » Alors sœur Julienne, percevant dans cette réponse, que rien ne lui avait été révélé à propos de la connaissance du secret qui lui avait été dévoilé, ne se comporta pas autrement que si elle avait eu *le cœur transpercé par un glaive*¹⁹³ à double tranchant ; car Julienne se tourmentait intérieurement de ne pas trouver en elle, comme elle l'avait cru, la consolation d'une révélation semblable.

Mais sœur Isabelle, au vu de son visage et de ses gestes, comprit la force de la douleur qu'elle avait provoquée par sa simple réponse, ou plutôt par son ignorance. Sachant qu'elle ne ressentait pas ce que Julienne ressentait à ce sujet, elle pria personnellement le Seigneur avec insistance pendant tout un an et obtint que de nombreuses personnes religieuses lui demandent qu'il ouvre les yeux de son intelligence à ce sujet aussi. Ce laps de temps révolu, je ne sais pourquoi elle décida d'aller chez la recluse de Saint-Martin. Comme elle approchait de la recluserie, et qu'elle voyait la porte de l'église ouverte, elle y entra pour prier et se prosterna devant le crucifix. Et voilà qu'en un moment, en un clin d'œil, elle fut ravie vers les cieux ; alors le Seigneur lui montra comment la fête spéciale du Sacrement avait toujours existé dans le secret de la sainte Trinité ; il lui révéla que le moment était venu où arrivait la fin des temps pour les hommes et où cette très sainte solennité devait leur être publiée. Et elle voyait toutes les armées des ordres célestes priant le Seigneur en des prières continuelles et dévotes pour qu'il se dépêche de manifester, un jour enfin, au monde en péril cette nouvelle solennité qu'il avait tenue cachée jusqu'à présent et qu'il veuille ainsi conforter et confirmer la foi de l'Église militante, et accroître la grâce des élus.

Revenue sur terre, depuis ces hauteurs célestes, elle eut un tel désir de faire connaître au monde cette solennité – à l'exemple des bienheureux esprits qui désirent qu'elle soit célébrée dans le monde et qui prient Dieu à cette intention – qu'elle disait parfois qu'elle parviendrait à elle seule à instaurer cette solennité dans l'Église, même si le monde entier s'y opposait obstinément ; cette confiance lui était donnée par la volonté de Dieu qu'elle connaissait à ce sujet. Elle raconta à sœur Julienne ce qu'elle avait vu en extase ; celle-ci *tressaillit d'une immense joie*¹⁹⁴ parce qu'elle avait un témoin sûr de la volonté divine : en effet le Seigneur avait fait de celle-ci sa

¹⁹³ Jdt 5, 28 ; cf. aussi Lc 2, 35.

¹⁹⁴ Cf. Lc 1, 44.

compagne et son associée non par l'écoute humaine mais par révélation et connaissance pure. À partir de ce moment, Julienne, la vierge du Christ, conversait fréquemment et familièrement avec elle en un très doux langage à propos de l'institution et de la promotion de la sainte fête.

9. - Celui qui composa l'office de la nouvelle solennité et le réalisa presque miraculeusement

Ainsi Julienne, confortée par le conseil humain et divin, commença à se demander qui elle pourrait faire venir pour composer l'office d'une telle solennité. Mais comme elle considérait qu'elle ne pouvait avoir sous la main des hommes lettrés ou d'excellents clercs qui sembleraient aptes à réaliser cela, elle fit exclusivement confiance en l'assistance de la sagesse divine et se disposa en son cœur à choisir pour cet ouvrage un frère de sa maison, du nom de Jean¹⁹⁵, encore jeune et absolument sans reproche. En effet, c'était lui dont la vierge du Christ avait prédit longtemps à l'avance à la recluse de Saint-Martin qu'il l'aiderait à porter le poids des détresses à venir. Certes, elle savait que cet homme était inexpérimenté en matière littéraire mais elle savait aussi que la vertu et la sagesse de Dieu (dont elle voulait qu'on ait besoin) pourraient dire de belles paroles par l'intermédiaire de quelqu'un sans instruction. C'est pourquoi, elle s'ingénia par des propos convaincants à le décider à entamer des recherches et à composer l'office de la fête nouvelle.

Au début il commença par se méfier et s'excuser de son ignorance, mais Julienne encourageait cet homme défiant et craintif et promettait qu'il jouirait de l'assistance divine. Que dire de plus ? Celui-ci, quoiqu'il ne doutât pas qu'une si grande œuvre dépassât la mesure de sa science et de son esprit, car il était peu instruit en littérature, fut cependant convaincu par les prières et par l'autorité de la vierge, dont il connaissait parfaitement la sainteté, et il entreprit des recherches pour organiser cet office. Il entreprit cela, dis-je, persuadé qu'il pouvait compter sur l'aide de celui qui dit par le prophète : « *Ouvre ta bouche, et moi je la remplirai*¹⁹⁶. »

¹⁹⁵ Jean de Cornillon n'est connu que par la *Vita* de Julienne. Le chapitre II, 9 le présente comme un jeune frère, peu formé en matière littéraire, mais capable quand même de composer avec Julienne tout un office liturgique. Il est prêtre puisqu'il peut confesser (II, 42). Il deviendra prieur de la maison en 1242, avec le soutien de l'évêque, Robert de Thourotte, et de Julienne (cf. II, 23 et 24). Il sera démis par l'évêque Henri de Gueidre en 1247 (II, 27-28). Toujours fidèle à Julienne, il lui rendra visite dans son lieu d'exil à Salzinnes et mourra vers 1255 (II, 42). Cf. J.-P. DELVILLE, "Jean de Cornillon", dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, t. 25, c. 308-309, Paris, 1998.

¹⁹⁶ Ps 80, 11.

Ainsi le jeune frère et la vierge du Christ s'étaient-ils mis d'accord pour qu'il poursuive l'écriture et qu'elle se mette en prière, de façon à s'aider mutuellement dans le travail, à s'encourager l'un l'autre. Il parcourut de nombreux ouvrages de saints et lisait, comme une abeille prudente, les fleurs des sentences divines qui sentaient la douceur du Sacrement du Corps et du Sang du Christ ; et à partir de toutes ces lectures, il se fabriquait un miel d'antiennes, de répons, d'hymnes et d'autres choses qui appartiennent à l'office¹⁹⁷ et il les répartissait dans les alvéoles de ses cahiers, donnant à la cire un miel désormais bien plus doux que les précédents. Il arriva à réaliser ce qui lui plaisait, plus facilement et plus intelligemment qu'il ne l'avait d'abord espéré. Mais ce qu'il était capable de produire, il l'attribuait plutôt aux prières de la vierge du Christ qu'à son travail ou à son zèle. Et lorsqu'il avait composé quelque partie de cet office, il la lui apportait et disait : « Ceci, Madame, vous est envoyé d'en haut ; voyez et examinez s'il y a quelque chose à corriger dans le chant ou dans le texte. » Lorsque la nécessité l'exigeait, elle faisait ainsi, avec beaucoup de subtilité et de perspicacité, grâce à son étonnante science infuse ; ainsi après ses corrections et ses modifications, il ne fut jamais nécessaire de limer quoi que ce soit, même par la main des plus grands maîtres. Et ce que la vierge du Christ avait approuvé, il le gardait ; ce que la vierge elle-même jugeait digne de correction, elle le corrigeait elle-même ou le lui laissait corriger. C'est ainsi que fut achevé tout l'office de la solennité, l'office du jour et l'office de la nuit avec ses hymnes, antiennes, répons, leçons, capitules, collectes et toutes les autres parties propres, grâce à la prière de la vierge du Christ, à la composition du jeune frère et à l'aide admirable de Dieu.

¹⁹⁷ L'office primitif de la Fête-Dieu a donc été composé de concert par Julienne et par Jean. Il date d'après le passage à Liège de Hugues de Saint-Cher comme provincial des dominicains (entre 1236 et 1240), qui ne connut et approuva cet office qu'à son retour en 1251 (*Vita*, II, 14), et d'avant 1242, date à laquelle Jean est désigné comme prieur. Il fut réécrit officiellement pour la première fois en 1246 par l'évêque Robert de Thouroutte (Cf *Vita* II, 13), qui en imposa la célébration dans tout le diocèse de Liège la même année et en fit faire vingt copies. Dans la mesure où il coïncide avec l'office *Animarum cibis*, retrouvé par dom Lambot en 1940 dans un livre liturgique du 13^{ème} siècle, provenant de la collégiale de Tongres, on peut dire qu'il s'inspire largement de la doctrine eucharistique d'Alger de Liège (†1136) et ne reflète en rien la scolastique naissante. Cet aspect archaïsant du texte contribua à son abandon rapide, d'autant plus qu'en 1264, le pape Urbain IV demanda à saint Thomas d'Aquin de composer un nouvel office pour la Fête-Dieu, à l'occasion de l'extension de cette solennité à l'Église universelle. Ceci porta un coup décisif à l'office liégeois ; il se maintint cependant en partie dans quelques églises du diocèse de Liège, en particulier à Saint-Martin jusqu'en 1509. Cf. C. LAMBOT, "L'office de la Fête-Dieu. Aperçus nouveaux sur ses origines", dans *Revue bénédictine*, 54, 1942, p. 61-123 ; C. LAMBOT et I. FRANSEN, *L'office de la Fête-Dieu primitive. Textes et mélodies retrouvés*, Maredsous, 1946, 130 p. ; J. COTTIAUX, *L'office liégeois de la Fête-Dieu. Sa valeur et son destin*, Louvain-Liège, 1963, 155 p. ; P.M. GY, "L'office du Corpus Domini et saint Thomas d'Aquin. Etat d'une recherche", dans *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 64, 1980, p. 491-507.

Toutes ces choses sont si suaves et si douces dans le texte et le chant qu'elles seraient capables d'arracher de la dévotion à des cœurs de pierre.

Mais avant de les publier, on les montra aux grands théologiens cités plus haut et à plusieurs personnages fort lettrés, pour qu'ils voient et examinent si quelque chose avait besoin d'être corrigé ou demandait à être retouché. Ceux-ci, scrutant attentivement paroles et musique à la lumière de la vérité, ne trouvèrent rien d'insipide, d'inculte ou de mal composé. La plupart s'étonnaient et cherchaient à savoir qui avait pu réaliser si bien un si grand ouvrage. Quand on leur répondait que le jeune frère dont nous avons parlé l'avait réalisé, ceux qui le connaissaient répondaient : « Vraiment ce n'est pas lui qui a fait cette œuvre, mais c'est l'Esprit-Saint ». Et ils louaient tout sans réserve car ils ne trouvaient rien, même en cherchant avec curiosité, qui demandât la lime d'un correcteur.

10. – Le diable commença à se démener et à instiguer de nombreux ecclésiastiques à s'opposer à la promotion de cette fête

Cela fait, vu que la vierge du Christ désirait promouvoir cette fête, de tout son cœur et avec tous ses sentiments, l'ennemi du genre humain, *qui règne sur tous les enfants de l'orgueil*¹⁹⁸, commença avec toute sa malignité à s'emporter en sens contraire. Ainsi donc, par sa persuasion et à son instigation, de nombreux ecclésiastiques auxquels elle avait découvert l'excellence de cette solennité dans l'espoir de la faire promouvoir, ne rendirent pas à Dieu l'honneur voulu et résistèrent de toutes leurs forces à sa promotion. Hélas ! Ceux qui auraient dû être les premiers¹⁹⁹ à la promouvoir devenaient les premiers à la combattre. Ils montrèrent qu'ils étaient du nombre de ceux dont le Seigneur se plaint à travers le prophète : « *J'ai nourri des enfants et les ai élevés, mais ils m'ont méprisé. Le bœuf reconnaît son possesseur et l'âne l'étable de son maître. Israël ne m'a pas connu, et mon peuple n'a pas eu d'intelligence*²⁰⁰. » Oui, vraiment, ce peuple, alors qu'il était élevé à

¹⁹⁸ Cf. Jb 41, 25.

¹⁹⁹ Allusion au haut clergé et, en particulier, aux chanoines de la cathédrale Saint-Lambert (cf. II, 14). Il est possible que les troubles décrits ici reflètent ce qui se passa entre 1238 (mort de l'évêque Jean d'Eppes) et 1241 (arrivée de l'évêque Robert de Thourotte). Ils sont décrits comme postérieurs à la composition de l'office (réalisée entre 1236 et 1242). Ils datent d'avant l'approbation publique de Julien par Robert de Thourotte. Cette période est décrite par Alain MARCHANDISSE, « Guillaume de Savoie. Un *monstrum spirituale et belva multorum capitum* sur le trône de saint Lambert ? », dans *Bulletin de la société royale Le Vieux Liège*, 13, 1997, p. 657-670, 681-693. Cf. aussi : P. THORAU, "Das lütticher Schisma von 1238", dans *Festschrift H. Zimmerman*, 1991, p. 523-536.

²⁰⁰ Is 1, 2-3.

l'honneur de la dignité ecclésiastique, n'a rien compris ; et ce qui est plus détestable, n'a pas voulu comprendre de manière à bien agir et à promouvoir la solennité du Seigneur. Mais comme on lit dans le livre de Job : « *Il a étendu sa main contre Dieu et il s'est raidi contre le tout-puissant* lorsque, abusant de sa puissance, il n'a pas permis que cette fête soit exaltée ! *Mais il a couru contre Dieu le cou tendu et s'est armé de sa nuque grasse*²⁰¹. » Peut-être les gras revenus ecclésiastiques *avaient-ils aveuglé son cœur*²⁰², au point qu'il ne pouvait véritablement regarder la lumière de la vérité ! *Le bien-aimé* (dit Moïse, le plus doux des hommes) *est devenu gras et a regimbé. Il est devenu gras, épais et replet, il a abandonné Dieu qui l'avait fait et s'est éloigné de Dieu qui l'avait sauvé*²⁰³. *Ainsi son iniquité sort comme de sa graisse*²⁰⁴. Il n'est attentif qu'aux plaisirs de sa propre chair et ne se soucie pas de faire la volonté de Dieu. Mais arrêtons là ce discours, pour éviter que l'un de ces gens, peut-être, ne lise ou n'entende ceci et ne se mette en colère, ne *grince des dents*²⁰⁵ et ne devienne furieux, *n'aiguise contre moi sa langue comme un glaive*²⁰⁶ et ne me frappe avec le fouet de sa bouche.

Donc, le projet de cette solennité avait été divulgué assez tôt, en long et en large, dans l'évêché de Liège ; et pour les uns, à savoir les humbles et les pieux, qui l'acceptaient et le respectaient, il devenait *odeur de vie, pour la vie*, mais pour les autres, à cause de leur orgueil, leur opposition et leur blasphème, il devenait, semble-t-il, *odeur de mort, pour la mort*²⁰⁷. Comme jadis, le juste vieillard – je parle de Siméon – dont la vieillesse fut féconde en miséricorde, reçut le Christ enfant dans ses bras et fit une prédiction à son propos, ainsi, à propos de la présente fête, on put dire qu'elle *était établie pour la ruine et la résurrection de beaucoup et comme un signe qui excitera la contradiction*²⁰⁸. Elle fut érigée en effet pour la ruine de ses adversaires orgueilleux et pour la résurrection des humbles et des doux qui accueillaient, avec la dévotion voulue, une si grande grâce du Christ. Elle fut aussi un signe qui exciterait contradiction. Il n'y a rien de plus vrai : cette solennité eut d'innombrables contradicteurs, d'atroces adversaires. Comme, autrefois, *Hérode a été troublé* par la naissance du Christ *et tout Jérusalem avec lui*²⁰⁹,

²⁰¹ Jb 15, 25-26.

²⁰² Is 6, 10.

²⁰³ Dt 32, 15.

²⁰⁴ Ps 72, 7.

²⁰⁵ Ps 111, 10.

²⁰⁶ Cf. Ps 63, 4.

²⁰⁷ 2 Co 2, 15-16.

²⁰⁸ Lc 2, 34.

²⁰⁹ Mt 2, 3.

ainsi le diable, qu'Hérode signifie, a été troublé avec tous ses satellites envieux et vaniteux, lorsqu'apparut l'astre de cette nouvelle solennité, et unanimement, ils s'efforcèrent d'éteindre la fête naissante. D'un même avis, ils la considéraient comme superflue ; d'une même sentence, ils la condamnaient. Cette folie se développa intensément dès le début touchant davantage les clercs que les laïcs ; et bien plus ceux qui étaient gonflés de cette *science qui enfle mais vides de cette amitié qui édifie*²¹⁰. Et ce qui ne peut se dire sans grande amertume, c'est que cette folie de contradiction impliqua bon nombre de ceux qui portaient le nom et l'habit de religieux. Ces adversaires amenaient un seul argument pour détruire et rejeter cette solennité : c'était que celle-ci était déjà célébrée quotidiennement dans le sacrement de l'autel et devait être rejetée comme superflue pour ce motif. C'est pour cette seule soi-disant raison ou, plutôt, ce prétexte, manié comme un béliet, qu'ils essayaient de détruire la forteresse inexpugnable de la fête instituée par Dieu.

Cependant celui que nous avons déjà cité, le révérend père, Frère Hugues, de l'ordre des frères prêcheurs, prêtre cardinal, ce grand théologien et éminent prédicateur, éleva, face à cela, le rempart d'une admirable lettre²¹¹, qui brisa et détruisit complètement les machinations de l'ennemi. Mais il ne *ferma pas définitivement la bouche de ceux qui profèrent l'iniquité*²¹² contre le Seigneur et sa dévouée servante Julienne. Leur bouche crachait chaque jour le venin mortel de la calomnie contre elle et contre la solennité du Seigneur.

Tout cela se réalisa seulement pour que s'accomplisse la parole que Julienne avait prédite depuis longtemps en présence de la recluse de Saint-Martin, à savoir que les mauvais esprits qui règnent dans le cœur des hommes séviraient contre l'Église de Dieu et ceux qui veulent l'exalter, et avant tout contre elle-même. Et il en fut bien ainsi. Les opposants de la fête, petits et grands, appelèrent la vierge du Christ « la rêveuse » ; et dans la bouche de leurs innombrables comparses, assidus aux dénigrement et aux moqueries, roulait le nom de « Julienne la rêveuse », qu'ils n'avaient jamais vue et ne connaissaient pas. C'est ainsi qu'elle *devenait la risée de ce peuple, leur chanson pendant toute la journée*²¹³. Mais elle endura tout cela pour toi, Seigneur, *écoutant les propos injurieux de tous ceux qui demeuraient alentour*²¹⁴.

²¹⁰ 1 Co 8, 1.

²¹¹ L'auteur anticipe ici par rapport à la visite de Hugues de Saint-Cher en 1251 (Cf. II, 14) et la lettre qu'il rédigea à ce sujet en 1252 (cf. II, 15).

²¹² Ps 62, 12.

²¹³ Lm 3, 14.

²¹⁴ Ps 30, 14.

11. – Julienne partit à Cologne en pèlerinage vers les tombes
des saints et des saintes pour l'affaire de la promotion
de la nouvelle solennité. Le diable apparut visiblement
au-dessus du char où elle était assise

La vierge du Christ vit donc que les faveurs humaines lui manquaient pour promouvoir cette solennité. Elle chercha alors à recourir, selon sa dévotion habituelle, aux faveurs divines et se proposa de visiter les sanctuaires des saints et des saintes qui reposent dans la cité de Cologne²¹⁵, principalement de saint Pierre, porteur des clés de la porte céleste, de saint André et des saints Apôtres, ainsi que de cette armée immaculée des onze mille vierges qui ne souillèrent pas leur vêtement mais demeurèrent vierges. Elle voulait répandre ses prières devant eux, pour que, ainsi réunis ensemble, ils obtiennent, par leur intercession auprès de la sainte Trinité, que celle-ci exalte la fête qu'elle voulait voir célébrer sur terre et dont elle lui avait imposé la promotion. Elle partit donc en pèlerinage avec quelques sœurs de sa maison tout en cachant la cause de son pèlerinage. Mais sa seule intention était bien de demander les suffrages des saints et des saintes pour cette affaire. Or comme elle montait dans la voiture avec son groupe de sœurs (en effet, elle ne pouvait pas marcher à cause de sa trop grande faiblesse), l'esprit malin, comprenant avec sa subtilité naturelle que ce pèlerinage s'effectuait contre lui et les siens, apparut visiblement au-dessus de la voiture, essayant par toutes les forces de sa malignité de bloquer Julienne et ses compagnes. Mais elle se protégeait avec le bouclier de ses prières et ainsi parvint à Cologne sans aucun ennui. Elle entra dans la ville, se fit d'abord introduire dans l'église Saint-Pierre²¹⁶ et se prosterna en prière devant un des autels. Qui pourrait exprimer l'insistance de cette oraison, la dévotion de ces prières ? Sans aucun doute, elle ouvrit le ciel par ses prières et son oraison parvint à l'écoute céleste : ce que la suite des événements prouva manifestement. *Je vous adjure, filles de Jérusalem, par les chèvres et les faons des cerfs*, vous, dis-je, qui êtes les compagnes du Christ : ne

²¹⁵ La ville de Cologne est la métropole ecclésiastique dont dépendait le diocèse de Liège. Avant que celui-ci n'existât, son territoire faisait partie du diocèse de Cologne. Dans cette ville, on vénérait de nombreuses reliques, en particulier les corps des rois mages, ceux de sainte Ursule et des vierges ses compagnes (cf. aussi II, 34), une crosse de saint Pierre et les chaînes par lesquelles Hérode l'attachait. Cf. W. SCHULTEN, "Kölner Reliquien", dans *Ornamenta Ecclesiae. Kunst und Künstler der Romanik in Köln*, éd. par A. LEGNER, Cologne, 1985 ; et *Köln, Stadt und Bistum in Kirche und Reich des Mittelalters. Festschrift für Odilo Engels*, Cologne-Weimar-Vienne, 1993.

²¹⁶ L'église Saint-Pierre est la cathédrale de Cologne ; Julienne l'a connue dans son état d'église romane. La cathédrale gothique fut construite à partir de 1248. *Ibid.*, p. 61-75.

*troublez pas et n'éveillez pas la bien-aimée, jusqu'à ce qu'elle-même le veuille*²¹⁷. Mais, hélas, il en fut autrement. Au début de la soirée, ses compagnes arrivèrent et la firent lever du lieu de sa prière, de l'agrément de son riche pâturage. Mais elle resta muette et sembla totalement détachée des sens naturels. Finalement, quand elle revint à elle dans les mains des sœurs, elle s'exclama d'une voix plaintive : « Hélas, pourquoi m'emportez-vous avant que les blés ne soient récoltés ? » Elle se défendait, je pense, parce qu'elle avait été éveillée plus vite qu'elle ne le voulait du ravissement de son sommeil et parce qu'elle était rappelée de sa moisson de fruits de dévotion et de prière dont l'abondance la délectait. Elle fit le tour de beaucoup d'églises de cette ville, demandant avec toute l'ardeur de sa dévotion les suffrages des saints et des saintes.

12. - Au cours d'un autre pèlerinage, le diable renverse le chariot qui véhiculait Julienne et ses compagnes

Ce pèlerinage achevé, elle ajouta la visite des églises de la glorieuse Vierge Marie de Tongres²¹⁸ et de Saint-Servais de Maastricht²¹⁹, de manière à multiplier les intercesseurs et à obtenir plus tôt ce qu'elle désirait. Et comme elle commençait ce voyage avec ses compagnes, le diable vit avec envie que l'affaire de cette solennité allait aboutir grâce à la sollicitude et l'insistance de sa prière. Il fut pris d'une telle fureur qu'il renversa méchamment le chariot qui conduisait la vierge du Christ avec ses compagnes, sur une belle route plate, en se montrant comme la cinquième roue

²¹⁷ Ct 2, 7.

²¹⁸ La ville de Tongres est le berceau du diocèse de Liège, puisque c'est cette ville romaine qui donna son nom au siège du premier évêque de la région, saint Servais (qui décéda vers 359). Le siège de l'évêché fut rapidement transféré à Maastricht, à cause de la destruction de Tongres par les invasions du 5^{ème} siècle. Il sera installé à Liège suite au transfert des reliques de saint Lambert de Maastricht à Liège par saint Hubert en 718. L'évêque de Liège portera régulièrement jusqu'au 13^{ème} siècle le titre d'*episcopus Tungrorum*. La collégiale Notre-Dame était un centre de pèlerinage à l'époque de sainte Julienne. En 1240, on commença à construire l'église gothique qu'on connaît aujourd'hui. C'est pratiquement l'époque à laquelle Julienne s'y est rendue (entre 1238 et 1241). Cf. H. BAILLIEN, *Tongeren : van Romeinse stad tot middeleeuwse stad*, 1979.

²¹⁹ Maastricht est ville épiscopale depuis le 5^{ème} siècle. C'est là que le corps de saint Servais fut enterré, sans doute parce que la ville de Tongres ne pouvait se protéger des invasions germaniques. Dès lors, Maastricht prospéra et devint un centre de pèlerinage. La collégiale dédiée à saint Servais fut bâtie par Monulphe, qui fut évêque après 549. Cf. E. de MOREAU, *Histoire de l'Eglise en Belgique*, t. 1, p. 36, Bruxelles, 1940 ; et *Sint Servatius, bisschop van Tongeren-Maastricht. Het vroegste christendom in het Maasland. Handelingen van het colloquium te Alden-Biesen*, Borgloon-Rijkel, 1986 ; T.J. VAN RENSCH, *Parochies in Middeleeuws Maastricht*, in *Munsters in Maasgouw. Archeologie en kerkgeschiedenis in Limburg. Bundel aangeboden aan Pater A. J. Munsters*, Maastricht, 1986 ; Matthias WERNER, *Der lütticher Raum in frühkarolingischer Zeit*, Göttingen, 1980, p. 22-28.

du char. Lui, qui ne pouvait pas nuire à leurs âmes, s'efforçait, au moins, de faire périr leurs corps. Et pourtant, les servantes du Christ, lorsqu'elles tombèrent de la voiture en marche, *ne se blessèrent pas, car le Seigneur les soutenait de sa main*²²⁰.

13. - Robert, par la grâce de Dieu, évêque de Liège,
se proposa d'exalter cette solennité s'il n'était pas mort

Entretiens, comme la vierge du Christ œuvrait ainsi pour l'exaltation de la nouvelle fête, en implorant les suffrages des saints, le Christ rencontra son désir de la manière qu'il voulait. Par la bonne volonté *de celui qui ordonne tout admirablement*²²¹, des hommes vénérables et religieux exposèrent le contenu de cette solennité et son état d'avancement, au révérend père, le seigneur Robert²²², évêque de Liège. Et ils lui suggérèrent avec des paroles efficaces, de la reconnaître et de l'exalter comme un don de la grâce divine. Qu'ajouterais-je ? Qu'un jour, il reconnut enfin les mérites de cette fête, *il y mit toutes ses complaisances*²²³, et il notifia qu'elle devait, à bon droit, être célébrée. Lui-même, dans la suite du cours des temps, grandit aussi dans l'affection pour cette fête. C'est pourquoi, il proposa de l'exal-

²²⁰ Ps 36, 24.

²²¹ Sg 8, 1.

²²² Robert, fils du châtelain de Thourotte (Compiègne), fut introduit au chapitre de Saint-Lambert à Liège comme abbé de Notre-Dame-aux-Fonts en 1230. Il fut ensuite élu évêque de Langres en 1232. Après que l'évêché de Liège fut resté vacant pendant deux ans, avec les élections contestées d'Otton d'Everstein et de Guillaume de Savoie, Robert de Thourotte fut nommé par un arbitrage pontifical du 3 août 1240. Il prit possession de son siège le 26 décembre. Il ne reçut jamais l'investiture de l'empereur Frédéric II pour exercer le pouvoir temporel. Par un acte du 30 mai 1241, il réinstaura l'usage du synode annuel général. À ce moment, Julienne fut soupçonnée de soudoyer l'évêque pour obtenir la reconnaissance de la fête du Saint-Sacrement (II, 21). En 1242, il enquête en personne sur les malversations dont Julienne est victime à Cornillon ; il édicte de nouveaux statuts pour Cornillon, en imposant la règle de saint Augustin et en écartant les bourgeois de l'administration de la maison. Il se rangeait ainsi à l'avis de Julienne en accentuant le caractère religieux de la maison. Il révoque l'ancien prieur et nomme le frère Jean à sa place (II, 23-24). Il rend visite à Julienne en compagnie de l'évêque de Cambrai, Guyard, probablement à l'occasion de la consécration de l'église des dominicains, le 13 août 1242 (II, 25). Fin 1244, il annonce à Julienne qu'il est favorable au projet d'une fête en faveur de l'eucharistie (II, 26). En 1245, il participe au Concile oecuménique de Lyon, où Innocent IV excommunie l'empereur Frédéric II. En 1246, il instaure la célébration de la fête du Saint-Sacrement (II, 13 et 15). Il meurt le 16 octobre 1246, de passage à Fosses (II, 26). Cf. E. SCHOOLMEESTERS, "Regestes de Robert de Thourotte", dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, 15, 1905, p. 1-126 ; "Robert de Thourotte", dans *Biographie nationale de Belgique*, t. 19, Bruxelles, 1907, p. 482-485. Voir aussi A. MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale à Liège, aux XIII^e et XIV^e siècles*, Genève, 1999, p. 138-143.

²²³ Cf. Mt 17, 5.

ter avec magnificence. Il enjoignit²²⁴, dans une belle lettre²²⁵, à tous les ecclésiastiques de son diocèse, de célébrer cette solennité tous les ans, au jour fixé, avec l'office propre ; et de la faire observer par tout leur peuple, inviolablement, comme un dimanche, par l'abstention de tout travail manuel. De sa propre initiative, il fit même écrire environ vingt exemplaires de l'office de cette fête et voulut les faire distribuer aux endroits opportuns,

²²⁴ Ce mandement put-il être publié au synode annuel (II, 13), fixé habituellement au jeudi après la Trinité (E. SCHOOLMEESTERS, *o. c.*, p. 11 et 84) ? Il n'évoque aucune célébration prochaine ; il doit donc dater d'après le 15 juin 1246 (date théorique de la fête) et d'avant le 16 octobre (mort de l'évêque). La question du synode est débattue par C. LAMBOT, "Ève de Saint-Martin et les historiens de la Fête-Dieu", dans *Revue bénédictine*, 79 (1969), p. 253-254. Texte latin publié par J. CHAPEAUVILLE, *Qui gesta Pontificum Leodiensium scripserunt auctores*, t. II ; p. 646-648, Liège, 1613, d'après un manuscrit de l'église Saint-Jean-Baptiste à Liège ; reproduite par J. BERTHOLET, *Histoire de l'institution de la Fête-Dieu*, Liège, éd. de 1846, p. VIII-IX. Traduction française dans F. BAIX et C. LAMBOT, *La dévotion à l'eucharistie et le VIIe centenaire de la Fête-Dieu*, Gembloux-Namur, 1946, p. 125-127.

²²⁵ En voici une traduction :

Robert, par la grâce de Dieu, évêque de Liège, à ses chers fils dans le Christ, les abbés, prieurs, doyens, prêtres et autres ecclésiastiques du diocèse de Liège, salut et plénitude de grâces.

Entre autres merveilles merveilleuses et admirables que notre *Seigneur, admirable dans les hauteurs* [Ps 92, 4], a opérées, il faut rappeler par excellence, outre les autres merveilles, celle où il se donne en nourriture à ceux qui le craignent. C'est le sacrement ineffable de son corps sacré qu'il nous a laissé comme un mémorial admirable et délectable, afin de présenter ce mémorial à notre mémoire, ce fait mémorable à notre intelligence et cette chose délectable à notre volonté. C'est cela que le bienheureux David, le souverain des prophètes, introduit spirituellement dans le sanctuaire des mystères, a chanté avec reconnaissance : *Le Seigneur miséricordieux et compatissant, a institué un mémorial de ses merveilles ; il a donné une nourriture à ceux qui le craignent* [Ps 110, 4]. Si Dieu lui-même, qui se rappellera son alliance pour l'éternité, s'est souvenu de ses merveilles futures avant qu'il les fasse, et si, après qu'il les eut établies par son action très sainte, il a répété qu'il fallait s'en souvenir de nouveau, en disant : *Toutes les fois que vous ferez ceci, faites-le en mémoire de moi* [1 Co 11, 25 et Lc 22, 19], on ne peut trouver répréhensible que nous, dont la mémoire est fugitive, nous décidions, pour confondre la folie des hérétiques, que, outre la mémoire que l'on fait de cet admirable Sacrement chaque jour à l'autel, l'on rappelle chaque année à la mémoire de tous les fidèles ce précieux, vénérable et indicible Sacrement, d'une manière plus spéciale et plus solennelle qu'aux jours habituels.

Vu que les saints que l'Eglise vénère quotidiennement dans les litanies, les messes et autres oraisons, ont pendant l'année au moins une fête destinée à rappeler plus spécialement leurs mérites, nous croyons qu'il est digne et juste, équitable et salutaire, que le saint des saints, la douceur de toutes les douceurs, ait sur la terre une solennité spéciale afin de rendre de spéciales actions de grâces et de louanges au Seigneur notre Dieu, pour le fait que, par un effet de son amitié très pure, inénarrable et inestimable, il se présente admirablement chaque jour sur nos autels. C'est dans cette présentation admirable qu'il ne cesse et ne cessera d'accomplir la promesse très douce qu'il nous a faite en disant : *Et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles* [Mt 28, 20], et en se rappelant une de ses paroles : *Mes délices sont d'être avec les enfants des hommes* [Prov 8, 31].

Dans cette solennité on pourra réparer avec soin et empressement ce qui a été omis au sujet de sa mémoire les autres jours habituels, par manque de soin et d'empressement ou par négligence. Et quel fidèle pourrait douter que cette très digne solennité ne contribuera à la gloire de Dieu, à un accroissement de dévouement à la foi chrétienne, à l'espérance, et à la charité, ainsi qu'aux autres vertus et au grand profit des élus de Notre Seigneur Jésus-Christ ?

pour qu'on possède une copie. Pour qu'aucun de ces négligents prélats ne puisse trouver une excuse dans son ignorance, il projeta de publier solennellement de vive voix dans un synode général, ce qu'il avait statué par sa lettre. (Ce synode réunit toutes les années en un même endroit les recteurs des églises et les doyens des conciles). Mais hélas, la mort le surprit et il ne put accomplir ce qu'il voulait. S'il ne réalisa pas entièrement son projet, il ne perdit cependant pas la récompense de ce projet. Comme il faut parler de lui plus loin encore, de la révérence et de la familiarité qu'il manifestait vis-à-vis de Julienne, la servante du Christ, et qu'il faut parler aussi de son décès, il faut relater maintenant en priorité comment et par quels avancements, la sainte solennité fut promue.

**14. - Comment cette sainte solennité fut instituée par
le Frère Hugues, frère prêcheur et cardinal du souverain pontife.
Après le décès du cardinal, ceux qui interdirent cette fête
moururent de mauvaise mort**

Un jour, le révérend père, Frère Hugues²²⁶, prêtre cardinal de l'ordre des frères prêcheurs, fut envoyé en Allemagne par le souverain pontife comme légat *a latere*. Il arriva à Liège. De vénérables et religieuses personnes lui montrèrent l'office de cette solennité dont il avait déclaré, autrefois, à savoir lorsqu'il était encore prieur provincial de cet ordre, qu'elle devait être célébrée à bon droit. Il considéra et scruta de son œil diligent tout ce que contenait cet office et jugea qu'il ne fallait rien ajouter ni rien

Désirant donc faire jouir de ces avantages le troupeau confié à nos soins, et exciter la négligence humaine à rendre au Seigneur les actions de grâces susdites, nous statuons et vous ordonnons d'observer inviolablement ceci : que chaque année, le jeudi après l'octave de la Trinité, vous célébriez perpétuellement, dans toutes les églises du diocèse de Liège, une fête solennelle de cet éminent sacrement, avec neuf lectures, répons, versets et antiennes propres dont nous enverrons copie ; et que vous annonciez qu'elle doit être regardée comme une célébration du Jour du Seigneur, par l'abstention de tout travail servile. En outre, chaque année, le dimanche précédent, vous avertirez publiquement vos sujets dans vos églises de jeûner dévotement la veille de cette solennité, pour qu'ils obtiennent la rémission de leurs péchés et de veiller à s'y préparer par des prières, des veillées, des aumônes et autres bonnes œuvres, afin qu'ils se rendent dignes de participer ce jour-là au très doux sacrement et que ceux qui sont prêts et préparés, et dont Dieu aura touché le cœur, soient capables de le recevoir avec profit.

Nous espérons qu'en vue de cette fête, Dieu, et son Christ, apaisé par cette mémoire spéciale et ces sacrifices, daigne ouvrir au monde qui court au naufrage dans certains cas, la porte de sa clémence. Veuillez transcrire la présente lettre et gardez par devers vous la copie. Donné l'an du Seigneur 1246.

²²⁶ Hugues de Saint-Cher visite Liège comme légat pour la première fois du 13 octobre au 10 novembre 1251 (cf. II, 7). Cf. A. PARAVICINI-BASLIANI, *Cardinali di Curia e «familia» cardinalizie dal 1227 al 1254*, Padoue, 1972.

enlever. Il trouva que tout était bien agencé. Et Dieu mit dans son cœur l'idée qu'il devait lui-même exalter la nouvelle solennité et se montrer en exemple à tous les fidèles en la célébrant. Lorsque la rumeur courut dans la ville de Liège que le cardinal lui-même allait célébrer la messe de la solennité du sacrement dans l'église Saint-Martin-en-Mont, toute une foule de fidèles se rassembla. Quant à lui, revêtu de ses ornements, il voulut abreuver des flots de la sagesse éternelle la foule nombreuse qui s'était rassemblée pour la célébration de la messe. Il se plaça en un endroit surélevé et fit un beau sermon aux clercs et aux laïcs sur la sublimité et la grâce de la présente solennité. Il la recommanda très chaudement, affirmant qu'elle était destinée à honorer Dieu et à faire progresser grandement les élus. Il affirma que Dieu tout-puissant accorderait, de sa main généreuse, à ceux qui la célébreraient pieusement, les dons de ses grâces multiples. Il décida également du jour où elle devait être célébrée chaque année et il accorda à tous ceux qui venaient s'y préparer et dont Dieu toucherait le cœur, la permission de recevoir le très saint corps du Christ chaque année le jour de cette solennité²²⁷. Lorsqu'il eut terminé son sermon, il continua, avec solennité et dévotion, la célébration de la messe.

Suivant l'exhortation du cardinal, les chanoines de l'église majeure²²⁸ de Liège célébrèrent cette solennité dans cette église par un office complet, tant que le cardinal était présent dans ces régions. Mais certains d'entre eux le firent - c'est prouvé - non par dévotion mais par crainte ou par désir de plaire. En effet, lorsque le cardinal fut retourné à la curie romaine, ceux qui semblaient être *les colonnes de l'Eglise*²²⁹ et qui, par leurs conseils et leur aide pouvaient établir cette solennité, non seulement pour quelques années, mais peut-être même à perpétuité, interdirent, à peine un an plus tard, avec arrogance et prétention que l'on continue à la célébrer. Ainsi, ils

²²⁷ Document perdu. Cf. G. MONCHAMP, "La Fête-Dieu à Liège en 1251", dans *Leodium*, 1, 1902, p. 3-6. Et E. SCHOOLMEESTERS, "Les actes du cardinal légat Hugues de Saint-Cher en Belgique durant les années de sa légation, 1251-1253", dans *Leodium*, 6, 1907, p. 150-166, 172-176. Ce document est évoqué par le cardinal lui-même dans une charte du 26 avril 1252, par laquelle il accorde une indulgence à ceux qui célébreront la fête du Saint-Sacrement dans l'église de l'abbaye de Villers : «Cum nos super festum solemne de excellentissimo sacramento sanctissimi corporis Dei et Domini Jesu Christi annuatim mandaverimus celebrandum,...» («comme nous avons ordonné de célébrer annuellement la fête solennelle de l'excellent sacrement du très saint corps de Dieu et Seigneur Jésus-Christ,...»). Charte publiée par H. SCHUERMANS, *Abbaye de Villers. Les reliques de la B. Julienne de Cornillon*, 1899, p. 62-63.

²²⁸ La cathédrale Saint-Lambert (cf. II, 10). Cf. S. CHOT-STASSART, *Le chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège au Moyen-Age. Nationalité, conditions juridique, sociale et intellectuelle des chanoines*, Mémoire de licence en histoire, Université de Liège, 1954-1955 ; A. MARCHANDISSE, *L'habituaire de la cathédrale Saint-Lambert de Liège (XIe-XVe siècle)*, Bruxelles, 1991 ; et D. MARCHANT, "Les pairs de Saint-Lambert de Liège (XIIIe-XVe siècles)", dans *Le Moyen Age* 81, 1975, 63-95.

²²⁹ Ga 2, 9.

abusèrent contre Dieu lui-même du pouvoir qu'il leur avait concédé, eux qui, plus que d'autres, avaient reçu de lui la dignité et le nom. Mais je préfère passer sous silence la mort terrible par laquelle s'acheva leur vie, lorsque s'approcha le terme qu'on ne peut éviter. Je puis affirmer quand même sans jugement téméraire que c'est par l'effet du talion dû à leur opposition, qu'ils furent punis d'une telle mort. J'oserai même dire que de très nombreux ecclésiastiques qui portent un grand nom comme le nom des grands de cette terre, et qui combattirent et repoussèrent cette solennité, furent tellement surpris par la mort que leur mort devint un proverbe pour les laïcs. Je pense qu'il faut le dire pour effrayer ceux qui liront ou entendront ceci : lorsqu'on leur fera mention de cette sainte solennité, qu'ils apprennent à ne pas la déprécier et à ne pas l'interdire de manière effrontée ou tenace en disant qu'il suffit que l'on célèbre chaque jour, dans l'Église, le sacrement de l'autel. Ainsi ils ne paraîtront pas travailler en vain contre le torrent de la volonté divine ni *regimber contre l'aiguillon*²³⁰. Au contraire, si c'est possible, qu'ils promeuvent cette fête pour qu'elle soit bien accueillie. Ou, si c'est impossible, qu'ils désirent au moins la promouvoir avec toute l'ardeur de leur cœur pour éviter que, s'ils agissaient autrement (qu'ils s'en gardent bien), *ce soit seulement l'affliction qui leur donne l'intelligence de ce qu'ils ont entendu*²³¹. Qu'ils craignent, je les en supplie, s'ils sont impliqués dans la faute de rébellion, d'être également impliqués dans sa punition. Mais je voudrais inviter tous les hommes à la gratitude pour une telle solennité en ayant pour maîtresse non l'affliction, mais l'onction.

15. – Le cardinal Frère Hugues veilla à pourvoir au futur de cette fête. Il publia une lettre en vue de sa célébration

Du reste, avant de retourner à la curie romaine, le révérend cardinal veilla à préparer l'avenir de cette solennité. Il prescrivit sa célébration à tous les recteurs d'églises, les prélats et les autres fidèles du Christ du ressort de sa légation²³². Il demanda, il prescrivit et ordonna qu'elle se tienne tous les ans, au jour prévu, avec l'office propre assigné à la solennité elle-même. Et, pour que tous sachent avec quelle révérence et dévotion le cardinal voulait l'honorer, nous avons jugé bon d'insérer sa lettre dans le présent chapitre.

²³⁰ Ac 26, 14.

²³¹ Is 28, 19.

²³² Le document date du 29 décembre 1252. Le document original de ce diplôme est conservé aujourd'hui au trésor de la cathédrale Saint-Paul à Liège. Il est publié ici même. Edition également par S. BORMANS et E. SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'Église Saint-Lambert de Liège*, t. II,

Voici donc le contenu de cette lettre :

« Aux révérends Pères archevêques et évêques et aux vénérables frères abbés et aux bien-aimés dans le Christ, prieurs, doyens, archidiaques, recteurs des églises et aux personnes de tous autres rangs, ainsi qu'à tous les fidèles du Christ du territoire de notre légation, frère Hugues par la miséricorde divine, cardinal prêtre du titre de Sainte-Sabine, légat du Siège apostolique, salut dans le Seigneur.

« Quand nous pesons dans la balance de la raison les mérites du genre humain et les bienfaits du Créateur éternel, nous trouvons entre eux une différence plus grande qu'entre la goutte de rosée et l'océan. Notre intelligence est frappée d'une grande crainte du fait que l'on ne trouve rien d'autre comme jugement suite à une juste recherche que le fait suivant : si l'homme tout entier se liquéfiait au service de Dieu, *comme la cire fond devant le feu*²³³, il ne serait pas cependant capable de donner en retour quoi que ce soit qui fût digne de Dieu en l'homme. Mais l'homme créé de la boue, *il l'a fait concitoyen des anges*²³⁴, *prenant lui-même la forme de l'esclave*²³⁵ et unissant la chair à la divinité. Pour la rédemption de l'homme, qu'il s'affligeait de voir enchaîné dans l'esclavage du diable, il versa le prix inestimable de son sang.

« Mais ce n'était point assez pour lui. *Sur le point de soustraire son corps à nos regards et de le porter aux astres*²³⁶, il voulut nous donner une marque plus grande encore de son affection pour nous, et il nous a laissé son Corps même enveloppé sous le suaire très pur du Sacrement, afin que, par cette opération, il défende nos sens contre les puissances célestes ; qu'il remette nos péchés véniels ; empêche notre consentement aux péchés plus graves, et nous perfectionne dans la vertu. Il voulait aussi qu'en le mangeant, nous ayons en nos facultés un souvenir permanent de la passion du Seigneur et que, pour un si grand bienfait, nous lui offrions un sacrifice de louange, à

p. 32-34, Bruxelles, 1895. Edition également et traduction par G. MONCHAMP, "Le diplôme original de l'institution de la Fête-Dieu pour l'Allemagne, la Dacie, la Bohême, la Moravie et autres lieux", dans *Semaine religieuse de Liège*, 1906, p. 193-201. Traduction dans F. BAIX et C. LAMBOT, *La dévotion à l'eucharistie*, op. cit., p. 128-130. Cf. aussi : E. SCHOOLMEESTERS, "Le diplôme de Hugues de Saint-Cher instituant la Fête-Dieu", dans *Leodium*, 5, 1906, p. 42-43. - G. SIMENON, *La Fête-Dieu et sa signification...*, p. 106 sv. - P. GEORGE, "Diplôme d'institution de la Fête-Dieu", in *Saint-Martin, Mémoire de Liège*, Ed. du Perron, Liège, 1990, p. 41 et 47 (avec reproduction photographique).

²³³ Ps 67, 3.

²³⁴ Cf. Eph 2, 19.

²³⁵ Ph 2, 7.

²³⁶ Phrase inspirée du premier répons du troisième nocturne de l'office primitif de la Fête-Dieu. Cf. C. LAMBOT et I. FRANSEN, *L'office de la Fête-Dieu*, op. cit., p. 58.

lui qui, à chaque moment, nous comble de consolations et faveurs continues, *jusqu'à ce que nous ayons grandi à la taille de l'homme parfait, à la mesure de l'âge de la plénitude du Christ*²³⁷, mangeant la moëlle du froment et buvant le vin pur à sa table dans son royaume. Ces biens nous sont déjà proposés en quelque manière, à nous qui vivons *dans les ténèbres et à l'ombre de la mort*²³⁸, sous l'écorce pour ainsi dire du Sacrement, sous la paille de la lettre et sous le voile de la foi.

« Quoiqu'on fasse chaque jour mémoire de ce vénérable Sacrement, avec la dévotion qui lui est due, *il*²³⁹ *est juste néanmoins, pour confondre la folie de certains hérétiques, qu'on le rappelle extérieurement encore une fois chaque année au souvenir de tous les fidèles, plus solennellement et plus spécialement qu'aux jours ordinaires ou qu'à la Cène du Seigneur, quand notre Mère la sainte Église est plus généralement occupée au lavement des pieds et à la mémoire de la passion du Seigneur. Car si les saints que l'Église vénère quotidiennement dans les litanies, les messes et les autres prières secrètes, ont, pendant l'année au moins une fête destinée à rappeler plus spécialement leurs mérites, il n'est que justice que le Sacré des sacrés, l'Amour des amours, la Douceur de toutes les douceurs ait une fête particulière, dans laquelle on répare avec soin et empressement ce qui a été omis au sujet de sa mémoire vénérable les autres jours habituels.*

« *C'est pourquoi nous statuons que, dans les limites de notre légation, on célèbre la fête de cet éminent Sacrement le jeudi qui suit immédiatement l'octave de la Pentecôte*²⁴⁰. Nous vous prions tous et vous exhortons dans le Seigneur, nous vous mandons et vous ordonnons fermement, en vertu de l'autorité dont nous sommes revêtus, et vous enjoignons pour la rémission des péchés, de célébrer la dite fête, au jour désigné, *chaque année, dans chacune de vos églises, avec les neuf leçons, répons, versets et antiennes propres, selon ce qui a été spécialement prescrit à ce sujet. Chaque année aussi, vous en ferez l'annonce publique à vos fidèles, le dimanche précédent, afin qu'ils aient soin ainsi de se préparer, par des veilles, des jeûnes, des aumônes, des prières et d'autres bonnes œuvres, à la participation de ce très doux Sacrement. Quant à ceux qui se seront préparés et examinés, et dont Dieu aura touché le cœur, qu'ils puissent le recevoir avec profit, non par*

²³⁷ Eph 4, 13.

²³⁸ Ps 106, 10.

²³⁹ Les mots de cette lettre qui sont en italique à partir de cet endroit sont repris de la lettre de Robert de Thourotte de 1246 sur le même sujet (cf. II, 13).

²⁴⁰ On remarquera que le document original porte *octave de la Trinité* (Cf. ci-joint, note 776). Il en va de même pour le texte de Robert de Thourotte (1246) (Cf. II, 13, note 728) et pour une charte de 1251 (Cf. II, 16, note 245). Les documents postérieurs portent *octave de la Pentecôte*. Il ne s'agit cependant pas de deux dates différentes : la fête de la Trinité est l'octave de la Pentecôte ; c'est pourquoi on l'appelle parfois *octave de la Trinité*. Il ne s'agit pas du dimanche après la Trinité, mais du dimanche de la Trinité.

obligation mais par respect, afin que par son œuvre, ils soient purifiés de leurs vices et que s'accomplissent leurs pieux désirs. De notre part, pour inviter les fidèles à célébrer et à observer cette fête avec plus de vénération, nous les dispensons miséricordieusement de cent jours des peines qui leur ont été enjointes si, s'étant vraiment repentis et confessés, ils se rendent respectueusement, soit le jour même, soit pendant l'octave de la fête, à l'église où l'office aura lieu²⁴¹. »

Le même cardinal publia une autre lettre sur le même sujet composée en un langage brillant, il y proclamait qu'il avait célébré cette solennité du vénérable sacrement²⁴². Dans la suite, lorsque le révérend père Pierre²⁴³, cardinal-diacre de Saint-Georges-au-Vélambre, légat du Siège apostolique, arriva à Liège, il confirma de nouveau cette solennité et rédigea une belle lettre à son sujet²⁴⁴. Mais ces deux lettres, en comptant celle que publia Robert, évêque de Liège, d'heureuse mémoire, quoiqu'elles contiennent une importante recommandation de cette solennité et une invitation à la respecter et à l'honorer, nous n'avons pas cru qu'il fallait les joindre ici en annexe, à cause des lecteurs délicats, que l'abondance de la matière pourrait peut-être fatiguer.

16. – Un chanoine de l'église de Saint-Martin voulut échanger sa prébende contre une église paroissiale de sa patrie mais il ne put arriver à ses fins car les prières de Julienne l'en empêchèrent

Il y avait à l'église Saint-Martin un chanoine du nom d'Etienne²⁴⁵, origi-

²⁴¹ Le document original porte en finale : «Donné à Liège, le 4 des calendes de janvier, la dixième année du pontificat du seigneur Innocent IV. » Innocent IV, pape depuis le 25 juin 1243, mort le 7 décembre 1254. Fin juin 1244, il doit s'enfuir d'Italie, pour échapper à l'empereur Frédéric II et s'installer à Lyon. C'est là qu'il convoque le concile oecuménique qui excommuniera l'empereur (1245). Il était en lien assez étroits avec l'Église d'Orient.

²⁴² Il doit s'agir du document édicté en 1251, et perdu depuis lors (cf. II, 13).

²⁴³ Pierre Capocci, cardinal légat du pape, à Liège, en 1254. Cf. L. JADIN, "Capocci (Pietro)", dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, XI, Paris, 1949, c. 874-877.

²⁴⁴ Lettre du 30 novembre 1254, publiée par BERTHOLET, *op. cit.*, éd. de 1846, p. X.

²⁴⁵ Ce chanoine était vraisemblablement originaire de Châlons-sur-Marne, près de Reims. Il faisait partie du chapitre de Saint-Martin, comme plusieurs autres français : Jean de Laon (II, 19), Waltère d'Arras, Nicolas de Bar-sur-Aube, Guillaume de Carcassonne (cf. G. SCHOONBROODT, *Inventaire analytique et chronologique des chartes du chapitre de St-Martin à Liège*, Liège, 1871, p. 20-21 ; et E. DENIS, *Sainte Julienne et Cornillon*, Liège, 1927, p. 164). Les dons qu'il va faire en faveur de la célébration de la Fête-Dieu sont connus par trois sources différentes : la *Vita* (II, 17) parle de revenus appropriés, à percevoir sur ses biens, qu'il possède en indivision avec sa sœur et qu'ils déciderent d'attribuer à la fête après la célébration de Hugues de Saint-Cher en 1251 ; exceptionnellement, on a conservé l'original de ce document, une charte de Saint-Martin, datée de novembre 1251, qui parle du legs des revenus de l'année de grâce de la prébende du chanoine (Publiée par J.

naire de Châlons. Il avait sa sœur du nom de Marie²⁴⁶ qui demeurait avec lui, femme respectable, qui affectionnait les personnes religieuses, particulièrement Julienne, vierge du Christ. Bien que parvenu à la vieillesse, ce chanoine fut, à ce qu'on croit, touché par l'amour de sa patrie natale. Celle-ci en effet fascine la plupart des gens, à tel point qu'ils ne peuvent l'oublier. Il voulut donc échanger sa prébende contre une église paroissiale de sa patrie. Sa sœur avait eu connaissance de cette idée et, supportant très péniblement d'être éloignée des personnes religieuses qu'elle avait connues dans la cité de Liège et des environs, s'appliqua de toutes les façons possibles à lui faire abandonner son projet. Quant à lui, nullement ému par les prières de sa sœur, ni ébranlé par ses objections, il restait obstinément attaché à son projet. Sa sœur, le cœur blessé et l'esprit tracassé, exposa la volonté inflexible de son frère à la vierge du Christ, Julienne. Celle-ci réconforta avec douceur la femme chagrinée et inquiète ; elle lui dit : « Madame, nous recourrons aux suffrages des prières et Dieu nous aidera. Votre frère, s'il plaît à Dieu, reviendra. » C'est ce qui arriva. En effet, son frère partit pour sa patrie et, alors qu'il s'était présenté à ceux devant qui devait s'effectuer l'échange, on lui donna un livre afin qu'il en lise des extraits, subisse un léger examen et soit déclaré compétent. Or, merveille absolument étonnante : cet homme, connaisseur des lois et réputé pour sa science, ne put, à livre ouvert, rien de plus que s'il n'avait jamais vu une lettre ! Dès lors qui douterait que la puissance des prières de Julienne fut telle que pareil érudit en vint à une si grande incapacité de lecture ? Il le reconnut devant tous ; il ne le contesta pas. Il reconnut – et croyait sincèrement – que cela n'était arrivé que grâce aux prières, car sa sœur s'était efforcée avec grande insistance de le retenir à Liège sans toutefois y parvenir. Mais il avoua aussi son incapacité, à savoir qu'il ne pouvait rien faire de plus que ce que voyaient les examinateurs. Revenu à Liège, l'affaire de l'échange ne s'étant pas conclue, il demeura longtemps infirme et sans vigueur, privé en grande partie d'intelligence et de mémoire.

BERTHOLET, *op. cit.* 1846, p. XI ; décrite dans *Saint-Martin. Mémoire de Liège*, Liège, 1990, p. 47). D'autre part, une note marginale du manuscrit publié ici (cf. ci-joint) dit : « Étienne de Châlons a légué à l'église Saint-Martin de Liège 10 muids d'épeautre pour célébrer la solennité du Sacrement, et pour l'octave, 3 muids ; l'an du Seigneur 1250. Ainsi est-ce écrit à Saint-Martin. » Il doit s'agir d'un don précédant celui de 1251, si l'on se fie à la différence de contenu. Ceci attesterait que la fête était célébrée en 1250 à Saint-Martin, avant son rétablissement par Hugues de Saint-Cher en 1251 (cf. aussi II, 18).

²⁴⁶ Le rôle de cette femme, amie de Julienne, apparaît comme essentiel dans tout l'épisode qui va suivre (cf. aussi II, 17 et 18).

17. – Le même chanoine, en accord avec sa sœur, assigna des revenus suffisants sur ses propres biens en faveur de l'église Saint-Martin pour que la nouvelle solennité y soit célébrée

Alors que le révérend cardinal, frère Hugues, souvent cité, célébrait la messe de la solennité du Sacrement en l'église Saint-Martin, comme nous l'avons dit précédemment²⁴⁷, le chanoine dont nous venons de parler fut amené par sa sœur, dans l'église elle-même ; tandis qu'il écoutait la prédication du cardinal recommandant chaleureusement la solennité qu'il était en train de célébrer, le Seigneur le remplit de joie et de liesse à l'écoute de cela. Il comprit en effet, par une prévenance de la grâce, l'importance de la fête dont il était question *et il y mit toute sa complaisance*²⁴⁸. La solennité de la messe achevée, rentré chez lui, il dit à sa sœur : « À mon avis, cette fête solennelle dont le cardinal a parlé aujourd'hui est destinée à honorer Dieu. Si, voici longtemps, je n'avais disposé de mes biens, j'en attribuerais telle part à l'église Saint-Martin, afin que cette fête puisse y être vénérée chaque année à perpétuité. » Il avait de fait pris ses dispositions et donné ordre pour que la quasi-totalité de ses biens reviennent à sa sœur. Mais celle-ci, enflammée d'un désir certainement aussi grand, lui fit cette réponse : « Mon cher frère, quel que soit ton arrangement, consacrons à cette église telle part de nos biens pour qu'il soit possible d'y célébrer toujours une si grande solennité. » De commun accord, ils assignèrent à la dite église des revenus appropriés à percevoir à perpétuité sur leurs biens. Ainsi, la solennité du Sacrement, qui devait encore être accueillie, y est célébrée solennellement, avec office propre et lumineux particulièrement approprié, comme il est de coutume aux toutes grandes fêtes. Ô bienveillance et largesse du Sauveur notre Dieu ! Il ne se contenta pas de réserver *une bonne mesure, tassée, secouée, débordante*²⁴⁹ pour le siècle à venir, en faveur de ceux qui avaient manifesté leur dévotion à cette sainte solennité ; il daigna en plus les gratifier dans la vie présente des cadeaux de ses grâces pour l'âme et le corps, afin que l'accueil des dons présents entraîne l'attente ferme des dons futurs. Aussi le Christ accorda-t-il à ce chanoine, plus que d'habitude, une grande connaissance de lui-même et une grande dévotion au Sacrement de l'autel. Stimulé par celle-ci, il se nourrissait chaque semaine du corps du Christ. Eclairé par cette grâce de connaissance et de dévotion, comblé en longévité, il atteint la limite de sa vie plein d'espérance et de reconnaissance.

²⁴⁷ Cf. II, 14. La célébration date d'octobre-novembre 1251.

²⁴⁸ Cf. Mt 3, 17.

²⁴⁹ Lc 6, 38.

18. – Le jour de la fête du sacrement, la sœur du même chanoine, par dévotion pour cette solennité, ne tint pas compte de sa grande infirmité et fut ainsi guérie par le Christ

Après la mort du chanoine, sa sœur Marie, que nous avons citée précédemment, commença à être accablée du poids d'une grave maladie corporelle par celui *qui frappe de verges tous ceux qu'il reconnaît comme siens*²⁵⁰. Le but en était peut-être de nettoyer par cette fournaise de la maladie, la scorie de ses péchés, sans lesquels un humain ne peut mener sa vie ; ou de mettre à l'épreuve sa patience ; ou encore, comme cela arriva précisément, de manifester les œuvres de Dieu en elle. Comme la maladie l'avait longtemps éprouvée, voilà qu'arrivait la solennité du révérend Sacrement. Mais que pouvait faire celle qui aimait cette grande solennité ? Le mal lui'imposait de rester au lit, la dévotion la persuadait et la pressait d'assister aux solennités de cette fête. Le poids de la maladie lui pesait si lourdement qu'elle pouvait à peine atteindre les endroits tout proches. Elle était tellement grossie qu'il lui était impossible de se pencher ou de se courber. L'entrain de la dévotion triompha du poids de la maladie. Car se faisant violence, elle se rendit vaille que vaille à son église paroissiale²⁵¹. Elle y entendit l'office de la sainte solennité – puisqu'il y était célébré – et après avoir reçu par respect pour ce jour, le corps du Christ, elle s'en retourna chez elle. Après s'être remise au lit, épuisée et affaiblie, elle sombra soudain dans un sommeil paisible. Or pendant qu'elle dormait se manifesta la toute-puissance du Christ à son égard. Celle-ci écarta d'elle toute maladie et lui rendit parfaite santé. À son réveil, elle constata, avec surprise, qu'elle était lavée de la misère de tout gonflement monstrueux et libérée de l'accablement de la langueur abominable. Elle reconnut que le Christ dans sa miséricorde lui avait été présent d'une façon étonnante en raison de la dévotion qu'elle avait apportée et ne cessait d'apporter pour cette fête. Elle rendit à son guérisseur d'amples actions de grâce. Et estimant honorable de dévoiler la gloire du Christ, elle s'ouvrit du miracle opéré en elle aux chanoines de l'église Saint-Martin où cette solennité est respectée plus spécialement qu'ailleurs. Ce même récit, elle le fit à beaucoup de personnes, faisant savoir et publiant les *grandes merveilles* que le *Puissant avait faites pour elle*²⁵². Aucun scrupule d'incrédulité ou de doute ne devrait surgir en quiconque à ce sujet, puisque la parfaite et évidente santé de la déposante conférait à

²⁵⁰ He 12, 6.

²⁵¹ Il s'agit de l'église de Saint-Remacle-en-Mont, située au sud de la collégiale, à 30 m. de distance.

²⁵² Lc 1, 49.

son témoignage une grande crédibilité. Tous ceux qui aimaient cette fête se réjouirent d'une joie profonde car le Christ avait jugé digne de faire connaître par un miracle aussi évident, que cette solennité lui était agréable et qu'elle était la bienvenue.

**19. – Un autre chanoine de la même église, du nom de Jean,
légua la moitié de sa maison à l'église Saint-Martin
pour célébrer l'octave du Saint-Sacrement**

Peu après, un chanoine de cette église du nom de Jean²⁵³ partit pour Laon²⁵⁴ d'où il était originaire et où il commença à être gravement atteint de la maladie dont il devait mourir. Tandis qu'à sa demande, on lui avait apporté le corps du Seigneur, il déclara : « Attendez un instant, car le plus souvent j'ai reçu mon Sauveur avec trop peu de respect ; c'est pourquoi je lègue la moitié de ma maison de Liège à l'église Saint-Martin dans le but qu'on y célèbre à perpétuité l'octave de la solennité du Sacrement. » Ce fut fait et ainsi la fête du Sacrement, avec aussi son octave, est fidèlement célébrée de façon solennelle chaque année en l'église Saint-Martin à Liège.

Julienne, vierge du Christ, estimait spécialement ce bienheureux Martin, parce que, en son église plus que dans les autres, la nouvelle solennité du Sacrement avait été exaltée, mais aussi pour l'honneur que le Seigneur lui témoigna pendant qu'il offrait les sacrements : l'Esprit-Saint en effet était apparu au-dessus de sa tête sous la figure d'une boule de feu²⁵⁵. Ce qui augmentait encore son affection pour ce bienheureux confesseur, c'est le fait qu'il avait pourvu d'une recluserie et d'autres biens sa chère amie la recluse, qui demeurait sous sa protection et celle du Christ. Cette recluserie était particulièrement un refuge pour Julienne lorsqu'elle fuyait ses persécuteurs. Aussi, un jour, en raison de l'immense amour qu'elle portait à ce même saint, ces paroles jaillirent de l'abondance de son cœur : « Le bienheureux Martin, dit-elle, chez qui nous avons trouvé l'hospitalité, ma recluse, me paraît si doux que toute la terre me semble distiller sa douceur. »

²⁵³ Ce chanoine n'est connu que par ce texte. Il accomplit une démarche semblable à celle d'Étienne de Châlons (II, 16).

²⁵⁴ La ville de Laon était célèbre au 12^{ème} siècle pour son école de théologie. On notera que Guyard, évêque de Cambrai, souvent cité ici, était originaire de Laon (II, 7) et que Jacques de Troyes, archidiacre de Liège, avait été aussi archidiacre de Laon (II, 7).

²⁵⁵ Martin de Tours († 397), dont la popularité de thaumaturge fut énorme à partir du 5^{ème} siècle (cf. Sulpice Sévère, *Dialogues sur la vie de saint Martin*, II, 2), fut choisi comme patron de la collégiale vers 990 dans un souci de rapprochement avec la France (cf. J.-L. KUPPER, "Les origines de la collégiale Saint-Martin", dans *Saint-Martin. Mémoire de Liège*, Liège, 1990, p. 18-19). Julienne est plus sensible à la dimension mystique de la vie de Martin.

**20. – La douce conversation que la recluse de Saint-Martin
avait avec Julienne sur la pieuse solennité du sacrement**

Ne t'étonne pas, lecteur, que je me sois attardé aussi longtemps au récit et au développement de la sainte solennité. J'estime en effet que c'est de nature à plaire fort spécialement au Christ et à sa servante Julienne en l'honneur desquels, bien que je n'en sois pas digne, j'ai entrepris ce travail. Je crois aussi que la vierge du Christ elle-même, tout en jouissant maintenant du repos dans la patrie céleste *à l'ombre de celui qu'elle a tant aimé*²⁵⁶ durant sa vie terrestre, désire davantage exalter cette fête auprès des hommes que de confier à leur mémoire perpétuelle cette vie corporelle, même si elle fut sainte, agréable à Dieu et parfaite. Cette fête en effet avait polarisé tout son mouvement intérieur depuis ses premières années ; elle s'était emparée de son cœur et de son intelligence au-delà de ce que les mots pourraient exprimer.

Aussi, avant le développement de cette fête, un jour qu'elle s'était rendue auprès de la recluse²⁵⁷ que nous avons précédemment citée et paraissait étrangement préoccupée, la recluse s'adressa à elle en ces termes : « Je vous prie, s'il vous plaît, Madame, faites-moi connaître ce qui vous rend si soucieuse et comme tourmentée. Si quelque peine en est la cause, je voudrais si possible vous aider à la supporter. » Mais elle répondit : « Les préoccupations de mon cœur, dit-elle, ont pour cause une solennité du Sacrement. Depuis longtemps et jusqu'à ce jour, je n'ai cessé de la porter en mon cœur. Jamais je n'en ai fait part à quelqu'un. Je ne pourrais expliquer en quelques mots ce qu'il m'est donné par Dieu de sentir à ce sujet. Je vous dirai cependant ce qu'il me sera possible chaque fois que vous désirerez quelque information à ce sujet. Cette solennité exista toujours dans le secret de la Trinité. » Ayant ainsi commencé à parler, la vierge du Christ raconta dans l'ordre à la recluse le signe de la lune qu'elle avait eu en vision dès sa jeunesse, sa signification, que Dieu lui avait révélée, et ce que le Seigneur lui avait enjoint à ce sujet ainsi qu'on l'a déjà expliqué. Comme elle avait achevé le cours de son récit qui n'avait pas peu suscité l'admiration de la recluse, celle-ci lui adressa cette demande : « Je vous prie, Madame, de prier le Seigneur pour moi afin qu'il daigne me donner d'éprouver pour ce Sacrement lui-même ce que vous éprouvez. » À quoi Julienne répondit : « Je ne le ferai pas, recluse, ce ne serait pas pour votre bien.

²⁵⁶ Cf. Ct 2, 3.

²⁵⁷ Le passage qui suit ne peut avoir été connu de l'auteur que par une confidence directe ou un écrit personnel de la recluse.

Votre nature humaine ne pourrait en rien supporter cela sans être amenée à défaillir. Car c'est une chose qui a fortement affaibli mes forces physiques et détruit ma nature humaine. Toutefois, à vous et à ses autres amis, Dieu accordera d'en éprouver le sentiment, pour votre bien et pour le leur, fixant pour vous et pour eux la mesure selon la capacité de vos forces. »

Avec le temps, ces paroles de la vierge s'accomplirent, en particulier pour la recluse elle-même. Celle-ci en effet se mit à tant aimer cette sainte solennité que tout ajournement qu'elle percevait dans l'exaltation de cette fête, la torturait violemment. Car selon le poète : *l'amour est rempli d'appréhension anxieuse*²⁵⁸. Elle-même redoutait surtout que la solennité n'arrivât pas à être promue. Mais comme, de plus, sous l'emprise de cette crainte, elle avait rapporté ses doléances à la vierge du Christ, elle en reçut cette réponse consolante : « N'ayez crainte, ma recluse, cette solennité sera exaltée, mais par des humbles et des petits, pour le profit de tous les élus ; cependant l'ennemi de toute bonté s'opposera par lui-même et par ses suppôts à cette exaltation et il attaquera de face. Mais ses efforts seront réduits à rien, et il ne pourra l'emporter. » De toutes ces prévisions, *pas un iota ne disparut*²⁵⁹ mais tout se produisit dans l'ordre, comme il a été montré plus haut assez et suffisamment.

À propos de la sainte solennité du Sacrement et de sa promotion et aussi à propos des tourments et anxiétés qu'à cette occasion, la vierge du Christ endura avec beaucoup de courage et persévérance, nous avons raconté beaucoup de choses peut-être, de l'avis des lecteurs, mais très peu de choses si l'on considère ce qui s'est passé. C'est pourquoi il nous reste à reprendre l'exposé des tourments et persécutions que, pour la justice et la vérité, par zèle des âmes et ardeur de la religion, elle supporta avec force, tourments abordés précédemment mais interrompus un moment.

21. – Le prieur du Mont-Cornillon qui était vicieux et opposé à Julienne. Les chartes que les citoyens de Liège ne trouvèrent pas

Dès que dom Godefroid²⁶⁰, autrefois prieur de la maison du Mont-Cornillon, eut pris le chemin commun à toute chair, l'épreuve s'abattit sur Julienne au terme du temps qu'elle avait prédit depuis longtemps. Car tant qu'il vécut, il avait coutume d'aider, de reconforter et de consoler la vierge

²⁵⁸ OVIDE, *Héroïdes*, I, 12.

²⁵⁹ Cf. Mt 5, 18.

²⁶⁰ Godefroid, premier prieur de Cornillon qui soit cité dans la *Vita* (II, 4-5). Il meurt vers 1240.

du Christ dans le combat qu'elle menait contre les défauts des personnes de la maison, par ses réprimandes et ses prières.

Dans la charge de prieur lui succéda par une procédure vicieuse, comme cela se vérifia par la suite, un frère²⁶¹ de cette maison, dont la servante du Christ avait prédit devoir endurer, sous sa direction, de si grands maux qu'il lui faudrait fuir la face de ce faiseur d'ennuis. Avant sa promotion en effet, il était le principal opposant à la vierge du Christ lorsqu'elle extirpait les défauts. Aussi, une fois nommé, il s'y employa plus encore. Ô qu'elle est funeste l'autorité unie à la malice ! Ne suivant pas les traces de son prédécesseur, il ne s'inclina pas devant la sainteté de la servante du Christ. Il régla son activité non selon la décision de la raison mais selon l'emportement de sa propre volonté. Sans parler pour l'instant du préjudice qu'eut à subir, sous sa conduite, le bien spirituel (épargnons les détails, pour ménager l'honneur de la maison), il commença à se montrer particulièrement soucieux et désireux de posséder en ses mains les chartes et documents officiels de tous les biens de la maison pour faire tout ce qu'il voulait de ces biens, en toute liberté et sûreté. *Le voleur ne vient que pour voler, égorger et détruire*²⁶². Mais qu'ai-je dit ? Celui dont nous parlons n'était-il pas un voleur ? Ecoute plutôt non pas ce que je dis mais ce que dit le Seigneur : « *Celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie des brebis mais qui y monte par ailleurs est un voleur et un brigand*²⁶³. » Eh bien, celui-ci est monté par ailleurs car – comme cela devint évident ultérieurement – il acquit la fonction de prieur par simonie.

Sachant que nombre de dommages et de dangers la menaçaient elle-même et toute la communauté si les chartes étaient livrées aux mains de ce dissipateur²⁶⁴, la vierge du Christ en personne, ainsi que les sœurs les plus intègres, suivit le conseil de personnes religieuses et veilla à posséder ces chartes et à les garder fidèlement chez elle. Toutefois, dès que se présenta l'occasion, le diable, allumeur de toute colère, embrasa de fureur et de colère les cœurs du dit prieur et de ses partisans, adversaires de Julienne,

²⁶¹ Frère anonyme, deuxième prieur cité par la *Vita*, qui devient prieur vers 1240 et va causer beaucoup d'ennuis à Julienne (II, 21-23). Il doit s'appeler Jean (comme son successeur) puisqu'il apparaît sous ce nom dans une charte du 1er mai 1241 (Cf. R. HANKART, "Les quatre couvents de Cornillon", dans *Neuf cents ans de vie autour de Saint-Remacle-au-Pont*, Liège, 1979, p. 36). Il est déposé par Robert de Thourotte, vraisemblablement en 1242, au moment de la réforme de la maison, et envoyé en exil à Huy. Le troisième prieur sera le frère Jean (II, 24), ami de Julienne (cf. II, 9), démis par Henri de Gueldre en 1247 (II, 27). Un frère prémontré sera alors nommé quatrième prieur, tandis que le prieur anonyme est rappelé d'exil et réintégré dans la communauté (II, 27). Bientôt (sans doute en 1247 encore), il est renommé prieur (II, 28). Son nom réapparaît dans les chartes de 1252, 1267 et 1268. Cf. COENEN, "Le persécuteur de sainte Julienne", dans *Bulletin de la Société royale le Vieux Liège*, 68 (1946), p. 127-133.

²⁶² Jn 10, 10.

²⁶³ Jn 10, 1.

contre elle et contre ses compagnes religieuses. Et ce, à tel point qu'ils se plaignirent aux citoyens de Liège et dirent qu'elles avaient soustrait par vol les chartes de la maison. Et même, afin d'exciter davantage ces citoyens, ils ajoutèrent que la vierge du Christ avait remis une forte somme d'argent au seigneur Robert, évêque de Liège, en vue de l'établissement d'une certaine solennité²⁶⁵. Voilà le mensonge inique qu'inventèrent les ennemis de Julienne ; tous ceux qui la connurent, de près ou de loin, ont témoigné sincèrement de ce que jamais rien en aucune façon ne fut offert à l'évêque pour établir ou élever en dignité cette solennité. Irrités de ce qu'ils entendaient dire, les citoyens de Liège²⁶⁶ se rendirent un jour en délégation dans cette maison et, avec les ennemis de Julienne qui y résidaient, se dirigèrent droit vers son oratoire pour y faire violence. Ils forcèrent la porte de l'oratoire de leurs mains sacrilèges puis l'envahirent comme des forcenés cherchant ici et là les chartes qu'ils croyaient y être cachées mais, par la volonté de Dieu, ils ne découvrirent absolument rien. Pourtant elles étaient conservées dans un endroit visible : il suffisait à ces sauvages de défoncer un coffret où les chartes étaient déposées pour s'en emparer. Comme ils ne les trouvaient pas, ils furent pris d'une rage indescriptible, ils brisèrent d'autres objets qui s'offraient à leurs regards et les éparpillèrent à travers l'oratoire. Ils accablèrent d'un flot d'injures deux sœurs religieuses qu'ils croisèrent, les accusant d'avoir caché en même temps Julienne et les chartes. Cependant la vierge du Christ avait été conduite en un autre lieu et la porte avait été refermée sur elle. Les assaillants partis, ces sœurs regagnèrent l'oratoire de Julienne ; au milieu des objets brisés et déjetés elles trouvèrent, en bon état et intact, le coffret où les chartes avaient été déposées. Quand on mit la vierge du Christ au courant, elle s'écria : « Grâces soient rendues à Dieu car il ne lui a pas plu que les citoyens eux-mêmes disposent de nos chartes, ni que cette maison soit soumise à une servitude indue. »

²⁶⁴ Le Ruite (*Histoire mémorable de sainte Julienne*, Liège, 1598) traduit : "ce prodigue Rogier bon temps" ; cette métaphore a parfois fait croire que le prieur s'appelait Roger.

²⁶⁵ Cf. II, 13.

²⁶⁶ Les citoyens de Liège considèrent que la maison de Cornillon est une fondation relevant de la ville et de sa gestion ; ils s'insurgent contre le processus qui transforme cette maison en couvent, dirigé par une religieuse. On se trouve donc plongé directement dans la logique de la naissance des communes et du développement des villes (cf. F. VERCAUTEREN, *Luites sociales à Liège (XIII^e et XIV^e siècles)*, Bruxelles, 1946). L'épisode se place en 1241 ou 1242, au début du règne de Robert de Thourotte (cf. II, 13).

22. - À cause de la haine et de la colère du prieur et de ses complices
de la maison du Mont-Cornillon, ainsi que des citoyens de Liège,
Julienne s'enfuit chez la recluse de Saint-Martin avec ses compagnes

La haine du prieur et de ses partisans séjournant dans la maison, mais aussi des citoyens de Liège, qui, appâtés par des dons, favorisaient le parti du prieur, ne faiblissait pas au fil du temps mais s'accroissait considérablement vis-à-vis de Julienne et de ses disciples. Craignant que ceux-là se rassemblent encore une fois de la même manière et ne la mettent à mort dans leur fureur démesurée, elle prit la décision, selon la phrase de l'Apôtre, de *laisser agir la colère*²⁶⁷. C'est pourquoi elle déclara aux sœurs religieuses qui luttaient avec elle pour la justice dans un combat plein d'épreuves et de persécutions : « Si ces gens, qui me poursuivent d'une haine injuste et gratuite, m'attaquent à nouveau et me tuent, je crains d'être reconnue coupable de mon assassinat, surtout que, connaissant leur cruauté, je peux esquiver leur rage en m'éloignant d'ici. Je me rendrai donc à la maison de la recluse de Saint-Martin, mais je pense que les chartes de cette maison ne doivent pas être confiées à ceux qui cherchent à les obtenir. » Mais celles-ci répondirent unanimement : « *Où que vous alliez, nous vous suivrons*²⁶⁸, prêtes à subir avec vous toutes les épreuves et les persécutions à cause de la justice. » Ainsi la vierge du Christ avec son saint cortège, comme si elle *sortait d'Ur en Chaldée*²⁶⁹, reçut l'hospitalité chez la recluse. Ayant eu connaissance de cette situation, le seigneur Jean de Lausanne²⁷⁰, chanoine de l'église de Saint-Martin - véritable *lampe ardente et brillante*²⁷¹ - s'en vint la trouver et, avec toute la douceur de l'amitié, lui dit : « La maison de la recluse, sœur Julienne, est trop exigüe pour vous et vos compagnes ; la mienne est plus spacieuse ; choisissez-la pour y demeurer. Je la mets à votre disposition, avec une part de ma prébende ; moi, j'irai dormir dans l'église Saint-Martin²⁷². » Entendant une parole d'une si grande amitié, Julienne joignit les mains et s'écria : « Grâce te soient rendues, Seigneur Dieu, qui as bien accompli la parole de l'Apôtre disant : *Dieu est fidèle ; il ne souffrira pas que vous soyez tentés au-delà de vos forces*²⁷³. Je croyais n'avoir ici

²⁶⁷ Rm 12, 19.

²⁶⁸ Cf. Mt 8, 19.

²⁶⁹ Gn 11, 31.

²⁷⁰ Cf. *supra* Prologue.

²⁷¹ Jn 5, 35.

²⁷² Cette proposition de Jean de Lausanne fait bien apparaître que les chanoines ne menaient plus la vie commune vers 1240, mais qu'ils en avaient encore la possibilité.

²⁷³ 1 Co 10, 13.

que deux simples amis ; mais grâce à toi, j'en découvre de grands, non de petits. » *Elle resta auprès d'eux l'espace de trois mois*²⁷⁴.

23. – Le vénérable Robert, évêque de Liège, fit rechercher la vérité sur l'état de la maison du Mont-Cornillon et fit déposer le prieur

Une rumeur persistante était parvenue au révérend père Robert, évêque de Liège, concernant les mauvais traitements infligés à la vierge du Christ Julienne et à ses adhérents par le prieur de sa maison et à ses adhérents, au point qu'elle avait dû céder à leur démente et leur fureur. Le vénérable évêque se rendit en personne à Saint-Martin²⁷⁵ et recommanda à la vierge du Christ de ne pas quitter cet endroit avant que lui-même n'ait établi, avec tout le soin voulu, la vérité sur la situation de cette maison. Il envoya donc des hommes prudents et discrets au couvent pour enquêter et vérifier par quel procédé celui qui dirigeait avait été promu prieur et comment sous sa direction étaient traités les intérêts spirituels et temporels. Ils cherchèrent soigneusement à savoir, de chacun des frères et des sœurs de la maison entendus sous serment, la vérité sur les différents points. Ils découvrirent que celui qui dirigeait avait obtenu la charge de prieur par la perversion de la simonie et que sous celui-ci la maison subissait un grave préjudice dans les domaines spirituel et matériel. En plus, un des frères qui avait soutenu le parti de ce prieur, a révélé par la suite que le prieur avait obtenu la charge de cette maison pour le prix de son propre poids d'argent. Lorsque les enquêteurs eurent exposé la vérité à l'évêque, celui-ci, par une décision raisonnable et bien pesée, *reversa le prieur de son trône et éleva les humbles*²⁷⁶. Il envoya à la maison des lépreux de Huy²⁷⁷ celui qui avait dû sa promotion à la simonie et rétablit en leur maison la servante du Christ et ses compagnes²⁷⁸. Ainsi demeurèrent-ils séparés l'un et l'autre jusqu'à la mort de cet évêque.

²⁷⁴ Lc 1, 56.

²⁷⁵ La réforme de Cornillon par l'évêque date de 1242 (cf. II, 13).

²⁷⁶ Lc 1, 52.

²⁷⁷ Il s'agit sans doute de la Léproserie des grands malades de Huy, construite avant 1160 et citée dès 1226. Elle se situe sur la rive gauche de la Meuse, sur la route d'Amay (cf. A. JORIS, *La ville de Huy au Moyen Âge*, Les Belles Lettres, Paris, 1959, p. 386-387). Les léproseries se multiplient à cette époque (cf. I, 2). La *Vita* cite aussi un hospice de Namur (II, 32) et un de Fosses (II, 44).

²⁷⁸ ROBERT DE THOUROTTÉ, *Règlement pour Cornillon* (1242) : publié par J. BERTHOLET, *Histoire de l'institution de la Fête-Dieu*, éd. de 1746, p. XVII-XIX, éd. de 1846, p. VI-VII ; et par E. DENIS, *Sainte Julienne et Cornillon*, Liège, 1927, p. 61, 62, 165.

**24. - Le Frère Jean qui avait composé, avec l'aide de Dieu,
l'office de la solennité du sacrement fut promu prieur
de la maison du Mont-Cornillon**

Donc les sœurs, rentrées chez elles, entamèrent des tractations soigneuses pour remplacer le prieur par quelqu'un qui convînt. Mais beaucoup de religieux au courant de la discorde interne régnant dans la maison, craignaient d'assumer la charge de ce priorat, bien qu'on les réclamât. C'est pourquoi, par nécessité, elles firent en sorte que l'on nomme comme prieur de cette maison le frère²⁷⁹ jeune et vertueux qui, avec l'aide de Dieu et de sa servante, avait composé le très bel office de la solennité du Sacrement. Et bien que la Vierge du Christ souffrît beaucoup pour lui, car elle savait qu'il allait endurer beaucoup d'adversités pendant son priorat, elle manifesta son accord à l'élection de celui-ci, sachant que les biens spirituels et temporels de la maison, qui avaient été diminués sous le prieur précédent, augmenteraient de manière non négligeable sous la protection du nouveau prieur et avec l'appui de la clémence divine.

**25. - Les vertus et les mœurs de Julienne. Ayant reçu la visite
de deux évêques, elle demanda à Dieu qu'il lui envoie,
avant sa mort, autant de honte et de déshonneur
qu'elle n'avait reçu de vénération et d'honneur suite à leur venue**

L'évêque de Liège dont on vient de parler, qui avait beaucoup d'affection pour Julienne en raison du privilège de sa sainteté, ordonna qu'on lui construisît une nouvelle cellule de prière dans un endroit plus beau et plus soigné que n'était celui où était situé son ancien oratoire. Quoique l'évêque eût voulu la payer de sa poche, ce furent cependant le seigneur Jean de Lausanne, homme hors de pair, et la recluse du dit saint [Martin], ainsi que quelques chrétiens, qui la firent faire à leurs propres frais et dépenses. Y affluaient vers la vierge du Christ de nombreuses personnes religieuses et de haute condition qui, édifiées par ce qu'elles voyaient et entendaient en elle et par elle, se recommandaient à ses prières.

En effet quel est celui qui aime la vertu et la noblesse de l'âme et qui ne souhaiterait pas venir et voir une vierge sainte, discrète, réservée, réfléchie ? Quel homme sage et désireux de progresser ne solliciterait-il pas de contempler et de lire *la loi immaculée du Seigneur*²⁸⁰, je parle non seulement

²⁷⁹ Cf. II, 9 et II, 21.

²⁸⁰ Ps 18, 8.

de celle qui est inscrite dans les livres mais de celle qui est écrite dans les mœurs et dans la conscience de Julienne ? En elle tout était fidélité à la discipline, tout était merveille de vertu, forme de perfection. Je ne dis rien maintenant de son « homme intérieur » dont ses mœurs et sa vie montraient assez la beauté, la pureté et la constance ; elle se conduisait toujours d'une seule et même manière, une manière si respectable et si séante que rien n'apparaissait en elle qui pût offenser ceux qui la voyaient. Or une phrase de saint Jacques dit : « *Celui qui ne blesse pas en paroles, c'est un homme parfait*²⁸¹. » Qui, même s'il l'a observée avec beaucoup d'attention, a jamais pu surprendre chez Julienne, je ne dis pas une parole inutile, mais même un mouvement superflu ? Qui a pu surprendre une main ou un pied qui bougeait inutilement ? Un homme très religieux et très saint a déclaré que durant les trente années et plus au cours desquelles il avait connu Julienne, il ne pouvait se souvenir de l'avoir vue une seule fois bouger un de ses membres sans raison. Enfin, il y avait entre elle et les autres femmes une telle différence de mœurs que tous les religieux et les parfaits la regardaient avec considération et admiration en raison de l'extraordinaire don de sainteté qui émanait d'elle. Qu'y avait-il en effet dans sa conversation, dans sa démarche, dans ses gestes, dans son aspect, dans son attitude et son visage qui ne fût pas édifiant et digne d'admiration ? Son visage était serein, son attitude modeste, son aspect simple et humble, ses gestes mesurés. Sa démarche dénotait l'équilibre et était étrangère à la frivolité et à la paresse. Sa conversation était rare et prudente et n'exhalait rien d'autre que l'esprit. Dans sa chair apparaissait une certaine grâce plutôt spirituelle que charnelle. Son visage rayonnait d'une clarté non terrestre mais céleste : dans ses yeux brillaient la simplicité de la colombe et l'éclat de la pureté angélique. La beauté de son « homme intérieur » était si grande qu'elle éclatait à l'extérieur par certains indices manifestes. Son « homme extérieur » aussi semblait copieusement arrosé par le surcroît de sa pureté intérieure et de sa grâce. Tout cela s'offrait au regard de tous.

Mais ceux qui, avec l'audace d'une plus grande familiarité, pouvaient arracher quelque chose à la réserve de son cœur ou même ceux à qui elle voulut révéler un peu de ses sentiments intimes, ceux-là certes connaissaient beaucoup plus clairement l'abondance de sincérité, de pitié, d'amitié et de doux mouvements intérieurs dont regorgeait son cœur virginal. C'est pourquoi il arrivait que des hommes importants, religieux et lettrés qui savaient apprécier les dons des grâces célestes en eux-mêmes ou chez les autres, vénéraient Julienne avec beaucoup de sentiment, sachant qu'elle

²⁸¹ Jc 3, 2.

était l'épouse du Seigneur des vertus, elle qui en obtenait une telle abondance de vertus. Donc de nombreuses personnes religieuses et de haute condition, certaines amenées par le seul parfum d'une renommée célèbre, d'autres charmées par ce qu'elles avaient vu et entendu chez la vierge du Christ, venaient à elle pour leur édification, et après des entretiens qui portaient sur Dieu, elles se recommandaient avec beaucoup de dévotion à ses prières. Quant à elle qui dans son humilité coutumière avait toujours préféré et préférait encore se cacher plutôt que se montrer, et être abaissée plutôt qu'élevée, elle supportait très péniblement la trop grande foule des visiteurs.

Or un jour, deux évêques vinrent à elle : le très fameux théologien Guyard²⁸² de Cambrai et le seigneur Robert²⁸³ de Liège dont nous avons déjà parlé. Et bien que la dignité et la dévotion de si grandes personnalités lui plaisaient, elle supportait pourtant très mal ces visites parce qu'il lui semblait que, aux yeux des hommes, ces venues lui amenaient un peu d'honneur temporel. Et elle soupçonna la recluse de Saint-Martin d'avoir incité les évêques à lui rendre visite. C'est pourquoi se rendant un jour chez la recluse, elle lui dit : « Recluse, si je pouvais vous haïr et s'il était permis de le faire sans péché, je l'avoue, je vous haïrais, car jamais, si ce n'était par vous, je n'aurais été citée à la cour des princes. Et d'où m'est-il accordé que des évêques viennent à moi²⁸⁴ ? Mais je supplie le Roi du monde, qu'avant mon trépas, il tombe sur moi autant de honte et de déshonneur qu'il m'a été marqué de déférence et d'honneur par la visite des évêques même si c'était contre mon gré. » Admirable souhait ! Trop rare chez les fils des hommes. Qui souhaiterait pour lui la honte et le déshonneur ? Nous, nous croyons qu'il suffit de ne rechercher ni souhaiter les honneurs, mais si par hasard nous sommes honorés sans être élevés, nous disons être en sécurité. Mais qui souhaiterait que l'honneur qui lui a été accordé sans qu'il le recherche soit récompensé par la honte et par le déshonneur ? Bien souvent se trouve dans la bouche ou dans le cœur de ceux qui subissent des peines méritées ou non la parole suivante : « Père, si cela est possible, que ce calice s'éloigne de moi²⁸⁵. » Mais toi, Julianne, tu as souhaité qu'un calice trop amer fût approché de toi. N'aie ni peur, ni crainte : tu ne seras pas frustrée dans ton vœu. En fait, la vierge du Christ fut exaucée dans ce souhait et sa prière ; en effet après la mort de l'évêque de Liège, elle subit

²⁸² Cf. II, 7.

²⁸³ Cf. II, 13. La visite a pu avoir lieu le 13 août 1242, car les deux évêques se trouvaient réunis pour consacrer l'église des dominicains.

²⁸⁴ Cf. Lc 1, 43.

²⁸⁵ Mt 26, 39.

de si grands tourments et de si grandes épreuves pleines de honte et de déshonneur, que le fleuve de l'éloquence cicéronienne serait asséché, si on en disposait pour les expliquer.

**26. - Julienne prédit à l'évêque de Liège Robert
qu'il ne serait jamais promu à l'archevêché de Reims.
Elle sut à l'avance la mort de ce même évêque**

À une certaine époque, comme l'évêque de Liège avait abordé la vierge du Christ avec sa dévotion habituelle, il lui dit : « Jadis, sœur Julienne, lorsque vous me disiez comme à l'accoutumée que la solennité du Sacrement était célébrée en l'honneur de Dieu et pour le profit des élus, je répondais d'ordinaire que je le croyais bien. Mais grâce à Dieu, cette confiance a fait place à la certitude. Je déclare que désormais je ne crois plus mais que je sais que cela se fait pour l'honneur de Dieu : en effet grâce à tout ceci mes affaires s'arrangent bien. »

Alors Julienne, qui savait que cet évêque soupirait avec beaucoup de travail et de désir après l'archevêché de Reims²⁸⁶, prit soin de le mettre en garde en lui disant avec humilité et loyauté : « Contentez-vous, je vous prie, Monseigneur, de ce que vous avez reçu de la largesse du Seigneur ; sachez avec entière certitude que jamais il ne vous arrivera d'être promu à l'archevêché de Reims. Ne travaillez donc pas à cela puisque tout travail dans le but d'obtenir l'objet de votre désir sera vain. » Ô aveugle ambition des dignités ! Bien que l'évêque vénérât Julienne, la vierge du Christ, au point de croire en elle, cependant, encore poussé par un vain espoir, il ne cessa pas totalement ce travail entrepris pour acquérir cet archevêché ; mais jamais il n'obtint ce pour quoi il avait travaillé. En effet, peu de temps après il fut atteint d'une forte maladie et en raison de l'aggravation de celle-ci, il arriva à toute extrémité. Considérant attentivement qu'était imminent pour lui le terme de la vie qui ne peut être dépassé, il s'appliqua par d'innombrables prières à avertir, inciter et exhorter ceux qui étaient avec lui à aimer comme lui et à promouvoir dans la mesure du possible cette solennité du Sacrement que lui-même avait tellement aimée, et qu'il ne pouvait exalter aussi sublimement qu'il se l'était proposé dans son cœur, puisqu'il était arrivé à l'article de la mort. En signe de la dévotion et de la grande attention, qu'il avait eues et qu'il avait encore envers cette solen-

²⁸⁶ L'archevêché de Reims comptait comme suffragant le diocèse de Cambrai, voisin de celui de Liège (cf. I, 7). Le nouvel archevêque de Reims sera Joël de Mayenne. Il sera élu le 20 mars 1245. L'épisode relaté ici dans la *Vita* se situe donc avant cette date. Cf. DARSONVILLE, *op.cit.*, p. 66.

nité, il la fit célébrer en sa présence. Et fortement affligé en son cœur pour ses erreurs et ses péchés, il rendit le dernier soupir dans l'espérance et la reconnaissance.

Or l'année²⁸⁷ où décéda l'évêque dont nous venons de parler, avant sa disparition, Julienne reçut trois signes de sa mort. En effet, un jour, au cours de sa prière, une voix au-dessus d'elle lui dit : « Evêque Robert ! » Une autre fois, comme elle était en prières, la même voix répéta la parole déjà prononcée. Une troisième fois elle entendit la voix qui disait : « Evêque Robert, meurs ! » Bien qu'elle eût entendu ces paroles à des moments différents, elle n'y attacha pas d'importance, pensant être le jouet du Malin. Mais à l'heure même de la mort de l'évêque, un esprit représentant l'image du défunt se tint près de la vierge du Christ qui pria et lui dit en passant de façon suppliante « Prie ! » « Et qui êtes-vous ? », dit-elle. Alors il répondit : « Moi, je suis l'évêque Robert. » Alors enfin la vierge du Christ crut que l'évêque de Liège avait quitté ce monde. Elle sut ainsi que les voix qu'elle avait entendues n'étaient pas des illusions mais qu'elles étaient révélatrices de la mort imminente de celui qu'elles appelaient. Or comme, par la rumeur qui vole sur des ailes infatigables, la recluse de Saint-Martin avait appris la mort de l'évêque, elle envoya sur le champ sa servante à la vierge du Christ pour lui annoncer cette triste nouvelle. En la voyant arriver, avant qu'elle ne lui eût rapporté la parole pour laquelle elle était venue, Julienne lui dit : « Vous ne venez pas maintenant m'annoncer des événements heureux, comme vous aviez l'habitude de le faire d'autres fois. » Alors la jeune qui avait déjà entendu exposer en résumé l'affaire pour laquelle elle était venue, lui rapporta que l'évêque était mort. Julienne lui répondit : « C'est vrai et certes moi, je le savais bien. »

**27. – Après la mort de l'évêque de Liège Robert,
les frères et les sœurs du Mont-Cornillon qui s'opposaient
à Julienne reprirent les armes comme des tigres et des loups**

Donc, après la mort de l'évêque²⁸⁸ souvent cité, les frères et les sœurs, ou mieux les loups et les tigresses de la maison du Mont-Cornillon, qui du vivant de cet évêque n'osaient pas s'opposer ouvertement à la vierge du Christ, n'avaient pas oublié leur ancienne méchanceté et leur ressentiment : ils s'enflammèrent contre Julienne et rallumèrent l'incendie de leur mé-

²⁸⁷ C'est-à-dire 1246.

²⁸⁸ Le 16 octobre 1246 (cf. II, 13).

chanceté et de leur fureur, d'autant plus qu'ils l'avait tenu caché pendant longtemps. Tout d'abord, ils rappelèrent de Huy le frère²⁸⁹ que l'évêque avait déposé du priorat de cette maison en raison de ses fautes évidentes. Et, pendant quelques temps, ils le firent demeurer avec eux, comme l'un des autres frères. Et, en quelque sorte pour masquer à l'intérieur la méchanceté qu'ils avaient conçue, ils se donnèrent comme prieur un moine²⁹⁰ à l'habit blanc du sommet du Mont-Cornillon : quant au jeune frère saint et vertueux qui dirigeait avec énergie cette maison dans les domaines spirituel et temporel, selon la sagesse qui lui avait été accordée d'en-haut, ils l'écartèrent du priorat sans raison, de manière tout à fait odieuse. Donc, remarquant que les tourbillons des tentations se levaient à nouveau et que les flots des fabulations se gonflaient, la vierge du Christ s'appliqua avec dévouement à raffermir par les paroles et les exemples des saints, les sœurs qui lui restaient attachées, pour qu'elles apprennent à supporter toutes les tentations dans une totale patience. Elle avertit aussi avec succès le frère vertueux qui, par ses actions, s'était vraiment montré le prieur de ne pas abandonner sa charge, même si un autre l'occupait à sa place par la violence des adversaires. Et la vierge du Christ l'incitait à se fortifier personnellement par les exemples des saints, l'invitant à rappeler souvent à sa pensée ce que l'on chante au sujet de saint Lambert²⁹¹ :

*Courageux dans l'adversité, humble dans la prospérité de la paix,
il ne put être réduit par la peur, ni écrasé par sa tâche,*

et encore :

*Dans son cœur, il y avait la sincérité et la plénitude de la loi,
Dans sa bouche, la vérité et la beauté.*

²⁸⁹ Prieur resté anonyme dans la *Vita*, répondant vraisemblablement au nom de Jean (cf. II, 21).

²⁹⁰ Il s'agit d'un prémontré de l'abbaye qui dominait le mont Cornillon. Elle avait été fondée entre 1124 et 1128. Elle sera transférée en 1288 le long de la Meuse, au lieu dit Beaupart où ses bâtiments subsistent encore et sont occupés aujourd'hui par l'évêché et le séminaire. L'emplacement primitif sera occupé par une citadelle de l'évêque ; puis en 1390, par les chartreux ; et aujourd'hui par un home des Petites Sœurs des Pauvres (Cf. R. FORGEUR, "Les Prémontrés à Liège : les abbayes de Cornillon et de Beaupart", dans *Grand Séminaire de Liège, 1592-1992*, Liège, Dricot, 1992, p. 237-239).

²⁹¹ Patron du diocèse de Liège, mort assassiné à Liège vers 705 (cf. II, 11). Les textes reproduits ici sont extraits de l'office composé par Etienne, évêque de Liège (850-920) ; le premier est tiré de l'antienne du deuxième nocturne ; le second, est un répons du troisième nocturne. Cf. *Breviarum Leodiense*, Liège, Éverard Kints et Clément Plontoux, 1766, t. III, p. 328 et 331.

28. - Les adversaires de Julienne nommèrent à nouveau comme prieur celui qui avait été démis de cette fonction par l'évêque. Ils insultaient Julienne, ils montaient les citoyens de Liège contre elle et détruisirent son oratoire. Le premier qui étendit le bras pour lancer une pierre contre elle fut blessé par la vengeance divine. Dans cet oratoire, elle chantait nuit et jour avec sœur Isabelle le psautier en entier pour les défunts

Après un peu de temps, les adversaires de Julienne nommèrent à nouveau comme prieur le frère²⁹² qui, auparavant, à la suite d'un jugement équitable, avait été écarté du priorat de la maison par l'évêque de Liège, qu'ils avaient fait revenir et qu'ils se donnèrent finalement comme prieur, l'instituant et le destituant selon leur bon plaisir pour le meilleur et pour le pire. Cela fait, ils s'approchaient de la vierge du Christ et *hochant la tête*²⁹³, ils l'insultaient²⁹⁴ en disant : « Il faudra que tu lui obéisses en tout, puisqu'il est ton prieur. » Mais elle répondait avec une extrême douceur : « Absolument pas. »

Leur haine à son égard s'accrût à un tel point qu'ils jettèrent de grosses pierres sur son oratoire, même lorsqu'elle priait le Roi du Ciel avec sa familiarité coutumière. En outre, comme ils craignaient fortement que le prieur qu'ils avaient établi ne fût, comme naguère, chassé à la fois de la maison et de sa fonction par les personnes religieuses de haute naissance qui connaissaient Julienne et qui avaient l'habitude de lui rendre visite ; avec l'accord de celui-ci, ils s'efforçaient par tous les moyens possibles de pousser la vierge du Christ à quitter cette maison. Et ils excitèrent à nouveau les citoyens de Liège contre elle, en les incitant, par leurs suggestions empoisonnées à commettre un acte impie²⁹⁵. Ceux-ci se rendirent un jour à la maison du Mont-Cornillon et se rassemblèrent avec les méchants de cette maison, ceux qui haïssaient Julienne ; ils lancèrent l'assaut, armés d'instruments de fer et d'autres instruments propres à ce genre de choses, puis se dirigèrent vers l'oratoire pour le détruire de fond en comble. Or,

²⁹² Il s'agit du prieur anonyme, répondant en fait au nom de Jean, envoyé en exil à Huy en 1242 par Robert de Thourotte (cf. II, 21 et 27). Cette nouvelle nomination s'est faite durant l'interrègne qui précéda l'élection du nouvel évêque, Henri de Gueldre, le 26 septembre 1247 (cf. II, 29), ou juste après son élection.

²⁹³ Ps 21, 8.

²⁹⁴ Cf. Mt 27, 39.

²⁹⁵ L'événement s'est passé avant le 20 décembre 1247, date à laquelle les frères de Cornillon acceptent le statut par lequel Henri de Gueldre confirme les droits des bourgeois de Liège sur Cornillon, le 14 novembre 1247. Cf. E. DENIS, *Sainte Julienne et Cornillon*, op. cit., pp. 83, 167-168. Cf. aussi F. VERCAUTEREN, *Luttes sociales à Liège (XIII^e-XIV^e siècles)*, Bruxelles, 1946, p. 49.

elle fut enlevée par ses sœurs religieuses et enfermée dans le dortoir de la maison. Mais eux, comme des chiens enragés, détruisaient affreusement l'édifice de l'oratoire et prenaient des dispositions pour empêcher la vierge du Christ d'y revenir. Ils arrachaient aussi des pierres et des morceaux de boiserie brisées ; de toutes leurs forces, ils les lançaient contre les fenêtres du dortoir où ils avaient compris qu'elle était enfermée. Mais celui qui, le premier, étendit la main et le bras, pour jeter des projectiles, fut blessé par la vengeance divine de telle sorte que jusqu'à la fin de sa vie, il n'a jamais pu trouver la guérison de la blessure reçue. À l'annonce de ce fait, la vierge du Christ, à l'instar d'Etienne, le bienheureux protomartyr, *s'était agenouillée, et suppliait dévotement le Seigneur*²⁹⁶ de garder ses assaillants de tout embarras et de tout danger. Et elle ne cessa pas de prier jusqu'à ce qu'ils eussent détruit son oratoire de fond en comble.

Durant tous ces événements, Julienne *ne pécha pas en paroles*²⁹⁷ et elle ne dit rien de fou, ni en cachette ni ouvertement, ou contre Dieu ou contre ceux qui lui faisaient du mal ; mais *elle supporta tout avec une totale patience*²⁹⁸. Pourtant, elle était crucifiée intérieurement d'une telle douleur en voyant son oratoire détruit qu'elle dit un jour à un des frères de la maison : « Frère, je déplore tellement la destruction de mon oratoire, que, même pour tout l'argent qu'il pouvait contenir, je n'aurais pas permis qu'on le détruise, si j'avais pu l'interdire sans commettre de péché et s'il ne fallait pas le reconstruire de nouveau pour moi. Sachez, qu'ils ont commis un grand péché ; en effet grâce à l'avantage de la salubrité de l'air et de l'endroit où était situé mon oratoire, j'avais retrouvé des forces physiques assez grandes pour que moi-même et sœur Isabelle récitons pour les fidèles défunts chaque jour et chaque nuit le psautier en entier, outre les autres Heures de la nuit et du jour ; mais désormais, je n'espère plus être assez forte pour pouvoir m'en acquitter régulièrement. »

29. – Comment le Seigneur flagella la ville de Liège pour le péché qui fut commis contre Julienne par ses citoyens

Or le Dieu de majesté jugea bon de révéler à une personne religieuse combien il avait été gravement offensé par cet événement. En effet, un jour qu'elle portait son regard perçant vers les nuées du ciel, elle vit une immense massue suspendue dans l'air au-dessus de la cité de Liège et rendue menaçante par de fréquentes secousses. Elle fut saisie d'étonnement et

²⁹⁶ Ac 7, 59.

²⁹⁷ Jb 2, 10.

²⁹⁸ Rm 9, 22.

se mit à trembler d'effroi ; elle pria le Seigneur afin qu'il lui fit connaître, si cela était agréable à ses yeux, ce que présageait cette vision. Une voix lui dit alors : « Il faut que toute la ville de Liège soit frappée d'un rude coup en raison du péché commis contre sœur Julienne. » Et c'est ce qui arriva, puisque peu de temps après, une dissension éclata entre l'Evêque-élu²⁹⁹ de Liège et les citoyens de la ville³⁰⁰ ; il en résulta de si nombreux et si grands tourments et désagréments qu'Homère, le narrateur de l'histoire de Troie, succomberait à les expliquer. Le fouet du châtiment de Dieu se manifesta à tous de façon si générale que c'est à peine si l'on trouverait dans une si grande ville un clerc ou un laïc, un riche ou un pauvre, un homme ou une femme, un sot ou un sage, une personne de haute condition ou d'humble origine qui n'ait pas expérimenté par un ennui ou l'autre l'effet de la vengeance divine. Ce fléau douloureux se répandit sur les premières et principales villes de l'évêché de Liège et ce n'est pas parce qu'il se répandait qu'il les touchait moins fort. S'ensuivirent la destruction des maisons, l'appauvrissement des riches, l'extrême misère des petites gens, et ensuite les massacres humains. Qu'ils écoutent et soient attentifs, je les en prie, ceux qui font peu de cas des élus et des bien-aimés du Christ, et qui, au surplus, ne craignent pas de les attrister ; ou ceux qui dans une plus grande folie ne craignent pas de les accabler d'injures. Qu'ils écoutent néanmoins la voix de la Majesté suprême qui proteste pour ses fidèles et ses amis : « *Celui qui vous touche, touche la prunelle de mon œil*³⁰¹ ». Et ceci : « *À moi la vengeance ; c'est moi qui rétribuera*³⁰² », dit le Seigneur.

²⁹⁹ Henri de Gueldre était neveu du duc Henri de Brabant et cousin du comte Guillaume de Hollande. Celui-ci avait été élu roi des Romains pour remplacer l'empereur Frédéric II et les Hohenstaufen. C'est pour appuyer cette initiative que la papauté encouragea l'élection de Henri de Gueldre à l'évêché de Liège, le 26 septembre 1247, alors qu'il n'était âgé que d'une vingtaine d'années. Sans vocation aucune, le prince se verra obligé d'accepter enfin de recevoir les ordres en 1260. Il mena une politique très différente de celle de son prédécesseur : pour réaliser ses ambitions guerrières, il avait besoin d'argent et devait donc donner satisfaction aux bourgeois de la ville. En voulant profiter des conflits sociaux, il aboutit à susciter deux guerres civiles (1253 à 1255 et 1270-1271). Le 7 septembre 1264, Urbain IV lui prescrivait de célébrer la Fête du Saint-Sacrement dans son diocèse, après l'avoir étendue à l'Église universelle le 11 août de la même année. Devant les nombreuses accusations dont il était l'objet, Henri de Gueldre rendit sa charge à Grégoire X au concile de Lyon en 1274. Il mourut en 1284 ou 1285 (*Biographie nationale*, t. 9, Bruxelles, 1886-1887, p. 193-202 ; A. MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale*, op. cit., p. 143-150).

³⁰⁰ La dissension à laquelle il est fait allusion ici est la guerre civile qui déchira la ville de Liège de 1253 à 1255 et qui fut illustrée par l'activité d'un tribun issu du patriciat, Henri de Dinant. L'évêque avait apporté son soutien aux échevins en conflit avec les chanoines de la cathédrale pour une question de droit d'asile dans les églises. Les troubles évoluèrent en guerre civile lorsque l'évêque eut enjoint aux villes de lever des troupes pour lui permettre de soutenir Jean d'Avesnes, dont l'autorité était contestée en Hainaut. L'affaire se termina par la paix de Bierset, le 9 octobre 1255 (cf. F. VERCAUTEREN, op. cit., p. 49).

³⁰¹ Za 2, 8.

30. – Julianne décida d'aller ailleurs et d'abandonner sa maison

Après quoi Julianne, la vierge du Christ comprit que ceux qui avaient nommé le nouveau prieur, voulaient la forcer par tous les moyens à obéir à celui-ci (qui contre la volonté de Dieu avait occupé la place d'un homme bon, vertueux et encore en vie). Dans leur colère et leur fureur terribles, ils la poursuivaient sans relâche, où qu'elle allât, en lui jetant des pierres ; elle dit donc aux sœurs religieuses qui lui étaient attachées : « Vous voyez que je ne puis rester plus longtemps dans cette maison du fait que la haine de mes ennemis s'accroît continuellement et qu'ils semblent me persécuter jusqu'à la mort. Je *laisserai faire la colère*³⁰² et la fureur de ceux qui me persécutent, car je ne veux pas être considérée coupable aux yeux de Dieu d'avoir devancé ma mort. Il faut donc que je m'éloigne d'ici et que je cherche domicile ailleurs. » Mais les sœurs qui savaient très bien qu'elle *endurait tout cela pour la justice*³⁰³, répondirent avec un fervent désir : « Et nous, Madame, *nous vous suivrons partout où vous irez*³⁰⁴ ». Mais elle leur dit : « Je ne pourrai pas vous emmener toutes avec moi, car j'ignore encore où je vais trouver une demeure. Mais celles d'entre vous qui sont plus courageuses et mieux aguerries à supporter les épreuves, resteront, et Dieu les aidera au milieu *des angoisses et des douleurs*³⁰⁵ ».

31. – Alors que Julianne s'éloigne, le prieur du Mont-Cornillon la poursuit dans différentes maisons

Alors la vierge du Christ quitta³⁰⁶ avec quelques sœurs la *maison rebelle*³⁰⁷ du Mont-Cornillon comme si elle *quittait Ur en Chaldée*³⁰⁸ ; elle partit sans ressource financière. Et comme on lui demandait qui réglerait les dépenses indispensables pour elle et pour ses compagnes, elle répondait, *en se déchargeant sur le Seigneur de tous ses soucis*, selon le conseil de saint Pierre³⁰⁹ : « Dieu nous aidera et, si c'est nécessaire, deux de nos sœurs les

³⁰² Dt 32, 35 ; Rm 12, 19 et He 10, 30.

³⁰³ Cf. Rm 12, 19.

³⁰⁴ Mt 5, 10.

³⁰⁵ Cf. Mt 8, 19 ; Lc 9, 57.

³⁰⁶ Jr 49, 24.

³⁰⁷ Après l'attaque de 1247.

³⁰⁸ Cf. Ez 2, 8.

³⁰⁹ Cf. Gn 11, 31.

³¹⁰ 1 P 5, 7.

plus courageuses iront mendier aux portes. » Elle demeura d'abord à Robermont³¹¹, puis au Val-Benoît³¹², ensuite au Val-Notre-Dame³¹³, toutes maisons de moniales de l'Ordre cistercien. Mais, le prieur déjà cité, disons plutôt l'envahisseur du priorat, poursuivit la vierge du Christ dans chacune de ces maisons et usa chaque fois de machinations rusées pour qu'elle ne puisse bénéficier de séjour prolongé dans aucune de ces maisons. Quant à elle, elle ne faisait pas la sourde oreille au Seigneur qui, dans l'évangile, parle à ses disciples de leurs persécuteurs : « *Lorsqu'ils vous persécuteront dans une ville, fuyez dans une autre*³¹⁴ ». Elle dit donc à ses compagnes : « Allons à Namur³¹⁵, où l'on a l'habitude d'accueillir ceux qui sont chassés de leur patrie. » Et elles entreprirent ce voyage laborieux plein de *calamité et de misère*³¹⁶. Ô Seigneur, combien de maux Julienne, ta dévouée servante, n'a-t-elle dû subir à cause de toi ! La persécution par ceux de sa maison, l'expulsion de sa patrie et de sa maison, mais aussi l'éloignement de ses familiers et de ses amis, la recherche difficile d'un domicile, la pauvreté de revenus ! Parce qu'elle t'était agréable, il était nécessaire que la tentation la mette à l'épreuve. Mais ne l'as-tu pas trouvée fidèle dans toutes les épreu-

³¹¹ Robermont est une abbaye construite en 1197 sur les hauteurs de Liège, sur la route d'Aix-la-Chapelle, 3 km plus loin que Cornillon. Elle fut adoptée par des religieuses cisterciennes le 15 février 1215. Les moniales durent quitter l'endroit à cause de l'insécurité du lieu en 1231 et s'installèrent le long de la Meuse en amont de Liège, au Val-Benoît. En 1244, une partie d'entre elles se réinstalla à Robermont. C'est sous l'abbatit de Béatrice de Houffalize (1244-1260) que Julienne trouva refuge à Robermont. Le lieu est occupé aujourd'hui par le cimetière de la ville de Liège (cf. *Monasticon belge*, t. 2, vol. 2, p. 179-186).

³¹² L'abbaye du Val-Benoît, située sur la rive gauche de la Meuse en amont de Liège, avait été fondée en 1224 comme prieuré de chanoines réguliers. Ceux-ci se transférèrent en ville dans le quartier d'Outremeuse, au Val-des-Ecoliers, en 1231. Les religieuses cisterciennes de Robermont s'y installèrent alors. Les bâtiments, conservés en partie, appartiennent aujourd'hui à l'Université de Liège (cf. *Monasticon belge*, t. 2, vol. 2, p. 193-202).

³¹³ L'abbaye du Val-Notre-Dame d'Antheit est située dans une vallée transversale de la rive gauche de la Meuse, entre Liège et Huy, à peu de distance de cette ville. Elle avait été fondée en 1211. C'est sous l'autorité de l'abbesse Alice de Wanze que Julienne y demeura. Elle est devenue aujourd'hui une école d'enseignement secondaire (cf. *Monasticon belge*, t. 2, vol. 2, p. 203-211). En s'installant successivement dans ces trois abbayes de cisterciennes, Julienne s'écarte progressivement de Liège en direction de l'ouest et se rapproche de Namur.

³¹⁴ Cf. Mt 10, 23.

³¹⁵ Namur, chef-lieu de comté, relevait du diocèse de Liège, archidiaconé de Hainaut. La collégiale Saint-Aubain, fondée en 1047, était le centre spirituel de la ville, qui comptait aussi, à l'époque de Julienne, une communauté de franciscains et un béguinage. On construisit un hôpital près de l'église Saint-Symphorien, à Jambes (II, 32). Julienne logea d'abord au béguinage ; puis dans une maisonnette construite près de l'hôpital ; et enfin à Salzinnes (Cf. N. J. AIGRET, *Histoire de l'église et du chapitre Saint-Aubain de Namur*, Namur, 1881, p. 11 et 241 ; A. DIERKENS, "Premières structures religieuses : paroisses et chapitres jusqu'au XIIe siècle", dans *Namur. Le site. De l'époque romaine au XVIIIe siècle*, Crédit communal, Liège, 1988, p. 33-61 ; cf. aussi p. 77, 102-107 ; et J. BORNET et S. BORMANS, *Cartulaire de la commune de Namur*, 6 vol., Namur, 1876-1924).

³¹⁶ Cf. *Libera me*, répons de l'office des funérailles.

ves ? Car c'est toi qui la mettais à l'épreuve. En effet, tu la mettais à l'épreuve, Dieu, lorsqu'elle s'efforçait autrefois d'éliminer les vices de sa maison, qui heurtaient la justice et la vérité ; tu l'as testée, comme on teste l'argent, à la fournaise de toutes sortes de persécutions et d'épreuves ; et l'on n'a trouvé en elle aucun mal, ni impatience ni murmure. Ta mise à l'épreuve et ton test, Seigneur, ont poli en elle ce qui restait d'imparfait, s'il y en avait, et surtout, ont augmenté les mérites de sa perfection et, plus encore, ont manifesté la constance inébranlable de sa pensée, qui était en grande partie cachée aux êtres humains.

Qui aurait cru en effet, qu'une telle force de constance et de courage habitait ce sexe faible et ce corps presqu'inutile ? Cependant, à la manière des astres, qui sont invisibles le jour et brillent la nuit, sa force n'apparaissait pas dans la prospérité, elle brillait dans l'adversité. Maintenant, il est manifeste qu'elle t'a *aimé de tout son cœur, de toute son âme, et de toute sa force*³¹⁷. Déjà auparavant, il était connu qu'elle t'aimait de tout son cœur, puisqu'elle montrait une si douce disposition envers toi et envers les tiens ; qu'elle t'aimait de toute son âme, puisqu'elle gérait aussi prudemment ses relations avec l'extérieur que son « l'homme intérieur » ; mais maintenant, il est certain – et c'est plus clair que la lumière – qu'elle t'aimait aussi de toute sa force puisqu'elle supportait si fortement l'épreuve, la douleur et l'affliction de toutes sortes de malheurs. Oui, il apparaît maintenant, – et cela apparaîtra pendant tout le reste de sa vie –, qu'en elle *l'affection était forte comme la mort*³¹⁸ ou, pour mieux dire, plus forte que toute mort. Ainsi *les grandes eaux des épreuves n'ont pu éteindre son amitié et les fleuves débordant d'anxiétés et d'amertumes temporelles ne réussirent pas à submerger*³¹⁹ la pureté de sa vie innocente.

32. – Julienne arriva à Namur et y vécut dans une grande pauvreté et un grand embarras

Arrivées à Namur³²⁰, Julienne, la vierge du Christ, et ses sœurs purent à peine trouver un logis qui les accueille car elles *étaient inconnues à l'hôtellerie*³²¹. Finalement, elles trouvèrent refuge chez de pauvres béguines³²²,

³¹⁷ Mc 12, 30.

³¹⁸ Ct 8, 6.

³¹⁹ Ct 8, 7.

³²⁰ Toujours en 1248, semble-t-il, car les séjours de Julienne dans les monastères de cisterciennes semblent avoir été brefs.

³²¹ Lc 2, 7.

³²² Il doit s'agir du béguinage fondé en 1235 sur des dépendances du chapitre de Saint-Aubain, à l'endroit occupé plus tard par le séminaire épiscopal, cf. AIGRET, *op. cit.*, p. 240-242, et WILMET,

où elles demeurèrent quelques temps dans l'embarras d'une grande pauvreté. Mais Julienne rappelait fréquemment à sa mémoire son bien-aimé Jésus-Christ qui, *étant riche, s'est fait pauvre pour nous afin que nous nous enrichissions de sa pauvreté*³²³. Elle méditait régulièrement les extrémités, embarras, persécutions et amertumes de tout genre que le Sauveur du monde a endurées pour le salut du genre humain, et que nous rappelle la « forêt évangélique ». Et tout ce qu'elle subissait comme malheur et comme épreuve extérieure, elle le comptait pour peu de choses par amour pour lui. Elle était reconnaissante de devenir servante et disciple du Christ par le chemin des épreuves temporelles, sur lequel elle savait que le Seigneur et maître l'avait précédée. Elle connaissait également cette clause inscrite dans le Testament de vérité : « *Dans le monde vous aurez du malheur*³²⁴ ». Elle se réjouissait qu'il lui ait cédé cette portion qui lui avait été assignée selon les dispositions du testateur. Elle ne refusait pas, suite à ce testament, de payer les dettes des afflictions du présent pour pouvoir parvenir un jour à l'héritage de la vie éternelle qui lui était léguée. Elle ne doutait pas que les richesses de l'héritage dépassaient infiniment les dettes de l'affliction, tout en sachant que *les souffrances du temps présent n'ont pas de proportion avec la gloire à venir qui sera manifestée en nous*³²⁵.

Tandis que la vierge du Christ et ses compagnes, très dépourvues et démunies, demeuraient, comme on l'a dit, avec de pauvres béguines, leur pauvreté et leur persécution vinrent aux oreilles de la vénérable dame Hymène³²⁶,

"Les béguinages de Namur", dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, VI, p. 43 ; et M. J. GILLARD, *Aspects de la vie religieuse à Namur au Moyen Age*, Mémoire de licence, U.C.L., 1964.

³²³ 2 Co 8, 9.

³²⁴ Jn 16, 33.

³²⁵ Rm 8, 18.

³²⁶ Hymène (ou Imène) de Looz est née en 1218. Elle est fille du comte de Looz et de Mathilde de Vianden ; celle-ci était veuve de Lothaire de Hochstaden (dont elle avait eu deux enfants : Conrad, qui devint archevêque de Cologne, et Alix, qui devint abbesse de l'abbaye d'Eichstätt). Privée très tôt de sa mère, elle est placée à l'abbaye de Salzinnes. Elle en deviendra l'abbesse en 1239. Vers 1248 elle se soucie du sort de Julienne à Namur ; vers 1252, elle l'accueillera à Salzinnes. Le 15 octobre 1252, elle obtient de Hugues de Saint-Cher une charte de protection de l'abbaye. Le 5 avril 1253, une charte semblable de Conrad de Hochstaden, archevêque de Cologne, son demi-frère ; et le 18 mars 1256, une bulle de protection du pape Alexandre IV. Elle aura avec Julienne un contact empreint de familiarité et d'amitié (II, 33), même si elle avait un côté beaucoup plus réaliste qu'elle (II, 37). Grâce à son demi-frère, elle obtiendra, le 17 juillet 1256, de l'abbesse des Saints-Macchabées à Cologne, des reliques des Onze-mille Vierges (cf. II, 34). La même année, l'abbaye de Salzinnes eut à subir une attaque de la population de Namur, à cause des liens existant entre la comtesse, Marie, et l'abbesse (II, 35-36). Les religieuses durent se disperser (II, 43). L'abbesse conduira Julienne à Fosses (II, 44). En 1257, elle atteste une donation faite par Thomas, doyen de Saint-Aubain, à l'abbaye de Salzinnes. En 1258, elle assistera à la mort de sainte Julienne à Fosses (II, 48-49) et l'accompagnera dans sa dernière demeure à Villers (II, 50). En 1258, l'abbaye eut sans doute à souffrir des troubles à Namur comme l'atteste une nouvelle lettre de protection d'Alexandre IV,

abbesse de la maison de Salzinnes³²⁷ près de Namur. Or elle était la sœur du révérend père Conrad³²⁸, archevêque de Cologne, et femme renommée au titre de sa grande sagesse et de sa grâce. Prise de compassion, elle s'arrangea pour faire connaître au Seigneur Jean³²⁹, archidiacre de Liège, homme de vie fort vénérable, que de très religieuses sœurs de la maison du Mont-Cornillon avaient été chassées injustement et demeuraient à Namur sans refuge sûr. Or cet archidiacre avait l'habitude d'accorder aux pauvres béguines³³⁰ de Namur de nombreux secours, par pitié. Il eut de la miséricorde pour la vierge du Christ et de ses compagnes ; il leur laissa ainsi la maison qu'il possédait près de l'église de saint Aubain³³¹, martyr³³²,

du 30 octobre 1259. En 1262, l'abbesse n'est plus Hymène, mais Berthe. Hymène se retire à l'abbaye de Flines, dont elle deviendra abbesse en 1267. Elle y mourra le 21 octobre 1270 (cf. *Monasticon belge*, t. I, p. 104-105 ; *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. XXIV, Paris, 1993, col. 576 ; et E. BROUETTE, *Recueil des chartes et documents de l'abbaye du Val-Saint-Georges à Salzinnes*, Actuel, 1971, p. XLIV et 153-163, 169).

³²⁷ Sur l'abbaye de Salzinnes, voir I, 17.

³²⁸ Conrad de Hochstaden (1198-1261) fut archevêque de Cologne de 1238 à 1261. Il participa à la destitution de l'empereur Frédéric II en 1245 et couronna Guillaume de Hollande à Aix-la-Chapelle en 1248. Innocent IV déjoua son projet d'unir les deux provinces ecclésiastiques de Cologne et de Mayence et lui retira en 1250 la dignité de légat. En 1258, il affronta la révolte des bourgeois de Cologne (cf. *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. XIII, Paris, 1956, col. 487-489 ; *Lexikon des Mittelalters*, t. 5, Munich-Zurich, 1991, col. 1351-1352 ; et F. W. OEDIGER, *Die Regesten der Erzbischöfe von Köln im Mittelalter*, Bonn, 1954).

³²⁹ Jean d'Aische (ou d'Aiz, ou d'Ais, erronément : d'Aix) est cité dans les chartes comme doyen du chapitre de Saint-Aubain à Namur, entre 1232 et 1241 (E. BROUETTE, *op. cit.*, p. 52, 63, 69, 70, 84, 101-104, 110). Son lieu de provenance est sans doute Aische-en-Refail (province de Namur, canton d'Eghezée). Dans une charte du 25 décembre 1249, l'évêque de Liège Henri de Gueldre confirme une charte de juin 1246 de Robert de Thourotte son prédécesseur, qui confiait à Jean d'Aische une mission concernant les cures de Gordinne et d'Enines. Il y était cité comme «archidiacre de l'Église de Liège, en Ardennes, autrefois doyen de S.-Aubain à Namur» (cf. DELESCLOSE, *Catalogue des actes de Henri de Gueldre*, p. 155, Bruxelles, 1900). Jean d'Aische est donc devenu archidiacre d'Ardennes entre 1241 et 1246. Il est cité comme tel dans des chartes de 1251 et 1252 (E. de MARNEFFE, «Tableau chronologique des dignitaires du chapitre S.-Lambert à Liège», dans *Analectes...*, XXV, p. 472-473 ; XXVI, p. 403). Son sceau est appendu à une charte de 1252 (E. de MARNEFFE, *op. cit.*, XXVI, p. 403, sceau n° 13 694 de la collection sigillographique des Archives du Royaume). À partir de 1252 apparaît comme archidiacre d'Ardennes Thibaut Visconti, qui deviendra pape sous le nom de Grégoire X, de 1271 à 1276 (*Ibid.*, p. 403). Jean d'Aische mourut peu avant 1265. Une charte de 1265 rapporte qu'il était autrefois archidiacre de Liège et que sa maison, située près du dortoir de la collégiale Saint-Aubain, est vendue à cette église. Parmi les exécuteurs testamentaires, figurent le prieur du Nouvel Hôpital de Namur et le curé de Saint-Christophe à Liège, la paroisse des béguines. Cf. N. J. AIGRET, *op. cit.*, p. 162, et «Extraits du cartulaire du chapitre de Saint-Aubain à Namur», dans *Analectes...*, VI, 1869, p. 192-193.

³³⁰ Cf. I, 36.

³³¹ Cf. II, 31.

³³² Saint Aubain (Albanus) était un chrétien des îles de la Méditerranée orientale, qui arriva à Mayence vers 400. Il y fut martyrisé vers 406 par les Huns. Son culte se développa au Haut-Moyen Âge (cf. *Lexikon für Theologie und Kirche*, t. 1, Fribourg-en-Brisgau, col. 198). Son corps était conservé

et dans laquelle elles séjournèrent longtemps. Elles se réjouissaient d'une joie toute spirituelle parce que la maison était proche de l'église, où se trouvaient de nombreuses reliques, principalement du bois et du sang du Seigneur³³³. Elles méditaient devant celles-ci avec une fréquente dévotion : elles s'en rassasiaient et s'en délectaient : c'étaient là toutes leurs richesses.

Dans la suite, l'archidiacre fit construire à ses frais un hôpital³³⁴ à Namur pour que des béguines pauvres et malades y habitent gratuitement. Il accorda alors à Julienne et à ses compagnes une terre joutant l'hôpital et l'église Saint-Symphorien³³⁵ pour y construire une habitation. Et on leur fit une petite maison grâce aux aides des fidèles : elles y menèrent longtemps³³⁶ une vie pauvre et elles vivaient grâce aux aumônes.

à Mayence. Le chapitre de Saint-Aubain à Namur obtint vers 1050 une relique du crâne de son saint patron grâce à l'influence de son premier doyen, Frédéric de Lorraine, qui devint pape en 1057, sous le nom d'Etienne IX. Cf. N. J. AIGRET, *op. cit.*, p. 14 ; et G. DESPY, "La carrière lotharingienne du pape Etienne IX", dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, XXXI (1953), p. 955-972.

³³³ On remarquera l'importance des reliques liées au Christ et à ses apôtres (cf. I, 27 ; I, 42 et II, 11). Les reliques du Saint-Sang et de la Sainte-Croix furent apportées de Constantinople à Namur en 1205. Cf. N. J. AIGRET, *op. cit.*, p. 54 et 626. Celles de la Sainte-Croix sont encore conservées aujourd'hui dans le Trésor. Cf. *Orfèveries du trésor de la cathédrale de Namur*, Namur, 1969, p. 17-26 ; et P. SOSSON et J. NICKERS, *Le trésor de l'église cathédrale de Saint-Aubain à Namur*, Namur, 1906 ; F. COURTOY, "Les reliques de la passion dans le comté de Namur au XIII^e siècle", dans *Mélanges F. Rousseau*, Bruxelles, p. 181-189.

³³⁴ Sur les hospices, cf. I, 2 et II, 23. Il ne s'agit pas ici de l'hospice S.-Gilles (ou Hôpital des Pauvres, ou Hôpital Notre-Dame, ou Grand-Hôpital), situé le long de la Meuse, en amont de l'embouchure de la Sambre et mentionné pour la première fois en 1229 (cf. A.-M. BONENFANT-FEYTMANS, "Aux origines du Grand-Hôpital de Namur", dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, LX (1980), p. 23-65 ; et P. MUZZARELLI, *La bienfaisance à Namur au Moyen Age*, Mémoire de licence de l'U.L.B., 1978) ; il ne s'agit pas non plus de l'hôpital des Grands malades, situé en aval de l'embouchure de la Sambre (cf. J. BORNET, Les « Grands malades », dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, I (1849), p. 31 sv.). Il s'agit d'un hôpital situé sur la rive droite de la Meuse à Jambes. Cet hôpital sera connu comme Nouvel Hôpital ou Hôpital des Béguines (cf. DOYEN, "Documents relatifs à la paroisse de Jambes", dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, XI, 1874, p. 281 ; et E. BROUETTE, *Recueil des chartes et documents de l'abbaye du Val-Saint-Georges à Salzinnes*, Achel, 1971, p. 190 et 195).

³³⁵ Église attenante à l'hôpital. Symphorien aurait été martyrisé à Autun en 180 (cf. *Lexikon für Theologie und Kirche*, t. 9, Fribourg-en-Brisgau, col. 935). Il s'agit de la première église de Jambes. Son premier curé fut nommé en 1231. Cf. DOYEN, "Documents relatifs à la paroisse de Jambes" dans *Analectes...*, XI, 1874, p. 280-286, et F. JACQUES, *Le rétablissement du culte catholique à Namur après la Révolution. Les paroisses de la ville et de la banlieue*, Gembloux, 1962, p. 183-185 ; et C. BADOT, *Jambes, autrefois... et aujourd'hui*, Namur, 1948. En 1241 Jean d'Ais signe une charte dans l'église S.-Symphorien (E. BROUETTE, *op. cit.*, p. 101-102).

³³⁶ Julienne resta dans cette maison de 1248 jusqu'à son déménagement à l'abbaye de Salzinnes. On peut raisonnablement situer ce transfert à l'année 1252, durant laquelle Hugues de Saint-Cher prit Salzinnes sous sa protection.

33. - L'abbesse de Salzinnes s'arrangea pour que Julienne, ainsi que ses compagnes, obtienne à vie un revenu annuel de la maison du Mont-Cornillon. Elle devait se mettre sous la protection de l'abbesse. Mort d'Agnès et d'Ozile

Dans la suite, la vénérable abbesse de Salzinnes, qui trouvait injuste que les servantes du Christ ne touchent aucun revenu de la maison du Mont-Cornillon à laquelle autrefois elles avaient apporté de nombreux biens, s'arrangea, de son propre chef et par l'intermédiaire d'autres personnes, pour que cette maison leur verse un revenu annuel durant toute leur vie. Et elles se soumirent pour toute la vie à l'autorité et à la protection de cette abbesse, sur le conseil d'hommes experts et religieux, particulièrement du révérend père Guyard³³⁷, évêque de Cambrai, pour éviter qu'on ne dise qu'elles vivaient sans supérieure mais simplement suivant le jugement de leur propre volonté. Après quoi, deux compagnes de Julienne, appelées Agnès et Ozile³³⁸, furent enlevées de ce siècle mauvais par l'intervention de la précieuse mort et furent enterrées dans la maison de Salzinnes. Elles avaient démontré constamment par leurs mœurs et leur vie sainte qu'elles étaient de vraies compagnes personnelles de Julienne en supportant avec elle toutes les épreuves et tous les embarras jusqu'à la fin de leur vie. Après leur décès, sœur Isabelle³³⁹ qui était restée seule avec la Vierge du Christ essayait de la convaincre par des remarques continuelles d'aller résider à Salzinnes, disant qu'il ne seyait pas d'entretenir un hospice pour elles deux, qui subsistaient faibles et malades. Or un *lien d'amitié*³⁴⁰, doux et fort, unissait l'abbesse de Salzinnes et la vierge du Christ ; sœur Isabelle ne doutait pas que l'arrivée de Julienne toucherait beaucoup la vénérable abbesse. Mais la servante du Christ refusait d'y aller ; elle était effrayée de l'épreuve et de la souffrance qui devaient tomber sur cette maison. Cependant comme sa sœur lui demandait chaque jour en des prières importunes qu'elles aillent résider là-bas, elle soumit finalement sa propre volonté à la sienne, quoique avec beaucoup de réticence. Quand elles arrivèrent dans cette maison³⁴¹, la vénérable abbesse les reçut avec beaucoup de dévouement et leur proposa comme résidence une salle large et spacieuse, témoignant à l'égard de ses hôtes de beaucoup de révérence et

³³⁷ Cf. I, 7. Ceci se passe avant le 16 septembre 1248, date de la mort de Guyard, à Affligem.

³³⁸ Sœurs Agnès et Ozile décèdent donc entre 1248 et 1252 (cf. aussi II, 37).

³³⁹ Cf. II, 8.

³⁴⁰ Cf. Col 3, 14.

³⁴¹ Vers 1252.

d'une amitié respectueuse. Mais Julienne, qui aimait l'humilité, supportait difficilement les honneurs et le respect qu'on leur montrait et restait discrète, comme elle l'était et comme elle l'avait toujours été ; elle priait souvent l'abbesse qu'on l'installe avec sa compagne dans une petite maison près de l'église, affirmant qu'elle restait plus volontiers dans des lieux humbles et modestes que dans des salles vastes et nobles.

34. - Julienne prédit à l'abbesse de Salzinnes beaucoup de choses à venir. En voici une qu'elle prophétisa

La vénérable Hymène, abbesse de Salzinnes, aime rappeler que, dans de nombreuses affaires, elle a appris que son hôte Julienne avait prédit à l'abbesse elle-même ce qui se passerait beaucoup plus tard. De tout ceci, j'ai cru bon ne pas taire une seule chose : un jour, lors d'une conversation au sujet des onze mille vierges³⁴², sœur Julienne dit à l'abbesse que ces vierges seraient honorées grâce à elle et sa sœur, dame Alice³⁴³, vénérable abbesse de Ste-Walburge. Cette parole s'accomplit après la mort de la prophétesse³⁴⁴. En effet, ces deux abbesses et leurs sœurs obtinrent la permission de creuser dans le cimetière de ces vierges saintes à Cologne ; elles firent creuser la terre en profondeur ; et, de manière inespérée, elles

³⁴² Cf. II, 11. D'après une légende du 9ème siècle, Ursule et ses compagnes remontaient le Rhin. Alors qu'elles arrivaient à hauteur de Cologne, elles furent attaquées par les Huns et martyrisées. Il semble que le noyau historique soit une église dédiée à 11 vierges martyrisées au 5ème siècle. Une mauvaise lecture d'une inscription ancienne transforma le 11 en 11 000. Entre 1155 et 1164, des fouilles exécutées à proximité de l'église Sainte-Ursule livrèrent de nombreuses reliques. Les visions d'Elisabeth von Schönau (1129-1164) contribuèrent à accréditer leur authenticité. Les ossements découverts par l'abbesse de Sainte-Walburge provenaient en fait de la découverte d'un cimetière romain. Ceci est une illustration supplémentaire de l'essor du rôle des femmes dans l'Eglise, puisqu'on ajoute d'un seul coup à la dévotion un énorme contingent de saintes, avec leurs reliques (Cf. *Acta sanctorum octobris*, IX, Bruxelles, p. 242-243 ; E. WIMMER, "Ursula", dans *Lexikon des Mittelalters*, 8, c. 1332-1333, Munich-Zurich, 1997 ; G. de Tervarent, *La Légende de sainte Ursule dans la littérature et l'art du Moyen Age*, Paris, 1931 ; et V. HOPMAN, *Die Legende der Heilige Ursula*, Cologne, 1963).

³⁴³ Alix de Hochstaden était la demi-sœur d'Hymène de Looz (cf. II, 32) ; elle était abbesse de Sainte-Walburge à Eichstätt. Une charte atteste que, le 17 juillet 1256, Hymène est allée à Cologne recevoir, avec l'appui de son demi-frère l'archevêque Conrad de Hochstaden, les reliques d'un corps complet d'une des martyres, des mains d'Elisabeth, abbesse des Saints-Macchabées (Cf. E. BROUETTE, *op. cit.*, p. 157). Cette abbaye de bénédictines de Cologne était en effet située dans l'*ager ursulanus*, le champ d'Ursule (cf. L. H. COTTINEAU, *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, t.I, Mâcon, 1932, col. 838). Ce document confirme l'événement relaté par la *Vita*, mais s'en écarte sur la date de l'événement, situé dans la *Vita* après la mort de Julienne (1258).

³⁴⁴ Donc après 1258.

trouvèrent cinquante corps de ces vierges et même plus ; *un trésor caché dans le champ*³⁴⁵ *plus désirable que l'or*³⁴⁶, *plus précieux que l'argent*³⁴⁷. Ceux-ci furent transférés en Flandre par le soin et la sollicitude des sœurs ; ils furent accueillis par l'illustre matrone Marguerite³⁴⁸, comtesse de Flandre, dans l'exultation de toute sa terre ; et là, ils furent gardés avec une immense révérence et un honneur souverain par les personnes à qui on les a distribués. Ainsi, il fut prouvé qu'elle disait vrai celle qui avait prédit que les vierges saintes seraient honorées grâce à ces révérendes abbesses.

35. - Le lupanar d'un clerc que l'impératrice des Namurois ordonna de détruire

À l'époque où Julienne, la servante du Christ, demeurait à Salzinnes, un clerc, parent d'un puissant bourgeois de Namur, possédait près de l'abbaye de Salzinnes, une maison dans laquelle il avait l'habitude d'aller avec ses collègues de débauche et de dissolution pour y mener une vie malhonnête. Or, lors de la visite de l'impératrice³⁴⁹ de Namur à la maison de Salzinnes, on lui fit part de la vie dissolue et malhonnête menée dans la maison de ce clerc. Alors, enflammée du zèle pour la justice, elle ordonna de détruire ce lupanar. À ce fait, les Namurois se mirent en rage ; ils furent pris d'une colère et d'une fureur indescriptible et saisis d'une haine véhémement à son égard. Mais, alors que l'âpreté d'une colère chez la plupart

³⁴⁵ Mt 13, 44.

³⁴⁶ Ps 18, 11.

³⁴⁷ Prov 16, 16.

³⁴⁸ Marguerite de Constantinople (vers 1202-1280) était fille de Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut, empereur de Constantinople. Elle épousa en 1212 Bouchard d'Avesnes († 1244) ; après l'annulation de ce mariage en 1215, elle épousa en 1223 Guillaume de Dampierre († 1251). Elle devient comtesse de Flandre et de Hainaut en 1244. Elle est impliquée dans la course à sa propre succession entre les deux lignées. Son fils Jean d'Avesnes s'appropriera le Hainaut en 1247. Son troisième fils, Guy de Dampierre, achète le comté de Namur en 1263 et succède à sa mère en Flandre en 1278 (cf. *Biographie nationale*, t. 13, col. 611-629 ; et M. VANDERMAELEN, "Margaretha von Konstantinopel", dans *Lexikon des Mittelalters*, 6, Munich-Zurich, 1993, c. 239-240). Elle avait fondé en 1234 à Orchies une abbaye de cisterciennes, qui fut transférée à Flines en 1251 et où se retira Hymène, l'abbesse de Salzinnes, en 1262 (cf. II, 32 et L. H. COTTINEAU, *op. cit.*, col. 1154).

³⁴⁹ Marie de Brienne, fille du roi de Jérusalem Jean de Brienne († 1237), épouse Baudouin de Courtenay, qui devient comte de Namur en 1228 et empereur latin d'Orient en 1239. Elle-même porte le titre d'impératrice. En l'absence de son mari, elle gère le comté de Namur à partir de 1253. Elle est amie de l'abbesse Hymène (II, 36). Son despotisme suscite la révolte des habitants. Ceux-ci s'allient au comte de Luxembourg qui vient assiéger et prendre la ville. L'impératrice fuira en décembre 1256. Elle vendra le comté en 1263 à Guy de Dampierre (cf. *Biographie nationale*, t. 13, col. 710-711).

des gens tend à s'amenuiser après quelque temps, chez eux au contraire, elle ne cessait de s'aiguiser de jour en jour. Ils étaient enflammés d'une manière indicible contre la maison de Salzinnes et son abbesse, qui, disaient-ils, conseillait l'impératrice dans tout ce qu'elle faisait et avait fait.

**36. - Julienne prévoyant les malheurs qui adviendraient
à la maison et à l'abbesse de Salzinnes
ainsi qu'à la ville de Namur se mit à pleurer et prédit le tout**

Mais Julienne, voyant à l'avance que les Namurois allaient sévir très durement contre cette maison de Salzinnes et son abbesse, si celle-ci ne se dégageait pas de sa familiarité avec l'Impératrice, l'avertissait continuellement de refuser avec sagesse cette compagnie. Mais l'abbesse ne pouvait le faire : en effet, l'Impératrice ne lui permettait absolument pas de s'éloigner d'elle. Voyant cela, la vierge du Christ était crucifiée d'une telle tristesse qu'elle ne réussissait plus à prendre du repos. *Sa vie se consumait dans la douleur et ses années dans les gémissements*³⁵⁰ de sorte que ses yeux laissaient couler continuellement des larmes. Et ce qui portait sa lamentation à son comble, c'est qu'elle prévoyait, par un présage du futur, que cette perturbation s'étendrait à toute la ville de Namur, — ce que la suite des événements confirma³⁵¹. C'est pourquoi, quand on lui demandait pourquoi elle s'affligeait tant et pourquoi elle versait si souvent des larmes, elle répondait : « Comment ne pleurerais-je pas, avec une tristesse extrême, la détresse et la douleur qui vont s'abattre sur la ville de Namur, sur tant de braves gens, hommes et femmes, qui y sont ? Ils nous ont accueillies à l'époque de notre pérégrination et nous ont témoigné de nombreux bienfaits dans leur humanité. Comment ne me lamenterais-je pas sur la désolation imminente de cette maison de Salzinnes et sur les épreuves que notre abbesse bien-aimée devra subir bientôt sans les avoir méritées ? Je sais, en effet, je sais en vérité que si elle avait pu avoir des temps tranquilles et calmes, elle aurait découvert la douceur de la fréquentation du Seigneur. Tout cela est pour moi cause d'une juste douleur, me donne matière à lamentation et me procure deuil et plainte abondante. »

³⁵⁰ Ps 30, 11.

³⁵¹ En 1258 (cf. II, 35).

Jour et nuit, elle priait le Seigneur avec des supplications et des larmes : quel que soit le sort qu'il réserverait à cette même maison, qu'il défende contre tout péril les âmes et les corps de la chère abbesse et de toute la communauté qui lui était confiée. Très souvent, elle priait le Seigneur de lui infliger immédiatement ses coups de fouet, à condition qu'il libère miséricordieusement les sœurs de ces gens-là. Il n'est pas étonnant cependant qu'elle ait voulu subir ces moments durs et lourds au bénéfice de ses chers familiers et ses bienfaiteurs, elle qui avait voulu souffrir la mort du corps – on le sait – pour l'obtention du salut de ses persécuteurs et de leurs complices. Un jour, on lui demandait comment elle pouvait prier le Seigneur pour ceux qui lui avaient attiré autant d'épreuves et de persécutions injustes. Mais elle répondit : « Je voudrais recevoir une fois et sans mérite la mort corporelle et ensuite revenir à la vie présente, pour mourir une seconde fois, à condition que ceux qui m'ont persécutée injustement soient mis en situation de salut. » Ô parole vraiment magnifique ! Souhait aussi admirable que rare ! Ne remarques-tu pas de quel feu abondant d'amitié son cœur virginal brûlait pour émettre à la suite d'une simple question des scintillements aussi brillants ? Ce seul désir ne pouvait-il pas apparaître comme quelque chose de très grand, puisque, retardant sa propre mort, à laquelle elle ne pouvait échapper, selon la loi de la condition humaine, elle désirait cependant subir une mort intermédiaire, à la condition, néanmoins que cette mort compte, en termes de mérite pour son salut et celui de ses persécuteurs ? Certes, c'est un fort grand et trop rare vœu, car comme l'atteste la Vérité : *Personne ne peut avoir de plus grande amitié que de donner sa vie pour ses amis*³⁵². Mais donner sa vie pour ses ennemis relève d'une *amitié extrême*, comme l'eut le Christ, car, *lorsque nous étions encore ennemis, nous avons été réconciliés avec Dieu dans le sang de son fils*³⁵³. Elle fut donc une véritable aimante et imitatrice du Christ ; et même si elle n'eut pas une amitié égale à la sienne (ce qui n'est, ne fut et ne sera possible à aucune créature), elle parut bien avoir eu en désir une amitié semblable, au moins en partie, elle qui désirait, pour le salut de ses poursuivants, subir la mort, même sans en retirer aucun mérite.

³⁵² Jn 15, 13.

³⁵³ Rm 5, 10.

**37. – Julienne prédit par esprit prophétique
que trois de ses compagnes mourraient avant elle
et, tout spécialement, la mort d'Isabelle**

Comme la vierge du Christ continuait à endurer ces épreuves, la parole qu'elle avait prédite longtemps auparavant vint à se réaliser. Une fois, en effet, sœur Agnès et Ozile³⁵⁴ – dont nous avons déjà dit plus haut qu'elles étaient décédées –, ainsi que sœur Isabelle³⁵⁵, lorsqu'elles étaient encore toutes vivantes, avaient eu fort peur que Julienne, la vierge du Christ, qu'elles suivaient, leur fût un jour ravie. Elles lui dirent donc : « Si jamais, contre toute attente, arrivait la séparation de la mort, Madame, vous nous seriez enlevée et vous nous *laisseriez* seules et *orphelines*³⁵⁶ ! » Mais elle, s'exprimant en un esprit prophétique, les consola doucement en disant : « *Que votre cœur ne se trouble pas à ce sujet et qu'il ne s'effraie pas* ; vous me précéderiez toutes et moi je resterai la dernière de toutes³⁵⁷. » C'est ce qui arriva.

En effet, sœur Isabelle³⁵⁸ (qui n'avait jamais baissé les bras pour supporter les fardeaux de la vierge du Christ, et qui *avait couru dans le stade*³⁵⁹ de la vie présente avec une grande sainteté de chair et d'esprit) *fut séparée de sa chair*³⁶⁰ et enterrée dans la maison de Salzinnes où les deux autres sœurs avaient été enterrées.

Comme son corps devait être lavé et préparé selon la coutume, la vénérable abbesse, bien avisée, ne permit pas à Julienne d'assister à ces soins respectueux, pour qu'elle puisse mieux tempérer ses pleurs, en étant dans un autre endroit. Ces tâches accomplies, l'abbesse revint à elle pour la consoler ; mais elle la trouva qui répandait des torrents de larmes. L'abbesse lui dit alors ironiquement : « Vous nous donnez un bel exemple, à pleurer et à vous plaindre ainsi pour cette mort ! » Mais elle répondit : « Ce n'est pas sur elle, mais sur moi-même que je pleure. » En effet, Julienne, la servante du Christ, avait confiance – elle avait même la certitude – que sœur Isabelle avait été absoute après sa mort de toutes les peines, même purgatoires, et qu'elle avait été présentée sans tache au Seigneur. On peut dé-

³⁵⁴ Cf. II, 33.

³⁵⁵ Cf. II, 8 et 33.

³⁵⁶ Cf. Jn 14, 18.

³⁵⁷ Jn 14, 27.

³⁵⁸ Ce décès se place entre 1252 (arrivée probable de Julienne et d'Isabelle à Salzinnes) et 1256 (départ de Julienne pour Fosses).

³⁵⁹ Cf. 1 Co 9, 24.

³⁶⁰ Cf. Rm 7, 24.

duire cela du fait que Julienne témoignait d'habitude d'une sollicitude et d'un souci extrêmes pour ses proches et ses amis qui quittaient le monde, afin de les libérer des peines purgatoires, et priait à cet effet le Seigneur personnellement ou par l'intermédiaire d'autres personnes religieuses en des oraisons insistantes. Or, jamais on ne la vit ou ne l'entendit demander à quiconque des prières pour la défunte sœur Isabelle, avec qui elle *n'avait qu'un cœur et qu'une âme*³⁶¹. Finalement, quinze jours après le décès de sœur Isabelle, la vénérable abbesse dit par plaisanterie à sœur Julienne : « Je vous ai tendu un piège, Madame. J'ai parfaitement remarqué que jamais vous n'avez demandé, même discrètement, à qui que ce soit qui arrivât, de prier pour sœur Isabelle, ni que je prie moi-même, ou que je fasse prier la Communauté de cette maison. » Mais elle, le visage placide et la face sereine, répondit en esquissant un léger sourire : « Un saint a dit : celui qui prie pour un saint, fait injure au saint ! » Ô réponse courte, mais féconde ! Ce bref énoncé satisfait l'abbesse et démontra très clairement ce que Julienne savait de sa sœur. L'abbesse n'interpréta pas autrement cette parole que si on lui avait répondu, par d'autres paroles : « Sœur Isabelle est sainte et donc, il ne convient pas de prier pour elle. » En effet, l'abbesse avait été préalablement avertie par le seigneur Jean de Lausanne, homme de vie vénérable, qu'elle devait accorder autant de foi dans les paroles de Julienne que dans les paroles prononcées par la bouche du Christ. C'est pour cela que Julienne aimait beaucoup cette maison de Salzinnes : parce que trois pierres précieuses y étaient serties et qu'y reposaient tant de corps de saints. C'est ainsi qu'elle souffrait parce que la communauté allait être chassée de la maison et ce lieu, abandonné pour un temps à la solitude à cause de l'invasion et de la destruction dues à la fureur des hommes. Mais avant de tenter d'avancer dans notre récit, n'hésitons pas à nous attarder quelque peu sur des éléments que nous avons laissés de côté jusqu'à présent.

38. - Ce que Julienne racontait sur le prieur du Mont-Cornillon, elle affirma que c'était vrai et elle le prouva par un exemple

Un jour qu'une personne conversait avec la vierge du Christ de son conflit avec le prieur³⁶² du Mont-Cornillon, elle fit remarquer, avec l'audace de la familiarité : « Beaucoup de gens ne croient pas que les griefs que vous adressez au prieur soient vrais, Madame. Ils disent que vous lui avez

³⁶¹ Ac 4, 32.

³⁶² Cf. II, 28

porté préjudice au-delà de la justice. » Sur ce, elle répondit : « Je voudrais que vous sachiez, ma chère, que jamais je ne me suis écartée du chemin de l'Évangile, à l'encontre du prieur, à l'occasion des épreuves et des préjudices qu'il m'a occasionnés. Vous savez aussi sans aucun doute qu'il n'est pas d'argent, sur terre ou sous terre, pour lequel j'aurais proféré un mensonge ou comploté contre lui quoi que ce soit que ma conscience pourrait me reprocher. » On croira aisément le démenti de Julienne car elle s'est toujours refusé, avec une constance remarquable, à accomplir des actes que d'autres personnes religieuses considéraient comme fautes minimales voire même nulles.

À cet égard, je pourrais ajouter un exemple d'une chose qui est arrivée entretemps. Alors que la vierge du Christ séjournait dans la recluserie d'une certaine recluse durant le temps de sa persécution³⁶³, la recluse la pria de se couvrir la tête d'un voile noir pour que les assaillants qui l'apercevraient la prennent pour une recluse. Il fallait empêcher ceux qui étaient à l'extérieur et qui étaient fidèles au prieur du Mont-Cornillon, en paroles et en esprit, de la reconnaître à travers les fenêtres et de l'accabler de discours injurieux. Mais elle n'acceptait en aucune façon cette requête et affirmait qu'elle se rendrait coupable de duplicité si elle désirait qu'on la croie autre que ce qu'elle était. Dès lors, il n'est pas étonnant que ç'aurait été à contre-cœur qu'elle aurait prononcé des calomnies injustes à l'égard du prieur ou d'une personne innocente, car elle aurait ainsi travaillé pour l'enfer, elle qui observait une telle discipline jusque dans les moindres détails.

39. – La fumée qui, une fois, sortit de la tête de Julienne durant sa prière

Une personne, dont le témoignage ne peut être mis en doute, affirme avoir vu un jour à Namur, Julienne, la vierge du Christ, occupée à prier un peu après l'Évangile ; un immense nuage de fumée s'élevait au-dessus de sa tête. Je pense que le Seigneur voulait montrer à la personne qui a eu cette vision qu'elle devait détacher son attention du visible pour la porter vers l'invisible ; à savoir, qu'elle devait se rendre compte à quel point le feu d'amitié brûlait dans son cœur virginal, d'où on voyait s'élever un tel nuage de fumée. Et comme le dit la prière du psalmiste : « *Seigneur, que ma prière s'élève devant toi comme l'encens*³⁶⁴. »

³⁶³ Cf. II, 22. L'événement se passe entre 1240 et 1242.

³⁶⁴ Ps 140, 2.

**40. - Une moniale malade pour qui priait Julienne
retrouva la santé**

Une moniale que Julienne aimait beaucoup était très malade. Lorsqu'on lui annonça cela, dans le silence d'une nuit profonde, elle se mit en prière et y resta. Le matin suivant, à la question qu'on lui posa au sujet de la maladie qu'elle avait apprise la veille, elle répondit : « *Cette maladie ne porte pas à la mort*³⁶⁵ ; je mourrai avant elle, elle survivra et priera le Seigneur pour moi ». Il en fut ainsi ; Julienne s'exila de son corps tandis que la moniale survécut.

**41. - Julienne sut par esprit prophétique
qu'un navire allait couler**

Un jour que la vierge du Christ s'app préparait à quitter la maison de Salzinnes pour Namur, ses compagnes la prièrent de monter sur le bateau préparé pour elle, afin qu'elle ne doive pas se fatiguer à faire le trajet à pieds. Mais rien ne put l'en persuader et elle leur recommanda même de ne pas déposer ses bagages dans le bateau. Elles les y mirent quand même contre son avis, surtout qu'elles pensaient qu'il n'y avait rien à craindre. Julienne prit la peine d'aller à pieds, et même par un chemin plus long. Mais avant que le bateau n'ait pu traverser l'eau, il coula, ainsi que tous les bagages qui y avaient été chargés !

**42. - Julienne prévoit par esprit de prophétie que le frère Jean,
ancien prieur du Mont-Cornillon, mourrait le premier.
Les choses admirables qui se produisirent à son décès**

Après la bienheureuse mort de ses compagnes, Julienne, la vierge du Christ, voyant qu'elle se retrouvait seule, demanda à une des sœurs de la maison du Mont-Cornillon, du nom d'Ermentrude³⁶⁶, de venir la rejoindre, ce qu'elle fit, toute dévouée qu'elle était à la volonté de Julienne. Le Seigneur insuffla alors dans le cœur du frère Jean³⁶⁷, le vrai prieur de la

³⁶⁵ Jn 11, 4

³⁶⁶ Quoiqu'exilée, Julienne conserve donc une certaine autorité sur certaines sœurs de Cornillon. L'événement se passe un peu avant 1256 (date à laquelle Julienne quitte Salzinnes pour Fosses). Ermentrude n'est citée qu'ici et à l'occasion de la mort de Julienne (II, 45). Elle serait morte un 7 avril si l'on en croit le martyrologe de Villers. Cf. H. SCHUERMANS, *Abbaye de Villers. Les reliques de la B. Julienne de Cornillon*, Nivelles, 1899, p. 29.

³⁶⁷ Cf. II, 9.

maison du Mont-Cornillon (bien qu'il ait été supplanté par l'intrusion de l'autre), le désir de rendre visite à la vierge du Christ. En la présence de celle-ci, comme en son absence, il avait enduré de très nombreuses épreuves pour son amour du Christ. À son arrivée, Julienne l'accueillit avec un immense sentiment d'amitié comme celui qu'elle aimait tout spécialement pour sa vertu et sa sainteté. Mais lorsqu'il dut s'en aller, la vierge du Christ recommanda à sœur Ermentrude : « Confessez-vous à frère Jean, car il est votre vrai prieur et il a cure de votre âme. Sachez avec certitude que vous et moi ne nous confesserons jamais plus à lui. » Elle prononça ces mots d'un esprit prophétique, prévoyant que le frère Jean quitterait bientôt *ce monde pour partir vers le Père*³⁶⁸. En effet, après son retour, il fut pris d'une grave maladie qui empira au fil des jours et il acheva les misères de la vie présente par le passage de la précieuse mort.

Au moment de son bienheureux départ, comme une recluse vénérable était en prière loin de l'endroit où le serviteur du Christ s'était éteint, elle entendit les voix de toute une multitude qui passait au-dessus d'elle et chantait avec une admirable sublimité et une ineffable douceur un invitoire de ce genre : *Christum regem Regem adoremus Dominum*³⁶⁹. Elle entendit aussi la voix du frère Jean et elle la reconnaissait parmi les chants de la multitude psalmodiante. Or il était décédé à cette même heure, mais celle qui entendait les chants l'ignorait complètement. Incapable de retenir sa joie, sa voix rejoignit les autres et elle aussi se mit à chanter des psaumes. Un instant plus tard, on racontait à la recluse, la bienheureuse dormition du frère Jean et elle apprit par une enquête fidèle que le serviteur du Seigneur s'était éteint au moment même où elle entendait les voix chanter et louer le Seigneur dans les hauteurs.

Alors que le corps du frère se trouvait toujours au milieu de l'église, une personne dévote qui était en train de prier eut une vision : le toit de l'église s'était ouvert et le Seigneur Jésus descendit des hauteurs accompagné de la Vierge, sa Glorieuse Mère. Ils accueillirent avec honneur l'âme du défunt et l'emportèrent dans les hauteurs. Le jour de l'enterrement du défunt, un homme de vie très vénérable offrit le sacrifice au Seigneur pour l'âme du défunt. Les religieuses de cette maison lui demandèrent quelle

³⁶⁸ Jn 16, 28.

³⁶⁹ « Adorons le Seigneur, le Christ Roi des rois ». Il s'agit des premiers mots de l'invitoire de matine de l'office primitif de la Fête-Dieu, composé par le frère Jean lui-même (II, 9). Cf. C. LAMBOT et I. FRANSEN, *L'office de la Fête-Dieu*, op. cit., p. 43. Il sera repris, avec des modifications, dans l'office définitif, composé par Thomas d'Aquin : *Christum regem adoremus, dominantem gentibus. Qui se manducantibus dat Spiritus pinguedinem* (Cf. *Liber usualis missæ et officii*, Desclée, Paris – Tournai – Rome, 1953, p. 918).

idée elles devaient se faire à propos du seigneur Jean. Par la confiance qu'il avait en lui, il répondit : « Il a vu son bien-aimé Jésus-Christ et en a été rassasié ».

43. - Julienne fut frappée d'une violente douleur au cœur à cause de la maison de Salzinnes et de la dispersion de la communauté et à cause des gardes de la maison

Après ces événements, la fureur du peuple de Namur s'était tellement embrasée contre la maison de Salzinnes, qu'ils déclarèrent fermement qu'ils allaient brûler l'abbaye. Lorsqu'elle apprit la nouvelle, l'impératrice ordonna à l'abbesse et à sa communauté de quitter l'abbaye jusqu'à ce que se dissipe le conflit qui grondait entre elle et ses gens³⁷⁰. Elle allait placer des gardes à la maison de Salzinnes pour la protéger contre tous les ennemis. Lorsque cela fut rapporté à Julienne, la vierge du Christ, elle fut frappée d'une vive douleur au cœur car elle savait que ceux qui seraient placés comme gardes livreraient d'abord la maison au déshonneur et, ensuite, ne la défendraient pas contre les assauts des attaquants. Au moment où la communauté se dispersa, Julienne ne put maîtriser la douleur intense qui s'était emparée d'elle et éclata en des cris violents. Comme si ses entrailles s'étaient déchirées à cause de l'angoisse de son cœur, elle cracha du sang par la bouche, ce qu'elle n'arrêta plus de faire dorénavant jusqu'à la fin de ses jours.

Les moniales, désireuses d'apaiser son chagrin lui disaient que l'agitation dont elles s'éloignaient serait bientôt calmée par l'impératrice et qu'une fois la paix rétablie, la communauté dispersée serait bien vite rappelée. Mais la vierge du Christ n'acceptait aucune consolation en cette matière et disait : « Si vous êtes dispersées, vous ne reviendrez pas de si tôt ». Nous savons que tout ce qu'elle dit ou ressentit à propos de la maison de Salzinnes, de la dispersion de la communauté et des gardes de la maison, s'est passé entièrement et nous croyons que rien de ce qui doit advenir ne manquera d'arriver. Au moment de la dispersion amère de cette communauté, une personne religieuse demeurant à Liège vaquait à la prière. Et comme elle évoquait la bien-aimée Julienne à sa mémoire, elle commença à s'angoisser intérieurement et à devenir triste ; elle était envahie d'une douleur si forte et si violente, qu'une telle douleur lui paraissait intolérable. Après avoir terminé sa prière, elle demanda à un prêtre de vie louable qui était venu la voir : « Je vous en prie, Monsieur, priez pour sœur Julienne car, ou

³⁷⁰ Ces événements politiques se passent en 1256. Cf. II, 36.

elle doit être à la mort, ou elle souffre énormément. » Il en était bien ainsi. En effet, peu après elle reçut une lettre de la vénérable abbesse de Salzinnes et de la vierge du Christ contenant le récit pénible de cette violente douleur ressentie au moment de la dispersion de la maison. Cette personne se rendit alors compte qu'il s'agissait de l'heure à laquelle Julienne avait été affligée et avait souffert pour une mort ou une grande douleur. Elle l'avait senti par son intense compassion et l'avait révélé à un prêtre qui était venu lui rendre visite.

44. - L'abbesse de Salzinnes conduit Julienne à l'hospice du chantré de Fosses qui l'installa dans une recluserie

Après la dispersion de la communauté de Salzinnes, le cas de la vierge du Christ préoccupa la vénérable abbesse. Elle l'emmena alors dans la maison du chantré de Fosses³⁷¹, un homme dont la vie était louable et honorable. Celui-ci reconnut la sainteté de son hôte distinguée, lui offrit chaleureusement l'hospitalité ainsi qu'à sa compagne, et ne manqua pas de les servir avec beaucoup d'amitié, de respect et d'honneur. Ce chantré avait autrefois fait construire, pour sa sœur, une recluserie contiguë à l'église de Fosses, où sa sœur était devenue recluse. Elle y était entrée en même temps et le même jour que celui où la recluse de Saint-Martin était entrée semblablement dans la sienne. Mais à l'arrivée de la vierge du Christ, elle avait déjà quitté ce monde et le chantré envisageait de détruire la recluserie. Il se ravisa, l'aménagea décentement, y fit préparer tout le nécessaire et offrit volontiers à Julienne d'y habiter. Elle résida dans cette recluserie aussi longtemps qu'elle vécut encore. Le chantré la vénéra avec un sentiment admirable, sachant qu'elle était sainte et dotée de dons de grâces spirituelles.

³⁷¹ La ville de Fosses est située à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest de Namur. Ses origines sont dues à la fondation d'une abbaye à cet endroit vers 651 par un moine irlandais, saint Feuillen, à la demande de sainte Gertrude et de sainte Itte. Le monastère devint par la suite propriété de l'Église de Liège. C'est pourquoi la ville qui l'entoura progressivement relevait de la principauté de Liège et non du comté de Namur. Le monastère devint dans la suite un chapitre de chanoines. Le chantré dont il s'agit ici est un chanoine de la collégiale. Il avait fait construire une recluserie pour sa sœur ; il connaissait bien l'abbesse de Salzinnes. Il accueille Julienne en 1256. Il assistera à sa mort et lui présentera le saint sacrement (II, 49). On le retrouve cité dans une charte de 1259 ; il est chargé d'arbitrer un conflit entre l'abbaye de Salzinnes et le prieuré d'Oignies. Cf. E. BROUETTE, *op. cit.*, p. 163, et E. de MOREAU, *Histoire de l'Eglise en Belgique*, Bruxelles, 1940, t. I, p. 131-132, 204, 218 ; t. II, p. 51.

**45. - La maladie dont Julienne est morte.
Comme elle l'avait prophétisé, elle ne put obtenir
la présence de ses amis intimes au moment de sa mort**

Lorsque le Père miséricordieux décida de mettre fin aux épreuves, angoisses et douleurs que sa fidèle servante Julienne avaient endurées pour son amour et de les récompenser toutes, il la chargea des souffrances corporelles. Elle tomba dans le lit de sa dernière maladie, et son corps déjà frêle s'affaiblissait de jour en jour. Mais en aucun cas elle ne dispensait de la prière son esprit invaincu. Quoiqu'elle parlât difficilement, à cause de l'anxiété excessive de sa bouche, ce dont elle souffrait entre autres, elle s'acquittait néanmoins de son devoir de réciter au Seigneur l'office habituel des Heures. Quand elle connut avec certitude que *l'habitable terrestre de son corps allait se dissoudre*³⁷², elle soupira après la présence du seigneur Jean de Lausanne³⁷³, le chanoine de Saint-Martin à Liège, son très cher ami dans le Christ. Elle demanda souvent aux personnes qui la soignaient si elle pourrait l'avoir malgré tout. On croit qu'elle désirait tout particulièrement sa présence afin de pouvoir lui révéler, avant de mourir, les secrets qu'elle avait si longtemps gardés. Mais, ni le seigneur Jean, ni ses autres amis, ni ses proches de Liège ne vinrent lui rendre visite et la réconforter dans cette épreuve extrême à cause des risques de guerre dans la ville de Namur et parce qu'ils ne croyaient pas qu'elle mourrait à ce moment du mal dont elle souffrait ; ils estimaient que cette maladie ressemblait à celles qu'elle avait souvent contractées et dont elle s'était remise.

Ainsi s'accomplit la parole qu'elle avait prédite, bien auparavant, à une chère amie. Elle avait en effet prévu qu'elle n'aurait, au moment de son passage, la présence d'aucun de ses fidèles amis, plus particulièrement de ceux qui l'avaient connue lors de ses souffrances spirituelles et corporelles. Autrefois, elle avait l'habitude de dire aux sœurs qui se trouvaient plus spécialement auprès d'elle, que s'il y avait quelque chose à comprendre, elles le comprennent de son vivant, car ce serait en vain qu'elles attendraient la fin de sa vie à cet effet. Elle savait, en vérité, qu'elles restaient suspendues à une fallacieuse attente, croyant qu'à elles du moins, elle révélerait le mystère de ses secrets, au moment où elle devrait quitter son corps.

³⁷² Cf. 2 Co 5, 1.

³⁷³ Sur Jean de Lausanne, cf. *Prologue*.

Mais elle leur signifiait manifestement qu'elle ne leur révélerait rien alors, car il arriverait alors que seraient absentes les personnes auxquelles elle souhaitait confier ces choses, ce qu'elle ne pouvait faire [à d'autres]. Bien que certaines personnes en qui elle témoignait sa confiance, l'assistaient en ses derniers moments, elle était trop gênée ou n'osait pas leur confier les secrets de son cœur, comme elle l'aurait pourtant fait à un de ses plus dévoués compagnons qui n'ignorait rien du cours de son existence, en son corps comme en son âme, et qui, connaissant cela, aurait pu plus facilement comprendre, croire et mettre par écrit ce qu'elle dirait. À l'approche de la mort, comme elle voyait qu'aucun des amis de ce genre n'était présent, elle demanda à voir sœur Ermentrude³⁷⁴ avec qui elle eut une conversation secrète sur sa mort. Celle-là commença à pleurer abondamment, incapable de supporter avec sérénité la mort de la vierge du Christ. Julianne lui dit alors : « Ma sœur, vous me troublez. Je ne puis continuer à m'entretenir avec vous sur de telles choses ». Et elle n'ouvrit donc plus la bouche à celle-là pour parler de ce qu'elle désirait, alors qu'il est clair qu'elle se serait proposé de lui dire certaines choses, si elle avait pu dissimuler un moment le chagrin de son cœur. Finalement, elle demanda qu'on fasse venir auprès d'elle un notaire. À défaut de pouvoir trouver dans la ville le scribe qui conviendrait, on lui amena un jeune garçon. Lorsqu'elle le vit, elle affirma qu'un tel enfant ne pouvait l'aider. C'est ainsi que même au moment de sa mort, Julianne n'eut aucun mortel qui fût conscient de ses secrets, qui s'ils avaient été révélés, pouvaient manifester la gloire de sa sainteté et auraient réjoui ses amis et connaissances. Mais je ne crois pas que cela se soit produit sans volonté divine. *Qui a connu la pensée du Seigneur ? Ou qui a été son conseiller*³⁷⁵ ? Peut-être Dieu Tout-Puissant voulut-il que les amateurs de vertu découvrent dans sa servante les qualités accessibles à tous pour être imitées, plutôt que celles qui n'inspireraient qu'admiration si elles avaient été révélées ? [Ou bien, il y avait ici la *science merveilleuse* de ces choses, *elle nous surpassait et nous ne pouvions l'atteindre*]³⁷⁶ ; ou bien peut-être que nous, humains, pressés et accablés par un grand nombre de péchés, n'étions pas dignes d'avoir part à cette multitude de nobles mystères.

³⁷⁴ Sur Ermentrude, cf. II, 42.

³⁷⁵ Rm 11, 34, d'après Is 40, 13.

³⁷⁶ Ps 138, 6. Cette phrase entre crochets n'est pas dans le manuscrit de l'Arsenal, mais dans celui de la Bibliothèque Royale et dans l'édition des Bollandistes.

46. – Le désir que Julienne avait de la mort.
L'écrivain dit qu'elle est martyre

Ce feu brûlant du saint désir qu'elle avait de se dissoudre et d'être avec le Christ, et qui s'était allumé avec violence depuis longtemps déjà dans son cœur virginal, ne supportait plus de rester enfermé en elle, mais il faisait irruption à l'extérieur en un langage de feu et en d'ardentes étincelles verbales. La vierge du Christ qui autrefois s'adressait si souvent au Seigneur en des prières secrètes, les répétait à présent souvent en public avec d'autres du même genre : « *Seigneur, quand me délivreras-tu de ce corps de mort*³⁷⁷ ? Quand viendra cette douce heure que j'ai tant désirée ? Quand accompliras-tu le désir de mon cœur ? ». Lorsque les personnes qui l'assistaient lui dirent pour la réconforter qu'elle allait à la mort, elle leur répondit en toute confiance : « Je ne vais pas à la mort mais à la vie ».

Dans ce cas, pourquoi te plaindrais-tu, vierge du Christ ? Ton exil ne se prolongera plus longtemps. Tu rejoindras très bientôt ta patrie. N'es-tu pas celle qui criait sans cesse au Seigneur : « *Tire mon âme de cette prison, afin que je célèbre ton nom*³⁷⁸ » ? *Ton cri s'est élevé vers le Roi des Cieux*³⁷⁹ *qui a vu les afflictions que tu as endurées*, tant dans ton cœur que dans ton corps, pour la gloire de son Nom en Egypte³⁸⁰. Il va maintenant se dépêcher de te *délivrer de la prison*³⁸¹ et de *l'ombre de la mort*³⁸². *Réjouis-toi, fille de Sion, et exulte de joie, fille de Jérusalem*³⁸³ Réjouis-toi : en effet, toi qui as presque achevé la traversée de la *mer immense aux vastes bras*³⁸⁴ de ce monde mauvais, tu arriveras bientôt au port désiré. Encore un peu de patience, lorsque seront vaincus les atroces tyrans, à savoir le monde, la chair et le démon avec toutes ses armées, tu sortiras glorieuse de la bataille et devras être ornée de la palme de la victoire et couronnée du laurier de la virginité. Mais à ce laurier ne manqueront ni les roses ni les lys : les roses comme signe de ton martyre et les lys pour le privilège de ta blancheur virginale.

Je ne me repens pas, vierge du Christ, de t'avoir appelée martyre. Pourquoi devrais-je douter de ta place au sein du chœur des martyrs ? S'ils ont

³⁷⁷ Rm 7, 24.

³⁷⁸ Is 42, 7 ; Ps 141, 8.

³⁷⁹ Cf. Ex 3, 9.

³⁸⁰ Cf. Ac 7, 34 ; Ex 3, 7 et 3, 9.

³⁸¹ Is 42, 7.

³⁸² Ps 106, 14.

³⁸³ Za 9, 9.

³⁸⁴ Ps 103, 25.

souffert un martyre en actes, tu as souffert volontairement le tien. Car, ainsi que je l'ai affirmé dans le premier livre, lorsque tu rappelais si souvent à ton esprit la Passion du Seigneur et que ton cœur tendre fondait devant sa face *comme devant le feu*³⁸⁵, tu as *souhaité d'un grand désir*³⁸⁶ souffrir la mort de la croix pour l'amour de l'Eternel Crucifié, même en présence de tous les vivants.

Pourquoi n'affirmerais-je pas qu'en cela tu es volontairement une martyre, toi qui as voulu souffrir cette mort, et qui désirais, on le sait, une mort particulière pour le salut de tes ennemis et de tes persécuteurs ? Je rappelle qu'un des saints évoque pour nous dans ses fameux écrits que se mortifier les membres de son corps sur terre est une sorte de martyre. Selon lui, ce type de martyre est moins horrible que celui qui consiste à se faire transpercer le corps par des objets en fer, mais plus éprouvant en raison de sa durée. Si cela est exact, ou plutôt, puisque c'est exact (en effet celui qui le dit est le bienheureux Bernard dont l'enseignement resplendit comme un soleil et une lune pour l'Eglise entière), aucune personne à l'intelligence saine n'hésitera alors, vierge du Christ, à te reconnaître comme une martyre glorieuse, même en actes. Dès les premières années, tu t'es mortifiée, non seulement le corps mais également les sens. Tu as supporté continuellement une très grande faiblesse : tu as enduré fréquemment au nom du Christ beaucoup de graves maladies, des injures, des diffamations, des épreuves et des persécutions nombreuses, au cours desquelles tu t'es toujours comportée sereinement et vaillamment. En vérité, vierge du Christ, si tu n'avais atteint cette constance mentale qu'ont endurée les martyrs, tu n'aurais jamais pu supporter tant et de telles épreuves. Audacieusement donc, je redis encore ce que j'ai dit plus haut : que ni les roses, ni les lys, ne manqueront à tes lauriers. Ou, si tu préfères, comme *ton ami est blanc et vermeil*³⁸⁷, du blanc, tu recevras une couronne blanche et, du vermeil, une couronne pourpre : car tu as suivi le blanc dans la blancheur de ta pure virginité et le vermeil en supportant une passion multiforme. Mais, patiente encore un peu, et pour la multitude des épreuves présentes et des douleurs que tu as supportées, tu dois être introduite dans la plénitude des joies éternelles.

³⁸⁵ Ps 67, 3.

³⁸⁶ Lc 22, 15.

³⁸⁷ Ct 5, 10.

47. – Le jour de Pâques, Julienne fut conduite dès le petit matin à l'église où elle resta en oraison jusqu'au coucher du soleil. Elle reçut le corps du Christ et dit au revoir à l'église. De retour à la maison, elle se fit conférer l'onction

La servante du Christ, Julienne, passa tout le carême³⁸⁸ dans une grande discipline de silence, en supportant avec une grande patience la maladie dont elle souffrait dans tout son corps. La veille du dimanche de la Résurrection, elle dit à sa sœur Ermentrude : « Demain, je dois aller à l'église et faire mes adieux à la sainte église, car plus jamais je n'y retournerai durant cette vie corruptible. » Le lendemain matin, en effet, elle se leva de très bonne heure, on la conduisit à l'église. Elle entendit les matines et les laudes, ainsi que plusieurs messes, et elle reçut en toute dévotion le corps du Seigneur, de la main de son hôte vénérable, le chantre, qui célébrait la messe, sans en être empêchée par ses ennuis de santé. Revenant de l'autel, elle fut reconduite à son lieu de prière, et ne quitta pas l'église jusqu'au soir. Qui serait capable de penser – pour ne pas dire d'exposer – quel holocauste moëlleux elle sacrifiait sur l'autel de son cœur, par ses dévotions, en l'honneur de son hôte bien-aimé ? Qui serait capable d'estimer quels tributs de louange Julienne offrait ce jour-là au Seigneur ressuscité ? *Elle n'ouvrait pas la bouche contre le ciel*³⁸⁹, mais elle célébrait cependant une fête solennelle dans la plénitude de ses facultés ; et ce qu'elle ne pouvait accomplir en actes, elle le réalisait mentalement, comme il est écrit : « *La pensée de l'homme te louera et le souvenir qui reste de sa pensée célébrera pour toi un jour de fête*³⁹⁰. » Ce même jour, certains élevaient leur voix en des cantiques harmonieux, dans la joie de cette grande solennité. La vierge du Christ chantait intérieurement *des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels* ; elle chantait pour Dieu en son cœur³⁹¹ et solennisait la fête par sa joie mentale. Après avoir accompli ainsi la célébration de la Résurrection du Seigneur, elle fut reconduite à la maison, au soleil couchant. Enfin, elle demanda à être ointe de l'huile sainte. Tandis qu'elle recevait l'onction, elle fondit tout en larmes, au point que le prêtre qui lui donnait l'onction s'émerveillait de ces flots de dévotion et fut véritablement stupéfait de constater que la vierge du Christ récitait l'oraison appropriée à l'onction de chaque membre de son corps.

³⁸⁸ Le carême de l'année 1258.

³⁸⁹ Cf. Ps 72, 9.

³⁹⁰ Ps 75, 11.

³⁹¹ Col 3, 16.

48. – Julienne sut à l'avance le jour de sa mort

Le mercredi, veille de la saint Ambroise³⁹², elle apparut si faible que l'on pensait que sa fin était toute proche. La vénérable abbesse de Salzennes, qui était présente, désirant assister au décès de sa chère Julienne, voulut passer la nuit dans la recluserie. La malade lui demandait souvent de se retirer en paix, mais celle-ci refusait absolument de le faire, car elle était dans la crainte et dans l'attente de son trépas, qu'elle jugeait imminent. Mais la vierge du Christ préféra révéler, à mots couverts, ce qu'elle connaissait au sujet de sa mort plutôt que de retenir sa chère abbesse dans l'étroite recluserie dans l'attente de son départ, au cours d'une nuit effrayante. C'est pourquoi elle lui dit : « Retirez-vous, Madame, retirez-vous en paix ; car ce n'est pas aujourd'hui, ni même demain que je quitterai ce siècle. » Et elle dit vrai : en effet, elle survécut trois jours. Il apparaît ainsi clairement qu'elle connaissait bien le jour de son dénouement, puisqu'elle prononça cette phrase concernant la prolongation de sa vie, alors qu'on la croyait arrivée au terme. Cependant, pour éviter tout sentiment d'admiration à son égard, elle n'aurait jamais prononcé cette phrase, si l'abbesse avait voulu se retirer sur un simple avertissement. Celle-ci retourna chez elle tranquilisée, puisque la vierge du Christ avait signifié qu'elle survivrait jusqu'au troisième jour. Le jeudi, oppressée par l'angoisse de sa mort prochaine, elle ne réussit pas à réciter la prière des Heures habituelle, comme la veille et l'avant-veille ; mais elle voulut qu'on les récite en sa présence. Elle s'acquittait de ce qu'elle pouvait et comme elle le pouvait, avec ceux qui les disaient ; c'est ainsi qu'elle loua le Seigneur pendant toute sa vie et qu'elle le bénit en tout temps³⁹³. Finalement, comme elle ne pouvait presque plus parler, elle répétait fréquemment ces mots de l'Apocalypse : « *Bienheureux les morts, qui meurent dans le Seigneur*³⁹⁴. »

³⁹² Ambroise était fêté alors le 4 avril, jour de sa mort.

³⁹³ Ps 145, 2.

³⁹⁴ Ap 14, 13.

49. – Julienne expira en présence du corps du Christ

Finalement, l'assemblage de son habitacle terrestre se rompit et laissa sortir librement son âme qui le désirait. Le grand jour, le jour de sa naissance perpétuelle resplendit. À cette sortie, assistèrent la vénérable abbesse de Salzennes, Dame Hymène, avec quelques moniales, ainsi que l'estimable chantre de Fosses accompagnés de quelques autres personnes, toujours en présence de la sœur Ermentrude ; une petite assemblée de fidèles, en somme.

À ce moment du jour et en cette heure, l'abbesse dit à sa chère mourante, ou plus exactement à celle qui approchait de la vie véritable : « Puisque vous ne pouvez recevoir le corps du Christ à cause de votre faiblesse, faisons-le au moins amener ici et vous le présenter pour que vous vous recommandiez à lui. » Mais, elle répondit : « Non, Madame, car ce serait de la présomption. » Elle disait cela avec cette humilité profonde qui lui était familière, considérant qu'il n'était pas juste de faire venir le Seigneur à elle, mais que c'était plutôt à elle d'aller à lui. Mais l'abbesse insista encore en disant qu'il fallait de toute manière qu'elle voie une fois seulement son Sauveur qu'elle ne verrait plus désormais en ce monde. Elle répondit : « Il n'est pas nécessaire, Madame, de voir en cette vie présente celui que je verrai dans la vie éternelle. » Finalement, comme une des moniales disait qu'elle devait soumettre sa volonté à la volonté de l'abbesse, elle consentit à ce qu'elles fassent ce qu'elles voulaient. Alors, le chantre de Fosses, revêtu de l'aube apporta le corps du Seigneur. Lorsqu'elle entendit le tintement de la cloche que l'on a l'habitude de sonner quand on apporte le corps du Seigneur pour la communion, elle se força d'une manière étonnante à se relever. Reprenant son esprit et redonnant force à sa nature, elle se releva et s'assit au milieu du lit. Le chantre entra, il avait extrait le corps du Christ de son vase sacré et le lui présentait avec révérence, en disant : « Madame, voilà votre Sauveur qui a daigné naître et mourir pour vous. Priez-le, qu'il vous défende de vos ennemis et qu'il *soit votre guide*³⁹⁵. » Quant à elle, tenant les yeux fixés avec un regard pénétrant sur celui qu'on lui présentait, elle répondit : « Amen, et pour Madame aussi ! » Elle parlait, en effet, de la vénérable abbesse qui était à côté d'elle et pour laquelle elle souhaitait les mêmes biens que pour elle-même, d'un sentiment intime de son cœur. Elle ne dit plus mot, elle inclina la tête sur le lit et expira à l'instant même.

Ainsi donc, c'est un vendredi, à la neuvième heure, que cette sainte âme fut libérée de sa chair, observant ainsi le jour et l'heure à laquelle son bien-aimé Seigneur Jésus-Christ, pendu sur la croix, rendit l'esprit. Ne

³⁹⁵ Dt 31, 8.

pourrait-on penser que cela s'est passé ainsi en vertu d'une disposition mystérieuse ? Vraiment, il était digne et juste que Julienne partage dans sa précieuse mort le jour et l'heure de la passion du Seigneur, elle qui avait toujours été touchée ineffablement à la mémoire de sa passion, elle qui durant ses premières années *avait porté sa croix*³⁹⁶, dévotement et ardemment, non par nécessité, mais par choix, elle, vierge, pour suivre le Christ, le Fils vierge de la Vierge. Quel jour heureux et favorable, celui où le Christ a resplendi pour toi, vierge bienheureuse, en plein midi ! Jour que tu attendais de tous tes désirs plus que tous les jours de ta vie, que tu réclamaï de tes soupirs, que tu fréquentais par tes méditations, que tu préparais par tes vœux et tes prières dévotes. Ce jour est la fin de tes labeurs, le but de tes épreuves, le terme de tes persécutions, la suppression de tes douleurs et de tes larmes, l'expulsion de toute tristesse ténébreuse. Maintenant, tu avances, *dans l'action de grâce et la louange*³⁹⁷, à proportion des jours où tu fus humiliée, des années où tu as vu le malheur³⁹⁸. Dès maintenant l'Esprit te dit déjà de te reposer de tes travaux³⁹⁹. Rentre donc, vierge bienheureuse, dans ton repos, car le Seigneur t'a comblée de biens⁴⁰⁰.

50. – Suivant les dispositions qu'elle avait prises de son vivant, Julienne fut enterrée à l'abbaye de Villers

Tandis que l'âme fidèle entre avec joie dans les lieux saints, son corps préparé avec respect est placé dans un vase sacré ; il est déposé par cette assemblée de fidèles qui le garde respectueusement ; elle le veille même durant la nuit en chantant fréquemment des psaumes.

Le lendemain, le sacrifice est offert dans l'église de Fosses pour la défunte, puis le corps de la vierge est chargé sur un chariot par son fidèle ami le moine Gobert⁴⁰¹, qu'on avait fait venir ; il conduisit son corps à la mai-

³⁹⁶ Lc 14, 27.

³⁹⁷ Cf. Is 35, 2.

³⁹⁸ Cf. Ps 89, 15.

³⁹⁹ Ap 14, 13.

⁴⁰⁰ Ps 114, 7.

⁴⁰¹ Gobert d'Aspremont est né vers 1190 d'une famille noble du nord de la France. En 1228, il participe à la sixième croisade. En 1237, il devient moine à l'abbaye de Villers. Sa vie monastique fut une existence modèle. On ne sait pas quand et comment il connut Julienne. Mais on sait qu'il est entré à Villers sur le conseil d'une recluse de Nivelles et que l'abbaye de Salzinnes, où résidait Julienne, était dirigée spirituellement par les moines de Villers. Il sera vénéré plus tard comme bienheureux par les moines de son abbaye. Son tombeau est encore visible aujourd'hui dans les ruines de l'église de l'abbaye. Cf. *Vita Goberti*, in *Acta sanctorum, Augusti*, t. IV, p. 384, et *Biographie nationale de Belgique*, t. 30, Bruxelles, 1958, p. 101-104.

son de Villers⁴⁰², comme la vierge du Christ l'avait stipulé de son vivant. En effet, avant sa mort la vénérable abbesse lui avait demandé de choisir comme sépulture sa maison de Salzinnes, mais elle avait refusé, car elle connaissait le sort réservé à cette maison ; et elle l'avait priée de convoquer, après sa mort, le moine Gobert, pour qu'il veille à conduire sa dépouille à la maison de Villers, où elle voulait absolument être enterrée. Ce moine Gobert était autrefois un militaire fort en armes, très fortuné et célèbre, descendant d'une des plus nobles familles du royaume de France ; mais il était devenu plus noble en fuyant le monde suite à la vocation divine, plus riche et plus renommé en méprisant les choses terrestres, plus fort encore en combattant les ennemis de l'âme. Devenu moine dans cette maison de Villers, il aimait énormément Julienne, la vierge du Christ, parce qu'il avait connu la sainteté de son corps et de son esprit durant sa vie.

Ainsi donc, son corps inanimé fut conduit par lui à cette maison jusqu'à laquelle la vénérable abbesse le suivit avec ses compagnes. [Quand elles furent arrivées devant la porte de la maison, dame Hymène, l'abbesse, dit : « Arrêtez ici le chariot car je veux prendre congé de ma chère amie. Elle fit découvrir le cercueil pour voir la disposition du corps et voir si le chariot, par ses mouvements fréquents, ne l'avait pas bousculé. Mais elle le trouva en bon ordre et il lui parut plus dormant que mort. À sœur Ermentrude qui la regardait, il parut sourire doucement. Alors la prudente et bonne abbesse le recommanda à Dieu et s'en retourna toute en pleurs⁴⁰³]. Il fut accueilli par la communauté de cette maison en toute déférence et, par une faveur spéciale, il fut conservé jusqu'au lendemain. Les moines montèrent la garde auprès du corps durant toute la nuit. Le dimanche, par la volonté de Dieu, arriva un clerc que l'on n'avait pas appelé, celui-ci prononça devant la communauté de cette maison, un très beau sermon sur

⁴⁰² L'abbaye cistercienne de Villers-la-Ville fut fondée en 1146 du vivant de saint Bernard. Elle comptait au 13^{ème} siècle cent moines et trois cents frères convers. Les moines avaient beaucoup de liens avec les femmes pieuses. Ils assuraient la direction spirituelle de plusieurs monastères de moniales, en particulier La Cambre à Bruxelles ; Florival, Valduc, La Ramée, en Brabant wallon ; et Salzinnes près de Namur. Leur correspondance avec sainte Hildegarde de Bingen est célèbre. Cf. E. de MOREAU, *L'abbaye de Villers en Brabant aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles*, Bruxelles, 1909, p. 105-114 ; *Monasticon belge*, t. IV, *Province de Brabant*, p. 341-405 ; E. BROUETTE, *op. cit.*, p. 148 ; et *Villers, une abbaye revisitée. Colloque pour le 850^e anniversaire de la fondation*, Villers-la-Ville, APTCV, 1996. L'abbaye de Villers reçut le 26 avril 1252 la visite du cardinal Hugues de Saint-Cher, qui y accorda des indulgences en faveur de ceux qui célébreraient la fête du Saint-Sacrement. Le texte de cet acte est conservé (cf. II, 14).

⁴⁰³ Nous introduisons ici une portion du texte qui n'existe dans aucun manuscrit, mais qui se trouve dans la version française de L. LE RUIE, *op. cit.*, Liège, 1598, p. 197. Peut-être ce passage a-t-il été effacé parce qu'il pouvait mettre en doute l'honnêteté de l'abbaye de Villers, qui s'approprie le corps de Julienne, aux dépens de l'abbaye de Salzinnes où elle avait vécu. Si ce passage est absent dans la plupart des manuscrits, cela est peut-être dû au fait qu'ils copient un manuscrit conservé à Villers.

le sacrement de l'autel, que ta servante, ô Christ, aimait tant par amour pour toi. L'allocution, la célébration de la messe et l'accomplissement des différents rites terminés, le corps virginal fut enseveli parmi les corps les plus saints de la maison. C'est ton dépôt, ô Christ, qui est confié à la maison de Villers : il est à toi là-bas ce trésor caché, qui devra être découvert à l'époque où tu jugeras bon de le rappeler.

**51. – À l'âge de soixante-six ans, un vendredi 5 avril
à la neuvième heure, elle perdit la mort et elle trouva la vie
et l'écrivain la trouva aussi pour lui-même**

C'est donc en l'an de grâce 1257⁴⁰⁴, que Julienne, la vierge du Christ, s'endormit heureusement dans le Seigneur, dans sa soixante-sixième année, le 5 avril, un vendredi, à la neuvième heure. Le troisième jour, c'est-à-dire le dimanche, elle fut ensevelie⁴⁰⁵ dans la maison de Villers, en ce lieu où elle *mit toutes ses complaisances*⁴⁰⁶.

Souviens-toi, vierge bienheureuse, des amis et familiers que tu as eus pendant ton séjour terrestre, de ceux que tu as laissés dans l'exil de ce pèlerinage accablant. Autrefois, tu gratifiais les gens tristes de tes consolations, tu *fortifiais les faibles par tes encouragements*⁴⁰⁷, tu aidais les affligés par tes prières, tu assistais les travailleurs, tu secourais les angoissés, tu obte-

⁴⁰⁴ L'année réelle de la mort de Julienne doit être 1258, car c'est cette année-là que le 5 avril tombait le vendredi après Pâques. La mention de 1257 peut être due à une double raison : une mauvaise lecture des chiffres romains par les copistes des manuscrits (MCCLVII au lieu de MCCLVIII) ou une utilisation maladroite du style de Pâques : en changeant le millésime de l'année à Pâques, on risquait facilement de garder encore l'ancien millésime pour les jours qui suivaient Pâques.

⁴⁰⁵ D'après une notice d'un manuscrit de Villers, le corps de Julienne fut déplacé en 1269 pour être regroupé avec les corps de quatre moines de Villers et de deux autres femmes : «Translata sunt et recondita retro cancellum ecclesie corpora septem, videlicet Bonifacii (...), insuper domine Iualiane condam priorissa in Corelion ; domine etiam Helewidis incluse sancti Syri in Nivelles ; et domine Markine incluse de Ewillenbruch iuxta Nivellam. Horum corpora sunt recondita retro cancellum ecclesie nostre contra orientem sub fenestra media in mausoleo.» («Sept corps ont été transférés et placés derrière le chancel de l'église. Il s'agit de Boniface (...), et aussi de dame Julienne, autrefois prieure de Cornillon ; de dame Helewide, recluse de Saint-Cyr à Nivelles ; et de dame Markine, recluse de Villambroux, près de Nivelles. Leurs corps ont été placés derrière le chancel de l'église, face à l'orient, sous la fenêtre centrale, dans un mausolée tripartite»). Cf. H. SCHUERMANS, *Abbaye de Villers. Les reliques de la B. Julienne de Cornillon*, Nivelles, 1899, p. 9 et 60 ; et E. de MOREAU, *op. cit.*, p. XLIX et 106 ; J. LAENEN, «Les consécration des autels de l'église de l'abbaye de Villers. Notices extraites d'un ancien manuscrit», dans *Analectes...*, XXVII (1898), p. 83-113 ; et *Monasticon belge*, t. IV, p. 355.

⁴⁰⁶ Mt 17, 5.

⁴⁰⁷ Cf. Is 35, 4.

nais grâce pour les découragés. Et si tu as opéré tout cela en cours de route, pourquoi ne le réaliserais-tu pas plus largement et plus efficacement une fois parvenue dans la patrie ? Tu es entrée dans les puissances du Seigneur, tu es maintenant plus puissante pour intercéder. Ce qui leur donne confiance, c'est ta grande bonté et ton immense amour reconnus maintes fois depuis longtemps et encore accrues maintenant. En effet, si celui qui adhère à Dieu est un seul esprit avec lui et que *Dieu est amitié*⁴⁰⁸, plus on est près de Dieu, plus on est rempli d'amitié. Pourtant Dieu est impassible, mais aussi compatissant, Lui dont le propre est de toujours avoir pitié et d'épargner : car il est miséricordieux, bien plus il est la miséricorde-même, *une miséricorde depuis l'éternité jusqu'à l'éternité*⁴⁰⁹. Dès lors, il est nécessaire que tu sois miséricordieuse, toi qui t'es attachée au miséricordieux ; et même si tu n'es plus du tout malheureuse et que tu n'as plus à souffrir, tu compatis quand même. Ton sentiment n'a pas diminué ; et ce n'est pas parce que tu as revêtu Dieu que tu te dépouilles de tes entrailles de miséricorde. Tu as abandonné ce qui est infirme en toi, mais pas ce qui est pieux. *L'amitié, finalement, ne périt jamais*⁴¹⁰ ; donc, à la fin, tu n'oublieras pas tes amis. Et pas seulement eux.

N'oublie pas non plus tous ceux et chacun qui invoquent avec supplication la grâce de ton intercession, ceux qui dans leurs épreuves et leurs besoins désirent être aidés par ta protection.

Souviens-toi aussi de moi, ton modeste écrivain⁴¹¹ : maintenant, un peu tard peut-être, je désire obtenir ta grâce, que je n'ai pas cherché à acquérir lorsque tu vivais encore dans ta chair, à cause de mon âge tendre, et plus vraisemblablement, par manque de sagesse. Maintenant, les genoux fléchis, je tends vers toi mes mains suppliantes avec le petit cadeau du présent ouvrage, que j'ai réalisé à la demande des tiens pour que ta vie ne soit pas complètement oubliée. Reçois ce cadeau, reçois celui qui te prie, daigne me compter, par bienveillance généreuse ou par générosité bienveillante, au nombre de ceux pour qui tu obtiens la grâce de Dieu.

À l'époque, j'ai eu la chance de te connaître par l'intermédiaire de ceux que tu aimais spécialement quand tu vivais en ton corps. Ceux-ci, à cette même époque, te fréquentaient et me fréquentaient et nous aimaient l'un et l'autre, quoique de manière très différente, à cause de la grande différence de mérites. Toi, en effet, la vierge chaste, sainte de corps et d'esprit,

⁴⁰⁸ 1 Jn 4, 8.

⁴⁰⁹ Ps 102, 17.

⁴¹⁰ 1 Co 13, 8.

⁴¹¹ L'auteur réapparaît ici à la première personne, comme dans le *Prologue*.

qu'on devait aimer pour tes propres mérites, ils te connaissaient et t'aimaient ; quant à moi, ce n'était pas pour mes mérites quasi nuls, mais plutôt par la faveur et la grâce de certains de mes amis. Grâce à ces intermédiaires, dont je viens de parler, j'aurais pu obtenir ta grâce lorsque tu vivais encore en ton corps, si au moins j'avais été attentif à prendre soin de mon âme et de mon salut. [Il est vrai qu'à cette époque, j'expérimentais moi-même ce que dit l'Écriture :] « *Les sens et les pensées de l'homme sont portés au mal dès sa jeunesse* »⁴¹². J'étais donc alors un charnel, et ne percevais, ni désirais, ni ne cherchais ce qui relève de l'Esprit de Dieu ; je m'attachais aux choses éphémères, je m'installais dans les choses provisoires, je m'engouffrais chaque jour dans les précipices des vices. Et comme *j'étais enfoncé dans une boue profonde où il n'y a pas de consistance*⁴¹³, *il plut à celui qui m'a mis à part dès le sein de ma mère, de m'appeler par sa grâce*⁴¹⁴ ; *et il m'a tiré de l'abîme de la misère et de la boue profonde ; il a placé mes pieds sur la terre et a conduit mes pas*⁴¹⁵.

Vierge bienheureuse, demande maintenant à ton Epoux bien-aimé qu'il *affermisses mes pas dans ses sentiers, afin que mes pieds ne soient pas ébranlés*,⁴¹⁶ dans le bonheur ou dans le malheur, et que *moi qui ai mis la main à la charrue, grâce à sa largesse, je ne regarde pas en arrière*⁴¹⁷. *Oubliant ce qui est en arrière, je me porte vers ce qui est en avant*⁴¹⁸. Qu'en courant sur la voie de ses *commandements*⁴¹⁹, je progresse de vertu en vertu. Que ton bien-aimé me donne, grâce à tes mérites et tes prières, la force dans les actes, la discipline dans les mœurs, la consolation dans les épreuves, la dévotion dans les prières, la direction et la douceur dans les méditations, l'ordre dans les mouvements intérieurs ; qu'il me donne aussi maintenant la grâce de son amitié pour qu'il daigne dans le futur m'accorder la gloire du bonheur suprême, lui, Jésus-Christ, ton époux, Notre Seigneur, qui est au-dessus de tout, Dieu béni dans les siècles. Amen.

*Fin du livre II de la vie de la vénérable Julienne de Cornillon,
très sainte vierge du Christ.*

⁴¹² Gn 8, 21.

⁴¹³ Ps 68, 3.

⁴¹⁴ Gal 1, 15.

⁴¹⁵ Ps 39, 3.

⁴¹⁶ Ps 16, 5.

⁴¹⁷ Cf. Lc 9, 62.

⁴¹⁸ Cf. Ph 3, 13.

⁴¹⁹ Cf. Ps 118, 32.

**52. – Ici commencent quelques miracles.
Durant la messe, le Seigneur révéla à quelqu'un
comment l'âme de Julienne bénéficiait des charmes célestes**

Après la mort de Julienne, vierge du Christ, une personne de vie vénérable était en prière au moment de la célébration du Sacrement, elle commença à pleurer abondamment, par un droit de la nature humaine, à cause de la privation de celle pour qui elle avait eu une tendre affection. Au milieu de ses larmes, elle adressa au Seigneur une prière instante pour qu'il daigne montrer en sa clémence comment allait Julienne et si elle avait besoin de l'aide d'une intervention quelconque. Le Seigneur, dans sa pitié, ne tint pas plus longtemps en suspens le désir de celle qui le suppliait ; immédiatement, il infusa en sa pensée l'antienne que l'on chante à propos de la bienheureuse Agnès : « Voilà que je vois déjà ce que j'ai désiré, que je tiens déjà ce que j'ai cherché ; je suis unie dans le ciel à celui que j'ai aimé sur terre avec tout mon dévouement. » Alors sa pensée fut envahie d'une telle sérénité et d'une telle confiance qu'elle n'hésita pas à croire que sa bien-aimée avait déjà rejoint la patrie, elle qui durant sa vie n'avait eu faim et soif que de la vision bienheureuse de Dieu.

**53. – Un enfant malade fut guéri
par un tissu qui avait appartenu à Julienne**

Une femme avait un enfant qui souffrait depuis longtemps d'une maladie ; un jour, elle l'entoura d'un tissu qu'on lui avait donné et qui avait appartenu à la servante du Christ, Julienne ; après peu de temps l'enfant recouvra la santé.

**53 bis. – Deux béguines furent libérées d'un mal de dents
grâce au suaire de Julienne**

Deux béguines, qui souffraient beaucoup de mal de dents, rencontrèrent une personne religieuse ; celle-ci conservait chez elle avec grand soin un drap et quelques vêtements de lin qui avaient appartenu à la vierge du Christ ; elle toucha avec ces objets les gencives et le visage des deux béguines. En peu de temps elles furent entièrement quittes de leur mal de dents.

**53 ter. – Un convers de la maison de Herckenrode se rendit
à la tombe de Julienne à Villers et fut guéri d'une fracture**

Un convers de la maison de Herckenrode⁴²⁰ souffrait atrocement des suites d'une fracture, si bien qu'il lui était pénible et pesant de monter à

cheval, même pour répondre aux nécessités et aux besoins de sa maison. Un jour qu'il arrivait à la maison de Villers et au tombeau de la vierge du Christ, il la pria pour que, si elle était d'un aussi grand mérite auprès de Dieu qu'on le disait, elle daigne demander en sa faveur un remède pour l'épreuve qu'il subissait. Après avoir formulé cette prière, il se sentit libéré presque totalement de la situation pénible qui avait précédé, de sorte qu'il pouvait marcher, monter aisément à cheval et gérer les affaires de sa maison.

**54. – Ce que vit une personne affaiblie :
Julienne lui apparut et lui dit de s'apprêter à recevoir
la grâce que le Seigneur lui accorderait le lendemain**

Un jour, une personne de vie louable et honnête, qui avait beaucoup aimé Julienne, la vierge du Christ, lorsqu'elle vivait en son corps, se sentit terriblement affaiblie et désirait vivement recevoir du vin et des nourritures préparées avec grand soin. Mais à la veille de la solennité du Sacrement, il lui sembla pendant qu'elle confiait ses membres affaiblis au sommeil, que la vierge du Christ l'assistait et lui disait : « Prépare-toi pour la grâce que Dieu te donnera demain et que tu as mérité de recevoir. » La personne en question fit de son mieux, puisqu'elle avait été avertie en songe, ne dissimulant pas en son for intérieur qu'elle préparait un réceptacle pour la grâce à venir. Et comme elle était en prière, le jour même de la solennité, au moment de la messe, elle fut subitement prise d'extase et voilà qu'elle vit que le Seigneur Jésus, revêtu des ornements sacerdotaux, célébrait avec grande déférence ; et sa servante Julienne le servait de ses mains virginales. Il semblait à celle qui était ainsi en extase qu'elle montait elle-même à l'autel et que le souverain prêtre, assisté de sa vierge, lui tendait la coupe, un calice magnifique et excellent. La vérité de cette affaire s'est confirmée lorsque cette personne revint à elle ainsi enivrée par l'abondance de la grâce divine et désaltérée par le torrent de cette douceur surnaturelle ; de sorte que ses désirs de nourriture et de boisson, dont nous avons déjà parlé et que la fragilité de la chair inflige, furent repoussés par une nourriture de l'esprit plus consistante et surabondante.

Fin des miracles.

⁴²⁰ L'abbaye de Herckenrode était une maison de moniales cisterciennes fondée en 1182. Elle comptait aussi des moines convers, qui étaient en relation avec Villers, comme on le voit ici. En 1286, l'abbaye acquit le plus ancien ostensor pour le Saint-Sacrement conservé en Belgique. Cf. E. de MOREAU, *Histoire de l'Église de Belgique*, t. III, Bruxelles, 1945, p. 511 ; et *Monasticon belge*, t. VI, Province de Limbourg, p. 137-159, Liège, 1976.

TABLE DES CHAPITRES DE LA "VITA"

Ici commence le prologue de la vie de la vénérable vierge du Christ, Julienne de Cornillon 1

LIVRE I

1	Les parents et le lieu d'origine de cette vierge	13
2	Comment elles furent privées de leurs parents et confiées à la communauté des sœurs du Mont-Cornillon	13
3	Les vertus qui la fortifiaient durant sa jeunesse	17
4	Elle jeûna deux fois sans la permission de sa maîtresse et fit pénitence	17
5	Son humble obéissance et son travail	19
6	Son mépris pour elle-même et son utilité pour ses proches	21
7	Sa nourrice Sapience l'admirait beaucoup pour sa discipline et ses mœurs. Son progrès dans les vertus et ce qu'elle révéla à quelques-uns	25
8	La réputation de sa vie louable se répandit partout. Comment elle se comportait lorsqu'elle était contactée par certaines personnes	25
9	La contrition qu'elle manifestait pour les péchés du genre humain	27
10	Le sentiment qu'elle avait et la douceur qu'elle ressentait durant la messe au moment du sacrement du corps et du sang du Christ	29
11	À l'heure de la messe, elle s'adonnait à la prière où qu'elle fût. Elle évita toujours de scandaliser son prochain et de faire ostentation d'elle-même	31
12	Comment elle se comportait en recevant le corps du Christ et après l'avoir reçu	35
13	Le Seigneur choisit l'humble Julienne pour instituer sur terre la fête du Sacrement c'est-à-dire de son corps et de son sang	37
14	Comment elle se montra à la fois Marthe et Marie par les exercices du corps et de l'esprit	39
15	Durant trente années avant sa mort, elle jeûna continuellement jusqu'au soir. La nourriture qu'elle prenait le soir. Son sommeil. Comment le diable la tourmentait	43
16	Elle vénérât avec beaucoup de dévotion les saints de Dieu et surtout la bienheureuse Vierge Marie	49
17	Une parole proférée sans précaution sur ce qu'elle ressentait à propos du cantique de la sainte Vierge, le Magnificat. Et pourquoi elle demanda pardon	51
18	Julienne se conformait par un mouvement intérieur aux solennités des saints. Les signes du Christ souffrant et mourant furent toujours présents à son cœur	53
19	Le jour de l'Ascension du Seigneur elle se fit amener au grand air pour regarder le ciel : il lui semblait voir le Christ pénétrer le ciel. La bouche close, elle entendait dans sa poitrine une voix provenant de la surabondance de la grâce	59
20	Le ravissement où elle vit la sainte Trinité. Comment elle contemplant en extase la bienheureuse Trinité, les esprits bienheureux et les âmes des saints dans le ciel ..	61

- 21 Julianne brillait par son esprit de prophétie. Comment il faut comprendre la connaissance prophétique 63
- 22 Julianne chassa par ses paroles puissantes une sotte crainte du cœur de la recluse de Saint-Martin à Liège et elle l'encouragea par ses exhortations à accomplir son projet. Par son esprit de prophétie, elle annonça un jour que le corps du Christ était absent dans l'église de ce saint après la messe 67
- 23 Une autre fois elle se mit à exprimer les pensées et les nombreuses choses cachées du cœur de cette recluse 69
- 24 Julianne connaissait bien souvent en esprit le vice dont étaient atteintes de nombreuses personnes 71
- 25 Comme Julianne priait pour une sœur malade du Mont-Cornillon, le Seigneur lui révéla que sa prière était exaucée 73
- 26 Une jeune fille fut enflammée de la grâce de l'Esprit Saint à la prière de Julianne. Comment elle eut connaissance de la mort d'un de ses proches en l'absence corporelle de celui-ci et sans que personne l'annonce. Par ses mérites, l'on trouva dans une pomme une admirable saveur 75
- 27 L'âme d'un défunt suppliait avec dévotion Julianne de lui accorder la faveur de ses prières. Elle connaissait par révélation le décès de quelqu'un 79
- 28 La recluse de Saint-Martin à Liège entendit Julianne en état d'extase parler avec les deux apôtres Pierre et Paul 79
- 29 Au cours de sa sainte prière, Julianne, animée d'un esprit prophétique, prédit à la recluse souffrante qu'elle recouvrerait la santé du corps. Elle manifesta aussi à cette recluse l'état mental où elle se trouvait et celui où elle se trouverait plus tard 83
- 30 Julianne prédit à cette recluse qu'elle serait libérée des tracas qu'elle avait 83
- 31 Par les prières de Julianne, un malade retrouva ses esprits, la santé du corps et la volonté de bien faire 85
- 32 Julianne eut connaissance par l'esprit du péril où se trouvait un clerc. Elle l'annonça à ses proches et, par ses prières, le libéra de ce péril 87
- 33 Julianne sut par l'esprit qu'un prêtre malade irait bientôt mieux 89
- 34 Julianne prédit de nombreuses choses par esprit de prophétie à la recluse de Saint-Remacle, en particulier que sa mère et sa sœur mourraient avant elle ... 89
- 35 Elle prenait sur elle les épreuves et les tentations de l'humanité et les présentait au Seigneur comme les siennes 91
- 36 Par ses prières, Julianne délivra une béguine d'une horrible dépression. Grâce à l'esprit, elle eut connaissance de cette libération plus vite que la malade. Elle soigna la même personne d'un mal de tête dû à un rhume grâce à son bonnet 91
- 37 Par ses conversations et ses consolations, Julianne libéra une autre religieuse d'une forte douleur et d'un chagrin de cœur 93
- 38 Par ses prières, elle libéra une autre béguine tourmentée par un esprit malin dans son âme et son corps 95
- 39 Le diable était plein de jalousie envers la vierge sainte 95
- 40 Le combat que Julianne menait contre le démon 97

- 18 Le jour de la fête du sacrement, la sœur du même chanoine, par dévotion pour cette solennité, ne tint pas compte de sa grande infirmité et fut ainsi guérie par le Christ 171
- 19 Un autre chanoine de la même église, du nom de Jean, légua la moitié de sa maison à l'église Saint-Martin pour célébrer l'octave du Saint-Sacrement 173
- 20 La douce conversation que la recluse de Saint-Martin avait avec Julienne sur la pieuse solennité du sacrement 175
- 21 Le prieur du Mont-Cornillon qui était vicieux et opposé à Julienne. Les chartes que les citoyens de Liège ne trouvèrent pas 177
- 22 À cause de la haine et de la colère du prieur et de ses complices de la maison du Mont-Cornillon, ainsi que des citoyens de Liège, Julienne s'enfuit chez la recluse de Saint-Martin avec ses compagnes 183
- 23 Le vénérable Robert, évêque de Liège, fit rechercher la vérité sur l'état de la maison du Mont-Cornillon et fit déposer le prieur 185
- 24 Le Frère Jean qui avait composé, avec l'aide de Dieu, l'office de la solennité du sacrement fut promu prieur de la maison du Mont-Cornillon 187
- 25 Les vertus et les mœurs de Julienne. Ayant reçu la visite de deux évêques, elle demanda à Dieu qu'il lui envoie, avant sa mort, autant de honte et de déshonneur qu'elle n'avait reçu de vénération et d'honneur suite à leur venue 187
- 26 Julienne prédit à l'évêque de Liège Robert qu'il ne serait jamais promu à l'archevêché de Reims. Elle sut à l'avance la mort de ce même évêque 193
- 27 Après la mort de l'évêque de Liège Robert, les frères et les sœurs du Mont-Cornillon qui s'opposaient à Julienne reprirent les armes comme des tigres et des loups 195
- 28 Les adversaires de Julienne nommèrent à nouveau comme prieur celui qui avait été démis de cet office par l'évêque. Ils insultaient Julienne, ils montaient les citoyens de Liège contre elle et détruisirent son oratoire. Le premier qui étendit le bras pour lancer une pierre contre elle fut blessé par la vengeance divine. Dans cet oratoire, elle chantait nuit et jour avec sœur Isabelle le psautier en entier pour les défunts 199
- 29 Comment le Seigneur flagella la ville de Liège pour le péché qui fut commis contre Julienne par ses citoyens 201
- 30 Julienne décida d'aller ailleurs et d'abandonner sa maison 205
- 31 Alors que Julienne s'éloigne, le prieur du Mont-Cornillon la poursuit dans différentes maisons 205
- 32 Julienne arriva à Namur et y vécut dans une grande pauvreté et un grand embarras 209
- 33 L'abbesse de Salzinnes s'arrangea pour que Julienne, ainsi que ses compagnes, obtienne à vie un revenu annuel de la maison du Mont-Cornillon. Elle devait se mettre sous la protection de l'abbesse. Mort d'Agnès et d'Ozile 217
- 34 Julienne prédit à l'abbesse de Salzinnes beaucoup de choses à venir. En voici une qu'elle prophétisa 219
- 35 Le lupanar d'un clerc que l'impératrice des Namurois ordonna de détruire .. 221

36	Julienne prévoyant les malheurs qui adviendraient à la maison et à l'abbesse de Salzinnes ainsi qu'à la ville de Namur se mit à pleurer et prédit le tout.....	223
37	Julienne prédit par esprit prophétique que trois de ses compagnes mourraient avant elle et, tout spécialement, la mort d'Isabelle	227
38	Ce que Julienne racontait sur le prieur du Mont-Cornillon, elle affirma que c'était vrai et elle le prouva par un exemple	229
39	La fumée qui, une fois, sortit de la tête de Julienne durant sa prière	231
40	Une moniale malade pour qui priait Julienne retrouva la santé	233
41	Julienne sut par esprit prophétique qu'un navire allait couler	233
42	Julienne prévoit par esprit de prophétie que le frère Jean, ancien prieur du Mont-Cornillon, mourrait le premier. Les choses admirables qui se produisirent à son décès	233
43	Julienne fut frappée d'une violente douleur au cœur à cause de la maison de Salzinnes et de la dispersion de la communauté et à cause des gardes de la maison	237
44	L'abbesse de Salzinnes conduit Julienne à l'hospice du chantre de Fosses qui l'installa dans une recluserie	239
45	La maladie dont Julienne est morte. Comme elle l'avait prophétisé, elle ne put obtenir la présence de ses amis intimes au moment de sa mort.....	241
46	Le désir que Julienne avait de la mort. L'écrivain dit qu'elle est martyre	245
47	Le jour de Pâques, Julienne fut conduite dès le petit matin à l'église où elle resta en oraison jusqu'au coucher du soleil. Elle reçut le corps du Christ et dit au revoir à l'église. De retour à la maison, elle se fit conférer l'onction	249
48	Julienne sut à l'avance le jour de sa mort	251
49	Julienne expira en présence du corps du Christ	253
50	Suivant les dispositions qu'elle avait prises de son vivant, Julienne fut enterrée à l'abbaye de Villers.....	255
51	À l'âge de soixante-six ans, un vendredi 5 avril à la neuvième heure, elle perdit la mort et elle trouva la vie et l'écrivain la trouva aussi pour lui-même	259
52	Ici commencent quelques miracles. Durant la messe, le Seigneur révéla à quelqu'un comment l'âme de Julienne bénéficiait des charmes célestes	265
53	Un enfant malade fut guéri par un tissu qui avait appartenu à Julienne	265
53 ^{bis}	Deux béguines furent libérées d'un mal de dents grâce au suaire de Julienne.....	265
53 ^{ter}	Un convers de la maison de Herckenrode se rendit à la tombe de Julienne à Villers et fut guéri d'une fracture	265
54	Ce que vit une personne affaiblie : Julienne lui apparut et lui dit de s'apprêter à recevoir la grâce que le Seigneur lui accorderait le lendemain	267

INDEX DES CITATIONS BIBLIQUES

Gn 8, 21	II 51	Ps 50, 8	II 5	Pr 31, 10	Prol I
Gn 11, 4	I 5	Ps 62, 6	I 10, 18	Eccl 12, 12	I 14
Gn 11, 31	II 22, 31	Ps 62, 12	II 10	Ct 1, 11	I 13
Gn 28, 12	I 5	Ps 63, 4	II 10	Ct 1, 12	I 18
Gn 37, 4	II 4	Ps 63, 6	II 4	Ct 1, 14	II 2
Ex 3, 7	II 46	Ps 63, 7	II 4	Ct 2, 3	II 20
Ex 3, 9	II 46	Ps 67, 3	II 15, 46	Ct 2, 7	II 11
Ex 32, 9	I 12	Ps 68, 3	II 51	Ct 2, 15	II 3
Nb 21, 9	I 18	Ps 72, 7	II 10	Ct 3, 11	I 18
Nb 25, 11	II 3	Ps 72, 9	II 47	Ct 5, 8	I 26
Dt 31, 8	II 47	Ps 75, 11	II 47	Ct 5, 10	II 46
Dt 32, 13	II 8	Ps 77, 24	I 12	Ct 8, 6	II 31
Dt 32, 15	II 10	Ps 79, 13	II 3	Ct 8, 7	II 31
Dt 32, 35	II 29	Ps 80, 11	II 9	Sg 8, 1	II 13
Jdt 5, 28	II 8	Ps 80, 17	II 8	Sg 10, 17	II 1
Est 16, 20	II 2	Ps 89, 15	II 47	Sg 16, 20	I 12
Jb 2, 10	II 28	Ps 92, 4	II 12	Eccli 10, 15	I 24
Jb 6, 12	I 14	Ps 93, 10	I 20	Eccli 24, 29	I 10
Jb 15, 25-26	II 10	Ps 102, 17	II 51	Eccli 50, 8	II 4
Jb 41, 25	II 10	Ps 103, 25	II 46	Is 1, 2-3	II 10
Ps 16, 5	II 51	Ps 105, 12-13	II 2	Is 6, 10	II 4, 10
Ps 18, 8	II 25	Ps 106, 10	II 15	Is 24, 16	I 12
Ps 18, 11	II 34	Ps 106, 14	II 46	Is 24, 20	I 24
Ps 20, 4	I 10	Ps 108, 3	II 4	Is 28, 19	II 14
Ps 21, 8	II 28	Ps 108, 5	II 4	Is 35, 2	II 47
Ps 22, 2	II 2	Ps 110, 4	II 12	Is 35, 4	II 2, 51
Ps 22, 5	I 17	Ps 111, 10	II 4, 10	Is 40, 13	II 45
Ps 24, 19	II 4	Ps 114, 7	II 47	Is 42, 7	II 46
Ps 30, 11	II 36	Ps 118, 32	II 51	Is 66, 11	II 2
Ps 30, 14	II 10	Ps 119, 7	II 4	Jr 17, 9	I 23
Ps 33, 9	I 12	Ps 137, 6	I 13	Jr 20, 7	I 14
Ps 33, 16	I 26	Ps 138, 6	II 45	Jr 49, 24	II 30
Ps 35, 9	I 10	Ps 140, 2	II 39	Lm 2, 2	I 24
Ps 36, 24	II 12	Ps 141, 8	II 46	Lm 2, 16	II 4
Ps 39, 3	II 51	Ps 143, 12	II 2	Lm 2, 19	I 10, 35
Ps 39, 4	II 6	Ps 144, 19	I 26	Lm 3, 14	II 10
Ps 39, 11	II 6	Ps 145, 2	II 48	Ez 2, 5	II 4
Ps 40, 9	I 6, 24	Pr 8, 31	II 12	Ez 2, 8	II 31
Ps 43, 22	I 23	Pr 11, 25	I 18	Ez 28, 12	I 24
Ps 45, 5	I 20	Pr 16, 16	II 34	Ez 34, 14	I 10
Ps 46, 6	I 19	Pr 25, 27	I 20	Os 14, 6	Prol I

Am 5, 1	I 24	Jn 4, 24	I 14	1 Co 10, 13	II 22
Za 2, 8	II 29	Jn 5, 35	II 2, 22	1 Co 11, 25	II 12
Za 9, 9	II 46	Jn 5, 36	I 6	1 Co 12, 26	II 2
Mt 2, 3	II 10	Jn 6, 41	I 12	1 Co 12, 31	I 21
Mt 3, 17	II 17	Jn 10, 1	II 21	1 Co 12, 31	II 2
Mt 5, 10	II 30	Jn 10, 10	II 21	1 Co 13, 5	II 2
Mt 5, 15	I 8 ; II 2	Jn 11, 4	II 40	1 Co 13, 8	II 51
Mt 5, 18	II 20	Jn 14, 2	I 20	1 Co 14, 25	I 21
Mt 8, 8	II 6	Jn 14, 18	II 37	1 Co 15, 10	I 6
Mt 8, 19	II 22, 30	Jn 14, 27	II 37	2 Co 1, 19	II 7
Mt 10, 23	II 31	Jn 15, 13	II 36	2 Co 1, 3	II 2
Mt 10, 38	Préf II	Jn 16, 24	I 26	2 Co 1, 4	II 2
Mt 13, 44	II 34	Jn 16, 28	II 42	2 Co 2, 15-16	II 10
Mt 15, 23	I 18	Jn 16, 33	II 32	2 Co 5, 1	I 20 ; II 45
Mt 17, 5	II 13, 51	Jn 19, 34	I 18	2 Co 8, 9	II 32
Mt 20, 28	I 5	Jn 19, 35	I 16	2 Co 11, 2	II 2
Mt 25, 21	II 7	Ac 1, 9	I 19	2 Co 11, 29	I 35
Mt 26, 39	II 25	Ac 4, 32	II 37	2 Co 12, 10	I 14
Mt 27, 39	II 28	Ac 7, 34	II 46	Ga 1, 12	II 7
Mt 28, 20	I 19 ; II 12	Ac 7, 59	II 28	Ga 1, 15	II 51
Mc 5, 26	II 5	Ac 9, 5	II 7	Ga 2, 2	II 7
Mc 12, 30	II 31	Ac 12, 24	II 2	Ga 2, 9	II 14
Mc 15, 23	I 18	Ac 26, 14	II 14	Ga 3, 3	I 14
Lc 1, 38	I 16	Rm 5, 10	II 36	Ga 5, 17	I 6, 14
Lc 1, 43	II 25	Rm 7, 24	II 37, 46	Eph 2, 19	II 15
Lc 1, 44	II 8	Rm 8, 18	II 32	Eph 4, 13	II 15
Lc 1, 46	I 16	Rm 8, 26	II 7	Eph 5, 18	I 17, 28
Lc 1, 49	I 7 ; II 18	Rm 9, 22	II 28	Ph 2, 7	II 15
Lc 1, 52	II 23	Rm 11, 34	II 45	Ph 2, 21	II 2
Lc 1, 56	II 22	Rm 12, 8	II 2	Ph 3, 13	II 51
Lc 2, 7	II 32	Rm 12, 19	II 22, 29, 30	Ph 4, 8	II 2
Lc 2, 29	II 6	Rm 16, 4	II 2	Col 3, 9	I 31
Lc 2, 34	II 10	1 Co 1, 24	I 13	Col 3, 14	I 22 ; II 33
Lc 2, 35	II 8	1 Co 1, 26	I 13	Col 3, 16	II 47
Lc 6, 38	II 17	1 Co 1, 27	I 13	2 Tm 3, 12	II 4
Lc 9, 33	I 28	1 Co 2, 1	I 9	2 Tm 4, 2	II 4
Lc 9, 57	II 30	1 Co 2, 10	I 23	Tt 2, 7	II 2
Lc 9, 62	II 51	1 Co 2, 12	I 23	He 10, 30	II 29
Lc 10, 21	II 6	1 Co 3, 1	I 26	He 12, 6	II 8, 18
Lc 10, 40	I 14	1 Co 3, 19	I 7	Jc 3, 2	II 25
Lc 14, 27	Préf II ; II 47	1 Co 3, 7	I 7	1 P 5, 7	II 31
Lc 15, 16	II 3	1 Co 5, 6	I 24	1 Jn 4, 8	II 51
Lc 22, 15	II 46	1 Co 5, 7	I 24	Ap 14, 13	II 47
Lc 22, 19	II 12	1 Co 7, 34	Prol I	Ap 22, 17	II 2
Jn 1, 18	I 13	1 Co 8, 1	II 10		
Jn 3, 14	I 18	1 Co 9, 24	II 37		

INDEX ONOMASTIQUE

- Acta sanctorum* : **Intr** 1
 Affligem : **II** 7
 Agnès : **I** 5 ; **II** 33, 37, 52
 Agnès, sainte : **Intr** 7
 AIGRET, J.-L. : **II** 31, 32
 Aische-en-Refail : **II** 32
 Alexandre IV : **II** 7, 32
 Alger : **II** 9
 Alice de Wanze : **II** 31, 34
 Alide, recluse : **I** 22
 Alix de Hochstaden : **II** 32, 34
 Allemagne : **II** 14, 15
 Ambroise, saint : **II** 48
 André, saint : **II** 11
Animarum cibus : **II** 9
 Annonciation : **I** 16
 ANSIAUX, P. : **II** 7
 Antheit : **II** 31
 Apôtre (Paul) : **Prol** ; **I** 14, 35 ; **II** 22
 Apôtres : **I** 28 ; **II** 11, 32
 Ardennes : **II** 32
 Ascension : **I** 16, 19
 Augustin, saint : **I** 6 ; **II** 13
 Autun : **II** 32
 Averbode : **Intr** 3
 BADOT, C. : **II** 32
 BAILLIEN, H. : **II** 12
 BAIX, F. : **I** 22 ; **II** 13, 15
 BALAU, S. : **Intr** 1
 Bar-sur-Aube : **II** 16
 Baudouin de Courtenay : **II** 34, 35
 Béatrice de Houffalize : **II** 31
 Beaurepart : **II** 27
 béguinage : **II** 31, 32
 Béguines : **I** 17, 36, 38, 41 ; **II** 7, 8, 32, 53
 bis
 Bénédicte : **I** 28
 Bernard, saint : **Intr** 6 ; **I** 6, 16, 18 ; **II** 46,
 50
 Berthe, abbesse de Salzinnes : **II** 32
 BERTHOLET, J. : **II** 13, 15, 16, 24
 Bible : **Intr** 7, 8 ; **I** 6 ; **II** 7
 Bierset : **II** 29
 BLAISE, A. : **Intr** 7
 BOEREN, P.-C. : **II** 7
 BOGAERT, P.M. : **I** 6
 Bollandistes : **Intr** 1, 2, 4
 Bolsène : **II** 7
 BONENFANT-FEYTMANS, A.-M. :
 II 32
 Boniface, moine de Villers : **II** 51
 BORGNET, J. : **II** 31, 32
 BORMANS, S. : **II** 15, 31
 Bouchard d'Avesnes : **II** 34
 Brabant : **I** 1 ; **II** 29, 50
 BROUETTE, E. : **Intr** 2 ; **II** 32, 34, 44,
 50
 Cambrai : **II** 7 ; 13 ; 19 ; 25 ; 26 ; 33
 Campine : **I** 36 ; **II** 7
 Cantique des Cantiques : **I** 6, 16, 17, 18,
 26 ; **II** 6, 47
 Capocci, Pierre : **II** 15
 Carcassonne : **II** 16
 carême : **II** 47
 Chaldée : **II** 22, 31
 Châlons-sur-Marne : **II** 16, 19
 Châteauroux : **II** 7
 CHOT-STASSART, S. : **II** 14
 Cicéron : **I** 18
 Circoncision : **I** 16, 18
 cistercien : **Intr** 6 ; **I** 6, 31 ; **II** 7, 31
 cisterciennes : **I** 6 ; **II** 8, 31, 32, 34, 53 ter
 Cîteaux : **I** 6, 17
 COENEN : **II** 21
 Cologne : **Intr** 3 ; **I** 1 ; **II** 11, 32, 34
 Cologne, Saints-Macchabées : **II** 32, 34
 Cologne, Ste-Walburge : **II** 34
 Conrad de Hochstaden : **II** 32, 34
 Constantinople : **II** 32, 34
 Cornillon : **Intr** 1 ; **I** 2, 22, 34 ; **II** 2, 8, 9,
 13, 14, 16, 21, 23, 24, 27, 28, 31, 51
 COTTIAUX, J. : **II** 9
 COTTINEAU, L.H. : **II** 34
 Courtenay : **II** 35
 COURTOY, F. : **II** 32
 CROUZEL, H. : **I** 18
 DARSONVILLE : **II** 26
 DELESCLUSE, A. : **II** 32

- DELVILLE, J.P. : **Intr** 7 ; **I** 1 ; **II** 9
 DENIS, E. : **I** 2 ; **II** 16, 24, 28
 DIERKENS, A. : **II** 31
 Dinant : **II** 29
 dominicains : **II** 7, 9, 13, 25
 DOYEN : **II** 32
 DUVAL, A. : **II** 7
 Ecriture : **I** 6, 21, 24 ; **II** 4, 9, 32, 51
 Ecritures : **I** 20
 Eglise : **Prol** ; **I** 1, 4, 6, 10, 16, 18, 22, 28 ;
 II 5, 6, 7, 8, : 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15,
 16, 17, 18, 19, 22, 29, : 31, 32, 33, 34,
 42, 44, 46, 47, 50, 51, 53 ter
 Eichstätt : **II** 34
 Elisabeth von Schönau : **II** 34
 Elisabeth, sainte : **I** 16
 Enines : **II** 32
 Ermentrude : **II** 42, 45, 47, 49
 Etienne de Châlons : **II** 16, 32
 Eve : **Intr** 6 ; **I** 22, 23 ; **II** 7, 8, 13, 19
 Ezéchiel : **I** 21
 Fête-Dieu : **I** 22 ; **II** 7, 9, 13, 14, 15, 16,
 24, 42
 FILLION, Cl. : **Intr** 8
 FISEN, B. : **Intr** 3
 Flandre : **II** 34
 Flines : **II** 32, 34
 Florival : **II** 50
 FORGEUR, R. : **II** 27
 Fosses : **I** 22 ; **II** 13, 23, 32, 37, 44, 49, 50
 France : **II** 7, 19, 50
 franciscains : **II** 31
 FRANSEN, I. : **II** 9, 42
 Frédéric de Lorraine : **II** 32
 Frédéric II : **II** 13, 15, 29
 Frescende : **I** 1
 GEORGE, P. : **I** 28 ; **II**, 15
 Gérard, dominicain : **II** 7
 Gertrude, recluse : **I** 22
 Gertrude, sainte : **II** 44
 Gielemans, Jean : **Intr** 1, 3
 GILLARD, M.J. : **II** 32
 Gilles, dominicain : **II** 7
 Gobert d'Aspremont : **II** 50
 Godefroid, prieur de Cornillon : **II** 4, 5,
 21
 Gordinne : **II** 32
 Grégoire le Grand : **I** 21
 Grégoire X : **II** 29, 32
 Gueldre : **II** 9, 21, 28, 29, 32
 Guillaume de Carcassone : **II** 16
 Guillaume de Dampierre : **II** 34
 Guillaume de Hollande : **II** 29, 32
 Guillaume de Saint-Thierry : **I** 18
 Guillaume de Savoie : **II** 10, 13
 Guy de Dampierre : **II** 34, 35
 Guyard de Laon : **II** 7, 13, 19, 25, 33
 GY, P.M. : **II** 9
Hagiologium Brabantinorum : **Intr** 1, 3
 Hainaut : **I** 1 ; **II** 29, 31, 34
 HANKART, R. : **I** 2 ; **II** 21
 Hedwige : **I** 22, 34
 Helewide : **II** 51
 HENDRIX, G. : **Intr** 6
 Henri : **I** 1 ; **II** 9, 21, 28, 29, 32
 HENRY DE HASSONVILLE, A. : **I** 1
 Herckenrode : **II** 53 ter
 Hérode : **II** 10, 11
 Hochstaden : **II** 32, 34
 Hohenstaufen : **II** 29
 Hollande : **II** 29, 32
 Homère : **II** 29
 hôpital : **II** 31, 32
 hospice : **I** 2 ; **II** 5, 23, 32, 33
 Houffalize : **II** 31
 Hubert, saint : **II** 12
 Hugues de Saint-Cher : **II** 6, 7, 9, 10, 14,
 15, 16, 17, 32, 50
 Huy : **I** 36 ; **II** 8, 21, 23, 27, 28, 31
 Hymène de Looz : **II** 32, 34, 35, 49
 Innocent IV : **II** 13, 15, 32
 Isabelle : **II** 8, 28, 33, 37
 Itte, sainte : **II** 44
 Jacques de Troyes : **Intr** 5 ; **II** 7, 19
 Jacques de Vitry : **I** 36
 Jacques de Voragine : **I** 4
 JACQUES, F. : **II** 32
 Jacques, saint : **II** 25
 Jambes : **II** 31, 32
 JADIN, L. : **II** 15
 Jean d'Aische, archidiacre d'Ardennes : **II**
 32
 Jean d'Eppes : **II** 2, 5
 Jean de Laon : **II** 16, 19
 Jean de Lausanne : **Intr** 6 ; **Prol** ; **II** 7,
 22, 25, 37, 45
 Jean, prieur de Cornillon : **II** 9, 13, 21, 42
 Jean, prieur simoniaque de Cornillon : **II**
 21

- Jérusalem : I 16, 20, 26 ; II 7, 10, 11, 35, 46
 Job : II 4, 10
 Joel de Mayenne : II 26
 Julienne : passim
 Kilian, saint : I 28
 KUPPER, J.L. : II 19
 L'HERMITTE-LECLERCQ, P. : I 22
 LAFFINEUR, M. : I 1
 LAHAYE, L. : I 22
 Lambert le Bègue : I 36
 Lambert, saint : I 36 ; II 10, 12, 27
 LAMBOT, C. : *Intr* 1 ; I 22 ; II 7, 9, 13, 15, 42
 Laon : II 7, 16, 19
 LAUWERS, M. : I 36
 LECHAT, R. : *Intr* 3
 LE RUITTE, L. : *Intr* 1, 3 ; II, 50
 LECLERCQ, J. : I 6
 LECOMTE, F. : II 2
 LEGNER, A. : II 11
 Liège : *Prol* ; I 1, 2, 22, 28, 34, 36 ; II 1, 2, 7, 9, 10, : 11, 12, 13, 14, 15, 16, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, : 27, 28, 29, 31, 32, 43, 44, 45
 Liège, Chartreux : *Intr* 1, 3
 Liège, Notre-Dame-aux-Fonts : II 13
 Liège, Saint-Adalbert : I 22
 Liège, Saint-Christophe : II 32, 36
 Liège, Saint-Etienne : I 22
 Liège, Saint-Lambert : *Intr* 3 ; II 10
 Liège, Saint-Laurent : *Intr* 3
 Liège, Saint-Martin : *Intr* 6 ; *Prol* ; I 14, 22, 28 ; II 5, 7, 8, 9, 10, : 13, 16, 17, 18, 19, 22, 23, 25, 26, 44, 45
 Liège, Saint-Matthieu à la Chaîne : *Intr* 1, 3
 Liège, Saint-Remacle : I 22
 Liège, Saint-Remacle-en-Mont : II 18, 34
 Liège, Sainte-Croix : II 32
 Liège, Ste-Madeleine : I 22
 Looz : II 32, 34
 Lothaire de Hochstaden : II 32
 Lutgarde, sainte : *Intr* 6
 Luxembourg : II 35
 Lyon : II 13, 15, 29
 Maastricht : I 1 ; II 12
 Maastricht, Saint-Servais : II 12
Magna Vox : II 27
 malades : I 2, 5, 25 ; II 1, 23, 32, 33
 MANGENOT, E. : II 7
 MARCHANDISSE, A. : II 10, 13, 14
 MARCHANT, D. : II 14
 Marguerite de Constantinople : II 34
 Marie de Béthanie : I 14
 Marie de Brienne : II 35
 Marie de Châlons : II 16, 18
 Marie, comtesse de Namur : II 32, 35
 Marie, recluse de S.-Etienne : I 22
 Marie, sainte : I 16, 17 ; II 12
 Markine : II 51
 MARNEFFE, E. de : II 32
 Martin, saint : II 19
 Mathilde de Vianden : II 32
 Mayence : II 32
 Meuse : II 23, 27, 31, 32
 MONCHAMP, G. : II 14, 15
 Mont-Cornillon : I 25, 40 ; II 1, 2, 8, 21, 27, 28, 31, 32, 33, 38, : 42
 Monulphe, saint : II 12
 MOREAU, E. de : *Intr* 6 ; I 1, 6 ; II 12, 44, 50, 51, 53 *ter*
 MUZZARELLI, P. : II 32
 Namur : I 1, 36 ; II 7, 23, 31, 32, 34, 35, 36, 39, 41, 43, : 44, 45, 50
 Namur, Saint-Aubain : II 31, 32
 Namur, Saint-Symphorien : II 31, 32
 Namurois : II 35, 36
 NICKERS, J. : II 32
 Nicolas de Bar-sur-Aube : II 16
 Nicolas, saint : I 4
 Nivelles : I 1, 22 ; II 2, 50, 51
 Noël : I 16, 18
 Odon de Châteauroux : II 7
 OEDIGER, F.W. : II 32
 Office de la Fête-Dieu : II 8, 9, 42
 OLIVER, J. : *Intr* 2
 Onze mille vierges : II 11, 34
 Orchies : II 34
 Ordre : I 1, 6, 17, 21, 31, 32, 37 ; II 3, 7, 10, 14, 17, 31, : 51
 Origène : I 18
 Orvieto : II 7
 Otton d'Everstein : II, 13
 Oudon, recluse : I 22
 Ozile : I 25 ; II 33, 37
 Pâques : II 51
 PARAVICINI-BASLIANI, A. : II 14
 Paris : I 2, 6 ; II 7, 8, 9, 15, 23, 32
 Paris, Bibliothèque nationale : *Intr* 1, 2

- Passion : I 16, 18, 26, 28 ; II 6, 15, 32, 46, 49
 Paul, saint : I 28 ; II 7
 Pauvres : II 27, 32
 Pentecôte : II 15
 Phinéès : II 3
 Pierre, saint : I 28 ; II 11, 15, 31
 Pologne : II 7
 prémontré : II 21, 27
 QUETIF, J. : II 7
 RAFFIN, R. : I 4
 Ramée : II 50
 recluse : I 22, 23, 28, 29, 30, 34 ; II 5, 8, 9, 10, 19, 20, : 22, 25, 26, 38, 42, 44, 50, 51
 Reims : II 7, 16, 26
 reliques : I 22, 42 ; II 2, 11, 12, 14, 32, 34, 51
 RENARDY, C. : II 7
 Résurrection : I 16 ; II 10, 47
 Retinne : I 1
 REUSENS, E. : I 36
 Robermont : II 31
 Robert de Thourotte : II 2, 5, 7, 9, 10, 13, 15, 21, 23, 24, 25, 26, 28, : 32
 ROISIN, S. : *Intr* 6 ; I 22
 Rome : I 28 ; II 7
 Rome, Saint-Georges-au-Vélabre : II 15
 Rome, Sainte-Sabine : II 15
 ROTUREAU, G. : I 6
 Rouge-Cloître : *Intr* 1, 3
 Sacrement : *Intr* 5 ; *Prol* ; I 10, 11, 13, 19, 39 ; II 5, 6, 7, : 8, 9, 10, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 24, 26, 29, : 44, 50, 52, 54
 Saint-Cyr : II 51
 Saint-Gilles : II 32
 Saint-Sang : II 32
 Salomon : I 18
 Salzennes : I 17 ; II 8, 9, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 41, 43, : 44, 48, 49, 50
 Sapience : I 2, 7, 10, 11 ; II 1, 2
 SCHOOLMEESTERS, E. : II 7, 13, 14, 15
 SCHUERMANS, H. : *Intr* 3 ; I 22 ; II 2, 14, 51
 SCHULTEN, W. : II 11
Scimus, o filia : I 22
 Silésie : II 7
 SIMENON, G. : II 7, 15
 SOSSON, P. : II 32
 SPIEGELER, P. de : I 2
 SULPICE SEVERE : II 19
 synode : II 13
 Thibaut Visconti : II 32
 Thomas d'Aquin : II 9, 42
 Thomas, doyen de Saint-Aubain : II 32
 THORAU, P. : II 10
 Tongres : II 9, 12
 Tours : II 19
Transiturus : I 22
 Trinité : I 20, 26 ; II 8, 11, 13, 15, 20
 Troie : II 29
 Troyes : I 36 ; II 7, 19
 Ur : II 31
 Urbain IV : *Intr* 5 ; I 22, 36 ; II 7, 9, 29
 Ursule, sainte : II 11, 34
 Val-Benoît : II 31
 Val-des-Ecoliers : II 31
 Val-Notre-Dame : II 31
 Valduc : *Intr* 2 ; II 50
 VAN DEN GHEYN, J. : *Intr* 3
 VAN RENSCH, T.J. : II 12
 Vénance Fortunat : I 18
 VERCAUTEREN, F. : II 21, 28, 29
 Verdun : II 7
 Véronique : I 28
Vexilla regis : I 18
 Vianden : II 32
 Vienne, Bibliothèque nationale : *Intr* 3
 vierges : II 2, 11, 32, 34
 Villambroux : II 51
 Villers : *Intr* 2, 6 ; I 1, 6, 22 ; II 2, 7, 14, 32, 50, 51, 53 : *ter*
 Visconti : II 32
 Waltère d'Arras : II 16
 Wanze : II 31
 WEBER, R. : *Intr* 5
 WERNER, M. : II 12
 WILMET : II 32
 WIMMER, E. : II 34
 ZANANIRI, G. : I 4

TABLE DES ILLUSTRATIONS

1. Hospice de Cornillon à Liège, où Julienne fut prieure : intérieur de la chapelle du 12^e siècle (cf. *Vita* I, 2 et II, 1) (photo Benoît Carpeaux).
2. Hospice de Cornillon à Liège : tour et abside romane de la chapelle du 12^e siècle (cf. *Vita* I, 2 et II, 1) (photo Carmel de Cornillon).
3. Religieuse s'occupant d'un lépreux (cf. *Vita* II, 1) (Miniature de la Règle des Sœurs de l'hôpital Notre-Dame, 14^e siècle) (Tournai. Archives du Chapitre cathédral) (photo des Archives).
4. Femmes assistant à l'élévation de l'hostie durant la messe (cf. *Vita* I, 12). Châsse de sainte Ode à Amay (1240 env.). Trésor de l'église Saint-Georges (photo Musée d'art religieux et mosan de Liège).
5. Pyxide de Maestricht (cf. *Vita* II, 12 : pèlerinage de Julienne à Maestricht). Ce reliquaire du 12^e siècle était destiné à conserver l'eucharistie, sous un couvercle évoquant le Saint-Sépulcre de Jérusalem (cf. *Vita* I, 20 : la Jérusalem céleste, patrie du Christ et des saints) (Collégiale S.-Servais, Maestricht) (photo Stichting Schatkamer St. Servaas, Maestricht).
6. Reliquaire oriental du 13^e siècle, avec poisson eucharistique sur le couvercle (cf. *Vita* II, 12) (Collégiale S.-Servais, Maestricht) (photo Stichting Schatkamer St. Servaas, Maestricht).
7. Sceau de Jean de Lausanne, chanoine de Saint-Martin et protecteur de Julienne de Cornillon (cf. *Vita*, Prologue) (Archives de l'État à Liège, Collégiale Saint-Martin, charte 56, novembre 1251) (photo Y. Lhoest, MARAM, Liège).
8. La collégiale Saint-Martin à Liège, théâtre de la première célébration publique de la Fête-Dieu, avant sa reconstruction au 16^e siècle (cf. *Vita*, Prologue et II, 14) (Antependium de Saint-Martin, vers 1320 : l'évêque Éracle consacre la collégiale) (Musées royaux d'art et d'histoire) (photo du Musée).
9. Une recluserie, comme celle qu'occupa Ève de Saint-Martin (cf. *Vita* I, 22) (Antependium de Saint-Martin de Liège, vers 1320 : saint Martin rencontre une recluse) (Musées royaux d'art et d'histoire) (photo du Musée).
10. Office de la fête du Saint-Sacrement *Animarum Cibus*, composé par Julienne de Cornillon et le frère Jean (cf. *Vita* II, 9) (Bibliothèque royale de La Haye, Manuscrit 70.E.4, du 13^e siècle, provenant de la collégiale de Tongres, folio 86) (photo Koninklijke Bibliotheek).
11. Sceau de Robert de Thourotte, évêque de Liège, qui institua la Fête-Dieu en 1246 dans son diocèse (cf. *Vita* II, 11) (Archives de l'État à Liège, Cathédrale Saint-Lambert, charte 158, 31 décembre 1240) (photo Y. Lhoest, MARAM, Liège).
12. Sceau de Hugues de Saint-Cher, dominicain et légat du pape, qui institua la Fête-Dieu en Germanie en 1252 (cf. *Vita* II, 7) (Archives de l'État à Liège, Val-Saint-Lambert, charte 199, du 18 octobre 1252) (photo Y. Lhoest, MARAM, Liège).

13. Diplôme d'institution de la Fête-Dieu par Hugues de Saint-Cher, du 29 décembre 1252. Original sur parchemin (cf. *Vita II*, 15) (Musée d'art religieux et mosan de Liège) (photo MARAM).
14. Le croisier Jean Novellan découvre les reliques de sainte Odile, une des onze mille vierges martyrisées à Cologne ; transfert des reliques à Huy (cf. *Vita II*, 34 : découverte de reliques des onze mille vierges). Toiture : le pape Cyriaque, assisté de deux évêques, bénit sainte Odile et ses compagnes ; à droite : l'embarquement des vierges pour Cologne (cf. *Vita II*, 11 : pèlerinage de Julienne à Cologne) (Châsse de sainte Odile, provenant du couvent des Croisiers de Huy, 1292), Abbaye de Kolen (Kerniel) (photo IRPA).
15. Relique de la vraie Croix apportée en 1206 à la collégiale Saint-Aubain de Namur, où Julienne la vénérât (cf. *Vita II*, 31). Enchâssée dans un reliquaire du 17^e siècle (Musée diocésain de Namur) (photo du Musée).
16. Sceau de Jean d'Aische, doyen de Saint-Aubain à Namur, puis archidiacre d'Ardenne, protecteur de Julienne à Namur de 1248 à 1252 (cf. *Vita II*, 32) (Archives générales du Royaume, Bruxelles, sceau de 1252, moulage 13 694) (photo AGR).
17. Croix du 13^e siècle, provenant de l'abbaye des cisterciennes de Salzinnes, où Julienne vécut de 1252 à 1256 (cf. *Vita II*, 33) (Musées royaux d'art et d'histoire, Bruxelles) (photo du Musée).
18. Collégiale de Fosses-la-Ville et emplacement présumé de la recluserie où Julienne demeura à partir de 1256 et mourut en 1258 (cf. *Vita II*, 44) (photo Goffaux).
19. Tombeau de Gobert d'Aspremont, ami de Julienne, moine de l'abbaye de Villers, où il la fit enterrer (cf. *Vita II*, 50), Abbaye de Villers-la-Ville (photo IRPA).

COLLECTION "TEXTES, ÉTUDES, CONGRÈS"

publiée par l'Institut d'Études Médiévales de l'Université Catholique de Louvain

Volumes parus :

1. M.-Th. LACROIX, *L'hôpital St-Nicolas du Bruille (St-André) à Tournai. De sa fondation à sa mutation en cloître (± 1230-1611)*, 2 volumes, 1977, XXXVI-892 p., 98 pl. 2000 FB
2. J. PAQUET et J. IJSEWIJN (éd.), *Les universités à la fin du moyen âge. Actes du Congrès International de Louvain (26-30 mai 1975)*, 1978, XI-661p. épuisé
3. R. CELLI, *Pour l'histoire des origines du pouvoir populaire. L'expérience des villes-états italiennes (XI^e-XII^e s.)*, 1980, VII-63 p. 300 FB
4. Ph. GODDING et J. PYCKE, *La Paix de Valenciennes de 1114. Commentaire et édition critique*, 1981, 142 p. + graph. 450 FB
5. *Les genres littéraires dans les sources théologiques et philosophiques médiévales. Définition, critique et exploitation. Actes du Colloque international de Louvain-la-Neuve, 25-27 mai 1981, édités par R. BULTOT*, 1982, XII-302 p. 1700 FB
6. Pierre CRAPILLET, *Recteur de l'Hôpital du Saint-Esprit de Dijon. Le "Cur Deus Homo" d'Anselme de Canterbury et le "De arrha animae" d'Hugues de Saint-Victor traduits pour Philippe le Bon. Textes établis et présentés par R. BULTOT et G. HASENOHR*, 1984, 461 p. et 9 ill. h.-t. (Cet ouvrage a obtenu le Prix de La Grange de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de France) 2950 FB
7. J. LAFONTAINE-DOSOGNE, *Histoire de l'art byzantin et chrétien d'Orient*, 1987, XXVII-287 p., 3 cartes, 19 plans, 71 reprod. photogr. 1499 FB
8. C. DELUZ, *Le livre de Jehan de Mandeville. Une "Géographie" au XIV^e siècle*, 1988, LIX-511 p., cartes, 21 ill. h.-t. 2200 FB
9. J. LEMAIRE, *Introduction à la codicologie*, 1989, XI-265 p., 67 reprod. sur 48 pl. h.-t. 1500 FB
10. *Le travail au Moyen Age. Une approche interdisciplinaire. Actes du Colloque international de Louvain-la-Neuve, 21-23 mai 1987, édités par J. HAMESSE et C. MURAILLE-SAMARAN*, 1990, VIII-440 p. et 24 ill. h.-t. 1950 FB
11. *Rencontres de cultures dans la philosophie médiévale. Traductions et traducteurs de l'Antiquité tardive au XIV^e siècle*, Actes du Colloque International de Cassino, 15-17 juin 1989 organisé par la Société Internationale pour l'Étude de la Philosophie Médiévale et l'Università degli Studi di Cassino, édités par J. HAMESSE et M. FATTORI, 1990, VIII-402 p. et 8 ill. h.-t. 1750 FB
12. B.-M. TOCK, *Une chancellerie épiscopale au XII^e siècle : le cas d'Arras*, 1992, XVIII-310 p. et 8 ill. h.-t. 1500 FB
13. *Les problèmes posés par l'édition critique des textes anciens et médiévaux*, édité par J. HAMESSE, 1992, XIII-522 p. et 24 ill. h.-t. 2450 FB
14. *De l'homélie au sermon. Histoire de la prédication médiévale. Actes du Colloque International de Louvain-la-Neuve, 9-11 juillet 1992, édités par J. HAMESSE et X. HERMAND*, 1993, VIII-380 p. 1750 FB
15. *Les métiers au Moyen Age. Aspects économiques et sociaux. Actes du Colloque International de Louvain-la-Neuve, 7-9 octobre 1993, édités par P. LAMBRECHTS et J.P. SOSSON*, 1994, XII-430 p. 2450 FB
16. *Manuels, programmes de cours et techniques d'enseignement dans les universités médiévales. Actes du Colloque International de Louvain-la-Neuve, 9-11 septembre 1993, édités par J. HAMESSE*, XXII-477 p., 66 reprod. sur 15 pl. 2450 FB
17. George CHASTELAIN, *Le Miroir de Mort. Édition critique* par Tania VAN HEMELRYCK, 1995, 187 p., 8 pl. 900 FB
18. *La vie matérielle au Moyen Age. L'apport des sources littéraires, normatives et de la pratique. Actes du Colloque International de Louvain-la-Neuve, 3-5 octobre 1996, édités par Emmanuelle ROSSART-EECKOUT, Jean-Pierre SOSSON, Claude THIRY et Tania VAN HEMELRYCK*, 1997, X-366 p. 2000 FB

Les commandes sont à adresser à :

BREPOLS, Steenweg op Tielen, 68, B - 2300 Turnhout (Belgium).

La *Vita* de Julienne de Cornillon (1192-1258) présente un intérêt tout particulier. Ce texte fait vivre sous nos yeux tout un milieu de femmes du XIII^e siècle. Il met en scène une personnalité exceptionnelle, Julienne de Cornillon, mystique liégeoise et directrice d'une léproserie. Elle orienta progressivement toute sa vie vers un objectif unique : la promotion d'une fête consacrée au Christ, dans le sacrement de son corps et de son sang, l'eucharistie. La fête prit plus tard le nom de Fête-Dieu. Les tribulations vécues par Julienne font apparaître sa spiritualité centrée sur l'amour du Christ. Elles permettent à l'auteur de sa *Vita* de faire défiler sous nos yeux les milieux religieux liégeois et namurois du XIII^e siècle, dans leurs expressions les plus locales, comme dans leurs relations internationales.

La mentalité de l'époque se manifeste aussi dans le regard du biographe, qui sélectionne des faits et des attitudes que nous aurions tendance à occulter et qui en donne une interprétation, différente sans doute de la nôtre, mais révélatrice de la perception de ses contemporains.

C'est pour ces raisons qu'il nous a paru bon d'ajouter à l'édition des actes du colloque sur la Fête-Dieu la publication complète du texte de la *Vita* de sa promotrice, Julienne de Cornillon.

Pour la première fois, on trouvera ici une édition critique basée sur les manuscrits les plus anciens et une traduction française intégrale, enrichie de notes explicatives. La réalisation en est due à Jean-Pierre Delville, historien de l'Eglise et de l'exégèse biblique à l'Université catholique de Louvain.

Cet ouvrage fait suite au vol. 19/1 de la même collection, intitulé *Fête-Dieu (1246-1996)*. 1. *Actes du colloque de Liège, 12-14 septembre 1996*, édités par André HAQUIN, 244 p., index et illustrations, Louvain-la-Neuve, 1999.

Couverture : Julienne, ornée du voile blanc de prieure, présente le livre de l'Office de la Fête-Dieu. Miniature du manuscrit 1168 A, Bibliothèque Nationale de Paris, fol. 24 v° (Phot. Bibl. Nat. Paris).